

Adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse: état des lieux au niveau de la transition I

Rapport final

Sur mandat du

Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG CDIP),
Eva Schaffner, collaboratrice scientifique CSFP

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI),

An Lac Truong Dinh, chargé de projet

Heidi Stutz, Severin Bischof, Melania Rudin, Tanja Guggenbühl, Roman Liesch

Berne, mai 2019

Table des matières

Table des matières	I
Résumé	III
1 Contexte et mandat	1
2 Méthodologie	3
2.1 Définitions	3
2.2 Bases de données des analyses quantitatives	5
2.3 Approfondissement qualitatif	8
3 Résultats des analyses quantitatives	10
3.1 Arrivées tardives d'adolescents et de jeunes adultes et représentation au sein de la population résidante	10
3.1.1 Nouveaux arrivants	10
3.1.2 Personnes demeurant durablement en Suisse	13
3.1.3 Nombre d'adolescents et de jeunes adultes au sein de la population résidante permanente	16
3.1.4 Profils d'immigration selon les régions d'origine	23
3.1.5 Droit à des allocations de formation	26
3.2 Analyses concernant les situations de formation, professionnelle et familiale	29
3.2.1 Aperçu	30
3.2.2 Regroupement familial auprès des parents	37
3.2.3 Regroupement familial auprès d'un partenaire	42
3.2.4 Personnes arrivées tardivement issues du domaine de l'asile	48
3.2.5 Personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative	52
3.3 Perception de l'aide sociale chez les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement	56
3.3.1 Aperçu	57
3.3.2 Aide sociale visant à subventionner une formation	60
3.3.3 Aide sociale dans le contexte de la famille	61
3.3.4 Autres bénéficiaires de l'aide sociale	62
3.3.5 Différences liées au sexe	62
3.3.6 Différences liées aux groupes de pays d'origine	64
4 Résultats de l'approfondissement qualitatif	66
4.1 Besoins et difficultés	66
4.2 Utilisation des offres de formation et parcours de formation	78
4.3 Mesures nécessaires et améliorations possibles du point de vue des personnes concernées et de celui des professionnels	80
5 Bibliographie	91
6 Annexes	92
6.1 Annexe à la section 3.1	92

6.2	Annexe à la section 3.2	94
6.3	Participants et participantes aux discussions entre experts	104

Résumé

Les principaux chiffres

- Entre 2008 et 2017, en moyenne **43'640 immigrants âgés de 16 à 24 ans** sont arrivés **chaque année** en Suisse en tant que nouveaux arrivants. La valeur maximale a été atteinte en 2015. Depuis, la tendance est à la baisse. En 2017, le nombre de nouveaux arrivants s'élevait à 38'037, ce qui est largement inférieur à la valeur initiale de 2008.
- Parmi les nouveaux arrivants, en moyenne **19'622 étaient titulaires d'une autorisation de séjour de type B** (exceptionnellement C). Les autres se sont vu octroyer une autorisation de séjour de courte durée de type L (39%) ou ont déposé une demande d'asile (16%).
- En moyenne **5'135 personnes** par année sont arrivées en Suisse **dans le cadre d'un regroupement familial** (en dehors du domaine de l'asile). À l'instar du nombre total de nouveaux arrivants de cette tranche d'âge, leur nombre a diminué entre 2008 et 2017 (de 5'566 à 4'304) mais leur proportion est restée relativement stable (12%).
- La majeure partie des personnes arrivées dans le cadre d'un **regroupement familial**, à savoir en moyenne **3'419 personnes par année**, sont venues en Suisse pour rejoindre un **partenaire**. Leur nombre a lui aussi diminué entre 2008 et 2017 (de 3'991 à 2'704). Dans 42% des cas, le partenaire était de nationalité suisse.
- **90%** des personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire sont **encore en Suisse au bout de cinq ans**. Parmi les nouveaux arrivants, en moyenne **3'077 personnes** par année sont donc restées **au moins cinq ans dans le pays**. Pour ces dernières, l'obtention d'un diplôme professionnel est donc envisageable.
- Au sein de l'**effectif de population** recensé fin 2017, parmi les **moins de 30 ans** arrivés en Suisse entre 16 et 24 ans **dans le cadre d'un regroupement familial, 24'107 sont venus pour rejoindre un partenaire, 12'536 pour rejoindre leurs parents**.
- Parmi les personnes issues **d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, 65%** sont originaires de la région des **Balkans occidentaux ou de Turquie, 72%** sont des **femmes** et **56% ont des enfants**.
- Au sein de l'effectif de la population, **11'400 personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire** et **2'800 dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents présentent potentiellement des besoins en formation**, dans la mesure où elles ne sont ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation. Les chiffres sont beaucoup plus élevés pour ce groupe que pour les personnes issues de l'asile (qui ne sont pas en cours de formation).
- Les proportions précises dans ce domaine ne sont pas connues pour les nouveaux arrivants. Toutefois, dans la mesure où les profils de compétences des différents groupes d'origine, la proportion des personnes vivant en Suisse ainsi que la provenance des **personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire** restent relativement stables, on estime que la probabilité que les nouveaux arrivants présentent des besoins en formation évolue dans des proportions analogues. On peut donc considérer que, parmi les **nouveaux arrivants de ce groupe (moyenne par année)** qui sont encore en Suisse au bout de cinq ans, environ **1'500 personnes** présentent encore potentiellement des **besoins en formation**. C'était le cas d'environ 1'600 personnes en 2008 et d'environ

1'100 personnes en 2017.

■ De manière générale, les personnes arrivées tardivement en Suisse sont **peu nombreuses à percevoir l'aide sociale**. Les bénéficiaires sont généralement des familles relevant de la catégorie des travailleurs pauvres, qui y ont recours plusieurs années après leur arrivée. **Parmi les 7'600 bénéficiaires de l'aide sociale** qui ont moins de 35 ans et qui sont arrivés tardivement en Suisse, ce sont les personnes **sans diplôme du degré secondaire II** qui constituent de loin le **plus grand groupe**.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'«Agenda Intégration Suisse», adopté par la Confédération et les cantons au printemps 2018, dont l'objectif est notamment de permettre aux adolescents et aux jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse d'accéder à des formations de niveau secondaire II ou tertiaire menant à un diplôme reconnu par l'État. Pour le groupe cible des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus, un processus cible supérieur a été défini pour l'intégration, dans lequel les interfaces entre intégration et formation ont été clarifiées. Aucun processus n'a en revanche été défini spécifiquement pour les jeunes arrivés tardivement en Suisse qui ne relèvent pas du domaine de l'asile. La présente étude porte sur ce dernier groupe cible et sur ses besoins en formation. Elle se penche en particulier sur le cas des personnes issues d'un regroupement familial, car celles-ci ont de fortes probabilités de s'établir durablement en Suisse.

Les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement sont des personnes sans passeport suisse **ayant immigré en Suisse entre 16 et 25 ans**. L'accent mis sur la **transition I** précise que la présente étude se concentre sur les personnes arrivées tardivement n'ayant **pas (encore) effectué en Suisse de formation postobligatoire reconnue du degré secondaire II** et n'étant pas non plus en cours de formation.

L'étude **analyse les données** relatives à la taille, au statut de séjour et à l'âge des personnes arrivées tardivement et résidant actuellement en Suisse mais ne relevant pas du domaine de l'asile. Elle tient également compte, en particulier, de leur niveau de formation, de leur statut professionnel et d'une éventuelle perception de l'aide sociale. Les analyses se basent sur trois jeux de données. Le Système d'information central sur la migration (SYMIC) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) constitue le jeu de données principal. Pour analyser les situations de formation, professionnelles et familiales, les informations du SYMIC ont été reliées aux données du relevé structurel (recensement de la population) de l'Office fédéral de la statistique. Enfin, les analyses relatives à la perception de l'aide sociale sont basées sur la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour en savoir plus sur les besoins de ce groupe et sur les difficultés qu'il rencontre, sur l'usage qu'il fait des offres de formation et sur les parcours de formation des personnes qui le composent, ainsi que sur les mesures nécessaires et les améliorations possibles, un **approfondissement qualitatif** a été réalisé dans le cadre de quatre groupes de discussion: deux réunissant des experts et deux associant des personnes concernées (un groupe de chaque type en Suisse alémanique et en Suisse romande).

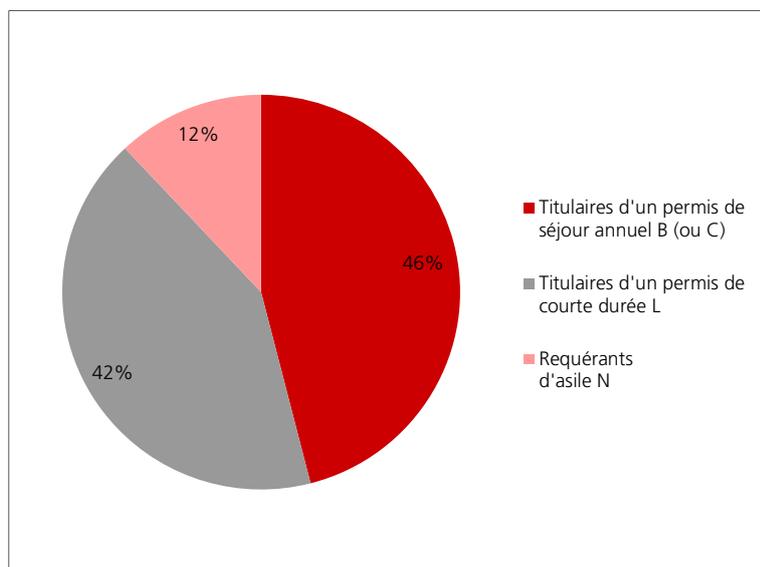
Nouveaux arrivants

Entre 2008 et 2017, en moyenne **43'640** adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans sont arrivés **chaque année** en Suisse en tant que nouveaux arrivants. La plupart de ces personnes sont arrivées avec une autorisation de séjour annuelle de type B (45%) ou une autorisation de séjour de courte durée de type L (39%), et 16% ont déposé une demande d'asile (**Figure 1**). La proportion de ces derniers a augmenté en 2015 et 2016, le pourcentage maximum ayant été atteint en 2015 et s'élevant alors à 30%.

Si l'on ne considère que la partie des arrivants dans la population résidente permanente qui ne relèvent pas du domaine de l'asile (permis B/C), la **répartition par pays d'origine** est plus vaste en 2017 qu'en 2008. La proportion des personnes germanophones a diminué mais, de l'ensemble des arrivants, un tiers provient toujours de pays voisins et 59% sont originaires de l'UE/AELE.

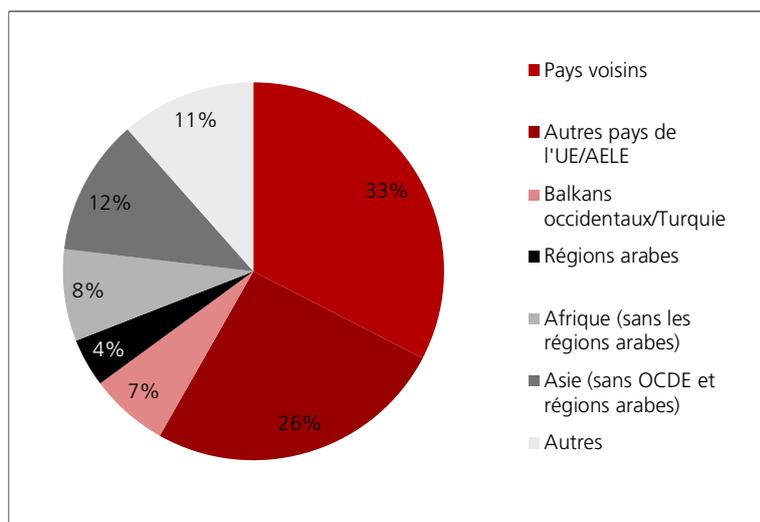
Parmi ce groupe d'arrivants (permis B/C), le **motif d'immigration** en 2017 est le plus souvent une formation (45%). Environ un quart de ces personnes arrive en Suisse pour exercer une activité lucrative (27%) et un autre quart dans le cadre d'un regroupement familial (26%). Par rapport aux données du début de la période considérée, les arrivées pour motif de formation ont augmenté alors que celles pour motif d'activité lucrative ont diminué. La proportion d'arrivées pour cause de regroupement familial est restée pour ainsi dire inchangée.

Figure 1: nouveaux arrivants de l'étranger, âgés de 16 à 24 ans, par type d'autorisation à l'arrivée (2017)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Figure 2: origine des nouveaux arrivants âgés de 16 à 24 ans titulaires d'un permis B ou C, année 2017.



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Personnes demeurant durablement en Suisse

■ La proportion de personnes vivant encore en Suisse cinq ans après leur arrivée diffère selon les **motifs d'immigration**. Elle est particulièrement **élevée chez les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire**, que celui-ci soit ou non de nationalité suisse: 90% d'entre elles sont encore en Suisse cinq ans après leur arrivée (contre 72% pour les regroupements familiaux auprès des parents). La proportion est de 59% chez les personnes venues en Suisse pour exercer une activité lucrative. Parmi les personnes venues pour suivre une formation, seules 26% sont encore en Suisse au bout de cinq ans. Si l'on compare les proportions de personnes demeurant durablement en Suisse en fonction de leur pays d'origine, ce sont les Balkans occidentaux et la Turquie, l'Afrique, les régions arabes et les pays du sud de l'Europe (sans l'Italie) qui obtiennent les taux les plus élevés.

Nombre de personnes arrivées tardivement au sein de la population

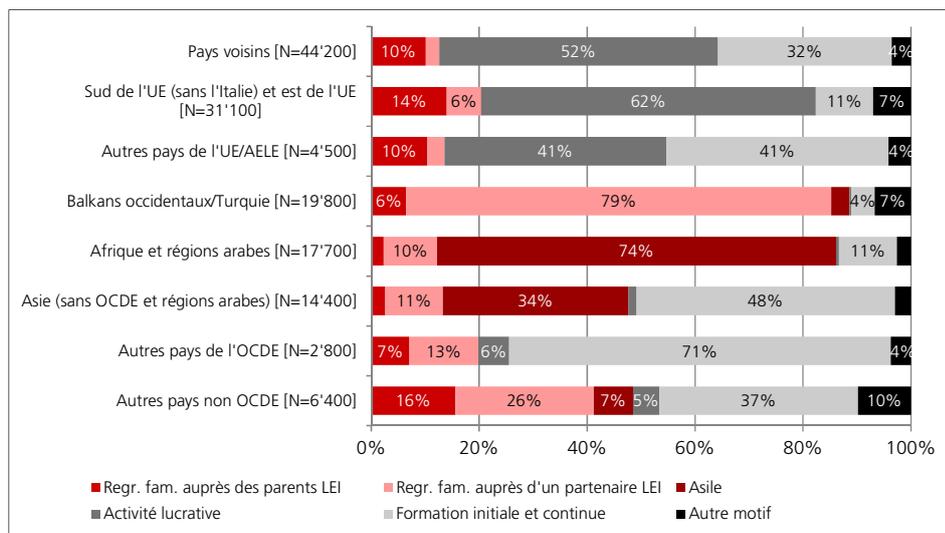
Fin 2017, **141'000** personnes de moins de 30 ans arrivées tardivement avec une **autorisation de séjour de type B, C ou F** faisaient partie de la **population résidente permanente** suisse. Près de la moitié d'entre elles avait toujours **moins de 25 ans**, **86%** étaient titulaires d'un **permis B ou C**, 5% étaient des réfugiés reconnus et 7% des personnes admises à titre provisoire. Au sein de l'effectif de la population, parmi les personnes arrivées tardivement et titulaires d'un permis **B, C ou F**, **31%** sont originaires de **pays voisins** et **57%** de pays de l'**UE/AELE**. Ces proportions ne diminuent donc pas par rapport à celles des nouveaux arrivants.

Environ un tiers des personnes vivant en Suisse fin 2017 sont initialement venues pour exercer une activité lucrative, environ un quart pour suivre une formation et environ un sixième dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. Les autres motifs d'immigration sont moins fréquents. Au sein du groupe considéré, les femmes et les hommes sont représentés à peu près à égalité. Cependant, les femmes proviennent plus souvent que les hommes de la région des Balkans occidentaux ou de Turquie et arrivent plus souvent dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire (un quart). Fin 2017, parmi les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement, le nombre de personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L (16'000) et de requérants d'asile (8'160) était moins élevé que dans les autres groupes de l'effectif de la population. La majeure partie des personnes de ces deux groupes avait toujours moins de 25 ans fin 2017.

Profils d'immigration selon les régions d'origine

Fin 2017, les motifs d'immigration des personnes titulaires d'une autorisation de type B, C ou F variaient sensiblement en fonction du groupe de pays dont elles sont originaires (**Figure 3**). Au sein du groupe le plus représenté, les **pays voisins**, 84% des personnes sont venues pour suivre une formation ou exercer une activité lucrative. Le regroupement familial occupe une place peu importante. Au sein du deuxième groupe le plus représenté, les **pays du sud et de l'est de l'UE**, 62% des personnes sont venues en Suisse pour exercer une activité lucrative, 28% dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents, une faible proportion pour suivre une formation. Inversement, quatre cinquièmes des personnes originaires **des Balkans occidentaux ou de Turquie** sont venues en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. À la quatrième place, on trouve **les pays africains et les régions arabes**. Dans cette catégorie, trois quarts des personnes arrivées tardivement sont issues du domaine de l'asile et quelque 10% sont venues pour une formation ou pour un regroupement familial auprès d'un partenaire arrivé dans le cadre de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Concernant les **autres pays**, les proportions de personnes venant suivre une **formation** en Suisse sont **très élevées**. L'asile joue également un rôle, mais pour l'Asie uniquement, avec en premier lieu l'Afghanistan comme pays d'origine.

Figure 3: profils d'immigration des personnes âgées de **16 à 29 ans** arrivées tardivement en Suisse et y résidant de façon permanente (permis B, C ou F), par région d'origine (fin 2017)



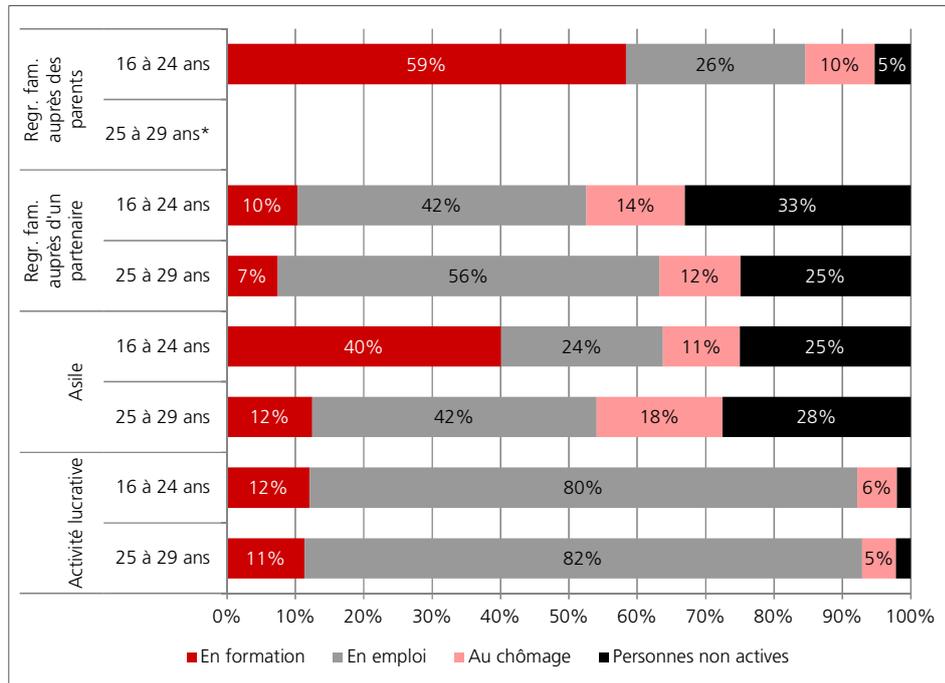
Régions arabes: Afrique du Nord, péninsule arabique, Irak, Jordanie, Liban et Syrie. Autres pays de l'OCDE: pays de l'OCDE extra-européens. Pour des raisons de lisibilité, les séries avec des valeurs inférieures à 4% ne sont pas représentées. Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

D'après les standards minimaux du concordat intercantonal sur les bourses d'études, les personnes arrivées tardivement en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire ou dans le cadre de l'asile n'ont souvent **pas droit à des bourses**. Pour la tranche d'âge des 16-24 ans, cela correspond à 78% des personnes issues du regroupement familial et à 81% des personnes issues du domaine de l'asile.

Situations de formation, professionnelle et familiale

Les personnes arrivées tardivement qui viennent en Suisse pour des raisons autres qu'une formation suivent **nettement moins souvent une formation** que les immigrants de deuxième génération. Au moment de l'enquête, ces derniers étaient 62% à suivre une formation dans la tranche d'âge des 16-24 ans. Par comparaison, les personnes de cette même tranche d'âge arrivées tardivement pour rejoindre leurs parents dans le cadre d'un regroupement familial étaient 59% à suivre une formation, alors que tous les autres groupes présentent des valeurs considérablement inférieures (de 10% à 40%, voir la **Figure 4**). Dans la tranche d'âge des 25-29 ans, les proportions sont largement moins élevées, tant pour les personnes arrivées tardivement (de 7% à 12%) que chez les immigrants de deuxième génération (14%). Dans les tranches d'âge des 16-24 ans et des 25-29 ans, les personnes arrivées tardivement sont **plus nombreuses à être au chômage** que les immigrants de deuxième génération nés en Suisse. À l'exception des personnes arrivées tardivement spécifiquement pour exercer une activité lucrative, la proportion est presque deux fois plus élevée (entre 10% et 18%). La **proportion de personnes non actives** est également beaucoup **plus élevée**, en particulier chez les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès de leur partenaire ou dans le domaine de l'asile (immigrants de deuxième génération: de 3.5% à 5.4%). Dans ce domaine, les différences entre les sexes sont significatives. Parmi les jeunes femmes âgées de 16 à 24 ans venues rejoindre un partenaire, la proportion de personnes non actives s'élève à 44%. La proportion des jeunes mères parmi elles est nettement inférieure, et, même si cette proportion augmente chez les 25-29 ans, celle des personnes non actives ne dépasse pas 36%. Il serait donc erroné d'attribuer ce phénomène à la seule situation familiale.

Figure 4: situations professionnelle et de formation des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement, par motif d'immigration (2010 à 2016)



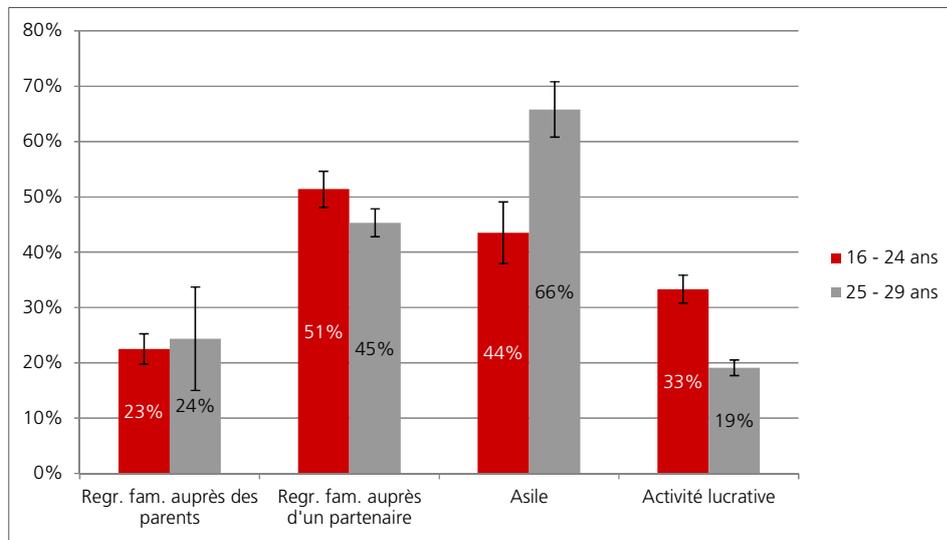
*) Nombre de cas trop restreint; sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Les personnes arrivées tardivement ont également **plus souvent des besoins en formation potentiels** dans la mesure où elles ne sont ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation (**Figure 5**): cette proportion atteint 23 à 24% chez les personnes issues d'un regroupement familial auprès des parents et environ 45 à 51% chez les personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, ce qui correspond pratiquement aux proportions observées dans le domaine de l'asile. La proportion est généralement encore **plus élevée chez les personnes arrivées tardivement qui ont des enfants**. Dans la tranche d'âge des 16-29 ans, cela représente 56% des **personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire**. Sur l'ensemble des groupes (domaine de l'asile compris), celui-ci comporte la plus grande proportion de parents.

D'après une extrapolation des données de fin 2017, l'on estime que le **nombre de personnes présentant potentiellement des besoins en formation** (ni titulaires d'un diplôme de degré secondaire II ni en cours de formation) s'élève à environ 16'100 personnes chez les 16-24 ans et à au moins 18'700 personnes chez les 25-29 ans. Au total, cela concerne environ 14'000 personnes issues d'un regroupement familial, 10'000 personnes issues du domaine de l'asile et également 10'000 personnes venues pour exercer une activité lucrative. Cette dernière catégorie se compose de personnes originaires de pays de l'UE/AELE, car pour les États tiers seuls les travailleurs qualifiés peuvent obtenir un permis de travail. Les personnes présentant des besoins en formation et étant issues du domaine de l'asile ou du regroupement familial auprès des parents ont souvent moins de 25 ans. Une grande partie des personnes venues pour exercer une activité lucrative ou pour rejoindre un partenaire dans le cadre d'un regroupement familial sont plus âgées.

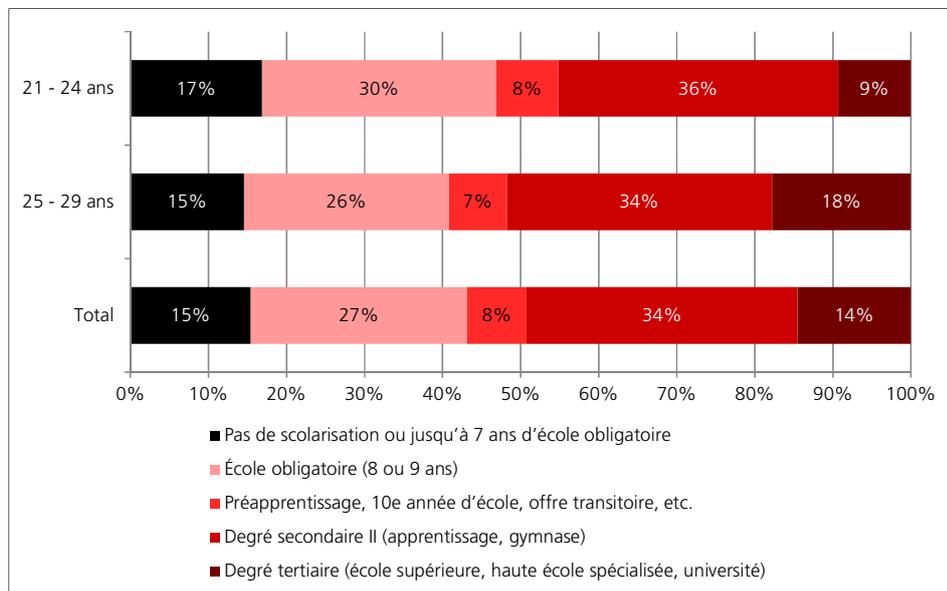
La **Figure 6** présente la formation préalable des personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, lesquelles constituent, en dehors du domaine de l'asile, le groupe qui présente le plus fréquemment des besoins en formation. Il apparaît clairement que la plupart des personnes qui ne sont pas

Figure 5: proportion des personnes présentant potentiellement des besoins en formation (ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation) par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement (permis B, C ou F; 2010 à 2016)



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone (±) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 6: **plus haut niveau de formation achevée** des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire (permis B, C ou F) (2010-2016)



Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ont généralement achevé l'école obligatoire, ce qui contraste avec le domaine de l'asile. De plus, 37% des personnes sans diplôme vivent encore avec des proches de la génération de leurs parents, généralement avec leurs beaux-parents. Elles disposent donc de ressources familiales, ce qui n'est généralement pas le cas des personnes issues du domaine de l'asile, mais elles sont aussi plus susceptibles d'être soumises à une forme de contrôle familial.

Estimation du nombre de nouveaux arrivants présentant potentiellement des besoins en formation supplémentaires

Il n'est pas possible de déduire directement de l'effectif moyen de la population pour les années 2010 à 2016 le nombre de nouveaux arrivants par année présentant potentiellement des besoins en formation, en plus des personnes qui intègrent immédiatement une formation. Néanmoins, une certaine stabilité pouvant être observée dans le domaine du **regroupement familial auprès d'un partenaire** en ce qui concerne l'origine des arrivants, la proportion des personnes vivant toujours en Suisse au bout de cinq ans et les profils de compétences des différents groupes d'origine, il semble malgré tout raisonnable de proposer une extrapolation sur la base des analyses disponibles. Selon cette méthodologie, on peut considérer que, parmi les **nouveaux arrivants de ce groupe (moyenne par année entre 2008 et 2017)** qui vivent encore en Suisse au bout de cinq ans, environ **1'500 personnes** présentent encore potentiellement des **besoins en formation**. C'était le cas d'environ 1'600 personnes en 2008 et d'environ 1'100 personnes en 2017. Il n'est pas possible de procéder à des extrapolations de ce type pour les autres groupes, leur situation étant sujette à davantage de fluctuations.

Perception de l'aide sociale

Bien que la qualité des données de l'aide sociale ne permette pas toujours de poser des affirmations précises, on peut considérer qu'une bonne moitié des personnes âgées de 16 à 34 ans arrivées tardivement et qui bénéficient de l'aide sociale (8'600) sont issues du domaine de l'asile et qu'un peu moins de la moitié d'entre elles (7'600) sont arrivées en Suisse pour d'autres motifs. Toutefois, environ trois fois plus de personnes ne relevant pas du domaine de l'asile intègrent la population résidente permanente (permis B ou C). Dans l'ensemble, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est peu élevé dans ce groupe. Cela s'explique par le risque que l'autorisation de séjour ne soit pas renouvelée en cas de perception de l'aide sociale et par le fait que, dans le cadre du regroupement familial, l'existence de revenus suffisants pour couvrir les besoins du nouvel arrivant doit être attestée.

Plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale ne sont **pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II**, et, à ce titre, présentent potentiellement des besoins en formation, mais **seuls 22%** des moins de 25 ans **suivent actuellement une formation** avec le soutien de l'aide sociale; après 25 ans, cette proportion chute à nouveau fortement. Les subventions de formation allouées à des femmes avec enfants sont particulièrement rares. En revanche, en dehors du domaine de l'asile, la proportion de femmes avec enfants bénéficiant de l'aide sociale dépasse 40% chez les moins de 25 ans et augmente encore sensiblement chez les plus de 25 ans. Les parents célibataires représentent un peu moins de 40% des bénéficiaires de l'aide sociale dans les jeunes tranches d'âge, un peu plus chez les personnes plus âgées.

Les personnes **ne relevant pas du domaine de l'asile** arrivées tardivement et qui bénéficient de l'aide sociale ont également **de la peine à intégrer le marché du travail**. Le chômage est pour un bon tiers d'entre elles la raison pour laquelle elles bénéficient de l'aide sociale. Dans ce groupe, la proportion de personnes exerçant une activité lucrative mais dont le revenu est insuffisant s'élève à un bon quart, ce qui est plus élevé que dans le domaine de l'asile. La **proportion de personnes non actives** a également augmenté. Elle s'élève à 20% chez les personnes sans enfants. Cela montre qu'outre les responsabilités familiales, d'autres aspects, comme les problèmes de santé, jouent ici un rôle.

Besoins et difficultés auxquels sont confrontées les personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire

Les données analysées indiquent clairement que les personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire sont particulièrement nombreuses à ne pas posséder de diplôme du degré secondaire II et

à ne pas être en cours de formation, l'approfondissement qualitatif s'est surtout concentré sur ce groupe. Les groupes de discussion ont révélé une forte **hétérogénéité** en ce qui concerne la motivation des personnes concernées à suivre une formation en Suisse. Certaines personnes arrivent avec cette intention, d'autres s'aperçoivent après un certain temps que leurs perspectives de revenus seraient bien meilleures avec un diplôme et s'orientent alors vers une formation. Une grande partie des personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire sont des jeunes femmes originaires de la région des Balkans occidentaux ou de Turquie qui épousent des immigrants de deuxième génération ayant grandi en Suisse, parlant la langue locale et, pour bon nombre d'entre eux, étant titulaires d'un diplôme professionnel. La plupart de ces femmes ont achevé l'école obligatoire et une proportion non négligeable d'entre elles possèdent un équivalent de la maturité qui n'est pas reconnu en Suisse mais pas de diplôme professionnel.

Les participantes aux groupes de discussion originaires de la région des Balkans occidentaux ou de Turquie sont convaincues que, de manière générale, les jeunes arrivantes ont l'intention de travailler et sont disposées pour cela à suivre une formation en Suisse, comme elles l'ont fait elles-mêmes. Cependant, toutes celles qui y sont parvenues ont été soutenues par leur partenaire et sa famille, ce qui, selon elles, ne va pas forcément de soi. Elles ont également toutes participé, pratiquement dès le début, à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). Elles considèrent toutefois que la possibilité de **progresser rapidement** constitue un **facteur déterminant**. Elles sont par ailleurs conscientes que, si des difficultés se présentent, les jeunes femmes risquent de rester au foyer lorsqu'elles deviennent mères. C'est ce qui s'est produit pour les personnes de leur entourage qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage après la «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) ou après un autre stage.

De leur côté, les experts confirment que la **conception des rôles au sein du couple et le soutien du partenaire et de la famille** constituent des facteurs déterminants, qui peuvent toutefois considérablement varier d'une situation à une autre. Plusieurs experts insistent sur la nécessité d'associer les époux dans les processus de conseil et de formation des jeunes femmes. Les experts se sont également penchés sur la question des **facteurs influençant la motivation** des personnes à suivre une formation. Ils évoquent la disponibilité et l'adéquation des **offres existantes**, la **motivation intrinsèque**, qui est liée au niveau de formation préalable, le **degré d'information** sur l'importance des diplômes professionnels en Suisse et sur la formation professionnelle duale, ainsi que la **non-reconnaissance des diplômes**, qui oblige à repasser par des étapes de formation que l'on pensait achevées. De plus, le fait d'avoir dû quitter sa famille d'origine et son cercle d'amis pour prendre un **nouveau départ, compliqué par la barrière de la langue**, constitue en soi un défi qui mobilise beaucoup d'énergie.

Les personnes qui arrivent pour se marier en Suisse ont généralement besoin de l'**aide** de tiers pour trouver une formation. Des personnes relevant de l'environnement personnel direct, que l'on pourrait qualifier de **personnes relais**, peuvent jouer ce rôle déterminant en orientant les nouveaux arrivants vers les services adéquats puis en les aidant à appliquer les conseils qui leur ont été donnés par les services en question. Ce travail de **conseil** est assuré par différents guichets: services d'accueil des étrangers et des migrants, préposés à l'intégration, ORP, centres de consultation ou encore organismes privés spécialisés dans l'intégration professionnelle. Les personnes qui sont parvenues à terminer une formation ont été suivies pendant une longue période par des spécialistes de différents services avec qui une relation de confiance s'est installée. Comme le soulignent les experts, les centres d'orientation professionnelle peuvent jouer un rôle important dans ce processus s'ils sont accessibles pour le groupe cible considéré et s'ils procèdent à une évaluation approfondie des compétences en s'efforçant de construire sur les aptitudes existantes.

Pour les personnes concernées comme pour les experts, les principaux **obstacles** à l'obtention d'un diplôme professionnel sont les suivants: l'apprentissage de la **langue** locale, dont on sous-estime souvent

beaucoup la difficulté, et le **changement de vie** radical qui se produit dans la vie des personnes concernées, dans la mesure où elles quittent leur environnement familial, avec le risque d'**isolement** qui les guette si elles restent au foyer. Le **découragement et la frustration** interviennent souvent lorsque les personnes concernées se rendent compte que leurs acquis antérieurs sont peu reconnus et qu'il est ardu de remplir ne serait-ce que les conditions préalables pour espérer accéder à une formation. Dans la formation professionnelle duale, les jeunes sont confrontés à la **difficulté** tout à fait concrète de **trouver des stages**, afin d'avoir un aperçu du monde du travail et des différentes filières professionnelles, puis une **place d'apprentissage**. S'ils ne parviennent pas à s'intégrer rapidement dans une formation, des problèmes de conciliation entre formation et vie de famille se posent quelques années plus tard. Pour différentes raisons, il est par ailleurs très difficile pour ce groupe de satisfaire aux conditions d'accès à une formation pour adultes, et ce dans les quatre voies établies menant à une certification professionnelle pour adultes. Dans le cas de la formation professionnelle initiale, qu'elle soit régulière ou raccourcie, les difficultés s'articulent autour de la conciliation entre formation et vie de famille et autour des ressources financières, si les revenus versés pendant la formation ne correspondent pas aux besoins d'un adulte. Les deux autres voies, l'admission directe à la procédure de qualification et la validation des acquis, exigent une expérience professionnelle. Or, beaucoup de personnes arrivées tardivement ne peuvent pas attester des cinq années d'expérience requises.

L'**importance des ressources financières** ne doit pas non plus être sous-estimée. L'accès aux ressources financières nécessaires a été plus ou moins problématique pour toutes les femmes qui ont participé aux groupes de discussion, même si elles pouvaient compter sur le soutien de leur partenaire et de leur famille. Les jeunes femmes ont salué à plusieurs reprises la possibilité donnée par les offres scolaires transitoires, à savoir les «classes d'intégration» (offres d'intégration/de préparation professionnelle), d'accéder à des cours de langue intensifs à des conditions avantageuses, cinq jours par semaine. Les personnes qui ne participent à aucune offre d'intégration ou de préparation professionnelle et qui souhaitent tout de même apprendre la langue sont confrontées à des coûts subjectivement très élevés, malgré le subventionnement des cours de langue. Il y a donc un grand risque que les personnes concernées renoncent à suivre des cours intensifs et perdent ainsi de précieuses années pour leur formation. Les experts estiment que les **problèmes de financement prennent essentiellement deux dimensions**: premièrement, les personnes concernées ont des **ressources financières globalement limitées** et, deuxièmement, **le budget familial ne prévoit pas forcément d'accorder la priorité à la formation des jeunes femmes**. Ces deux aspects contribuent à la forte sensibilité au prix du groupe cible en matière de formation, d'autant plus que les nouveaux arrivants en provenance d'États tiers n'ont pas encore accès aux bourses et que la perception de l'aide sociale risque, selon les cas, de compromettre le statut de séjour de la famille ou sa future naturalisation. Les experts sont unanimes sur le fait que les problèmes s'amplifient si la formation est reportée jusqu'à la naissance d'enfants.

Utilisation des offres de formation et parcours de formation

D'après les témoignages des participantes aux quatre groupes de discussion, il convient d'opérer une distinction entre deux groupes de personnes: celles qui s'insèrent dans le système de formation professionnelle ordinaire par le biais des offres cantonales spécifiques de préparation aux offres de la transition I («classes d'intégration») en combinaison avec des offres de préparation à la formation professionnelle initiale, et celles qui n'ont pas ou n'utilisent pas cette option. Les interlocutrices qui ont participé à une **«classe d'intégration»** (offre d'intégration/de préparation professionnelle) l'ont fait relativement rapidement après leur arrivée en Suisse et avec une connaissance plutôt rudimentaire de la langue. Leurs retours sur cette expérience sont tous très positifs. Le fait d'avoir des cours cinq jours par semaine leur a permis de s'immerger rapidement dans leur nouvelle vie. Elles font non seulement allusion à

l'apprentissage de la langue, mais aussi à toute l'aide reçue des enseignants sur différents aspects de leur nouvelle vie. L'orientation rapide vers une filière de formation après la période d'intégration est également saluée. À la question de savoir quels conseils les jeunes femmes pourraient donner aujourd'hui aux nouveaux arrivants, elles répondent à l'unisson: participer le plus rapidement possible à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle).

Elles font néanmoins remarquer que certaines de leurs camarades ont abandonné les cours et qu'elles-mêmes ont par la suite rencontré des difficultés à intégrer une formation. La situation semble être plus avantageuse dans les cantons qui, comme celui de Bâle-Ville, proposent si nécessaire une troisième année d'intégration. Du point de vue des experts, l'un des avantages des offres transitoires d'intégration est qu'elles permettent d'attirer des personnes qui ne s'étaient initialement pas orientées vers une formation professionnelle. Certaines personnes y voient en effet une possibilité d'apprendre rapidement l'allemand à des conditions intéressantes et décident ensuite de poursuivre. L'une des clés du succès des «classes d'intégration» est qu'elles dispensent une formation scolaire aux nouveaux arrivants, alors que la formation professionnelle duale constitue au début un obstacle.

Pour les personnes qui ne participent à **aucune «classe d'intégration»** (offre d'intégration/de préparation professionnelle), par exemple parce que la limite d'âge est trop basse, les **cours d'intégration et de langue** constituent généralement une première étape. Les centres d'**orientation professionnelle** sont eux aussi un important point d'accès, en particulier s'ils déploient des efforts spécifiques pour atteindre le groupe cible considéré. Parfois, les **offices régionaux de placement (ORP)** peuvent aussi constituer un soutien à l'échelon cantonal. Les experts estiment par ailleurs qu'un grand nombre de jeunes femmes entreprennent des étapes de formation dans des écoles professionnelles en dehors des offres d'intégration et de préparation professionnelle. Le parcours de beaucoup d'entre elles consiste dans un premier temps à apprendre la langue puis à essayer de mettre un pied dans le marché du travail. Si elles trouvent un emploi, elles ne s'orientent qu'après quelques années vers une formation, bien souvent après la naissance d'enfants. Dans cette deuxième phase, les **offres de conseil et d'accompagnement d'organisations privées** jouent également un rôle de porte d'entrée pour les personnes qui s'orientent vers une formation pour adultes.

Appréciations relatives aux mesures nécessaires et aux améliorations possibles

Interrogées sur les conseils qu'elles pourraient donner aux nouveaux arrivants dans la même situation qu'elles à l'époque, les jeunes femmes qui ont participé aux groupes de discussion évoquent moins les possibilités de formation concrètes que l'importance de sortir de chez soi, d'apprendre la langue et de découvrir le pays et les possibilités qu'il offre.

De leur côté, les experts ont clairement relevé qu'il existe de **très importantes différences régionales** concernant l'accès à la formation pour les groupes considérés. Grâce à l'organisation particulière de ses structures ordinaires, le **canton du Tessin enregistre de meilleurs résultats** que les autres cantons en matière d'**intégration dans la formation**. En effet, la Suisse italophone a développé une culture du préapprentissage à une époque où il était difficile de trouver des places d'apprentissage. Les offres en question, ouvertes à tous, sont aujourd'hui aussi utilisées par les personnes arrivées tardivement en Suisse. Par ailleurs, les exigences relatives aux compétences linguistiques sont moindres en début de formation au Tessin: apprendre la langue est considéré comme un objectif, non comme un prérequis. Les représentants des cantons de **Genève**, de **Vaud**, mais aussi des villes de **Bâle** et de **Zurich**, estiment de manière générale que **toutes les offres nécessaires sont disponibles**. Il s'agit simplement, d'une part, de ne pas en limiter l'accès à des groupes spécifiques tels que les personnes bénéficiant de l'aide sociale ou celles issues du domaine de l'asile et, d'autre part, d'améliorer l'intégration dans la formation des personnes arrivant

dans le cadre d'un mariage en leur fournissant des informations et des conseils ciblés et en simplifiant les possibilités de financement des formations. Il faudrait en outre renforcer la collaboration avec les entreprises et les associations professionnelles sectorielles afin de garantir un nombre suffisant de places de stage et d'apprentissage. Il s'agirait également d'entretenir une collaboration plus étroite entre les acteurs concernés afin que personne ne soit laissé de côté.

D'autres cantons, en particulier les cantons de petite taille, ont encore une grande marge d'amélioration. Leurs spécialistes se battent pour chaque offre et pour chaque subvention de cours de langue. Comme l'explique la déléguée à l'intégration du canton du Jura, dans les faits, aucune offre n'est proposée dans les domaines qui ne sont pas cofinancés par la Confédération. À l'heure actuelle, les personnes arrivées tardivement qui ne sont pas issues du domaine de l'asile sont donc déjà en partie exclues des offres de formation existantes. Sans aides au financement, cette situation ne pourra guère changer.

Heureusement, il existe un large consensus concernant les orientations à prendre. Plusieurs experts reprennent la question de savoir comment gérer ces aspects sans exclure d'autres groupes et comment créer des offres qui soient également accessibles aux nationaux. Des **mesures doivent être prises en particulier au tout début de l'intégration dans la formation** sur le plan de l'accès à l'information et aux conseils – ce groupe étant difficile à atteindre – ainsi que sur le plan de l'apprentissage de la langue, pour permettre aux personnes concernées de s'insérer dès que possible dans les structures de formation professionnelle ordinaires.

Le seul endroit où les nouveaux arrivants **entrent nécessairement en contact** avec les institutions helvétiques est le contrôle des habitants ou le premier entretien d'accueil (s'il y en a un). Les experts suggèrent de relever à cette occasion le niveau de formation des personnes arrivées tardivement et de les informer des offres existantes. Seules les personnes intéressées se présentent aux autres points de contact, à savoir les guichets qui renseignent sur les cours d'intégration et de langue disponibles, les cours en question, les ORP, les centres d'orientation professionnelle qui tiennent activement compte des besoins des personnes arrivées tardivement, mais aussi les associations culturelles et les personnes d'influence, si elles sont intégrées dans la chaîne d'information.

Les experts s'accordent sur l'importance du **soutien continu** à apporter aux personnes arrivées tardivement. Différents services sont à même de fournir cet accompagnement personnalisé. Ceux-ci devraient tenir compte de la situation globale des jeunes femmes ou des jeunes hommes et garder en tête notamment les problématiques du financement et de la prise en charge des enfants. Il est par ailleurs important d'associer les partenaires ainsi que les familles, car leur soutien pendant la formation est extrêmement important. Ce processus d'accompagnement différencié permet une intégration efficace dans la formation, selon les experts.

Ces derniers mentionnent un autre aspect important dans ce sens, à savoir l'**amélioration des possibilités** offertes aux personnes arrivées tardivement **d'apprendre la langue locale rapidement, ainsi que la réduction des barrières linguistiques**. Les groupes de discussion ont été l'occasion de réfléchir à des possibilités de mieux combiner apprentissage de la langue et formation professionnelle. Ont été discutés, outre le modèle tessinois (la langue comme objectif et non comme prérequis, possibilités d'apprentissage en parallèle), les stages et le modèle de préapprentissage d'intégration que le canton de Vaud a ouvert aussi aux personnes qui ne relèvent pas du domaine de l'asile. Les experts romands, en particulier, déconseillent de s'intéresser uniquement aux compétences linguistiques dans un premier temps. Pour ne pas perdre de temps inutilement, ils considèrent qu'il faut travailler en parallèle sur plusieurs aspects, par exemple entamer le processus d'adéquation avec le choix professionnel tout en comblant les éventuelles lacunes scolaires. Sur ce dernier point, en particulier, les **centres d'orientation professionnelle jouent**

un rôle important; or, tous ne prennent pas encore bien en considération les besoins des personnes arrivées tardivement. Plusieurs experts font valoir la nécessité de procéder sans tarder à une évaluation approfondie des compétences pour éviter aux nouveaux arrivants les détours inutiles et les aider à construire sur les aptitudes existantes.

Un autre élément sur lequel s'accordent les experts et les personnes concernées est d'assurer **le plus tôt possible et de manière intensive une intégration dans la formation** qui soit axée dès le début sur la formation professionnelle. Cela présuppose que la limite d'âge pour accéder aux offres cantonales d'intégration et de préparation professionnelle (par le biais du crédit d'intégration ou du crédit de formation) soit suffisamment élevée (25 ans). Les expériences faites tant par les personnes concernées que par les écoles professionnelles montrent par ailleurs qu'il est presque impossible d'accéder à une formation professionnelle au terme d'une seule année de cours, principalement pour des raisons linguistiques. Il est donc primordial que les personnes concernées puissent avoir recours à des «classes d'intégration» (offres d'intégration/de préparation professionnelle) supplémentaires.

Les experts ont mentionné à plusieurs reprises l'intérêt d'un accès rapide au marché du travail par l'intermédiaire de **stages d'orientation ou de courte durée**. Ces expériences pratiques permettent non seulement de renforcer les compétences linguistiques des stagiaires, mais aussi de procéder à une évaluation réaliste de leurs besoins en formation et de leurs motivations sous-jacentes. Pour l'**apprentissage** en tant que tel, des entreprises doivent être disposées à donner une chance aux personnes arrivées tardivement. Les institutions qui travaillent étroitement avec des entreprises et des associations professionnelles sectorielles font des expériences encourageantes et observent que les **milieux économiques sont disposés à jouer le jeu** si le cadre proposé par les institutions concernées leur convient.

Il est également souvent question dans les discussions des **grossesses en cours de formation**. En effet, il n'est pas rare de voir des femmes enceintes en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). Toutes les écoles ne parviennent pas à faire en sorte, par un soutien ciblé, que les femmes puissent poursuivre leur formation après une grossesse.

Une certaine unanimité existe également sur le fait que, pour différentes raisons, les nouveaux arrivants ont parfois d'autres priorités à leur arrivée que celle de suivre une formation. La question de la formation peut se présenter dans un deuxième temps. Les personnes concernées ont alors besoin d'une **deuxième** ou d'une **troisième chance**. Elles rencontrent avant tout les difficultés suivantes lorsqu'elles cherchent à obtenir un diplôme professionnel à un âge plus avancé. Elles doivent maîtriser suffisamment bien la langue (au-delà de la compréhension et de l'expression courantes) pour pouvoir intégrer une formation, or les conditions en la matière ne sont souvent pas optimales; la formation professionnelle initiale n'offre généralement aucune flexibilité aux **femmes avec enfants**, ce qui pose des **problèmes de conciliation entre formation et vie de famille**; il n'est pas simple pour les personnes de ce groupe de faire valider une formation professionnelle initiale, car les compétences linguistiques sont essentielles en la matière; les structures accompagnant les personnes au cours de cette procédure de validation diffèrent considérablement selon les cantons; des **problèmes financiers** se posent, car les dépenses courantes sont nettement plus élevées pour les personnes avec enfants, or, pour les personnes à faible revenu, toute perte de revenu peut devenir problématique.

Les deux groupes d'experts considèrent que les **programmes d'intégration professionnelle proposés par des organismes privés** constituent des points de départ essentiels pour ces personnes d'âge plus avancé. Ces programmes offrent des perspectives réalistes et une première étape d'intégration, accompagnent les personnes tout au long de la procédure de validation et peuvent faire le lien avec des filières de formation et des possibilités de financement. Les **formations de courte durée pouvant être validées**

par la suite et offrant de premières étapes de qualification, comme c'est le cas du cours d'auxiliaire de santé CRS, sont considérées comme de bonnes solutions qu'il serait souhaitable d'étendre à d'autres secteurs. La problématique de la garde des enfants est par ailleurs prise en considération.

Les deux groupes d'experts accordent une **grande priorité à la modularisation et à la flexibilisation de la formation professionnelle**. Si l'offre n'est ni modulaire ni flexible, les personnes les plus touchées sont précisément celles qui ont des revenus modestes et qui travaillent pendant des durées excessives. Le problème est d'autant plus important que le droit aux allocations pour la formation professionnelle initiale est peu élevé dans de nombreux cantons. Ces personnes peuvent donc rarement se permettre de travailler moins.

1 Contexte et mandat

Au printemps 2018, la Confédération et les cantons ont adopté un agenda commun en matière d'intégration, l'«Agenda Intégration Suisse», qui poursuit trois objectifs supérieurs:

1. Encourager une intégration rapide, efficace, intensive et systématique comprise comme un processus qui commence dès l'entrée en Suisse ou dès le dépôt de la demande d'asile et qui se poursuit jusqu'à l'entrée dans une formation professionnelle ou l'exercice d'une activité lucrative.
2. Permettre aux adolescents et aux jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse d'accéder à des formations de niveau secondaire II ou tertiaire menant à un diplôme reconnu par l'État.
3. Intensifier les mesures d'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus (AP/R) conformément à leurs besoins.

La présente étude s'inscrit dans le cadre du deuxième objectif, qui a déjà donné lieu à la rédaction de deux rapports partiels: l'un concernant l'intégration, l'autre concernant la formation. Pour le groupe cible des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus, un processus cible supérieur a été défini pour l'intégration, dans lequel les interfaces entre intégration et formation ont été clarifiées. Aucun processus n'a été défini spécifiquement pour les jeunes arrivés tardivement en Suisse qui ne relèvent pas du domaine de l'asile. Le rapport consacré à la formation traite toutefois de leur situation, notamment de celle des personnes arrivées en Suisse à la faveur du regroupement familial, puisque la probabilité que ce groupe cible s'établisse durablement en Suisse est élevée. En raison de la faible quantité de données disponibles sur le sujet, il était toutefois difficile pour la Confédération et les cantons de déterminer les mesures d'intégration et de formation à mettre en place pour les différents groupes. L'étude réalisée dans le cadre de la phase II de l'Agenda Intégration doit apporter des éclairages sur cette question. À cette fin, elle poursuit les deux **objectifs** suivants:

1. Clarification de la **taille du groupe cible** des adolescents et des jeunes adultes originaires de l'UE/AELE ou d'États tiers qui sont arrivés tardivement en Suisse, **ainsi que du statut, du profil et des besoins des personnes qui le composent** dans la perspective de leur accès à une formation professionnelle initiale, à une offre de préparation à une formation professionnelle initiale de la transition I ou à une formation générale du niveau secondaire II.¹
2. Clarification de la **situation** dans laquelle se trouvent les personnes arrivées tardivement en Suisse: formation, travail, aide sociale, offres spécifiques d'encouragement de l'intégration.

Les questions de l'étude sont examinées en deux étapes.

1^{re} étape: réalisation d'analyses quantitatives sur la base du Système d'information central sur la migration (SYMIC), en recoupement partiel avec le relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Une analyse de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale (y c. SH-FlüStat) est également prévue.

2^e étape: approfondissement qualitatif des questions auxquelles il n'est pas possible de répondre sur le plan quantitatif.

Le **Tableau 1** dresse la liste des questions auxquelles il n'est pas possible, ou seulement de manière très limitée, de répondre sur la base des analyses quantitatives. Celles-ci concernent en particulier les besoins

¹ Dans le domaine de l'asile (AP/R), il convient également d'identifier, dans la mesure du possible, des personnes suivant une formation de niveau tertiaire ou présentant un potentiel pour une formation de niveau tertiaire.

des personnes arrivées tardivement en Suisse, les difficultés qu'elles rencontrent, ainsi que des données plus détaillées sur l'utilisation des offres d'intégration et de formation.

Tableau 1: questions et sources d'information

	SYMIC	SYMIC/RS	Stat. aide sociale	Groupes de discussion
1 Combien d'adolescents et de jeunes adultes (16-24 ans) sont arrivés en Suisse par année entre 2008 et 2017?				
Différenciation par groupe d'âge, sexe, statut de séjour, groupe de pays d'origine, motif d'immigration/de séjour, secteur d'activité des personnes venues en Suisse pour y exercer une activité lucrative, différenciation régionale (si possible jusqu'à l'échelon des cantons)	●			
2 Combien d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tardivement vivent actuellement (2016 et 2017) en Suisse?				
Même différenciation que pour la question 1, avec ajout du groupe d'âge des 25-29 ans arrivés tardivement en Suisse	●			
3 Quelle est la situation de ménage ou la situation familiale des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse?				
Personnes arrivées tardivement en Suisse faisant partie de la population résidante permanente et vivant en ménage privé; même différenciation que pour la question 1, avec ajout de l'appartenance religieuse et du lieu de naissance des parents (Suisse ou étranger) pour toutes les analyses RS; types de ménage standard selon l'OFS; analyse du nombre de personnes et de l'âge des personnes ayant des enfants		●		
4 Quelle est la situation en matière de formation des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse?				
Personnes arrivées tardivement en Suisse faisant partie de la population résidante permanente et vivant en ménage privé; différenciation entre la formation achevée la plus élevée et une formation en cours sur l'échelle RS de 1 à 13		●		
5 Quelle est la situation en matière d'intégration professionnelle des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse?				
Personnes arrivées tardivement en Suisse faisant partie de la population résidante permanente et vivant en ménage privé; situation sur le marché du travail; profession; situation dans la profession d'après les échelles RS		●		
6 Quelles sont les principales langues parlées par les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse? Quelle langue parlent-ils sur leur lieu de travail ou de formation?				
Personnes arrivées tardivement en Suisse faisant partie de la population résidante permanente et vivant en ménage privé; langue principale; langue parlée au sein du ménage; langue parlée sur le lieu de travail ou de formation		●		
7 Quelles évolutions peut-on observer au cours des années considérées (2010 à 2016)?				
Déclarations à l'échelle nationale concernant la situation de ménage ou familiale, la formation et l'intégration professionnelle		●		
8 Combien d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse touchent (ultérieurement) l'aide sociale?				
Analyses analogues à celles de l'étude du SEM et de la CII			●	
9 Quels sont leurs besoins en matière d'intégration dans la formation, quelle est la demande en matière d'offres de formation?				
Difficultés concrètes d'accès au marché du travail; intégration sociale; atteintes à la santé; souhaits/projets en matière de formation; diplômes non reconnus; ressources financières insuffisantes pour suivre une formation et autres obstacles, etc.				●
10 De quelles offres d'intégration et de formation font-ils usage?				
Le relevé structurel renseigne sur les formations suivies actuellement, mais pas sur les formations achevées. Aucune information n'est disponible sur la perception d'éventuelles bourses.		○		●

Remarques: ● = source d'information principale ; ○ = source d'information complémentaire.

2 Méthodologie

2.1 Définitions

Les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement sont des personnes sans passeport suisse ayant immigré en Suisse entre 16 et 24 ans (définition analogue à celle de l'étude SEM/CII Stutz/Bischof et al. 2016). Les adolescents qui doivent encore effectuer une partie de l'école obligatoire en Suisse et qui sont donc enregistrés dans le système scolaire suisse sont par conséquent délibérément exclus de cette catégorie. L'accent mis sur la **transition I** précise que la présente étude se concentre sur les personnes arrivées tardivement n'ayant pas (encore) effectué en Suisse de formation postobligatoire reconnue du degré secondaire II et n'étant pas non plus en cours de formation.

Le **cadre légal** étant très hétérogène, l'analyse opère une distinction entre les **trois voies migratoires que sont l'asile, les États tiers et les accords de libre circulation UE/AELE (ALCP)** (Tableau 2). Le **statut de séjour** des personnes arrivées en Suisse par l'une des trois voies migratoires peut différer selon les cas et changer avec le temps, comme le montre le **Tableau 3**.

Tableau 2: voies migratoires et motifs d'immigration du groupe cible

UE/AELE (ALCP)	États tiers	Asile
Activité professionnelle	Regroupement familial auprès des parents	Demande d'asile
Regroupement familial auprès des parents	Regroupement familial auprès du partenaire	Regroupement familial auprès des parents
Regroupement familial auprès du partenaire	(Activité professionnelle)	Regroupement familial auprès du partenaire
(Formation)	(Formation)	naire

Entre parenthèses: groupes ne comprenant pas de personnes peu qualifiées

Tableau 3: différenciation par statut de séjour

Statut de séjour des nouveaux arrivants	Statut de séjour ultérieur apparaissant dans les analyses d'effectifs
<p>Autorisation de séjour de type B</p> <p>UE/AELE et États tiers: séjour autorisé supérieur à une année, indépendamment du motif d'immigration</p> <p>Asile: en cas de reconnaissance immédiate du statut de réfugié (rare), parfois en cas de regroupement familial auprès de réfugiés reconnus.</p>	<p>Autorisation de séjour de type B ou passage possible à une autorisation d'établissement de type C</p>
<p>Autorisation de séjour de courte durée de type L</p> <p>UE/AELE et États tiers: séjour autorisé jusqu'à une année, indépendamment du motif d'immigration</p>	<p>Autorisation de séjour de courte durée de type L ou passage possible à une autorisation de séjour de type B et par la suite à une autorisation d'établissement de type C</p>
<p>Requérants d'asile de type N</p> <p>Personnes issues du domaine de l'asile. Même en cas de regroupement familial, certains membres de la famille doivent déposer leur propre demande d'asile.</p>	<p>Requérants d'asile de type N ou passage au statut de personne admise à titre provisoire (permis F) sans statut de réfugié ou de personne admise à titre provisoire (permis F) avec statut de réfugié.</p> <p>Selon leur situation, les personnes titulaires d'un permis F peuvent obtenir par la suite une autorisation de séjour de type B pour raisons humanitaires.</p> <p>Réfugiés reconnus avec autorisation de séjour de type B. Pour toutes les personnes titulaires d'une autorisation de séjour de type B, un passage à une autorisation d'établissement de type C est possible dans un deuxième temps.</p>

D'autres cas de figure sont possibles dans certaines circonstances exceptionnelles, mais ils ne représentent pas une proportion significative dans les analyses.

Comme on peut le voir dans le tableau, toutes les catégories de séjour n'apparaissent pas dans l'**analyse des nouveaux arrivants**, car certaines autorisations ne peuvent en principe être obtenues qu'après un

certain temps, par un changement de statut de séjour. Étant donné que le statut de séjour peut être amené à changer, une même personne peut donc être recensée avec un autre statut de séjour à son arrivée que dans les **analyses d'effectifs** effectuées quelques années plus tard (pour autant qu'elle soit restée en Suisse).

Du point de vue légal, les personnes issues de pays de l'**UE/AELE** ainsi que les immigrants en provenance d'**États tiers** ayant déposé une demande d'asile reçoivent généralement à leur arrivée une **autorisation de séjour de type B** (rarement une autorisation d'établissement de type C) ou une **autorisation de séjour de courte durée de type L** (séjour de moins d'un an). Dans les analyses d'effectifs, une partie d'entre eux a obtenu entre-temps une autorisation d'établissement de type C.

Dans le **domaine de l'asile**, le droit suisse opère une distinction entre les **requérants d'asile (permis N)**, les **réfugiés reconnus**, qui se voient généralement délivrer dans un premier temps une **autorisation de séjour (B)**, et les **personnes admises à titre provisoire (permis F)**. L'admission provisoire concerne les personnes dont la demande d'asile a été rejetée mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'une mesure d'expulsion, par exemple à cause d'une situation de crise dans leur pays d'origine ou pour des raisons médicales. Les réfugiés au sens de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés dont la demande d'asile a été rejetée ou dont les motifs d'asile sont apparus après leur fuite peuvent également être admis temporairement. Il existe **donc des personnes admises à titre provisoire (F) avec et sans statut de réfugié** dont la situation juridique diffère partiellement. La responsabilité financière des requérants d'asile de type N relève de la Confédération. Pour les réfugiés reconnus, elle est transférée aux cantons après un séjour de cinq ans en Suisse. Pour les personnes admises à titre provisoire, le transfert s'effectue après sept ans. Les autorités compétentes définissent également dans une large mesure l'accès aux mesures d'intégration et de formation.

Regroupement familial: le motif d'immigration «regroupement familial» concerne autant les enfants, les adolescents et jeunes adultes qui immigreront en Suisse avec leurs parents ou pour les rejoindre, que les personnes qui arrivent en Suisse avec leur partenaire ou pour le rejoindre (en vue d'un mariage par exemple). Les partenaires peuvent être des ressortissants étrangers ou des ressortissants suisses. Cependant, toutes les personnes qui immigreront en Suisse avec des membres de leur famille ou pour les rejoindre ne sont pas recensées avec le motif d'immigration «regroupement familial».

1. Celles qui exercent une activité lucrative, en particulier si elles proviennent d'un pays de l'UE/AELE, peuvent être enregistrées avec le motif d'immigration «activité professionnelle».
2. Celles qui suivent une formation peuvent être enregistrées avec le motif d'immigration «formation».

Dans le domaine de l'asile, les membres de la famille peuvent déposer leur propre demande d'asile, auquel cas ils sont enregistrés avec le motif d'immigration «asile».

De plus, on ne peut effectuer de distinction nette entre le regroupement familial auprès de personnes issues du domaine de l'asile et le regroupement familial de personnes provenant d'États tiers. C'est en particulier le cas lorsque le regroupement s'effectue auprès de personnes faisant l'objet d'un cas de rigueur et se voyant délivrer un titre de séjour ne relevant plus du domaine de l'asile (cas LEI). Il convient de tenir compte de ces flous juridiques lors de l'interprétation des résultats.

Outre le motif d'immigration et le statut de séjour, il existe de nombreux autres facteurs susceptibles d'avoir une influence notable sur la situation de divers groupes d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Lorsque cela est possible et opportun, les analyses sont donc **différenciées par âge, sexe, statut de séjour, motif d'immigration, nationalité et niveau d'éducation**.

Voies d'obtention d'une certification professionnelle: les adultes disposent de plusieurs possibilités pour obtenir une certification professionnelle. Quatre voies principales se sont établies:²

- la formation professionnelle initiale ordinaire
- la formation professionnelle raccourcie
- l'admission directe au processus de qualification (avec attestation d'une expérience professionnelle)
- la validation d'acquis de formation (avec attestations d'une expérience professionnelle)

Il existe en outre des procédures de reconnaissance des diplômes pour les personnes titulaires de diplômes étrangers.

2.2 Bases de données des analyses quantitatives

Les analyses quantitatives se fondent sur trois jeux de données.

A Système d'information central sur la migration (SYMIC)

Les données du SYMIC reçues du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) présentent l'avantage d'être issues d'une **enquête exhaustive** et d'être disponibles rapidement. Des analyses sont ainsi déjà possibles pour l'année 2017. Leur significativité est toutefois limitée, puisqu'elles **ne fournissent aucune indication sur la situation de ménage, le niveau d'éducation et l'intégration professionnelle** des personnes concernées. Le SYMIC renseigne sur les fréquences d'arrivée des adolescents et des jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans, ainsi que sur l'effectif total actuel. L'effectif ne peut être analysé de manière complète que pour les années 2016 et 2017. Étant donné que les statistiques en matière d'asile n'ont été intégrées dans le SYMIC qu'à partir de 2008, seuls les adolescents et jeunes adultes arrivés en Suisse depuis 2008 peuvent être pris en considération (les adolescents âgés de 16 ans à leur arrivée en 2008 avaient atteint l'âge de 24 ans en 2016). Pour cette raison, les effectifs des personnes arrivées tardivement qui étaient âgées de 25 à 29 ans en 2017 sont incomplets, puisque les jeunes concernés ont pu arriver en Suisse avant 2008.

Ce jeu de données comprend au total 435'529 personnes qui, **entre 2008 et 2017**, sont arrivées en Suisse³ âgées de 16 à 24 ans. Pour éviter les doubles comptables, les ajustements suivants ont été effectués:

- Pour les numéros SYMIC apparaissant dans les deux jeux de données, seul le jeu de données «LEI» a été pris en considération, mais la date d'arrivée, l'autorisation délivrée à l'arrivée et le canton de résidence à l'arrivée ont été tirés du jeu de données «asile». Cela concerne 11'288 cas.
- Environ 916 cas du domaine de l'asile n'ont pas pu être pris en considération. Il s'agit de personnes restées en Suisse mais pour lesquelles il n'a pas été possible de déterminer le type d'autorisation reçue. Ces personnes se sont très probablement vu attribuer un autre numéro SYMIC après le regroupement des anciens registres. Ces cas n'ont pas été pris en considération dans le jeu de données «asile», car il est fort probable qu'ils figurent dans le jeu de données «LEI».

B Jeu de données lié Système d'information central sur la migration (SYMIC) et relevé structurel (RS) (2010-2016)

Le relevé structurel, réalisé depuis 2010 dans le cadre du nouveau recensement annuel de la population, fournit des informations détaillées sur une grande partie des adolescents et des jeunes adultes arrivés

² Cf. <https://www.orientation.ch/dyn/show/123538?lang=fr>

³ L'année déterminante est celle de la première arrivée enregistrée depuis 2002. Une personne arrivée en 2006 qui a ensuite quitté la Suisse avant de s'y établir à nouveau en 2008 ne figure donc pas dans ce jeu de données. Pour des raisons techniques, les arrivées avant 2002 ne peuvent pas être prises en considération.

tardivement en Suisse qui font désormais partie de la population résidante permanente et qui vivent en ménage privé. Des renseignements détaillés sur le niveau de formation, l'activité professionnelle et la situation de ménage ou la situation familiale peuvent être obtenus par ce biais. Les données disponibles lors de l'analyse concernent les années **2010 à 2016**. Celles de l'année 2017 n'étaient pas encore disponibles lorsque les données des deux sources ont été rassemblées.

Pour disposer d'un nombre suffisant de cas, les années 2010 à 2016 ont été regroupées. Lors de l'interprétation des résultats, il faut toutefois tenir compte des restrictions suivantes:

- Les **personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée et les requérants d'asile** ont été **exclus** de l'échantillon, car un grand nombre d'entre eux ne vivent pas dans des ménages privés, or le relevé structurel recense uniquement les ménages privés. Ces personnes ne s'inscrivent d'ailleurs pas dans la visée du présent projet. Les analyses portent donc sur des personnes titulaires d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation d'établissement ainsi que sur des personnes admises à titre provisoire (permis B/C/F).
- Les personnes arrivées tardivement en Suisse à des fins de formation n'ont pas non plus été prises en considération, car une partie d'entre elles vit dans des logements collectifs. Comme seules **les personnes vivant en ménage privé** figurent dans le relevé structurel, les données n'auraient pas été représentatives les concernant. La même problématique se pose pour les personnes qui sont initialement arrivées en Suisse par la voie de l'asile ou pour exercer une activité lucrative. En effet, les données relatives à ces groupes ne sont représentatives que pour les personnes vivant en ménage privé.
- Les données du relevé structurel sont basées sur le principe de la **déclaration personnelle**. Il se peut donc que des diplômes obtenus à l'étranger soient «survalorisés», par exemple s'ils ne sont pas reconnus en Suisse ou s'ils ne correspondent pas au même niveau d'études (par ex. bachelor en coiffure). Pour le niveau tertiaire, les comparaisons donnent des résultats plausibles.⁴ L'évaluation des diplômes du degré secondaire II est plus difficile, les indications relatives à la profession étant trop imprécises.⁵
- Les jeunes arrivés avant 2008 n'étant pas recensés dans le SYMIC (voir la section 0, point A), les personnes âgées de 25 à 29 ans au moment de l'enquête ne peuvent pas être pleinement identifiées. C'est notamment pour cette raison que les 16-24 ans et les 25-29 ans sont souvent analysés séparément.⁶

Le recoupement a été effectué par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui a ajouté les informations tirées du relevé structurel au dossier des personnes recensées dans le jeu de données SYMIC et ayant été interrogées ou faisant partie du ménage d'une personne interrogée dans le cadre de l'enquête.

Entre 2008 et 2016, près de 400'000 adolescents et jeunes adultes sont arrivés en Suisse (sans compter les quelque 38'000 personnes arrivées en 2017), parmi lesquels environ 16'000 ont été interrogés directement en tant que personnes cibles dans le cadre du relevé structurel. Des informations sont par ailleurs disponibles pour 19'000 autres personnes mentionnées en tant que membres du ménage. L'indication importante relative à la situation actuelle en matière de formation n'étant pas disponible pour les membres du ménage, seules les **données des personnes cibles** sont analysées.

⁴ Les informations relatives à la profession apprise permettent d'identifier d'éventuels écarts: les personnes de 16 à 29 ans arrivées tardivement résidant de manière permanente en Suisse et possédant un diplôme de niveau tertiaire indiquent souvent des professions dans le domaine des sciences économiques, de l'ingénierie ou de l'architecture. Cependant, dans environ 6% des cas, des professions telles que cuisinier ou employée de commerce sont indûment attribuées au niveau tertiaire.

⁵ Les indications relatives à la langue principale ne sont pas prises en considération, car les résultats ne sont pas suffisamment plausibles. Par exemple, 24% des personnes arrivées tardivement en Suisse par la voie de l'asile, indiquent l'allemand comme leur première langue principale.

⁶ Les données manquent pour les 25-29 ans arrivés à un jeune âge en Suisse. C'est en particulier le cas pour le groupe cible «Regroupement familial auprès des parents». Le sous-chapitre concerné se réfère donc uniquement aux données des 16-24 ans.

De plus, le relevé structurel recense uniquement les **résidents permanents**. Les analyses portent donc uniquement sur les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse qui, au moment de l'enquête, disposaient d'une autorisation de séjour de type B, d'une autorisation d'établissement de type C ou d'une admission provisoire (F). Les personnes arrivées tardivement qui, au moment de l'enquête, étaient (encore) en demande d'asile ou titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée ne sont donc pas incluses, les données à leur sujet étant insuffisantes.

Les personnes arrivées tardivement en Suisse constituent un groupe à la fois très spécifique et très hétérogène: les personnes provenant de pays voisins présentent par exemple un profil très différent de celui des personnes issues d'États tiers. Pour ce qui est de la **représentativité** des analyses, les éléments suivants doivent être pris en considération:

- Les personnes vivant en ménage collectif ne sont pas recensées dans le relevé structurel. Les analyses portent donc uniquement sur les personnes arrivées tardivement vivant en **ménage privé**.
- Les réponses formulées par les personnes interrogées varient considérablement selon le **motif d'immigration**: les personnes arrivées tardivement qui ont obtenu l'asile en Suisse ou qui sont admises à titre provisoire et les personnes arrivées en Suisse pour exercer une activité lucrative ou pour effectuer une formation sont sous-représentées, même après pondération. D'une part, il est probable qu'une partie d'entre elles vive dans des ménages collectifs et qu'à ce titre, elles ne soient pas recensées. D'autre part, la probabilité de réponse de ces groupes est certainement inférieure à celle des personnes arrivées en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial.⁷

Pour cette raison, mais aussi pour des raisons de contenu, les analyses sont toujours effectuées par motif d'immigration. D'autres réflexions et remarques sont formulées dans les sections concernées (**section 3.2**). Les personnes arrivées tardivement à des fins de formation ne sont pas prises en considération, car elles vivent plus souvent que la moyenne dans des foyers.

Ces considérations mises à part, les résultats sont solides. Ainsi, les proportions relatives à la formation achevée la plus élevée sont stables, que l'analyse se base sur une année ou sur plusieurs (*pooling*). Pour pouvoir décrire des sous-groupes de manière différenciée (par exemple regroupements familiaux auprès des parents selon la région d'origine), on utilise les données de toutes les années disponibles. Par conséquent, les analyses se fondent sur les données de l'ensemble des **personnes arrivées tardivement qui ont été interrogées directement entre 2010 et 2016 dans le cadre du relevé structurel** et qui étaient âgées de 16 à 24 ans ou de 25 à 29 ans au moment de l'enquête. Tous les résultats tiennent compte de la pondération définie par l'OFS pour le relevé structurel⁸.

C Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale

Les précédentes statistiques ne fournissent aucune information sur la perception de l'aide sociale. Il convient pour cela de se référer à la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. L'étude SEM/CII (Stutz/Bischof et al. 2016) montre que pour les personnes arrivées tardivement, exception faite du do-

⁷ Pour la pondération, l'OFS tient compte de l'âge, de la catégorie d'étrangers (Suisse/C/B/autres) et des groupes de nationalité (catégories grossières), mais pas du motif d'immigration. Ainsi, la même pondération est par exemple appliquée pour les réfugiés reconnus et pour les personnes issues du regroupement familial. Il a été décidé de ne pas définir de pondération spécifique sur la base des données du SYMIC, le profil des personnes non atteintes n'étant pas suffisamment clair. Une telle pondération reposerait sur l'hypothèse que les personnes arrivées tardivement vivant en ménage privé ne se différencient pas de celles vivant en ménage collectif.

⁸ Étant donné que l'effectif des personnes arrivées tardivement ne peut être déterminé de manière complète que pour l'année 2016, des probabilités d'inclusion ont été prises en considération pour le *pooling* (seules les arrivées à partir de 2008 peuvent être prises en compte; les personnes âgées de 24 ans sont donc sous-représentées en 2010, par exemple, car elles auraient pu arriver en Suisse en 2002, à l'âge de 16 ans). Les probabilités d'inclusion se basent sur les arrivées de l'effectif 2016.

maine de l'asile, l'aide sociale n'intervient généralement pas immédiatement mais, le cas échéant, après quelques années, quand les revenus deviennent insuffisants après l'arrivée d'enfants ou après la perte d'un emploi, s'il se révèle difficile de retrouver une activité lucrative qui permette de couvrir les besoins vitaux. Pour cette raison, l'étude inclut également dans ses analyses relatives à la perception de l'aide sociale le groupe d'âge des 30-34 ans. Contrairement au SYMIC, la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale permet d'identifier les adolescents et jeunes adultes arrivés en Suisse avant 2008. Il est donc possible de recenser intégralement le groupe d'âge des 30-34 ans.

Les dossiers d'aide sociale sont relevés dans le cadre de trois sous-statistiques distinctes: l'aide sociale économique (ASE), l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat) et l'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat). La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile comprend les dossiers des sept premières années des requérants d'asile de type N ainsi que ceux des personnes admises à titre provisoire sans statut de réfugié. Les analyses effectuées dans le cadre de nos études se basent sur l'ASE et la SH-FlüStat. Les statistiques en matière d'asile n'ont pas été prises en considération pour diverses raisons: premièrement, parce qu'elles ne contiennent (pour l'instant) presque aucune information sur les statuts professionnel et de formation des groupes concernés; deuxièmement, parce qu'il n'est pas aisé d'éviter les doubles comptages au vu des changements fréquents de statut, par exemple quand l'asile est accordé; troisièmement, parce que l'on sait que pratiquement tous les requérants d'asile bénéficient de l'aide sociale.⁹

Ces analyses se fondent sur le dernier jeu de données disponible (2016).

2.3 Approfondissement qualitatif

Les analyses statistiques ne permettent pas de répondre à la question des besoins et des difficultés en matière d'intégration dans la formation des personnes arrivées tardivement et sans diplôme, ni de déterminer la demande de celles-ci en matière d'offres de formation. Elles ne fournissent pas non plus d'indications sur l'usage concret que font les personnes concernées des offres d'intégration et de formation. Sur ce point, il sera possible un jour de se référer au programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) récemment lancé par l'Office fédéral de la statistique. Le recul n'est toutefois pas encore suffisant pour pouvoir effectuer des analyses de parcours pertinentes. Il a donc été décidé d'approfondir ces questions dans le cadre de **quatre groupes de discussion** et d'examiner également dans ce contexte le besoin d'agir et les améliorations possibles. Les discussions ont essentiellement porté sur la situation des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, mais les personnes avec d'autres motifs d'immigration (hors asile) ont également été prises en considération.

■ **Deux groupes** de discussion, l'un à Berne pour la Suisse alémanique (avec représentation du Tessin), l'autre à Lausanne pour la Suisse romande, ont réuni exclusivement des **experts**. Il s'agissait de spécialistes travaillant sur des projets dans le domaine de la formation (orientation professionnelle incluse) ou d'employés de centres de consultation ou de services sociaux entretenant des contacts directs avec les groupes cibles et cherchant pour eux des options de formation. La liste des expertes et experts participants peut être consultée en annexe.

■ **Deux groupes** de discussion ont associé des **personnes arrivées tardivement** sans diplôme profes-

⁹ Parmi les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire qui séjournent au maximum sept ans en Suisse, la part des bénéficiaires de l'aide sociale dépasse les 88%. OFS: SH-AsylStat: Taux d'aide sociale par statut de séjour et par canton, 2016; SH-FlüStat: Taux d'aide sociale par statut de séjour et par canton, 2016. Les deux tableaux sont disponibles sur: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale.assetdetail.3842248.html> (tableaux; consultés le 10.12.2018).

sionnel et ayant cherché à accéder à une formation en Suisse. Un groupe s'est réuni à Martigny, dans le canton du Valais, l'autre à Aarau, dans le canton d'Argovie.

Trois femmes d'une trentaine d'années arrivées en Suisse au tout début de la vingtaine pour se marier ont participé au groupe de Martigny, ainsi que deux femmes plus âgées, qui n'ont pas été prises en compte dans l'analyse approfondie. Les trois trentenaires venaient soit de Colombie (avec passeport espagnol), soit du Kosovo. Toutes trois ont épousé des immigrants de deuxième génération ou des Suisses ayant achevé une formation, avec qui elles ont eu deux enfants. Elles parlent désormais bien le français mais n'ont jusqu'à présent réalisé aucune formation professionnelle (à l'exception d'un cours d'auxiliaire de santé CRS), bien que deux d'entre elles aient participé à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). Les trois femmes ont néanmoins toujours l'intention d'accomplir une formation professionnelle, l'une dans le soin aux personnes âgées, une autre dans la garde d'enfants et la troisième potentiellement dans la vente.

Quatre femmes originaires du Kosovo, de Serbie ou de Macédoine ont participé au groupe de discussion d'Aarau. Aujourd'hui âgées de 21 à 27 ans, elles sont arrivées en Suisse au début de la vingtaine. Elles ont toutes épousé des immigrants de deuxième génération ayant achevé une formation (depuis). Aucune n'a encore d'enfant, mais l'une d'elles est actuellement enceinte. Celle-ci et une autre de ces femmes ont aujourd'hui terminé une formation professionnelle. Toutes deux ont commencé leur parcours dans une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). C'est également le cas d'une autre femme qui n'avait été scolarisée qu'à l'école primaire au Kosovo et qui, après un semestre de cours de langue, deux ans en «classe d'intégration», deux ans de stage puis à nouveau une année en «classe d'intégration», a finalement trouvé une place d'apprentissage pour cet été. La quatrième participante ne peut pas être admise en «classe d'intégration», car la limite d'âge a été abaissée pour les écoles professionnelles argoviennes. Elle cherche depuis deux ans des solutions pour suivre des cours de langue payants afin de pouvoir commencer une formation professionnelle.

On ne peut considérer le parcours de ces femmes comme représentatif de celui des personnes arrivant en Suisse avant 25 ans dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. Il manque des données sur le parcours des hommes: les nombreux efforts déployés pour convaincre des hommes de se joindre aux groupes de discussion ont été vains. De plus, toutes les femmes participantes se sont mariées en Suisse; elles n'ont pas suivi leur mari dans un parcours de migration économique, comme c'est souvent le cas des personnes originaires des pays de l'UE/AELE (en particulier du Portugal). Toutes ont par ailleurs effectué des démarches pour accéder à une formation, même si la transition vers la formation professionnelle n'a pas toujours abouti. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur la situation des jeunes femmes qui restent dès le départ exclusivement à domicile. En revanche, sur le plan de l'intégration dans la formation, il apparaît pertinent d'examiner les besoins et les difficultés auxquels sont confrontées les personnes ayant suivi leur partenaire lorsqu'elles cherchent à effectuer une formation en Suisse.

3 Résultats des analyses quantitatives

Dans un premier temps, les analyses ci-après donnent un aperçu général du nombre de jeunes adultes (16-25 ans) qui arrivent en Suisse. Elles mettent dans un deuxième temps l'accent sur les personnes entrant en Suisse dans le cadre de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), qui ne relève donc pas du domaine de l'asile. Les personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée sont intégrées à l'analyse uniquement à partir du moment où elles reçoivent une autorisation de séjour de type B. Dans un troisième temps, les analyses examinent plus en détail, au sein de ce groupe, le cas des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse qui n'ont pas achevé une formation de niveau secondaire II et ne sont pas en formation actuellement. Cette catégorie de jeunes adultes correspond au nombre de personnes présentant potentiellement des besoins en formation.

La section 3.1 donne un aperçu des nouveaux arrivants, de la probabilité que ces personnes demeurent en Suisse et du nombre de personnes arrivées tardivement en Suisse au sein de la population. La section 3.2 se penche plus en profondeur sur les situations de formation, professionnelle et familiale de ces personnes. La section 3.3 examine la proportion et la typologie des personnes qui, dans ce groupe, touchent l'aide sociale par la suite.

3.1 Arrivées tardives d'adolescents et de jeunes adultes et représentation au sein de la population résidente

Les mouvements migratoires du groupe d'âge des 16-24 ans sont très dynamiques. Nombre de ces personnes suivent une formation en Suisse ou cherchent une activité temporaire à l'étranger pour enrichir leur expérience professionnelle. C'est pourquoi nous commençons par les nouveaux arrivants et la probabilité que ces personnes demeurent en Suisse. Ensuite, nous présentons des analyses concernant le nombre de jeunes adolescents et de jeunes adultes au sein de la population résidente permanente. Les résultats sont systématiquement comparés avec ceux de l'étude du SEM et de la CII (Stutz/Bischof et al. 2016), qui couvre la période de 2008 à 2013.

3.1.1 Nouveaux arrivants

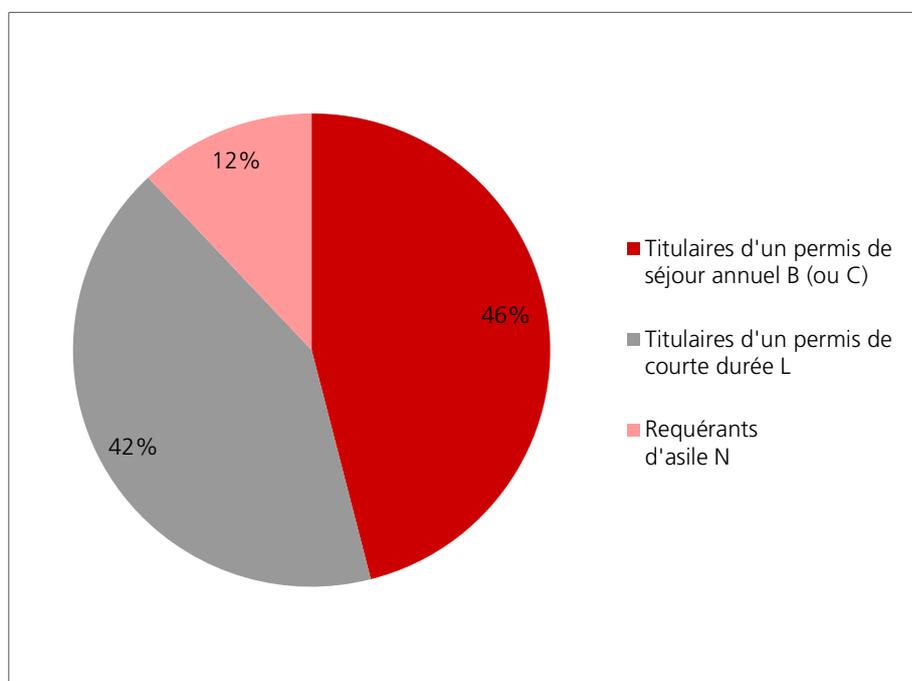
L'essentiel en bref

- Entre 2008 et 2017, en moyenne **43'553** adolescents et jeunes adultes sont arrivés **chaque année** en Suisse en tant que nouveaux arrivants.
- La plupart d'entre eux sont arrivés en 2017 avec une autorisation de séjour annuelle de type B (46%) ou une autorisation de séjour de courte durée de type L (42%), et 12% ont déposé une demande d'asile. La proportion de ces derniers était supérieure en 2015 et 2016, le pourcentage maximum ayant été atteint en 2015 et s'élevant alors à 30%.
- Si l'on ne considère que la partie des arrivants dans la population résidente permanente qui ne relèvent pas du domaine de l'asile (permis B/C), la **répartition selon les pays d'origine** est plus vaste en 2017 qu'en 2008. La proportion des personnes germanophones a diminué mais de l'ensemble des arrivants, un tiers provient toujours de pays voisins et 58% sont originaires de l'UE/AELE.
- Parmi ce groupe d'arrivants (permis B/C), le **motif d'immigration** en 2017 est le plus souvent une formation (45%). Environ un quart de ces personnes arrive en Suisse pour exercer une activité lucrative (27%) et un autre quart dans le cadre d'un regroupement familial. Par rapport aux données du début de la période considérée, les arrivées pour motif de formation ont augmenté alors que celles pour motif d'activité lucrative ont diminué. La proportion d'arrivées pour cause de regroupement familial est restée pour ainsi dire inchangée.

■ La **répartition des classes d'âge** des nouveaux arrivants est également restée largement inchangée entre 2008 et 2017.

Entre 2008 et 2017, en moyenne 43'553 adolescents et jeunes adultes sont arrivés chaque année en Suisse en tant que nouveaux arrivants (voir le **Tableau 4**). En 2017, ils n'étaient que 38'037, un nombre en-dessous de la moyenne. En 2017, presque la moitié des nouveaux arrivants (46%) ont reçu une autorisation de séjour de type B à leur arrivée (ou, très rarement, une autorisation d'établissement de type C), une part importante (42%) bénéficiaient d'une autorisation de courte durée de type L et quelque 12% ont déposé une demande d'asile (voir la **Figure 7**). Au cours des années 2015 et 2016, le nombre de requérants d'asile dans le groupe d'âge considéré est significativement plus élevé que pendant les années précédentes et suivantes. La proportion la plus élevée a été enregistrée en 2015 et se montait alors à 30%. L'évolution du nombre de personnes titulaires d'une autorisation d'une année ou de courte durée montre une diminution continue depuis 2013.

Figure 7: nouveaux arrivants de l'étranger, âgés de 16 à 24 ans, par type d'autorisation à l'arrivée (2017)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

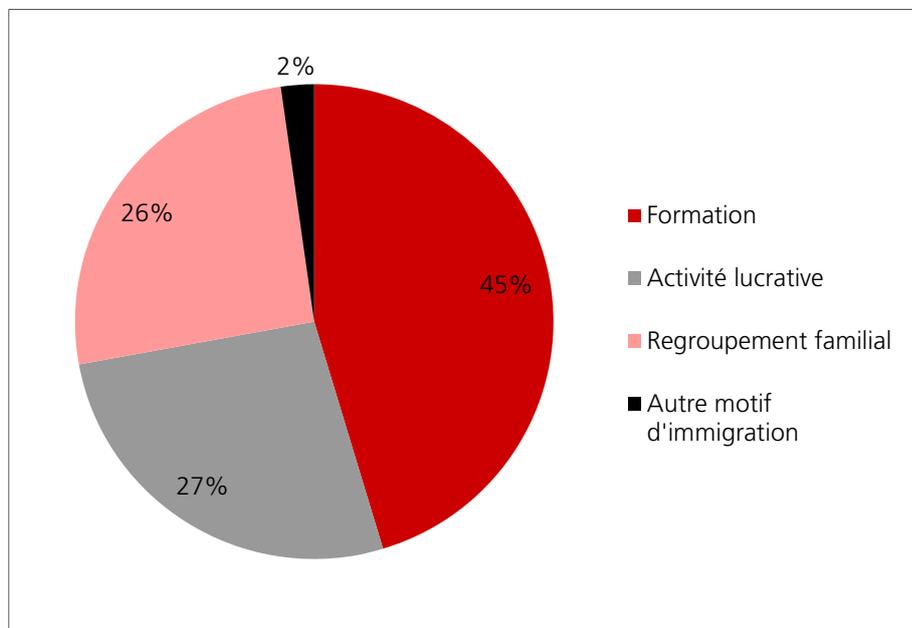
Tableau 4: nouveaux arrivants âgés de 16 à 24 ans en provenance de pays étrangers, par type d'autorisation à l'arrivée

Autorisation à l'arrivée	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Permis de séjour annuel B (ou C)	21'075	19'533	19'748	20'245	20'763	20'754	19'950	18'983	18'314	17'491	19'686
Autorisation de courte durée de type L	19'047	16'435	16'645	16'763	17'040	17'966	17'019	16'311	15'930	15'920	16'908
Requérants d'asile de type N	6'096	4'688	3'907	5'811	7'347	5'110	7'049	15'674	9'289	4'626	6'960
Total	46'218	40'656	40'300	42'819	45'150	43'830	44'018	50'968	43'533	38'037	43'553

Les personnes admises à titre provisoire ne sont pas représentées ici, car aucune personne ne bénéficiait de ce statut dès son arrivée.
Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

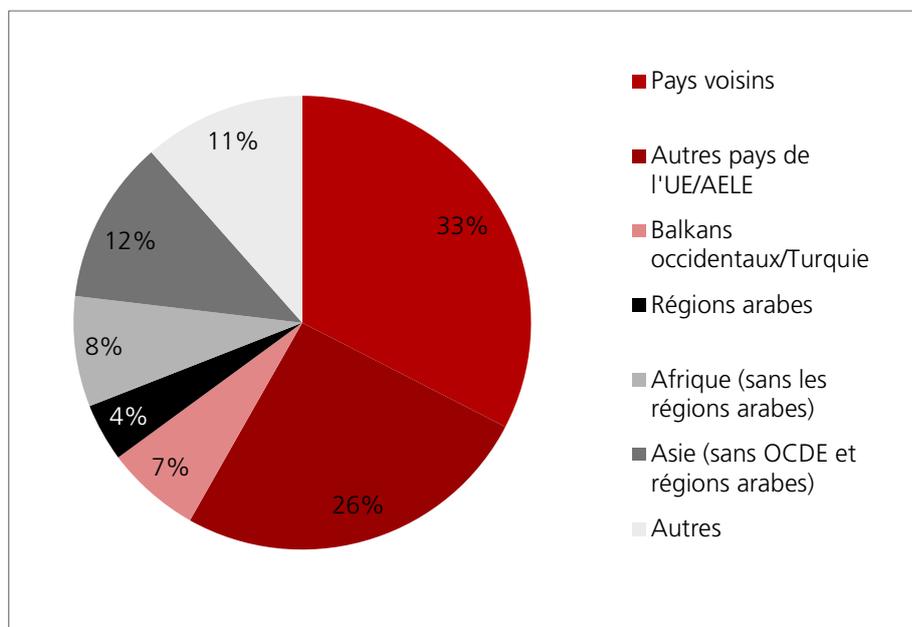
Comme l'étude ne se concentre pas sur le domaine de l'asile ni sur les personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les analyses qui suivent concernent principalement les personnes arrivées tardivement en Suisse avec un permis B (ou, à titre exceptionnel, C).

Figure 8: motifs d'immigration des nouveaux arrivants âgés de 16 à 24 ans titulaires d'un permis B ou C, valeurs moyennes pour la période 2008-2017.



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Figure 9: origine des nouveaux arrivants âgés de 16 à 24 ans titulaires d'un permis B ou C, année 2017.



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

La **Figure** représente graphiquement leurs **motifs d'immigration**. Dans ce groupe, près de la moitié des personnes arrivées entre 2008 et 2017 est venue en Suisse pour suivre une formation, environ un quart pour exercer une activité lucrative et environ un quart également dans le cadre d'un regroupement familial. Sur la période considérée, la proportion des personnes arrivées pour des motifs de formation a légè-

rement augmenté (de 40% à 49%) et celle des personnes arrivées pour des raisons professionnelles légèrement diminué (de 31% à 25%). Le nombre de regroupements familiaux est resté relativement constant.

La **Figure** représente les pays d'origine des personnes arrivées tardivement et titulaire d'un permis B ou C. Une bonne moitié (59%) provient de pays de l'UE/AELE ; les personnes originaires d'États tiers proviennent de régions très différentes¹⁰. L'origine des personnes est donc bien plus diversifiée à la fin de la période étudiée qu'elle ne l'était au début. En 2017, les pays d'origine les plus représentés (13%) sont comme auparavant les pays voisins germanophones. Cependant, cette proportion a baissé par rapport à la valeur de 2008 (23%). Ont augmenté les parts des personnes arrivées tardivement depuis la France (10%), d'Italie (9%), d'Asie (12%) et des pays de l'est de l'Union européenne (10%). Le nombre de personnes arrivées de pays du sud de l'Europe (8%) ou de la région des Balkans occidentaux ou de Turquie (7%) a quant à lui fortement diminué par rapport aux chiffres de 2013.

La **répartition par âge** des nouveaux arrivants est restée relativement constante pour la période considérée. En 2017, les mineurs représentent une part minimale (9%), les 18 à 20 ans presque un tiers (32%) et les 21 à 24 ans plus de la moitié (59%).

3.1.2 Personnes demeurant durablement en Suisse

L'essentiel en bref

- La proportion de personnes arrivées tardivement qui vivent encore en Suisse cinq ans après leur arrivée diffère selon les **motifs d'immigration**. Elle est particulièrement élevée pour les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire.

- Elle est plus élevée pour les **groupes de pays d'origine** des Balkans occidentaux et de la Turquie, d'Afrique (sans les régions arabes), des régions arabes et des pays du sud de l'Europe (sans l'Italie).

Quels nouveaux arrivants restent durablement en Suisse ? Cette question est pertinente, car c'est en fonction de la réponse que des investissements en formation se justifient du point de vue économique. L'étude porte sur les cinq années qui suivent l'arrivée (voir le **Tableau 5**). Des analyses sont possibles sur ce point pour les années 2008 à 2012. Alors que la moitié (51%, soit quelque 52'000 personnes) des personnes arrivées tardivement avec un **permis B** sont toujours en Suisse **au bout de cinq ans**, il en va de même pour seulement un quart (26%) des personnes arrivées avec une **autorisation de courte durée de type L**. Au bout d'un an déjà, seules 30% d'entre elles sont encore en Suisse, ce qui n'est pas surprenant étant donné que ce type d'autorisation est délivré pour un an uniquement. La proportion reste ensuite relativement stable. Pour les personnes arrivées entre 2008 et 2012, cette proportion n'est pas négligeable, car elle correspond à environ 22'000 personnes après cinq ans. Qui sont donc ces personnes ? À la date de la première arrivée, les personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L proviennent à 76% de pays de l'UE/AELE, une proportion considérablement plus élevée que pour les personnes titulaires d'un permis B. Les femmes sont légèrement majoritaires. Au total, presque 80% arrivent en Suisse pour une activité lucrative. Celles qui demeurent en Suisse cinq ans plus tard (généralement avec un autre statut de séjour) exercent pour la plupart une activité professionnelle.

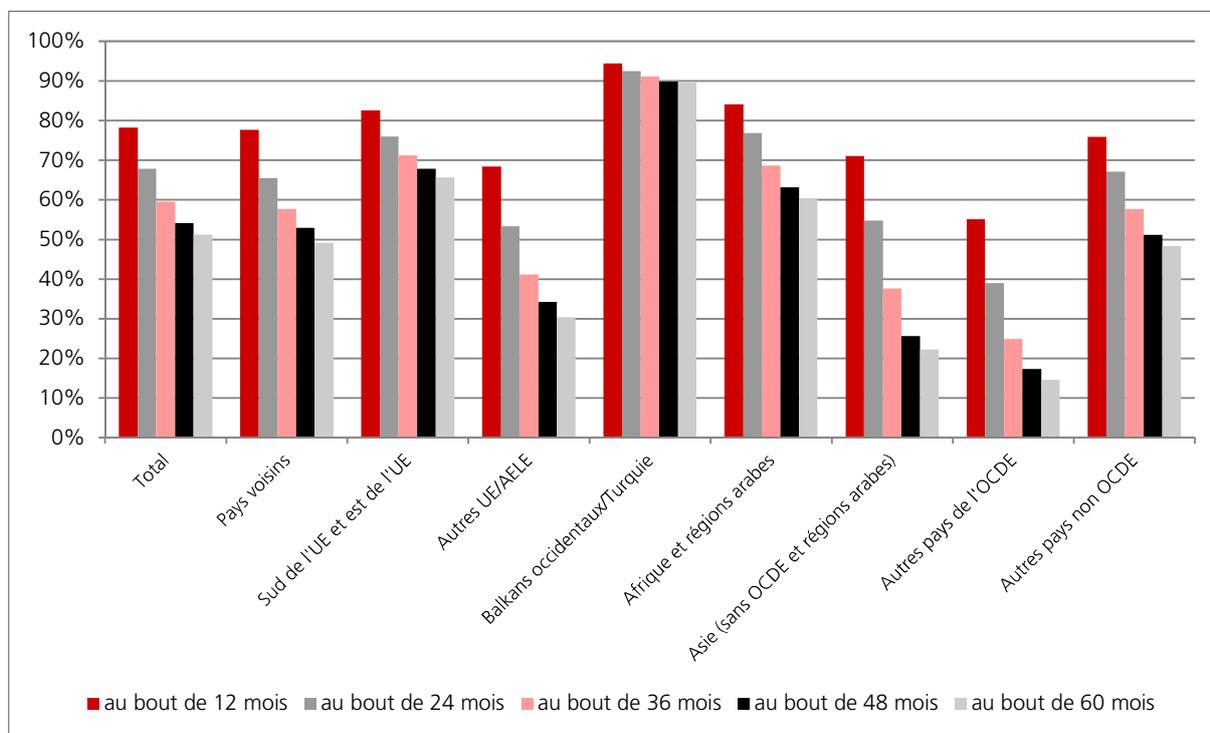
¹⁰ Les chiffres sont légèrement plus élevés que ceux de l'étude du SEM et de la CII (Stutz/Bischof et al. 2016). Cela s'explique principalement par le fait que cette analyse plus récente prend en compte les personnes qui ont été naturalisées dans l'intervalle. L'étude précédente avait renoncé à intégrer cette catégorie, car la période d'observation pour les naturalisations paraissait trop courte. Cela concerne un total de 2660 personnes, dont 93% sont arrivées jusqu'en 2013. Par ailleurs, dans certains cas isolés, des corrections administratives apportées dans l'intervalle dans SYMIC peuvent également avoir influencé les chiffres.

Tableau 5: personnes arrivées tardivement demeurant encore en Suisse, proportion selon le type d'autorisation et le motif d'immigration (pour toutes les personnes de 16 à 24 ans nouvellement arrivées en Suisse entre 2008 et 2012, sans le domaine de l'asile)

	Immigrés entre 2008 et 2012	au bout d'1 an	au bout de 2 ans	au bout de 3 ans	au bout de 4 ans	au bout de 5 ans	Nombre au bout de 5 a.
Pers. en court séjour L	85'930	30%	28%	27%	26%	26%	22'158
Pers. en séjour annuel B (ou C)	101'232	78%	68%	59%	54%	51%	51'873
dont pour activité lucrative	27'463	79%	71%	66%	62%	59%	16'330
dont pour formation	45'151	69%	53%	38%	30%	26%	11'636
dont regr. fam. auprès des parents LEI	7'221	88%	82%	78%	75%	72%	5'186
dont regr. fam. auprès d'un partenaire suisse	7'557	94%	93%	91%	90%	90%	6'785
dont regr. fam. auprès d'un partenaire LEI	11'193	94%	92%	91%	90%	89%	9'913
dont autre motif d'immigration	2'297	86%	84%	81%	80%	78%	1'783

Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Figure 10: taux de personnes arrivées tardivement demeurant en Suisse, par nationalité (sans les autorisations de type L ni N, personnes arrivées entre 2008 et 2012)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

La probabilité que les personnes de 16 à 24 ans arrivées avec un **permis B** soient toujours en Suisse au bout de cinq ans dépend fortement du **motif d'immigration**. Parmi les jeunes arrivés en Suisse pour une formation, environ la moitié est encore en Suisse au bout de deux ans et environ un quart (26%) au bout de cinq ans. Parmi ceux arrivés pour exercer une activité lucrative, 59% sont toujours en Suisse au bout de cinq ans. Environ **90%** des **personnes arrivées en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire** sont toujours en Suisse **au bout de cinq ans**, ce qui représente la **proportion la plus élevée de personnes demeurant durablement en Suisse**. Cette proportion est considérablement plus élevée que celle des personnes rejoignant leurs parents dans le cadre d'un regroupement fami-

lial (72%). Les personnes arrivant en Suisse dans le cadre d'un mariage constituent donc un groupe cible important pour les mesures de formation.

Quelle est la probabilité qu'une personne demeure durablement en Suisse en fonction de sa **région d'origine**? La **Figure 10** répond à cette question pour les personnes arrivées avec une autorisation de séjour de type B (ou C). Le groupe de pays d'origine des Balkans occidentaux et de la Turquie présente de loin la **proportion la plus élevée de personnes demeurant en Suisse** au bout de cinq ans.

Dans ce groupe de pays, plus de 90% des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement se trouvent toujours en Suisse. Cela s'explique, comme il reste à démontrer, par l'importante proportion de jeunes femmes arrivant pour rejoindre un partenaire. Les personnes originaires de pays africains et du sud de l'Europe (sans l'Italie) présentent également une proportion élevée de personnes demeurant durablement en Suisse, avec un taux de deux tiers environ. À l'inverse, la proportion de personnes demeurant durablement en Suisse est **particulièrement faible** parmi les personnes originaires de pays de l'OCDE extra-européens, de pays asiatiques sans l'OCDE ou de pays de l'UE/AELE (respectivement 15%, 22% et 30% après cinq ans). Les jeunes appartenant à ces groupes viennent le plus souvent en Suisse pour une formation.

Ne perdons pas de vue les **personnes titulaires d'une autorisation de courte durée de type L**: dans cette catégorie et sur la période étudiée, la proportion de personnes demeurant durablement en Suisse était comparativement très élevée (58% au bout de cinq ans) parmi les personnes originaires de pays du sud de l'Europe (sans l'Italie) ayant traversé des crises économiques. Cette proportion dépassait également la moyenne pour les arrivants titulaires d'une autorisation de courte durée originaires des Balkans occidentaux ou de Turquie (47% au bout de cinq ans), bien que ce dernier groupe soit environ dix fois plus petit en chiffres absolus de personnes. Les proportions de personnes demeurant durablement en Suisse étaient particulièrement faibles pour les pays asiatiques (13%), les autres pays de l'UE/AELE (11%) et les pays de l'OCDE extra-européens (4%).

3.1.3 Nombre d'adolescents et de jeunes adultes au sein de la population résidante permanente

L'essentiel en bref

■ **Nombre total:** fin 2017, **141'000** personnes de moins de 30 ans arrivées tardivement avec une **autorisation de séjour de type B, C ou F** faisaient partie de la **population résidante permanente suisse**. Près de la moitié d'entre elles avait toujours **moins de 25 ans**.

■ Seule une petite part provient du domaine de l'asile: **5%** sont des **réfugiés reconnus** et **7%** des **personnes admises à titre provisoire**. À cela s'ajoutent **86%** de personnes titulaires d'un **permis B ou C**, dont **75%** étaient déjà **titulaires d'un permis B à leur arrivée**.

■ **Origine:** parmi les personnes arrivées tardivement titulaires d'un **permis B, C ou F**, **31%** sont originaires de **pays voisins** et **57%** de pays de l'**UE/AELE**.

■ **Motifs d'immigration:** parmi les personnes arrivées tardivement titulaires d'un permis **B, C ou F**, **24%** sont arrivées pour suivre une **formation** en Suisse (33% chez les 16-24 ans), 32% pour exercer une activité lucrative (20% chez les 16-24 ans), 17% pour rejoindre un partenaire dans le cadre d'un regroupement familial et 9%, un chiffre considérablement moins élevé, pour rejoindre leurs parents.

■ **Différences selon le sexe:** parmi les personnes arrivées tardivement titulaires d'un permis **B, C ou F**, les femmes et les hommes sont représentés **à peu près à égalité**. Cependant, les femmes proviennent plus souvent que les hommes des pays des Balkans occidentaux ou de Turquie (18%) et arrivent plus souvent dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire (25%).

Combien d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tardivement depuis 2008 font partie de la population résidante permanente Suisse fin 2017? Nous prenons ici en compte les personnes titulaires à ce moment-là d'une autorisation de séjour de type B, C ou F (admission provisoire), ce qui permet d'établir certaines comparaisons entre les personnes issues du domaine de l'asile et celles arrivées dans le cadre de la LEI. Des évaluations similaires relatives aux personnes titulaires d'une autorisation de courte durée de type L et aux requérants d'asile de type N sont fournies en annexe.

Fin 2017, le nombre total de personnes arrivées tardivement titulaires d'un permis B, C ou F s'élevait à environ **141'000** (voir le **Tableau 6**). Près de la moitié (69'000) d'entre eux avait toujours moins de 25 ans et une bonne moitié (72'000) avait entre-temps entre 25 et 29 ans.¹¹ La **proportion de femmes et d'hommes** était à peu près égale.

L'analyse portant sur le **statut de séjour** montre que les autorisations de type B (sans les réfugiés reconnus) puis celles de type C sont les plus représentées. Ces catégories représentent 84% des personnes de moins de 25 ans arrivées tardivement, et même 90% des personnes plus âgées. Il est théoriquement possible que certaines de ces personnes relèvent du domaine de l'asile et demeurent en Suisse dans le cadre de la réglementation sur les cas de rigueur. Une comparaison avec les chiffres des personnes arrivées avec l'asile comme motif d'immigration montre cependant que ce cas théorique ne joue aucun rôle pour cette tranche d'âge. Le nombre de personnes arrivées tardivement qui ont acquis la nationalité suisse dans l'intervalle est très restreint. Une analyse complémentaire en fonction des sexes révèle que la répartition selon le statut de séjour est très différente pour les femmes et pour les hommes. Deux tiers des jeunes réfugiés reconnus sont des hommes, et la proportion d'hommes atteint environ trois quarts chez les personnes admises à titre provisoire. Les femmes sont quant à elles majoritaires, avec une proportion dépassant les 70%, parmi les personnes rejoignant un partenaire dans le cadre d'un regroupement familial.

¹¹ Les données concernant la tranche d'âge des 25-29 ans sont incomplètes, car les arrivées sont prises en compte uniquement à partir de 2008.

Tableau 6: nombre de personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement (fin 2017, ensemble de la Suisse)

Âge à l'entrée en Suisse	Entre 16 et 24 ans					Total 25-29 ans	25-29 ans en%
	16-17 ans	18-20 ans	21-24 ans	Total 16-24 ans	16-24 ans en%		
Âge en 2017							
Total	2'566	17'906	48'648	69'120	100%	71'871	100%
Selon le sexe							
Hommes	1'476	9'996	24'418	35'890	52%	34'489	48%
Femmes	1'090	7'910	24'230	33'230	48%	37'382	52%
Selon le statut de séjour en 2017							
Permis de séjour annuel B	1'880	13'789	39'980	55'649	81%	47'480	66%
Permis d'établissement (C)	11	27	2'053	2'091	3%	16'928	24%
Réfugiés reconnus B ou C	137	873	2'513	3'523	5%	2'983	4%
Personnes admises à titre provisoire	505	2'373	2'631	5'509	8%	1'804	3%
Réfugiés admis à titre provisoire	30	733	1'085	1'848	3%	1'019	1%
CH	3	111	386	500	1%	1'657	2%
Motif d'immigration							
Asile	606	3'740	6'221	10'567	15%	7'082	10%
Activité professionnelle	18	1212	12'931	14'161	20%	30'690	43%
Formation	672	7'836	14'100	22'608	33%	10'736	15%
Regroupement familial	1'240	4'776	13'151	19'167	28%	19'055	27%
Autre motif d'immigration	30	342	2'245	2'617	4%	4'308	6%
Répartition des arrivées ayant pour motif un regroupement familial							
Regroupement familial dans le domaine de l'asile*	67	353	596	1'016	1%	563	1%
Regroupement familial auprès des parents (LEI)	1'161	3'631	5'108	9'900	14%	2'636	4%
Regroupement familial auprès d'un partenaire de nationalité suisse (LEI)	0	325	3'226	3'551	5%	6'655	9%
Regroupement familial auprès d'un partenaire de nationalité étrangère (LEI)	12	467	4'221	4'700	7%	9'201	13%

Autres motifs d'immigrations: autorisations pour les personnes en recherche d'emploi, préparant un mariage ou pour les «autres personnes non actives».

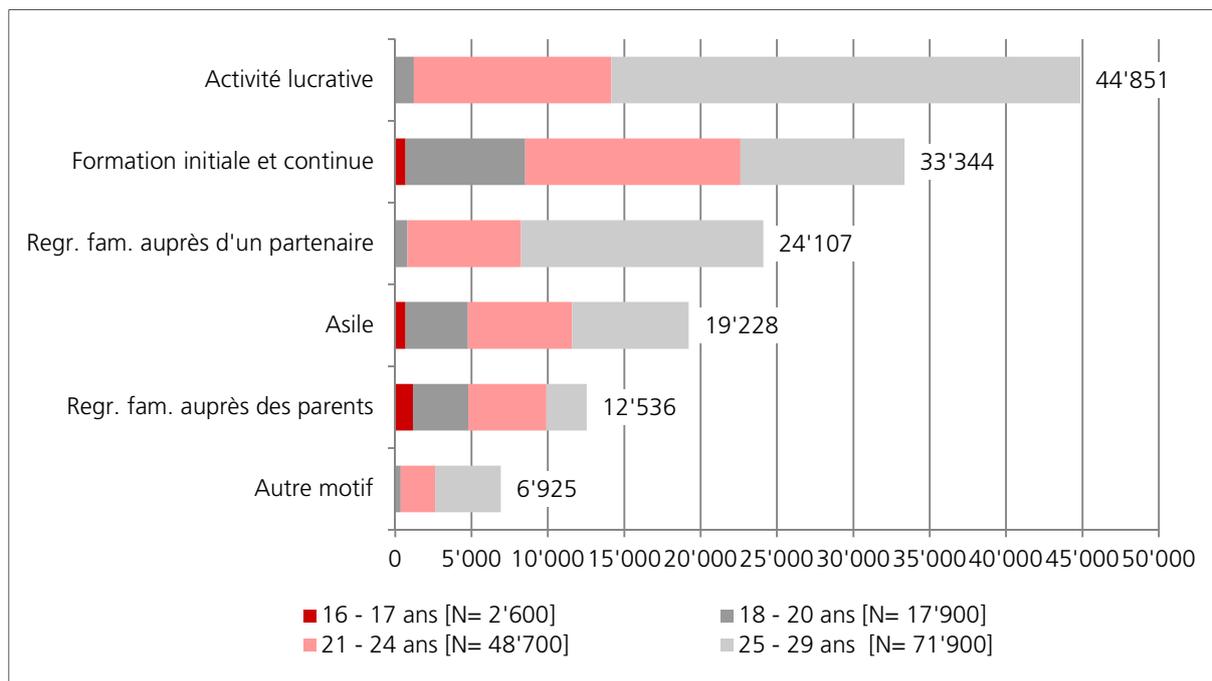
*La Confédération verse une indemnité forfaitaire d'intégration aux personnes effectuant un regroupement familial dans le domaine de l'asile.

Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Les **motifs d'immigration** diffèrent selon les groupes d'âge. Chez les personnes de moins de 25 ans arrivées tardivement et résidant en Suisse fin 2017, le motif le plus fréquent (33%) est la **formation**. Chez les plus de 25 ans, ce motif représente une proportion plus faible (plus que 15%). Nombre d'entre eux ont entre-temps probablement terminé leur formation et quitté la Suisse. La tendance est inversée chez les personnes arrivées tardivement à la recherche d'une **activité lucrative** : la proportion des moins de 25 ans est plus faible (20%) que celle des plus de 25 ans (43%). En ce qui concerne le **regroupement familial**, la catégorie du regroupement auprès ou avec les parents est la plus importante chez les moins de 25 ans, tandis que celle du regroupement auprès ou avec un partenaire est majoritaire chez les plus de 25 ans. Dans plus de 40% des cas, ces partenaires sont de nationalité suisse. Il y a aussi quelques cas de regroupement familial dans le domaine de l'asile pour lesquels la Confédération verse une indemnité forfaitaire d'intégration. Les analyses qui suivent les excluent afin de pouvoir distinguer clairement les personnes relevant du domaine de l'asile et celles relevant de la LEI.

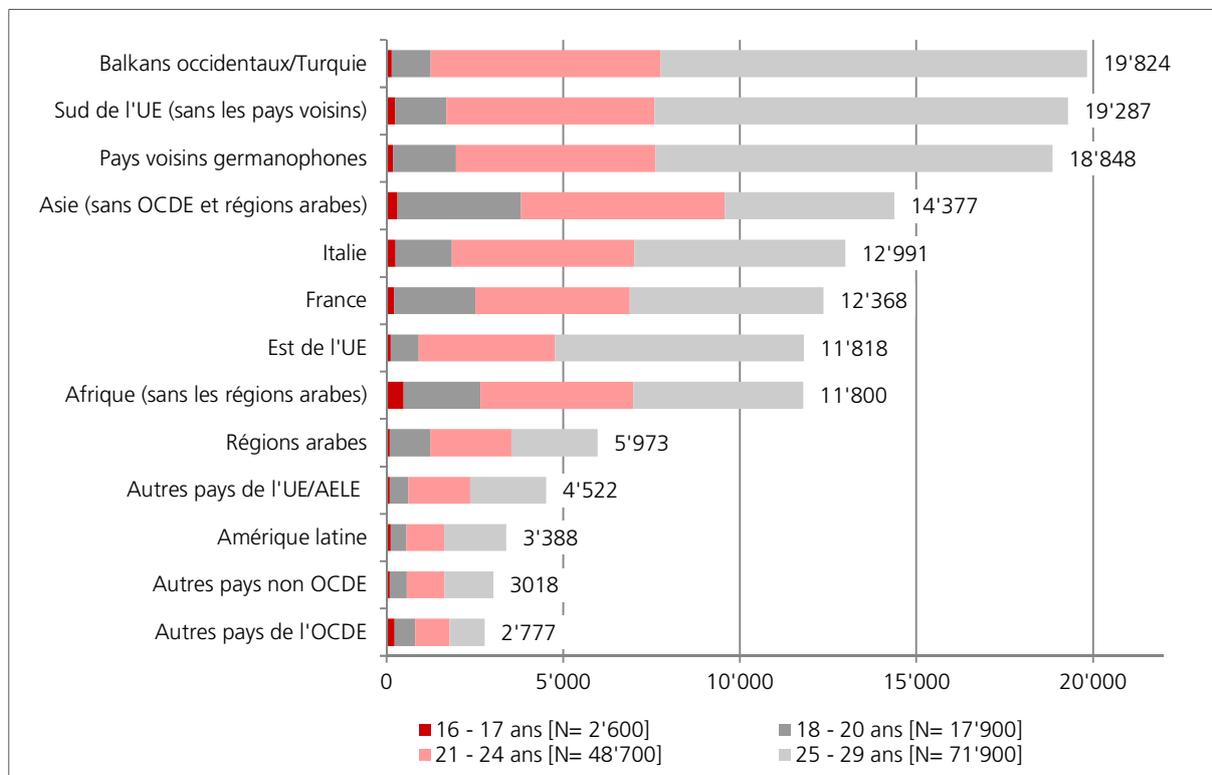
Comme le montre la **Figure**, les **motifs d'immigration** des personnes arrivées tardivement diffèrent selon le **groupe d'âge**. Tous les mineurs entrent dans les catégories du regroupement familial auprès des parents, de la formation ou de l'asile. Dans la tranche d'âge des 18-20 ans, les personnes arrivées pour des raisons de formation forment le groupe le plus important. D'autres sont arrivées dans le cadre de l'asile ou d'un regroupement familial auprès des parents. En revanche, l'exercice d'une activité lucrative et le regroupement familial auprès d'un partenaire jouent un rôle insignifiant dans ce groupe. La situation est différente dans la tranche d'âge des 21-24 ans: la formation reste le motif d'immigration principal

Figure 11: nombre de personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement, par motif d'immigration et par âge (fin 2017, ensemble de la Suisse)



Autres motifs: autorisations pour les personnes en recherche d'emploi, préparant un mariage ou pour les «autres personnes non actives». Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Figure 12: nombre de personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 29 ans, et bénéficiant d'une résidence permanente (permis B, C ou F), par origine et par âge (fin 2017, ensemble de la Suisse)



Régions arabes: Afrique du Nord, péninsule arabique, Irak, Jordanie, Liban et Syrie. Autres pays OCDE: pays de l'OCDE extra-européens. Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC

dans ce groupe, mais l'exercice d'une activité lucrative se distingue comme deuxième motif d'importance et la proportion des personnes effectuant un regroupement familial auprès d'un partenaire augmente. Dans le groupe des plus de 25 ans, le motif d'immigration principal est l'activité lucrative, suivie du regroupement familial auprès d'un partenaire.

On peut en conclure que les offres de formation qui limitent les admissions à un âge maximal de 20 ou 21 ans n'atteignent pas les groupes de personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative ou pour rejoindre un partenaire.

Si l'on considère les chiffres selon les **pays d'origine**, les personnes arrivées tardivement (avec permis B, C ou F) et résidant en Suisse à fin 2017 proviennent de l'UE/AELE à raison de 55% pour les plus jeunes et à 61% pour les plus de 25 ans. Dans ces deux classes d'âge confondues, près d'un tiers des personnes proviennent des pays voisins. Les personnes originaires d'États tiers viennent très clairement en Suisse plus souvent pour des motifs de formation que pour demander l'asile. Comme l'illustre la **Figure 12**, les Balkans occidentaux et la Turquie (notamment le Kosovo, la Macédoine et la Serbie), le sud de l'Europe (Portugal, Espagne et Grèce, sans l'Italie) et les pays germanophones voisins sont des groupes importants, car ils représentent chacun quelque 19'000 à 20'000 personnes arrivées tardivement. Par ailleurs, un nombre important de personnes provient d'Afrique (avant tout d'Érythrée) ou d'Asie (sans compter la Corée du Sud et le Japon, qui sont des pays de l'OCDE; environ la moitié des Asiatiques vient de Chine). La formation est le motif d'immigration le plus fréquent chez les personnes venues d'Asie. La faible proportion de personnes dans la plus haute catégorie d'âge montre que les personnes arrivées tardivement de cette région du monde quittent souvent la Suisse à la fin de leur formation. En comparaison, le nombre de personnes arrivées tardivement originaires des régions arabes (principalement la Syrie et l'Afrique du Nord), des pays d'Europe orientale membres de l'UE et d'autres pays de l'UE est faible. Il est encore moins élevé chez les personnes provenant d'Amérique latine. Cependant, ces dernières possèdent parfois la nationalité espagnole ou portugaise, ce qui entraîne une certaine imprécision dans cette catégorie.

En ce qui concerne les **régions d'origine**, il existe des **différences liées au sexe**. Par exemple, 18% des femmes et seulement 10% des hommes arrivés tardivement proviennent de la région des Balkans occidentaux et de la Turquie. Il s'agit de la principale région d'origine pour les femmes, avant les pays voisins germanophones (13%), les pays du sud de l'Europe (13%) et de l'Asie (10%). Chez les hommes, la plupart des personnes proviennent du sud de l'Europe (15%), des pays germanophones voisins (13%), d'Italie (10%) ou d'Asie (10%). Par ailleurs, les pays africains, en particulier l'Érythrée, ainsi que des pays des régions arabes sont fortement représentés.

La **répartition cantonale** des adolescents et des jeunes adultes est très inégale (voir les **figures 13 à 16**); à noter cependant que la population des cantons est également très variable. Pour tenir compte de ce facteur, les chiffres sont présentés en valeur absolue sous la forme d'histogrammes empilés dont les colonnes représentent les cantons et les séries les motifs d'immigration. Sur ces mêmes graphiques, la courbe rouge foncé représente la proportion de personnes arrivées tardivement par rapport à la population du même âge dans le canton concerné. Les groupes des 16-24 ans et des 25-29 ans sont analysés séparément, car leurs caractéristiques sont différentes.

Considérons pour commencer, la situation des personnes ayant toujours entre 16 et 24 ans (voir la **figure 13**): le canton de Vaud arrive en tête non seulement concernant le nombre total de personnes arrivées tardivement, mais aussi en termes de proportion par rapport à la population totale du même âge (16%). Cependant, l'on peut constater que ce groupe est majoritairement constitué de jeunes gens venus dans le canton de Vaud pour y suivre une formation, ce qui s'explique par la présence d'instituts de formation renommés au niveau international (École hôtelière, internats, EPFL et UNIL). Avec des chiffres absolus plus

Figure 13: nombre de personnes arrivées tardivement âgées **de 16 à 24 ans** (permis B, C ou F) et proportion par rapport à la population totale du même âge pour chaque canton (fin 2017)

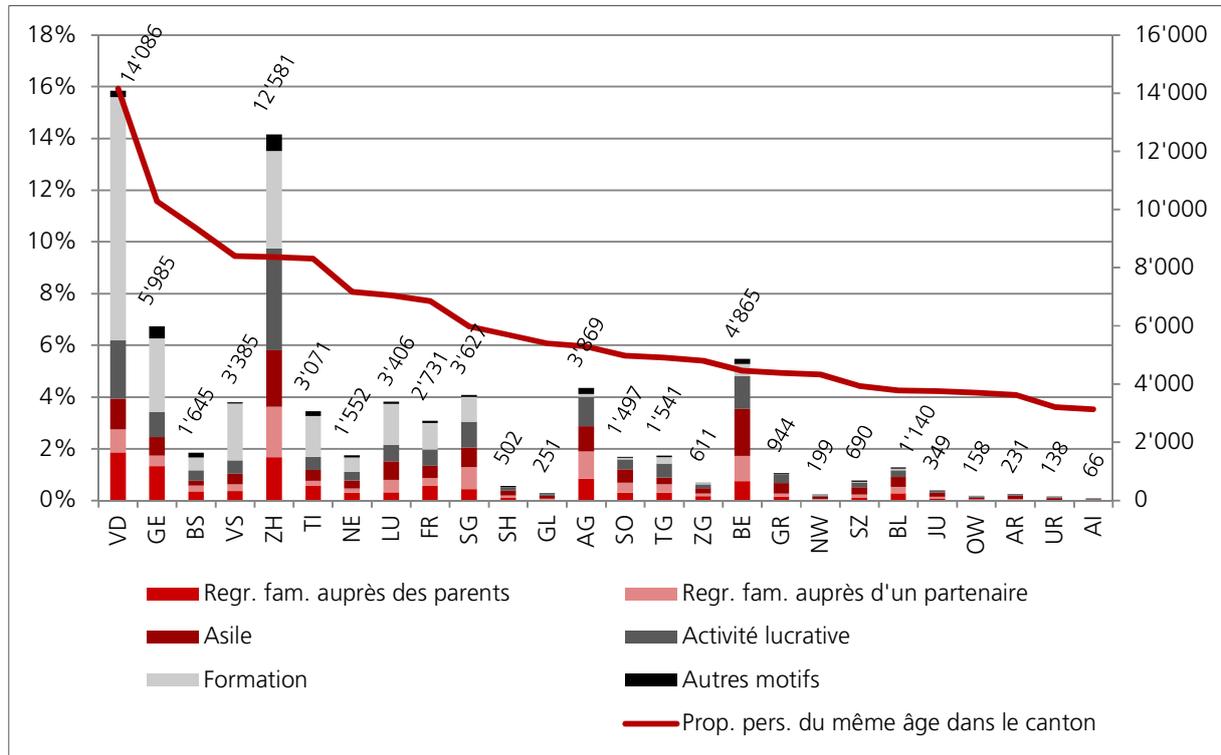
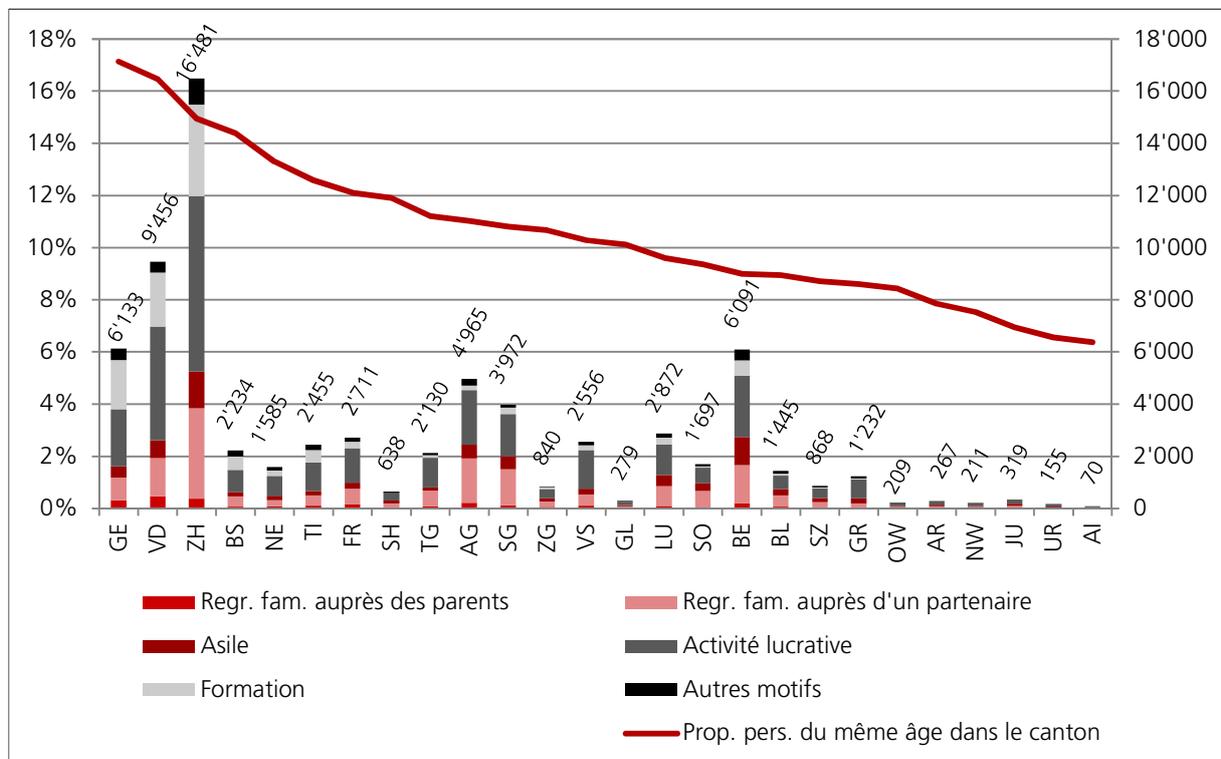


Figure 14: nombre de personnes arrivées tardivement âgées **de 25 à 29 ans** (permis B, C ou F) et proportion par rapport à la population totale du même âge pour chaque canton (fin 2017)

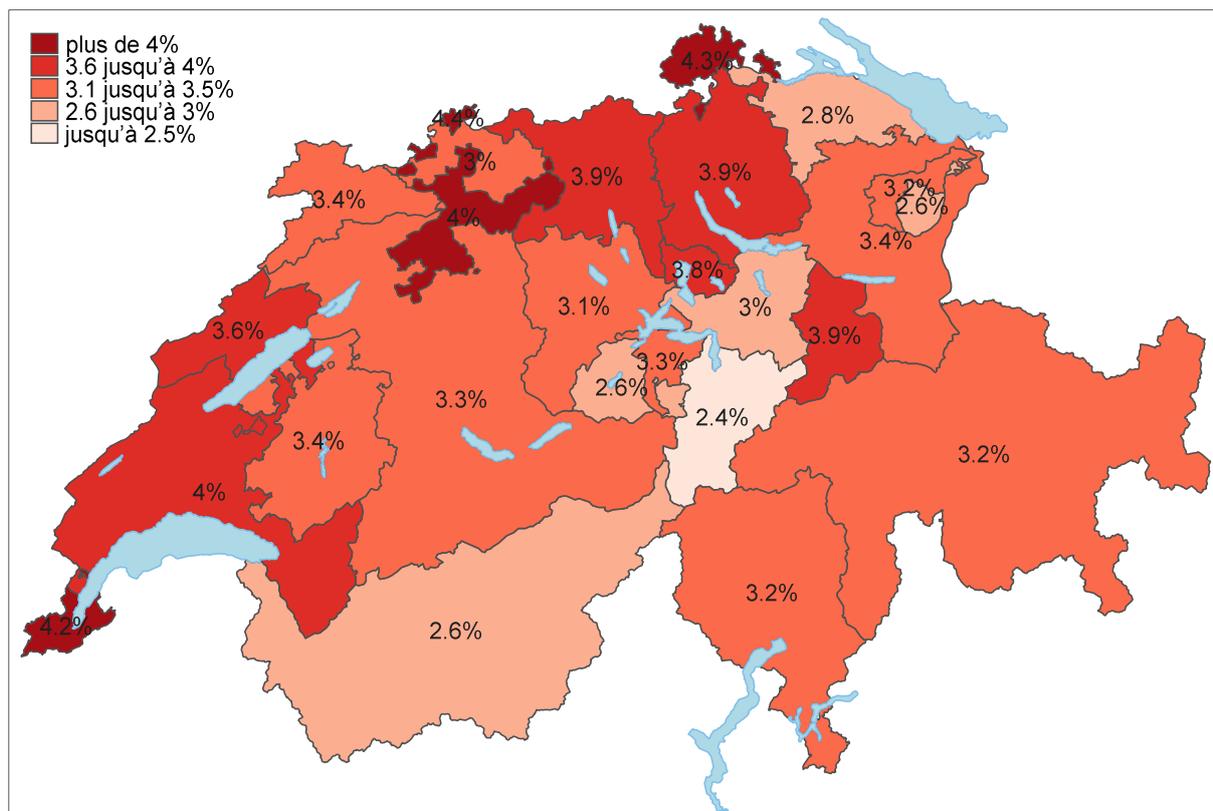


Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

faibles, seul le canton du Valais présente une structure d'immigration similaire. La plupart des cantons universitaires accueillent, dans une moindre mesure, une part importante des immigrants arrivés pour des motifs de formation. Le canton de Zurich est celui qui compte de loin le plus grand nombre d'immigrants arrivés pour exercer une activité lucrative. Ce même canton se classe également premier en termes de regroupement familial. Il est suivi des cantons de Vaud et d'Argovie, qui se placent devant le canton de Berne. La **proportion** de personnes arrivées tardivement **par rapport à la population totale** du même âge est relativement élevée non seulement dans le canton de Vaud, mais aussi dans celui de Genève (12%), de Bâle-Ville (11%) ainsi que du Valais, de Zurich et du Tessin (9%). La **moyenne au niveau suisse** s'élève à **8.2%**, ce qui correspond à une personne sur douze dans cette tranche d'âge.

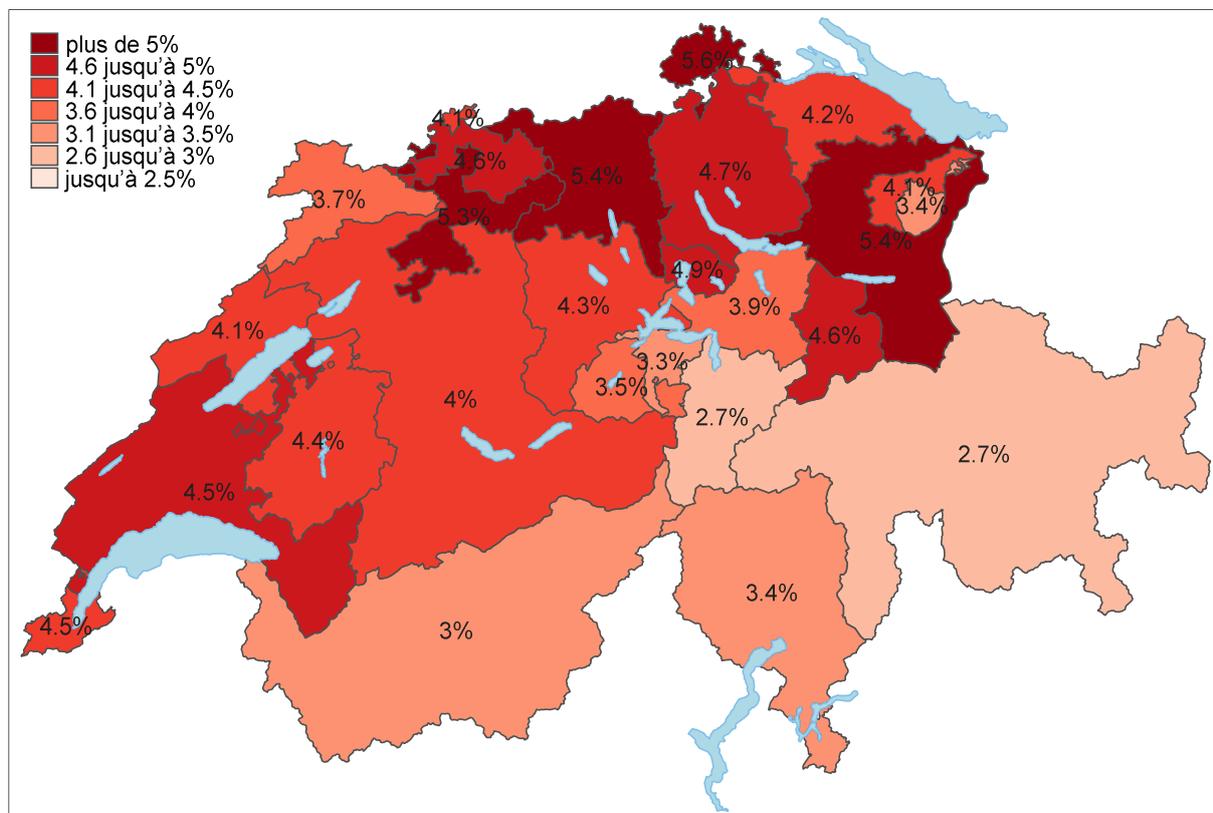
La **figure 14** présente elle aussi la répartition cantonale des personnes arrivées tardivement, cette fois-ci pour les personnes âgées à fin 2017 de **25 à 29 ans**. En valeurs absolues, le canton de Zurich arrive largement en tête, et ce pour tous les motifs d'immigration. Cependant, c'est à Genève que la proportion des personnes arrivées tardivement par rapport à la population totale du même âge est la plus élevée. Sur cet aspect, le canton de Genève est suivi de celui de Vaud, puis de Zurich. De manière globale, les personnes arrivées tardivement représentent dans cette tranche d'âge une part un peu plus élevée de la population totale du même âge que dans le groupe d'âge précédent. La **moyenne au niveau suisse** est de **12.2%**.

Figure 15: proportion des personnes âgées **de 16 à 24 ans** (permis B, C ou F) arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial ou d'une demande d'asile, par rapport à la population totale du même âge (fin 2017)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Figure 16: proportion des personnes âgées de 25 à 29 ans avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial ou d'une demande d'asile, par rapport à la population totale du même âge (fin 2017)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Du point de vue de l'intégration sur le plan de la formation, les besoins varient en fonction des groupes d'immigrés évoqués dans les analyses ci-avant: une personne venant en Suisse pour y suivre une formation spécifique ne doit pas commencer par trouver un accès au système de formation. Une personne arrivant pour exercer une activité lucrative reçoit une autorisation de séjour liée à l'activité concernée et, en cas de difficulté d'intégration professionnelle, doit quitter le pays. Par conséquent, c'est dans la formation des personnes appartenant aux catégories d'immigration avec des perspectives de séjour à long terme, soit les **personnes effectuant un regroupement familial ou étant issues du domaine de l'asile**, qu'il vaut la peine d'investir. C'est pourquoi les **figures 15 et 16** précisent pour chaque canton quelle proportion ces deux groupes spécifiques représentent par rapport à la population du même âge. Exprimées en pourcentages, ces proportions se situent entre 2.4% à Uri pour la tranche d'âge des 16-24 ans et plus de 5% pour la tranche d'âge des 25-29 ans dans les cantons de Soleure, d'Argovie, de Schaffhouse et de Saint-Gall.

D'autres **évaluations par canton ainsi que des portraits de chacun des cantons** sont disponibles **dans les tableaux annexés séparément.**

3.1.4 Profils d'immigration selon les régions d'origine

L'essentiel en bref

Les motifs d'immigration des personnes titulaires d'une autorisation de type B, C ou F varient sensiblement en fonction du groupe de pays dont elles sont originaires.

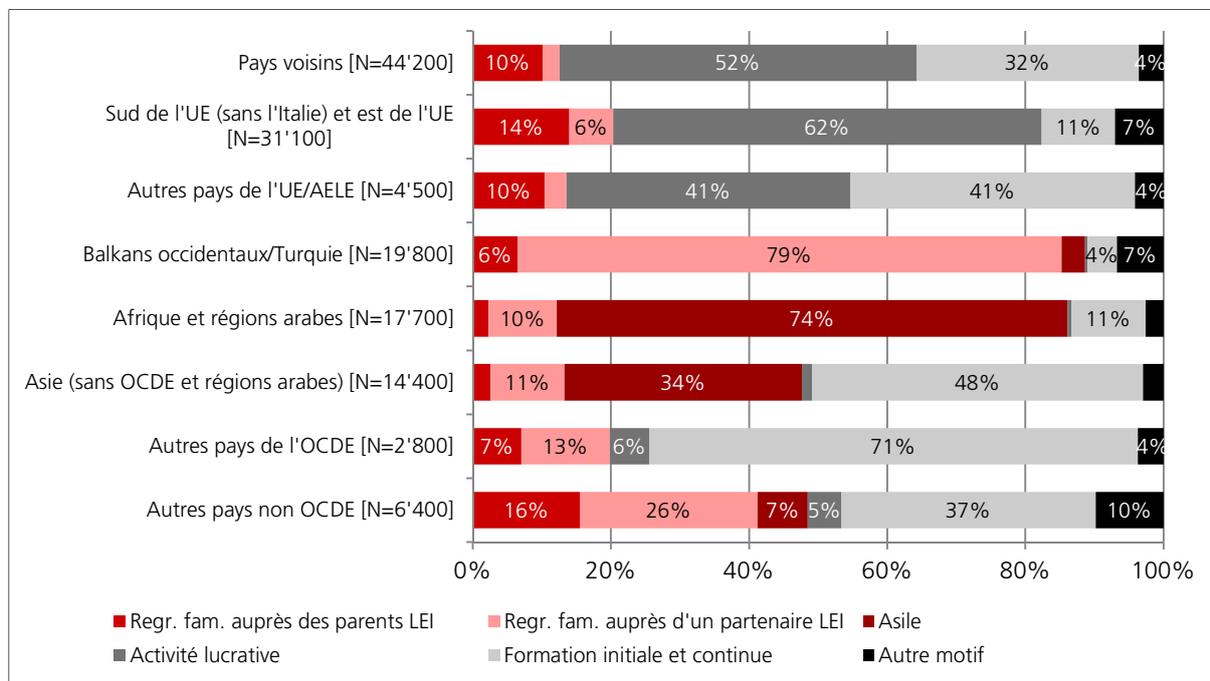
- Concernant les **pays voisins**, **84%** des personnes arrivent pour suivre une **formation** ou exercer une **activité lucrative**. Le regroupement familial occupe une place peu importante.
- Concernant les **pays du sud et ceux de l'est de l'UE**, **62%** des personnes arrivent pour exercer une **activité lucrative** et les formations n'occupent pas une place très importante. Chez les personnes de moins de 25 ans, le regroupement familial auprès des parents est aussi un motif fréquent (28%).
- Concernant les **pays des Balkans occidentaux et la Turquie**, deux tiers sont des jeunes femmes et **quatre cinquièmes de toutes les personnes viennent dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire**.
- À la quatrième place, on trouve **les pays africains et les régions arabes**. Dans cette catégorie, trois quarts des personnes arrivées tardivement sont issues du domaine de l'asile et quelque 10% sont venues pour une formation ou pour un regroupement familial auprès d'un partenaire arrivé dans le cadre de la LEI.
- Concernant les **autres pays**, les **proportions** de personnes venant suivre une **formation** en Suisse sont **très élevées**. L'asile joue également un rôle, mais pour l'Asie uniquement, avec en premier lieu l'Afghanistan comme pays d'origine.

Pour planifier des mesures de formation, il peut être utile de savoir quels groupes de personnes arrivées tardivement proviennent de quelles régions linguistiques. C'est pourquoi la présente étude examine les profils d'immigration des personnes résidant en Suisse fin 2017 (permis B, C ou F) et leur répartition en fonction des régions d'origine (voir la **figure 17** et les tableaux détaillés 4 à 9 dans les tableaux annexés séparément). Concernant les **pays voisins**, qui constituent le plus important groupe de pays d'origine (**44'200 personnes**, dont 21'700 âgées de moins de 25 ans), 84% des personnes viennent en Suisse pour exercer une activité lucrative ou suivre une formation. 10% rejoignent leurs parents. L'immigration visant un regroupement familial auprès d'un partenaire ne joue pratiquement aucun rôle ici. Une analyse complémentaire relative à la **répartition par canton** montre que 24% des personnes âgées de 16 à 29 ans arrivées tardivement en provenance de pays voisins vivent dans le canton de Zurich et 18% dans celui de Vaud. En d'autres termes, environ 40% des personnes appartenant à cette catégorie vivent dans l'un de ces deux cantons. D'autres cantons universitaires se placent juste après. À noter que les personnes immigrer avant tout dans des régions où l'on parle la même langue que dans leur pays d'origine.

Le deuxième groupe de pays d'origine le plus important est constitué des **pays du sud de l'UE** (sans l'Italie) **et de l'est de l'UE** (**31'100 personnes**, dont 12'400 sont âgées de moins de 25 ans). Dans ce groupe, le motif d'immigration est rarement la formation (11%). Les jeunes originaires de ces pays viennent le plus souvent (62%) pour exercer une activité lucrative en Suisse. Le regroupement familial auprès des parents joue ici également un rôle (14%), en particulier pour les moins de 25 ans (plus d'un quart d'entre eux). Une partie de ces adolescents et jeunes adultes ont rejoint leurs parents précisément parce que leurs chances sur le marché du travail dans leur pays d'origine étaient presque nulles en raison du chômage des jeunes. Par contre, le regroupement familial auprès d'un partenaire est plutôt rare, mais, avec une proportion de 6%, il est un peu plus important que dans le cas des pays voisins. L'analyse relative à la **répartition par canton** révèle de nouveau une forte concentration de personnes de ce groupe de pays d'origine dans les cantons de Zurich (19%) et de Vaud (18%). Par ailleurs, les cantons de Ge-

nève (8%), de Berne (8%) et de Fribourg (6%) accueillent également une part importante des personnes arrivées tardivement en provenance de pays du sud ou de l'est de l'UE.

Figure 17: profils d'immigration des personnes âgées de **16 à 29 ans** arrivées tardivement en Suisse et y résidant de façon permanente (permis B, C ou F), par région d'origine (fin 2017)



Régions arabes: Afrique du Nord, péninsule arabique, Irak, Jordanie, Liban et Syrie. Autres pays de l'OCDE: pays de l'OCDE extra-européens. Pour des raisons de lisibilité, les séries avec des valeurs inférieures à 4% ne sont pas représentées.

Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Concernant les **Balkans occidentaux et la Turquie**, le troisième groupe de pays d'origine par ordre d'importance (**19'800 personnes**, dont 7'700 âgées de moins de 25 ans), le regroupement familial est très fréquent (85%); en général, il s'effectue dans le but de rejoindre un partenaire (79%). Cela se reflète également par le fait que par rapport aux autres groupes de pays d'origine, la proportion de femmes est la plus élevée (72%). Étant donné que ces pays ne rentrent pas dans le cadre de la libre circulation des personnes et que les personnes issues de pays tiers doivent impérativement être qualifiées pour obtenir un permis de travail, l'exercice d'une activité lucrative ne représente que rarement un motif d'immigration. De même, peu de personnes (4%) originaires de ce groupe de pays viennent en Suisse pour y suivre une formation. Une proportion comparable de personnes (3%) a déposé des demandes d'asile en Suisse. L'analyse complémentaire relative à la **répartition par canton** montre que les personnes arrivées tardivement issues de ce groupe de pays d'origine vivent majoritairement en Suisse alémanique: 22% dans le canton de Zurich, 12% en Argovie, 9% dans le canton de Berne et 9% dans celui de Saint-Gall. Concernant la Suisse romande, seul le canton de Vaud (9%) accueille une part importante des personnes de ce groupe.

Les **pays africains et les régions arabes (17'700 personnes**, dont 13'300 âgées de moins de 25 ans) ont été rassemblés en un groupe de pays d'origine particulièrement concernés par le domaine de l'asile. Dans ce groupe, environ trois quarts (76%) des personnes sont arrivées en Suisse par l'intermédiaire de l'asile (y compris le regroupement familial dans le domaine de l'asile) et environ un dixième (11%) pour suivre une formation. Étant donné que les possibilités d'obtenir un permis de travail sont restreintes pour ce groupe, l'exercice d'une activité lucrative n'est ici pas significatif comme motif d'immigration. La moyenne d'âge est comparativement plus basse que dans les autres groupes de pays. Environ deux tiers

des personnes de ce groupe proviennent du continent africain (sans l'Afrique du Nord), principalement d'Érythrée. Les adolescents et jeunes adultes originaires des régions arabes viennent en grande majorité de Syrie ou d'Afrique du Nord. L'analyse complémentaire relative à la **répartition par canton** révèle à nouveau que le canton de **Zurich** se place en tête (16%), suivi de ceux de Vaud (15%), de Berne (13%) et de Genève (10%).

Les personnes arrivées tardivement en provenance d'**Asie (14'400 personnes, dont 6'800** âgées de moins de 25 ans; les pays de l'OCDE et les régions arabes ne sont pas compris) viennent souvent en Suisse dans un but de formation (48% de l'ensemble des Asiatiques et 58% de ceux âgés de moins de 25 ans). Cependant, les demandes d'asile représentent également une part importante (34%); les personnes concernées viennent le plus souvent d'Afghanistan ou du Sri Lanka. Le regroupement familial joue un rôle moindre (15%). Dans ce groupe, environ un tiers des personnes sont originaires de Chine (29%) et un quart d'Afghanistan (26%). L'Inde, le Sri Lanka et le Vietnam représentent également d'importants pays d'origine (avec des proportions respectivement de 8%, de 7% et de 5%). L'analyse relative à la **répartition par canton** montre que 22% de ces personnes vivent dans le canton de Vaud. Viennent ensuite ceux de Zurich (17%), de Lucerne (9%), du Valais (8%), de Genève (8%) et de Berne (8%).

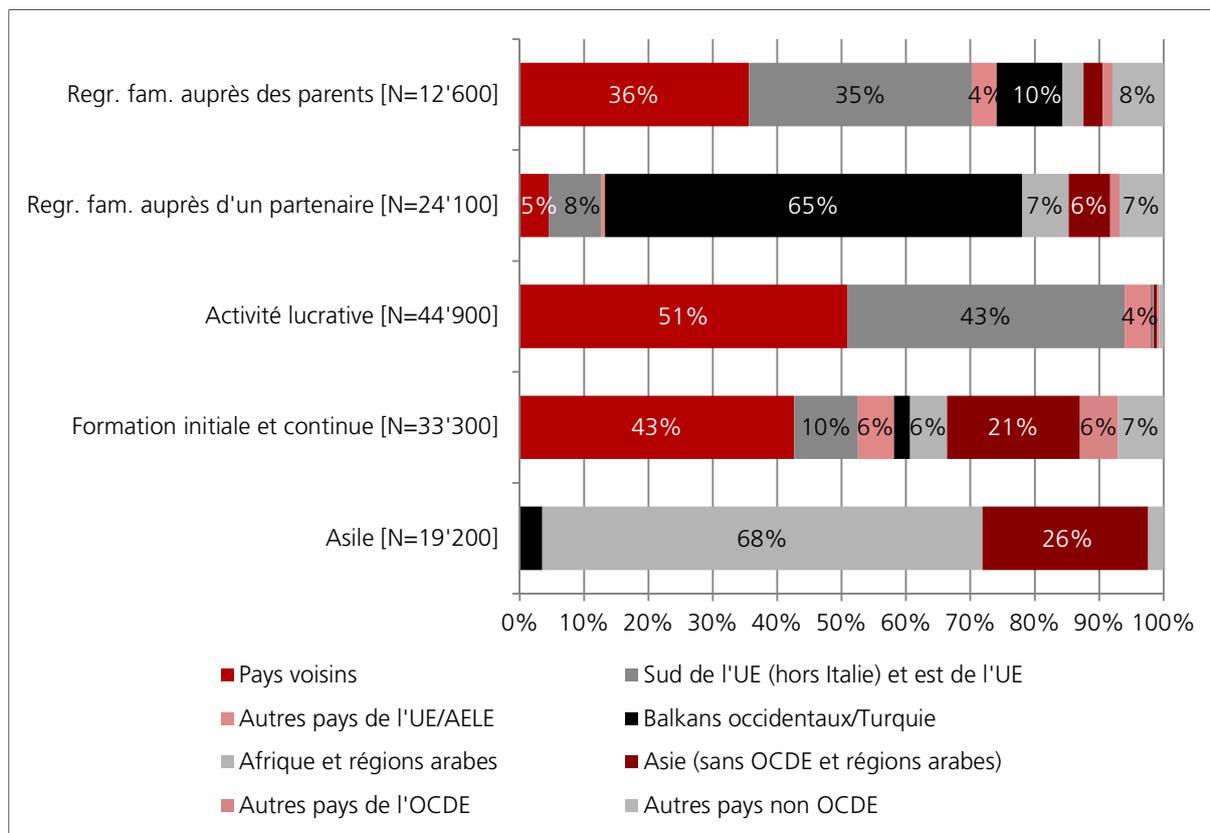
Dans le groupe des **autres pays non membres de l'OCDE (6'400 personnes, dont 3'300** âgées de moins de 25 ans), un bon tiers des personnes (37%) sont arrivées en Suisse avec pour objectif de suivre une formation. Le regroupement familial constitue également un motif important (42%); la répartition entre les regroupements auprès des parents et ceux auprès d'un partenaire est à peu près égale. Environ la moitié des personnes arrivées tardivement appartenant à ce groupe provient de Russie ou du Brésil. Le reste des personnes sont originaires d'Ukraine, des autres pays d'Amérique latine ou de petits États comptés comme faisant partie de l'Océanie. Les personnes de ce groupe vivent également souvent dans les cantons de Genève (21%), de Zurich (18%) ou de Vaud (16%).

Parmi les personnes arrivées tardivement en provenance des **autres pays de l'UE/AELE, c'est-à-dire de** pays d'Europe centrale ou du Nord, (**4'500 personnes, dont 2'400** âgées de moins de 25 ans), 82% viennent en Suisse pour exercer une activité lucrative ou suivre une formation, dans des proportions comparables. Hormis ces deux motifs, seul le regroupement familial auprès des parents revêt une certaine importance (10%), en particulier chez les jeunes de moins de 20 ans. Un peu moins d'un tiers (30%) des personnes de ce groupe proviennent de Grande-Bretagne et 20% de Belgique. L'analyse relative à la **répartition par canton** révèle que les cantons de Zurich (29%), de Vaud (21%) et de Genève (13%) arrivent en tête. Près de deux tiers des personnes originaires de ce groupe de pays vivent dans ces trois cantons. Les autres sont réparties sur divers autres cantons.

Le nombre des personnes arrivées tardivement en provenance d'autres pays de l'OCDE vivant en Suisse est faible (**2'800 personnes, dont 1'800** sont âgées de moins de 25 ans). La plupart viennent des États-Unis, puis du Canada, du Japon et de Corée. La majorité de ces personnes viennent en Suisse pour suivre une formation (71%). Outre le motif de formation, le regroupement familial auprès des parents ou d'un partenaire revêt une certaine importance (20%). L'analyse complémentaire relative à la **répartition par canton** montre une fois encore une forte concentration dans les cantons de Vaud (29%), de Zurich (17%) et de Genève (14%). Un petit dixième de ces personnes (9%) vit au Tessin.

Le lien entre région d'origine et motif d'immigration est également visible en inversant les variables: d'où sont originaires les personnes arrivées tardivement en fonction de chaque motif d'immigration (voir la **figure 18**)? Pour certains motifs d'immigration, notamment la formation, la palette des régions d'origine représentées est relativement large. Pour d'autres motifs, certaines régions se distinguent très clairement: par exemple concernant le regroupement familial auprès des parents, trois quarts des personnes sont

Figure 18: région d'origine des personnes arrivées tardivement âgées de **16 à 29 ans** et bénéficiant d'une résidence permanente (permis B, C ou F), par motif d'immigration (fin 2017)



Pour des raisons de lisibilité, les séries avec des valeurs inférieures à 4% ne sont pas représentées. Les personnes originaires d'autres pays de l'OCDE proviennent en majorité des États-Unis, du Japon et du Canada ; les personnes issues de pays non membres de l'OCDE d'Amérique latine et de Russie. «Autres motifs»: principalement des autorisations pour les personnes en recherche d'emploi, préparant un mariage ou pour les «autres personnes non actives». Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

originaires de pays de l'UE/AELE, et concernant l'exercice d'une activité lucrative, cette proportion s'élève même à 98%. En revanche, totalisant près de deux tiers des cas de regroupement familial auprès d'un partenaire, la région des Balkans occidentaux et de la Turquie (cette dernière joue un rôle très secondaire) arrive en tête dans ce qui concerne ce motif d'immigration. Les personnes arrivées tardivement issues du domaine de l'asile et faisant partie de la population résidente permanente proviennent pour plus de deux tiers d'entre elles de pays africains (dans la plupart des cas) ou de régions arabes.

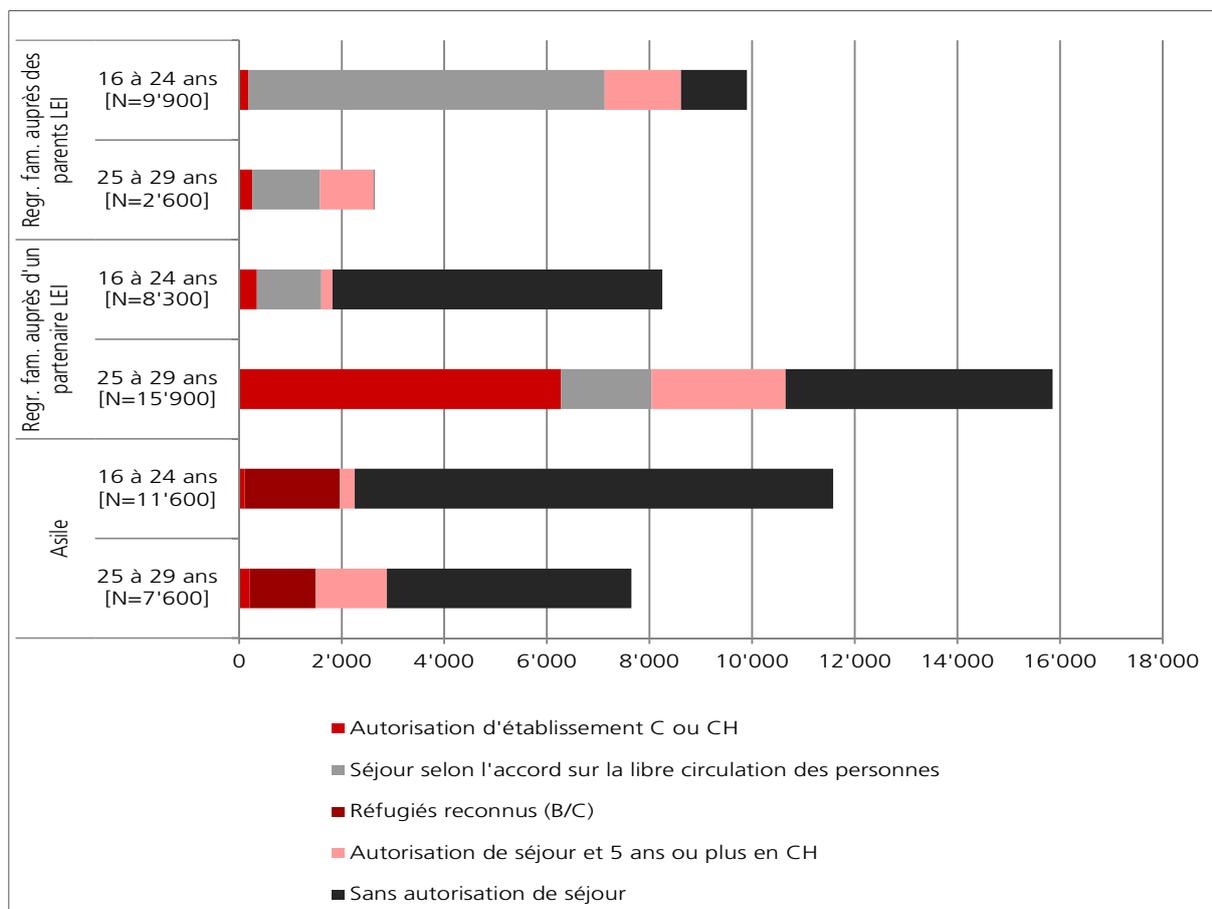
3.1.5 Droit à des allocations de formation

L'essentiel en bref

- Du fait des dispositions du concordat sur les bourses d'études, les **personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire ou issues du domaine de l'asile n'ont souvent pas accès** à ce soutien financier pour effectuer une formation. Dans la tranche d'âge des 16-24 ans, cette situation concerne 78% des personnes du premier groupe et 81% des personnes issues du domaine de l'asile.
- La **proportion des personnes ayant droit à des allocations selon le concordat sur les bourses d'études se situe, pour le regroupement familial et le domaine de l'asile, entre 33% et 62%**, selon la composition de ces groupes dans les cantons.

Aux termes de l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études, les personnes suivantes ont droit à des allocations de formation (art. 5): les personnes de nationalité suisse; les personnes titulaires d'une autorisation d'établissement (de type C) ou d'une autorisation de séjour (de type B) si elles séjournent légalement en Suisse depuis cinq ans; les réfugiés reconnus; les personnes séjournant en Suisse conformément à l'accord de libre circulation (ressortissants des pays de l'UE/AELE, personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée comprises). Les personnes séjournant en Suisse uniquement à des fins de formation et les requérants d'asile n'ont pas le droit à des allocations de formation. Aucun droit à des allocations de formation ne découle du concordat pour les personnes admises à titre provisoire.

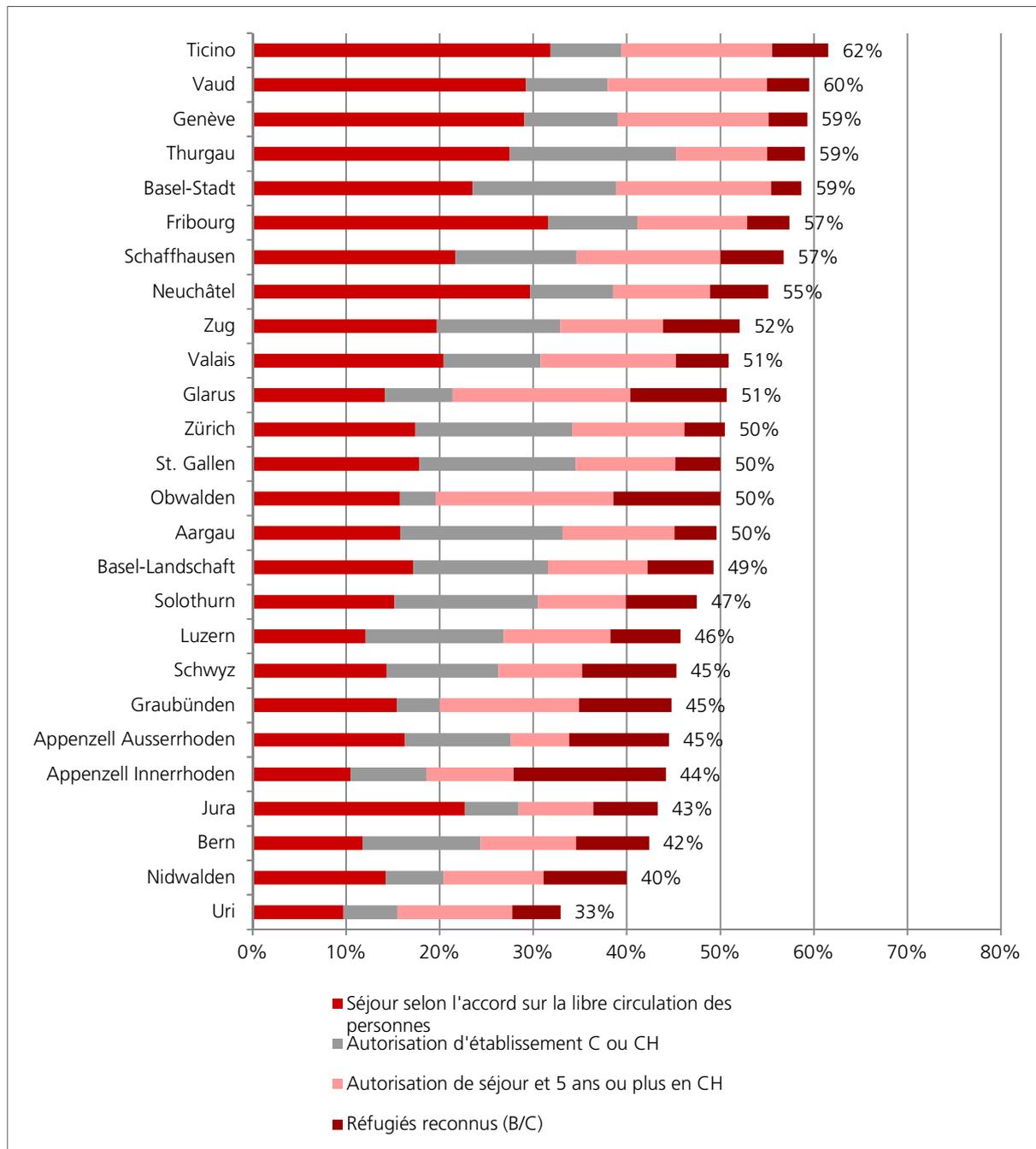
Figure 19: droit à des allocations de formation pour les personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement, par motif d'immigration (fin 2017)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Le concordat définit uniquement des standards minimaux en matière de pratique cantonale. Les cantons sont habilités à prendre des mesures allant au-delà des standards minimaux énoncés dans le concordat (par exemple pour des séjours prolongés de personnes admises en Suisse à titre provisoire). Les analyses de la présente étude ne prennent pas en compte les dispositions dépassant le cadre de ces standards minimaux. Dans le **figure 19**, les séries noires représentent le nombre de personnes des principaux groupes intéressés (personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial ou issues du domaine de l'asile) qui n'ont pas droit à des allocations selon le concordat sur les bourses d'études. Il ressort du graphique que les jeunes arrivés dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents ne sont pas fortement concernés par ce problème, étant donné que la majorité de ces personnes est originaire de pays de l'UE/AELE et bénéficient donc de l'accord sur la libre circulation des personnes.

Figure 20: proportion des personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 24 ans, bénéficiant d'une résidence permanente et ayant droit à des allocations de formation (motif d'immigration: regroupement familial ou asile, fin 2017)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

La situation est différente pour les personnes rejoignant un partenaire dans le cadre d'un regroupement familial. Parmi elles, ce sont surtout les 16-24 ans, qui ne résident donc pas en Suisse depuis longtemps, qui n'ont pour la plupart pas accès à ce soutien financier. Cela s'explique notamment par le fait que nombre d'entre eux sont originaires d'États tiers, en particulier de pays des Balkans occidentaux ou de Turquie. Si la proportion des personnes ayant droit à des allocations atteint environ deux tiers dans le groupe des 25-29 ans, les difficultés liées à la conciliation entre formation à plein temps et responsabilités

familiales croissent également. L'accès aux bourses d'études est encore plus difficile pour les personnes issues du domaine de l'asile.

Comme le montre une fois de plus la

Figure 20 **20**, la proportion des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial ou issues du domaine de l'asile et ayant droit à des allocations aux termes du concordat sur les bourses d'études diffère considérablement selon la composition des groupes dans les différents cantons, mais est partout peu élevée. La valeur la plus haute est de 62%, au Tessin, un canton dans lequel de nombreuses personnes arrivées tardivement proviennent de l'Italie voisine. Le canton arrivant en dernier est celui d'Uri, où seuls 33% des personnes du groupe considéré pourraient solliciter une bourse pour financer une formation (le nombre de cas est cependant relativement restreint).

3.2 Analyses concernant les situations de formation, professionnelle et familiale

Effectuées sur la base des données du système SYMIC, les analyses des sections précédentes ne renseignent encore en rien sur le besoin en formation des personnes arrivées tardivement. Les renseignements sur la formation, l'intégration professionnelle et la situation familiale des personnes étudiées ne peuvent être déduits que sur la base du relevé structurel. Dans les analyses qui suivent, ce dernier est relié au système SYMIC au niveau de chaque individu. Les analyses sont détaillées en fonction du motif d'immigration des personnes arrivées tardivement.¹²

Il n'est pas possible de fournir des résultats en chiffres absolus pour le relevé structurel, car la probabilité d'inclusion à l'enquête diffère selon l'âge des personnes. Pour estimer la taille des groupes, la présente étude utilise un facteur de correction et compare les résultats avec les données du SYMIC 2017.¹³ Du point de vue géographique, il est possible de détailler les analyses uniquement à l'échelle des grandes régions, car le nombre de cas est trop restreint à l'échelle des cantons pour que les résultats soient concluants.¹⁴

Pour les différents **cantons**, il est cependant essentiel d'estimer l'ampleur des **potentiels besoins supplémentaires en formation des personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 24 ans**. Afin qu'ils puissent effectuer une estimation sommaire, les sections qui suivent, consacrées aux différents groupes de personnes en fonction des motifs d'immigration, présentent des analyses sur les besoins en formation par groupe de pays d'origine. D'autres études ont en effet montré que les profils de compétences sont relativement constants dans les différents groupes de pays d'origine. Il semble donc raisonnable d'appliquer les pourcentages résultant de nos analyses également aux personnes qui arriveront en provenance de ces régions. Il est bien entendu possible d'obtenir des résultats plus précis si des données sur le plus haut niveau de formation achevé sont recueillies de manière systématique dans le cadre des premiers entretiens d'accueil.

¹² Le groupe de contrôle avec le motif d'immigration «asile» regroupe toutes les personnes qui avaient demandé l'asile antérieurement, mais faisaient partie de la population résidente permanente au moment de l'enquête (soit les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire ainsi que les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial pour ces deux groupes). La Confédération verse aux cantons une indemnité forfaitaire d'intégration pour ces personnes, mais non pour les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial (autre que dans le cadre de l'asile) ni pour celles arrivées pour exercer une activité lucrative ou suivre une formation.

¹³ En raison de restrictions techniques dans le SYMIC, la présente étude ne peut prendre en compte et identifier les arrivées qu'à partir de 2008. Certaines personnes interrogées lors de l'enquête arrivées tardivement avant 2016 ne peuvent pas être identifiées. C'est pourquoi le nombre moyen (pondéré) se fonde sur les probabilités d'inclusion (voir la note 8 en page 7).

¹⁴ Même dans les grands cantons, l'intervalle de confiance est de plus ou moins 10% dans les analyses sur ce point.

La première section (3.2.1) donne un aperçu des situations de formation, professionnelle et familiale des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement. Des analyses détaillées suivent aux sections 3.2.2 à 3.2.5. Celles-ci sont groupées par motif d'immigration et se concentrent sur les personnes qui ne sont ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation.

3.2.1 Aperçu

L'essentiel en bref

■ Les personnes arrivées tardivement qui viennent en Suisse pour des raisons autres qu'une formation suivent **nettement moins souvent une formation** que les immigrants de deuxième génération. Au moment de l'enquête, ces derniers étaient 62% à suivre une formation dans la tranche d'âge des 16-24 ans. Par comparaison, les personnes de cette même tranche d'âge arrivées tardivement pour rejoindre leurs parents dans le cadre d'un regroupement familial étaient 59% à suivre une formation (proportion comparable), alors que tous les autres groupes présentent des valeurs considérablement inférieures (10% à 40%). Chez les 25-29 ans, les proportions sont largement moins élevées, tant pour les personnes arrivées tardivement (7% à 12%) que chez les immigrants de deuxième génération (14%).

■ Dans les tranches d'âge des 16-24 ans et des 25-29 ans, les personnes arrivées tardivement sont **plus nombreuses à être au chômage** que les immigrants de deuxième génération nés en Suisse (6% chez les 16-24 ans et 7% chez les 25-29 ans dans ce dernier groupe). À l'exception des personnes arrivées tardivement spécifiquement pour exercer une activité lucrative, la proportion est presque deux fois plus élevée (entre 10% et 18%).

■ La **proportion de personnes non actives** est également beaucoup **plus élevée**, en particulier chez les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire (25% à 33%) ou dans le domaine de l'asile (25% à 28%) (contre 3.5% par motif d'immigration à 5.4% chez les immigrants de deuxième génération).

■ Les personnes arrivées tardivement sont **plus nombreuses à ne pas avoir de diplôme du degré secondaire II et à ne pas suivre de formation**. Chez les personnes rejoignant leurs parents dans le cadre d'un regroupement familial, la proportion s'élève à 23%, chez celles rejoignant un partenaire dans le cadre d'un regroupement familial et celles issues du domaine de l'asile à environ 50% (par comparaison, les proportions chez les immigrants de deuxième génération sont de 10% pour les 16-24 ans et 14% pour les 25-29 ans).

■ On estime que fin 2017, le **nombre** de personnes arrivées tardivement n'étant **pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et ne suivant pas de formation** s'élève à environ **16'100 personnes chez les 16-24 ans** et au moins **18'700 personnes chez les 25-29 ans**.

■ Les personnes arrivées tardivement **avec des enfants** sont **plus souvent non titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et ne suivent pas de formation**. Le plus souvent, les parents arrivés tardivement sont des personnes venues dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. En effet, une bonne moitié de ces dernières (56%) a des enfants. Cette proportion est également élevée chez les personnes issues du domaine de l'asile (environ un tiers).

Dans ce premier aperçu, les situations de formation, professionnelle et familiale de tous les groupes d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tardivement inclus dans le jeu de données sont examinées. Il n'est pas toujours aisé de déterminer si les proportions issues des analyses sont faibles ou élevées. C'est pourquoi la présente étude se sert des répartitions chez les **immigrants de deuxième génération**

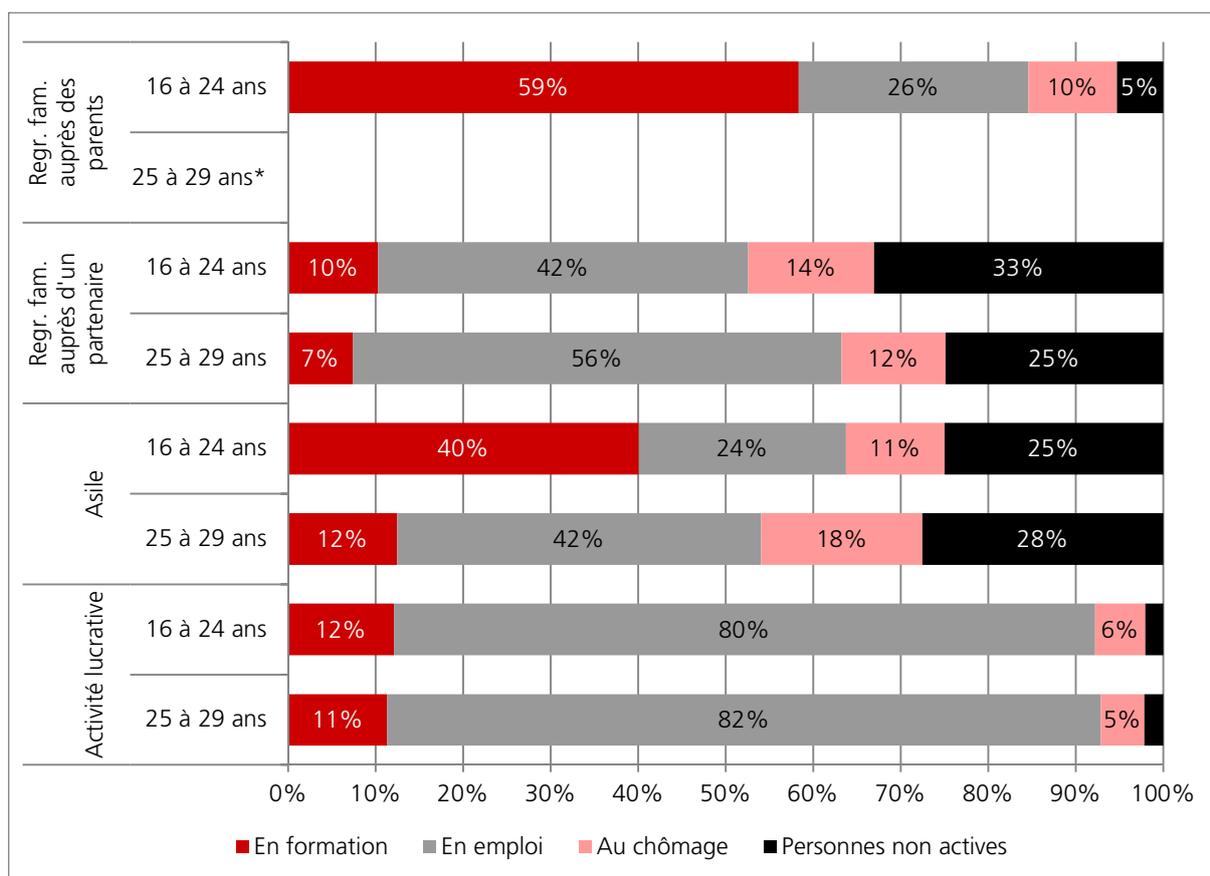
comme **point de comparaison**. Les parents de ces personnes ont immigré en Suisse mais elles-mêmes sont nées ici.

Situations de formation et professionnelle

La situation de formation et professionnelle est étroitement liée avec le motif d'immigration. Par conséquent, la **figure 21** ci-après illustre le statut professionnel des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en fonction de leur motif d'immigration et de leur âge.

■ **Regroupement familial auprès des parents**: la majorité (59%) des 16-24 ans appartenant à ce groupe suivent une formation au moment de l'enquête. Cette proportion est presque aussi élevée que chez les immigrants de deuxième génération, nés en Suisse (62%). Environ un quart (26%) des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents exerce une activité lucrative. Selon les données de l'enquête, 10% déclarent être au chômage, une proportion plus élevée que chez les immigrants de deuxième génération (6%). S'élevant à 5% seulement, la proportion de personnes non actives est relativement faible (3.5% chez les immigrants de deuxième génération). Les personnes non actives sont celles s'occupant de responsabilités familiales ou présentant des problèmes de santé. Les proportions ne sont pas indiquées pour les 25-29 ans, car le nombre de cas concernés est trop restreint.

Figure 21: situations professionnelle et de formation des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement, par motif d'immigration (2010 à 2016)



*) Nombre de cas trop restreint

Remarque: les personnes qui suivent une formation tout en exerçant une activité professionnelle sont comptées dans la catégorie «en formation».

Pour des raisons de lisibilité, les séries avec des valeurs inférieures à 4% ne sont pas représentées.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

■ **Regroupement familial auprès d'un partenaire:** dans ce groupe, les profils diffèrent beaucoup plus de ceux des immigrants de deuxième génération. Les personnes suivant une formation sont peu nombreuses (10% chez les 16-24 ans). En revanche, la proportion des personnes de ce groupe qui exercent une activité lucrative et de celles qui sont non actives est considérablement plus élevée que dans le cas des regroupements familiaux auprès des parents. Par comparaison avec la tranche d'âge plus jeune, chez les 25-29 ans, la proportion des personnes exerçant une activité lucrative est plus élevée et celle des personnes non actives un peu plus faible. La proportion des personnes au chômage est comparable (12% à 14%) et celle des personnes en formation encore plus faible.

■ **Domaine de l'asile:** la comparaison entre les données des personnes issues du domaine de l'asile et celles des deux groupes précédents révèle que les profils des personnes issues du domaine de l'asile et des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire se rapprochent à plusieurs égards. Il faut toutefois souligner que chez les 16-24 ans issus du domaine de l'asile, 40% des personnes suivent une formation, soit une proportion quatre fois plus élevée que chez les personnes rejoignant un partenaire. Ces informations doivent cependant être utilisées avec précaution, car les données reposent sur des indications fournies par les enquêtés et le type de formation n'est pas précisé. Environ un quart des personnes de ce groupe est en emploi, un quart est inactif et 11% sont au chômage. Chez les 25-29 ans, la proportion des personnes en emploi atteint 42%. Les personnes au chômage ou non actives sont cependant également plus nombreuses, si bien que les personnes en formation ne représentent plus que 12% de ce groupe.

■ **Activité lucrative:** plus de 80% des personnes arrivées tardivement en Suisse dans le but d'exercer une activité lucrative exercent toujours une telle activité au moment de l'enquête. Quelque 12% des personnes de ce groupe suivent une formation (les personnes qui suivent une formation tout en exerçant une activité professionnelle sont comptées dans la catégorie «en formation»). La part des personnes au chômage est relativement faible dans ce groupe (5% à 6%).

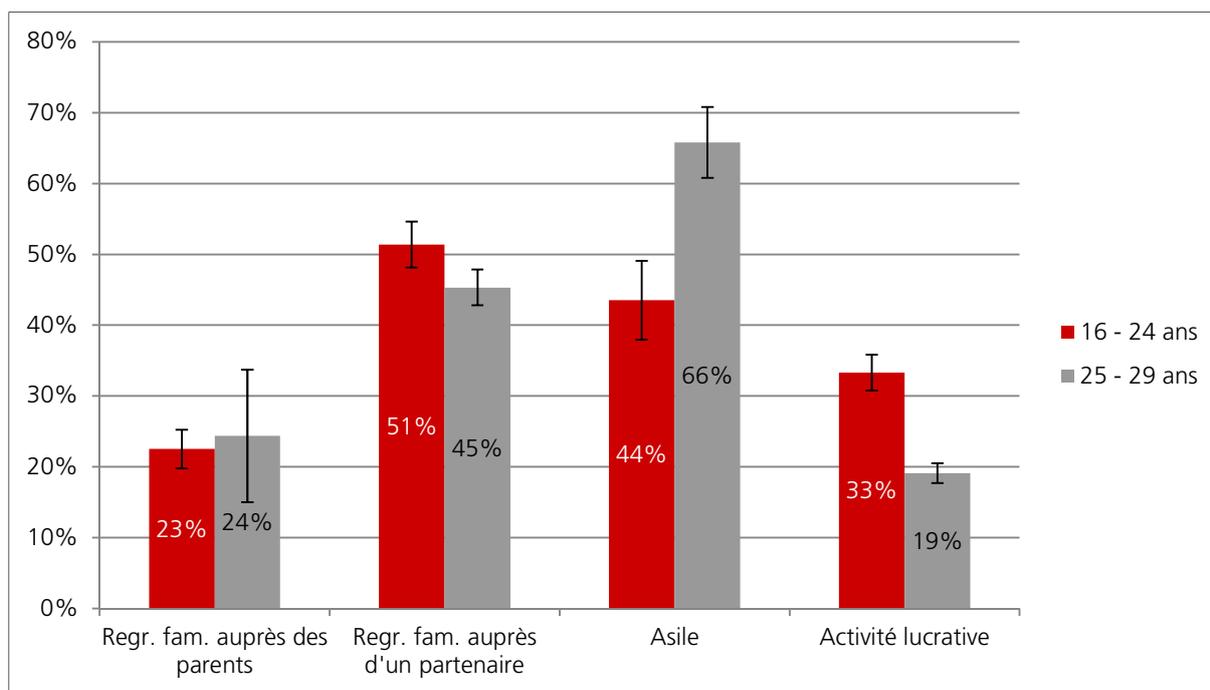
En **extrapolant les chiffres de fin 2017** concernant les personnes arrivées tardivement vivant en Suisse, on obtient dans le groupe problématique des 16-24 ans pas moins de 4'300 personnes au chômage et 6'400 personnes non actives, auxquelles s'ajoutent 5500 personnes au chômage et 7'000 personnes non actives chez les 25-29 ans.

Besoins en formation

Sont considérées comme personnes ne faisant pas encore partie du système de formation et présentant potentiellement des besoins en formation toutes les personnes arrivées tardivement qui ne possèdent pas de **diplôme du degré secondaire II et ne sont pas en formation**. La **figure 22** illustre les proportions que ces personnes représentent selon les différents motifs d'immigration. Dans le cas des regroupements familiaux auprès des parents, ces personnes représentent environ un quart des personnes arrivées tardivement. Cette proportion est plutôt faible par rapport aux groupes présentant d'autres motifs d'immigration, mais très élevée en comparaison avec les immigrants de deuxième génération, chez qui les valeurs sont de 10% pour les 16-24 ans et de 14% pour les 25-29 ans. Les proportions sont nettement plus élevées chez les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. L'on remarque ici en particulier que la proportion est encore plus élevée chez les 16-24 ans (51%) que chez les 25-29 ans (45%). L'on peut supposer que les personnes s'étant mariées plus tard ont eu plus de chances d'achever une formation dans leur pays d'origine. Seule une autre catégorie présente des besoins en formation aussi élevés, celle des personnes issues du domaine de l'asile (où se trouve, avec 66% chez les personnes âgées de plus de 25 ans, la proportion la plus importante de personnes en besoin de formation). Cependant, les personnes arrivées tardivement dans le but d'exercer une activité lucrative

présentent également des besoins en formation, en particulier celles âgées de 16 à 24 ans (33%). Il est cependant moins évident de déterminer pendant combien de temps ces personnes demeureront en Suisse. Les différences représentées sont aussi significatives lorsque l'influence du statut de séjour, de l'origine, du sexe et de la répartition géographique est prise en compte avec des méthodes statistiques multivariées.

Figure 22: proportion des personnes ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation par rapport à la totalité des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement, par motif d'immigration (2010 à 2016)



La ligne verticale noire représente un intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle illustre la zone (\pm) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Tableau 7: estimation du nombre de personnes arrivées tardivement présentant des besoins en formation (non titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et pas en cours de formation, permis B, C ou F, fin 2017)

	Effectif à fin 2017 (SYMIC)		Proportion sans diplôme sec. II et pas en formation (relevé structurel)		Nombre estimé de personnes sans diplôme sec. II et pas en formation fin 2017		
	16-24 ans	25-29* ans	16-24 ans	25-29 ans	16-24 ans	25-29* ans	Total*
Regroupement familial auprès des parents	9'900	2'636	23%	24%	2'200	600	2'800
Regroupement familial auprès d'un partenaire	8'251	15'856	51%	45%	4'200	7'200	11'400
Asile	11'583	7'645	44%	66%	5'000	5'000	10'000
Activité lucrative	14'161	30'960	33%	19%	4'700	5'900	10'600
Total					16'100	18'700	34'800

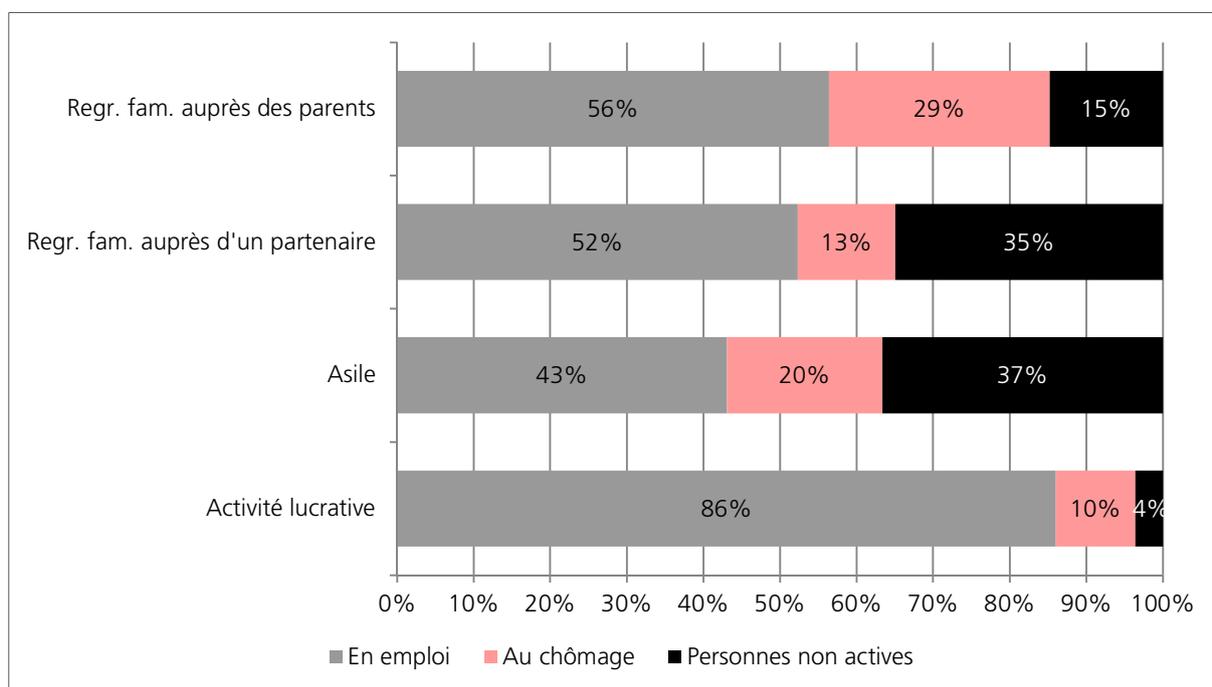
*) Les nombres doivent être interprétés comme des minimaux, puisque SYMIC ne permet pas d'identifier tous les 25-29 ans.
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Selon ces estimations, combien de personnes arrivées tardivement présentent des besoins en formation (voir le **tableau 7**)? D'après une extrapolation des données de fin 2017, l'on estime que 16'100 per-

sonnes arrivées tardivement âgées de 16 à 24 ans et au moins 18'700 âgées de plus de 25 ans ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation.

Cela représente un total de **34'800 personnes**. La répartition de ces personnes en fonction des motifs d'immigration montre que le nombre de personnes présentant des besoins en formation issues du domaine de l'asile (hormis les personnes déjà en formation!) est légèrement plus faible que celui des personnes présentant des besoins en formation arrivées dans le cadre d'un regroupement familial (auprès d'un partenaire pour la plupart). Cependant, il semblerait que le groupe des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative comporte un nombre à peu près équivalent de personnes présentant potentiellement des besoins en formation.

Figure 23: statut professionnel des personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 29 ans qui ne sont pas en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, par motif d'immigration (2010-2016)



Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Que font actuellement les personnes présentant potentiellement des besoins en formation?

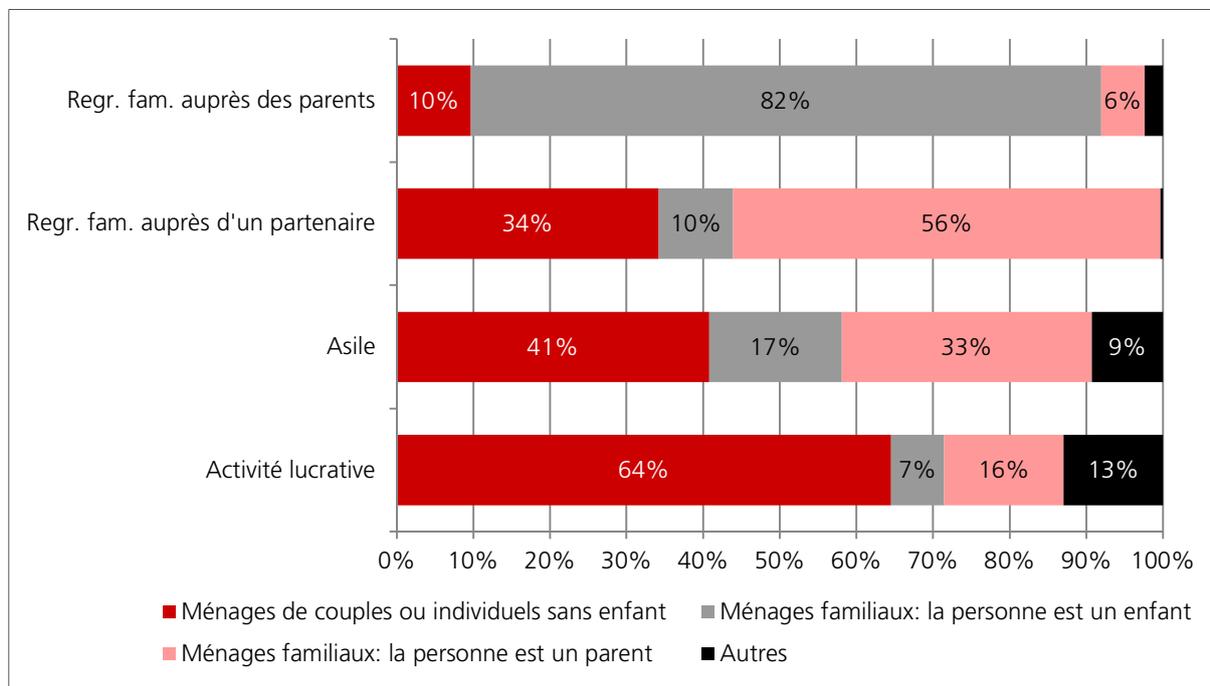
Comme le montre la **figure 23**, seule la moitié de ces personnes environ exercent une activité lucrative (mis à part les personnes arrivées dans le but d'exercer une activité lucrative). La proportion la moins élevée concerne les personnes issues du domaine de l'asile (43%). Parmi les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial ou de l'asile, la proportion des personnes au chômage est élevée. La faible proportion de personnes en emploi et la forte proportion de personnes au chômage parmi les personnes issues de l'asile ou arrivées dans le cadre d'un regroupement familial indiquent que ces personnes ont de la peine à intégrer le marché du travail. Il apparaît de nouveau que les profils et les situations problématiques sont similaires pour les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire et pour les personnes issues du domaine de l'asile.

Situations de ménage et familiale

Figure 24 renseigne sur la situation familiale des personnes arrivées tardivement. Cette situation diffère également selon le motif d'immigration. **À de rares exceptions près**, les personnes **arrivées en Suisse**

dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents vivent au moment de l'enquête encore **comme enfant dans un ménage familial** (82% des cas).

Figure 24: situation familiale des personnes arrivées tardivement âgées de **16 à 29 ans** et bénéficiant d'une résidence permanente (permis B, C ou F), par motif d'immigration (2010-2016)



Pour des raisons de lisibilité, les séries avec des valeurs inférieures à 4% ne sont pas représentées.

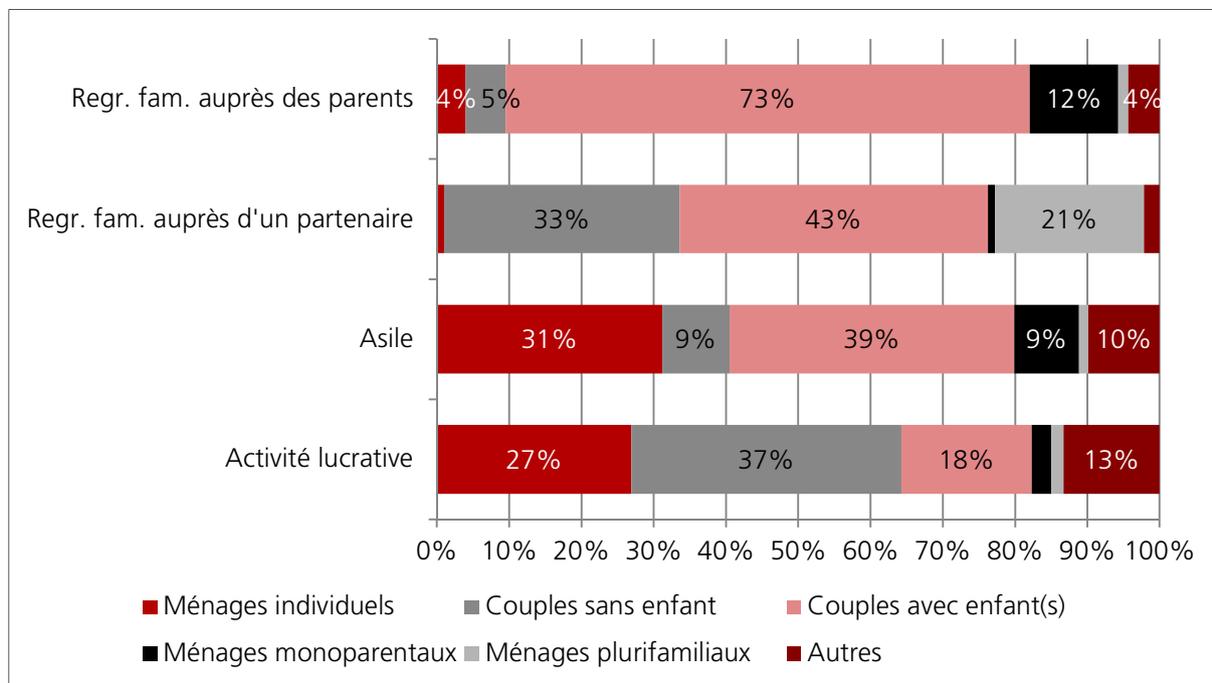
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

10% des personnes ont créé un ménage propre sans enfants et 6% avec enfants. Les autres formes de ménage telles que des colocations sont rares. La situation est tout autre pour les **personnes arrivées tardivement dans le but de rejoindre un partenaire: plus de la moitié** d'entre elles (56%) **vivent avec leurs propres enfants au sein du ménage**, un tiers vit en couple sans enfants. Pas moins de 10%, tout de même, vivent avec leur partenaire en tant qu'enfants dans une famille; il s'agit alors généralement d'une cohabitation avec les beaux-parents. Les personnes **issues du domaine de l'asile** vivent pour **un tiers** dans des **ménages familiaux avec leurs propres enfants**. 41% vivent dans des ménages privés ou des ménages constitués d'un couple sans enfant et 17% vivent en tant qu'enfants dans un ménage familial, une proportion relativement élevée qui s'explique par le fait que la catégorie des personnes issues du domaine de l'asile comprend également les personnes arrivées en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents. Les personnes arrivées tardivement pour **exercer une activité lucrative** vivent **le plus souvent dans des ménages privés ou constitués d'un couple sans enfant** (64%). Seuls 16% de ces personnes vivent avec leurs propres enfants dans un ménage familial. C'est dans ce groupe que les autres formes d'habitat comme les colocations sont les plus représentées (13%).

Au lieu de considérer les types de ménage dans lequel vivent les personnes arrivées tardivement en fonction de leur situation familiale, on peut le faire en fonction de leurs motifs d'immigration (voir **figure 25**). Les résultats sont similaires. Deux choses ressortent clairement ici: d'une part, une proportion non négligeable (12%) des personnes qui ont suivi leurs parents sont des parents célibataires et, d'autre part, les ménages multigénérationnels gagnent considérablement en importance (21%) chez les personnes ayant rejoint un partenaire dans le cadre d'un regroupement familial. Il semblerait que les jeunes couples commencent souvent par vivre chez les parents de l'un des conjoints. Des analyses approfondies montrent

toutefois que dans environ la moitié des cas, les jeunes couples vivant dans des ménages multigénérationnels ont déjà des enfants eux-mêmes.

Figure 25: types de ménage des personnes arrivées tardivement âgées de **16 à 29 ans** et bénéficiant d'une résidence permanente (permis B, C ou F), par motif d'immigration (2010-2016)



Pour des raisons de lisibilité, les séries avec des valeurs inférieures à 4% ne sont pas représentées.
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Tableau 8: proportion des personnes arrivées tardivement (16 à 29 ans) qui ne sont pas en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II, par motif d'immigration et par situation familiale (2010-2016)

	Total	Personnes avec enfants
Regroupement familial auprès des parents	23%	41%
Regroupement familial auprès d'un partenaire	48%	54%
Asile	57%	67%
Activité lucrative	23%	41%

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Tableau 8 présente les proportions de personnes arrivées tardivement ayant des enfants et **qui ne sont ni en formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II**. Pour chacun des motifs d'immigration, ces proportions sont plus élevées que dans le groupe dans son entier. Les personnes arrivées tardivement et ayant des enfants présentent donc particulièrement souvent des besoins en formation. Ce lien sera approfondi dans les sections qui suivent.

3.2.2 Regroupement familial auprès des parents

L'essentiel en bref

■ **59%** des personnes âgées de 16 à 24 ans arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents suivent actuellement une **formation**. À quelques exceptions près, cette formation est de type secondaire II (31%) ou tertiaire (20%). Environ 5% sont en préapprentissage ou suivent une offre de formation transitoire.

■ Il n'y a **pas de différences significatives entre les sexes**.

■ La proportion des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents et qui ne sont **ni en formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II** est plus élevée chez les plus «âgés» d'entre eux. Elle est plus faible chez les personnes originaires des pays germanophones voisins, des pays de l'est de l'UE ou des autres pays de l'UE/AELE (Europe du Nord et centrale) que chez les personnes originaires des Balkans occidentaux ou de Turquie ou en particulier du sud de l'Europe (sans l'Italie).

Fin 2017, environ 9'900 personnes âgées de 16 à 24 ans et au moins 2'600 âgées de 25 à 29 ans arrivées tardivement pour rejoindre leurs parents dans le cadre d'un regroupement familial vivaient en Suisse (environ 10% de toutes les personnes arrivées tardivement). La majorité de ces personnes sont originaires de pays de l'UE (36% de pays voisins et 35% du sud de l'UE sans l'Italie) ou de la région des Balkans occidentaux ou de la Turquie (10%). Les femmes et les hommes sont représentés presque à parts égales. Les données présentées dans cette section se rapportent toujours à la tranche d'âge des 16 à 24 ans, car le nombre de cas pour les 25-29 ans est trop restreint dans le relevé structurel pour pouvoir établir des analyses séparées.

Situations de formation et professionnelle

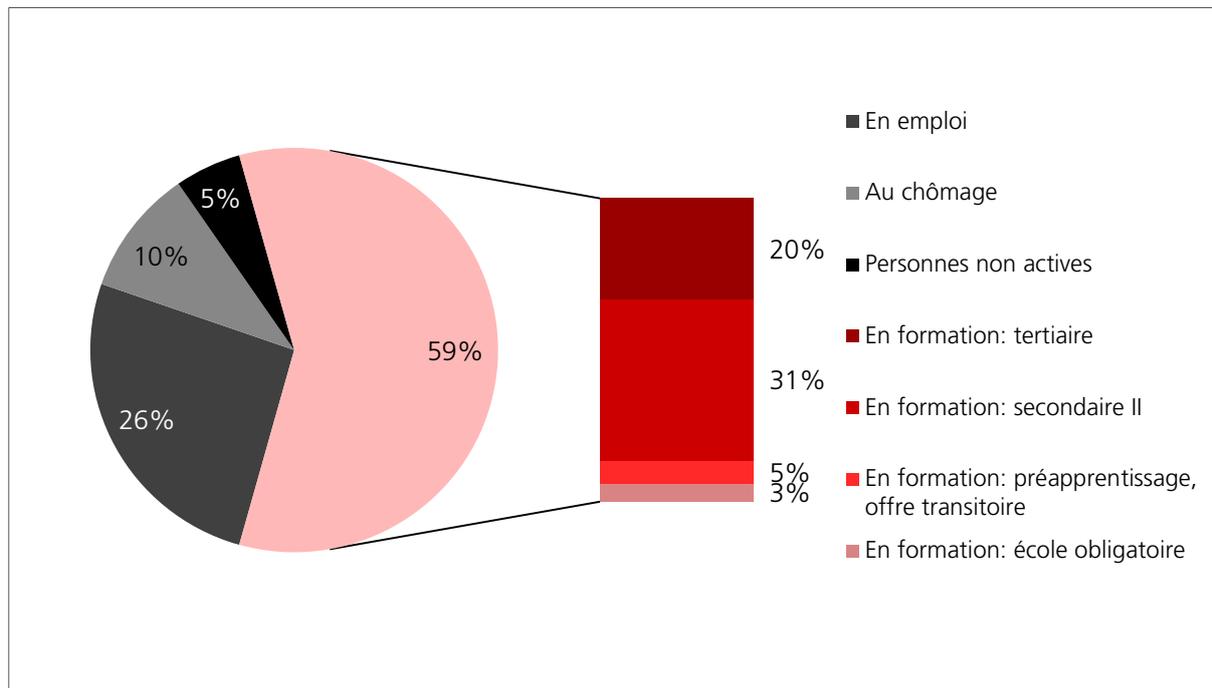
59% des personnes appartenant à ce groupe qui suivent actuellement une **formation** le font, à quelques exceptions, au degré secondaire II (31%) ou tertiaire (20%). Quelque 5% sont en préapprentissage ou suivent une offre de formation transitoire, et 3% sont encore à l'école obligatoire. Les personnes exerçant une activité lucrative (un quart environ) travaillent en moyenne 37 heures par semaine; elles occupent donc la plupart du temps un poste à temps plein. Une analyse des statuts professionnel et de formation selon le **sexe** ne montre que peu de différences: les jeunes femmes suivent un peu plus fréquemment une formation (63% contre 58% chez les hommes) et le chômage est légèrement plus répandu chez les hommes (12% contre 8% chez les femmes).

On observe un lien entre le plus haut niveau de formation achevé (autodéclaration) et l'âge (**figure 27**). Chez les 18-20 ans, plus de 70% des personnes ne sont pas encore titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et ont tout au plus terminé une année de formation transitoire ou un préapprentissage. Chez les 21-24 ans, cette proportion ne s'élève plus qu'à environ 40%; des analyses approfondies montrent toutefois qu'environ la moitié de ces personnes suivent actuellement une formation.

Besoins en formation

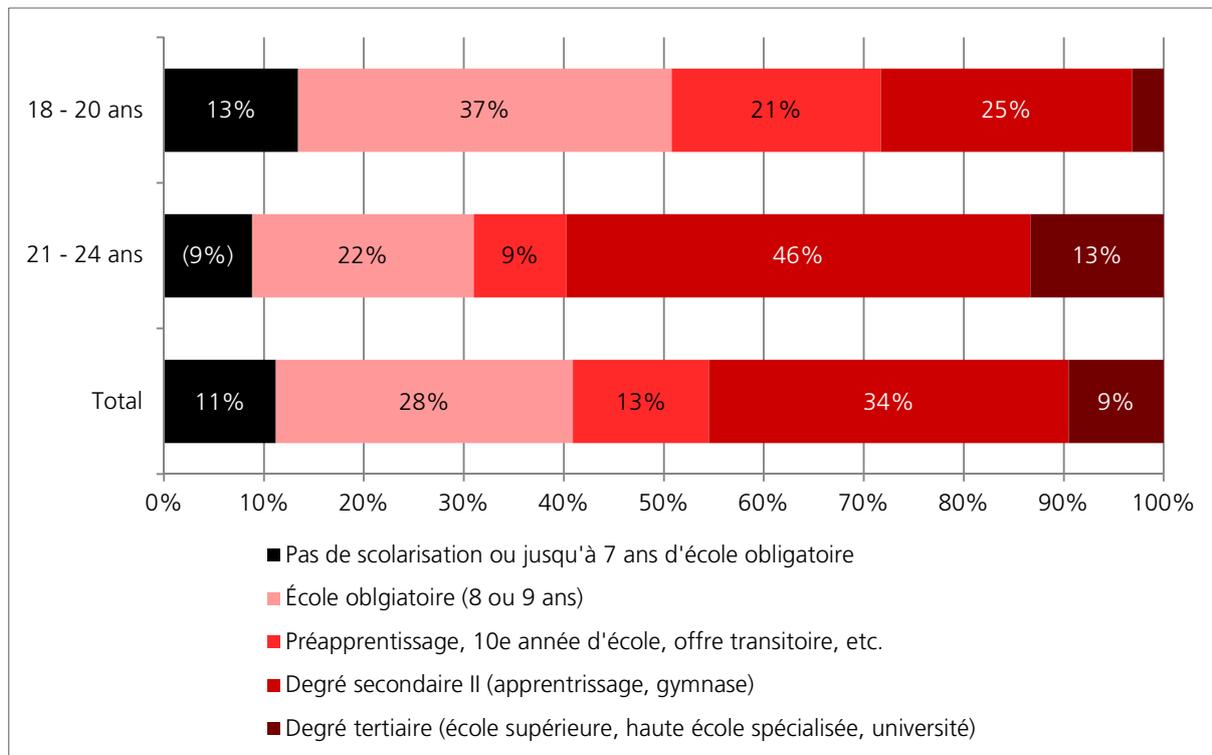
La proportion des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents et qui ne sont **ni en formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II** augmente considérablement avec l'âge (voir la courbe rouge à la **figure 28**). Ce phénomène s'explique par les deux effets suivants: d'une part, les plus jeunes de ce groupe suivent des formations à un niveau inférieur mais ne continuent pas avec une formation approfondie ou n'achèvent pas celle-ci.

Figure 26: **statuts professionnel et de formation** des personnes âgées de 16 à 24 ans (permis B, C ou F) arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents (2010-2016)



Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

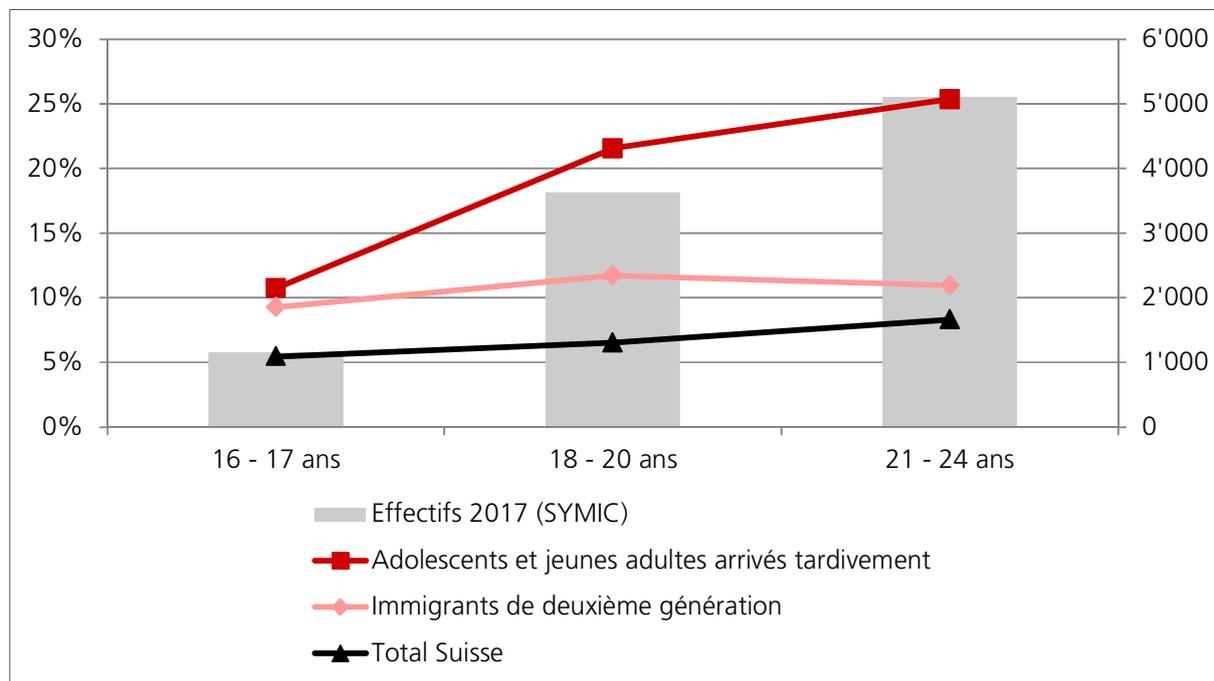
Figure 27: **plus haut niveau de formation achevé** par les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents (permis B, C ou F) (2010-2016)



Les pourcentages indiqués entre parenthèses se fondent sur une extrapolation à partir de moins de 50 observations. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence. Les valeurs étant arrondies, il est possible que le total des proportions n'équivaille pas à 100%.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 28: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents, par **tranche d'âge** (permis B, C ou F, 16 à 24 ans, 2010-2016)



Aide à la lecture: les séries grises représentent le nombre total de personnes dans le groupe correspondant, avec ou sans besoins en formation.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

D'autre part, et c'est là peut-être la raison la plus importante, une proportion considérable des personnes arrivées tardivement plus âgées ne parviennent pas à être admises dans une formation du degré secondaire II. À titre de comparaison: chez les immigrants de deuxième génération (courbe rose), la proportion des personnes du même âge qui ne sont ni en formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II se situe entre 9% et 14%. Elle est de 5% à 11% au sein de la population totale (courbe noire). La hausse de la courbe correspondant à la population totale est due aux proportions plus élevées de personnes âgées de 25 à 29 ans ayant immigré. Il n'y a pas de différences significatives concernant le **sexe**.

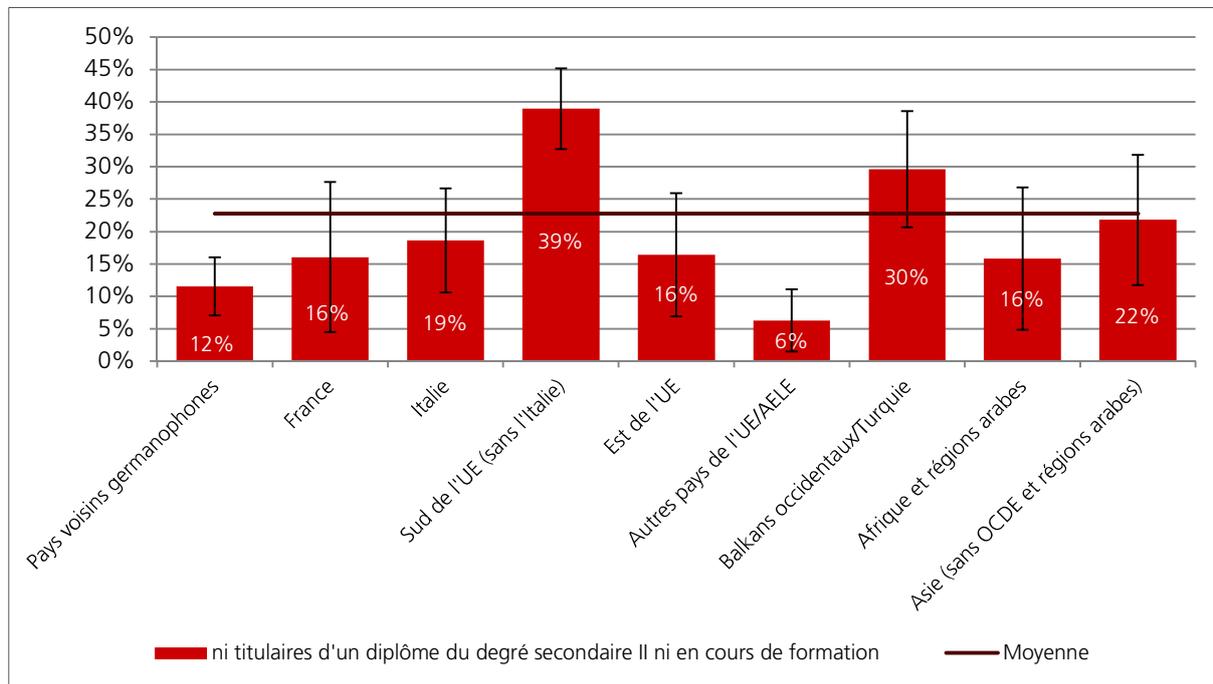
Besoins en formation selon les régions d'origine

On constate des différences remarquables en matière de statut de formation selon les régions d'origine: les cas d'**absence de formation en cours et de possession d'un diplôme du degré secondaire II** sont **beaucoup plus fréquents** chez les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents et qui sont originaires de pays du **sud de l'UE** ou de la **région des Balkans occidentaux et de la Turquie** (voir la **figure 29**). La moyenne du groupe dans son ensemble est représentée par une ligne horizontale. Ce résultat revêt une importance particulière, car environ la moitié des personnes du groupe étudié proviennent de ces régions. Les proportions les plus faibles concernent les pays voisins germanophones et les autres pays de l'UE/AELE. Il n'y a ici pas de différences significatives entre les **sexes**.

Besoins en formation selon les situations de ménage et familiale

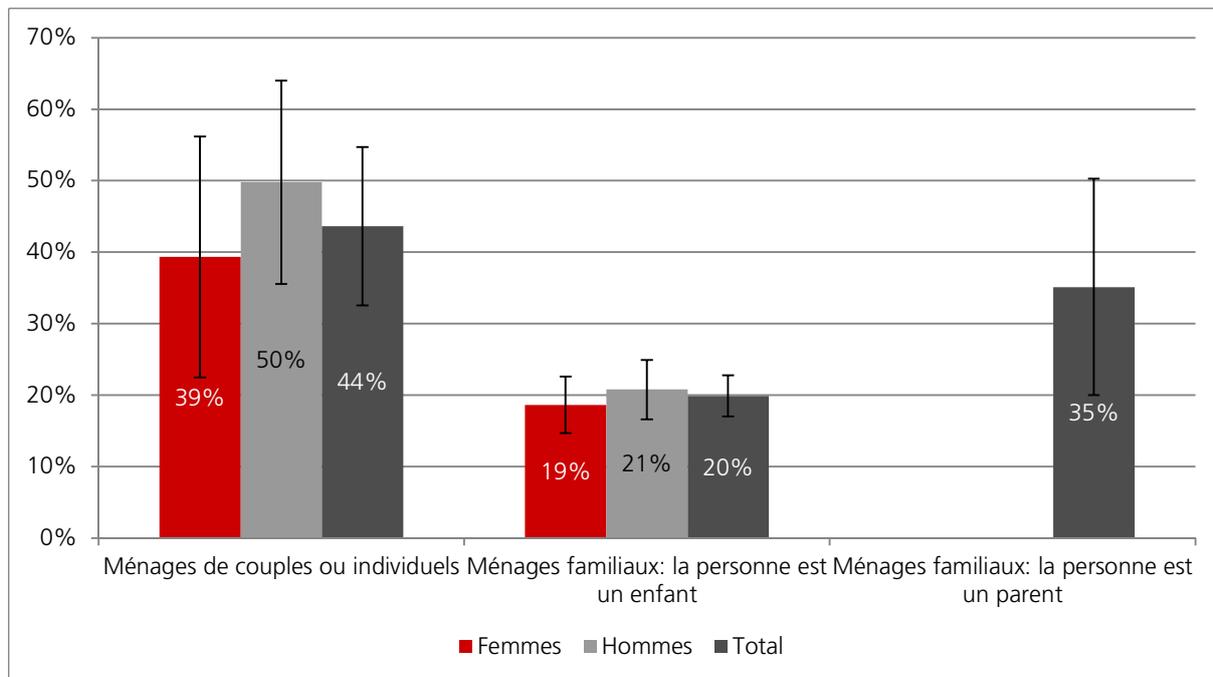
Parmi les 82% de personnes qui vivent avec la génération de leurs parents, quelque 20% au total ne suivent pas de formation et ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (voir **figure 30**). La proportion est ici plus élevée chez les personnes ayant déjà des enfants ou vivant dans leur propre

Figure 29: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents, par **région d'origine** (permis B, C ou F, 16 à 24 ans, 2010-2016).



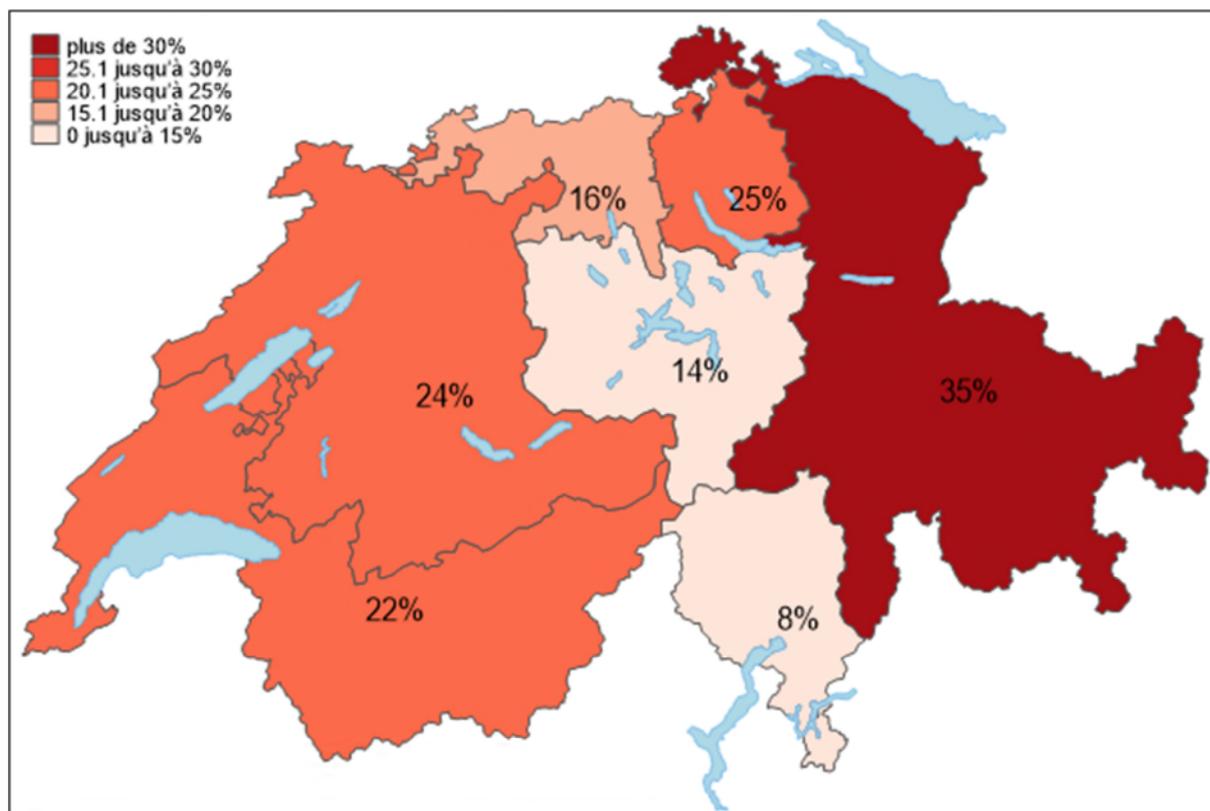
Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs BASS

Figure 30: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents, par **type de ménage** (permis B, C ou F, 16 à 24 ans, 2010-2016).



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs BASS

Figure 31: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents, par **grande région** (permis B, C ou F, 16 à 24 ans, 2010-2016).



Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

ménage. Cependant, le lien n'est pas significatif d'un point de vue statistique, ce qui est probablement dû au nombre de cas trop restreint.

Besoins en formation selon les grandes régions

On remarque également des différences relativement importantes selon les **grandes régions** (voir la **figure 31**). La proportion de personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents et qui ne suivent pas de formation et ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II est environ quatre fois plus élevée en Suisse orientale (35%) qu'au Tessin (8%).¹⁵ Ces différences s'expliquent en premier lieu par la composition des groupes selon l'origine. Au Tessin, environ 70% des personnes concernées viennent d'Italie. Cela ne suffit cependant pas pour expliquer l'ensemble des différences. Au Tessin, la proportion d'Italiens sans formation en cours ni possession d'un diplôme du degré secondaire II est en effet aussi en-dessous de la moyenne par rapport aux autres grandes régions.

Analyse des corrélations

En utilisant des méthodes statistiques multivariées, l'étude a ensuite déterminé quels facteurs étaient liés à la probabilité que des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès des parents ne suivent pas une formation et ne soient pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Le résultat de cette analyse est présenté graphiquement en annexe, à la **figure 51**, au moyen de rapports de chances relatives (odds ratio). L'analyse confirme les corrélations présentées ci-avant. Le risque relatif est

¹⁵ Il est possible d'effectuer des analyses à l'échelle du Tessin, car de nombreuses personnes arrivées tardivement vivent dans ce canton. Toutefois, l'intervalle de confiance s'élève encore à +/-5%.

- plus élevé pour les personnes arrivées tardivement plus «âgées»;
- plus faible pour les personnes arrivées tardivement en provenance de pays germanophones voisins, de l'est de l'UE, des autres pays de l'UE/AELE en Europe du Nord et centrale ou des pays de l'OCDE extra-européens et plus élevée pour les personnes originaires des Balkans occidentaux, de Turquie ou du sud de l'UE (sans l'Italie);
- plus faible pour les personnes arrivées tardivement au Tessin, indépendamment de l'âge et de la région d'origine.

3.2.3 Regroupement familial auprès d'un partenaire

L'essentiel en bref

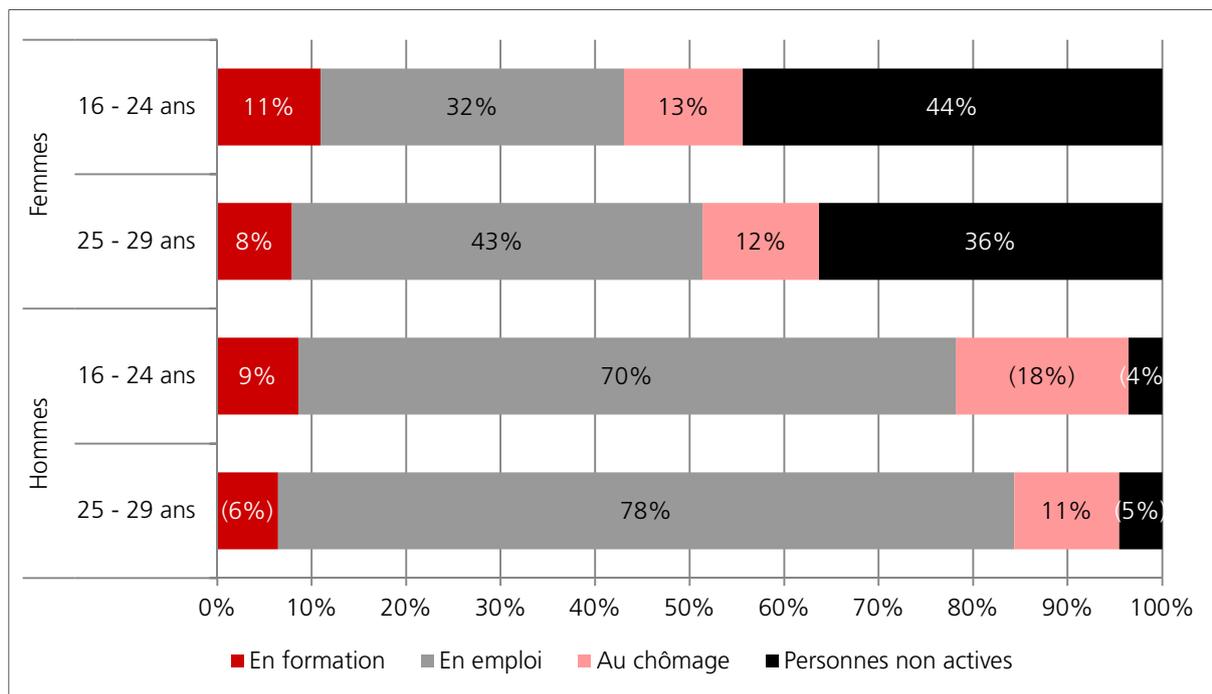
- Chez les 16-29 ans, seulement **45%** des personnes arrivées pour rejoindre un partenaire sont titulaires d'un **diplôme de degré secondaire II**.
- Chez les 16-24 ans, la **proportion** de personnes en formation est également très faible (**environ 10%**).
- **Plus de la moitié** des personnes ayant rejoint un partenaire **ont des enfants**. En lien direct avec cette majorité, on constate une **proportion élevée de personnes non actives chez les femmes** (44% chez les 16-24 ans, 36% chez les 25-29 ans). Les hommes exercent en revanche **souvent une activité professionnelle** (70%).
- **Très souvent**, les personnes de ce groupe arrivées tardivement en provenance du sud de l'UE (sans l'Italie) **ne suivent pas de formation et ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II**. La proportion est également élevée pour la région d'origine des Balkans occidentaux et de la Turquie.
- Les cas de personnes **non titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et ne suivant pas de formation** sont **plus fréquents** chez les personnes ayant déjà des **enfants** (54%). Cependant, la proportion est également très élevée dans les ménages privés ou constitués d'un couple (40%).

Fin 2017, les personnes vivant en Suisse arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire étaient environ **8'300** pour la tranche d'âge des **16 à 24 ans** et au moins **15'900 pour celle des 25 à 29 ans**. Comme il n'y a presque pas de différences entre les personnes épousant des citoyens suisses et celles qui rejoignent un partenaire de nationalité étrangère, les analyses ci-après ne distinguent pas ces catégories. Dans les deux cas, il s'agit principalement de personnes se mariant en Suisse avec des immigrants de deuxième génération. Ce groupe représente au total 17% de toutes les personnes arrivées tardivement. **Deux tiers** (65%) sont originaires de la région des **Balkans occidentaux ou de Turquie**, 13% de l'UE/AELE (principalement le sud de l'UE et les pays voisins) et environ 7% d'Afrique et des régions arabes, 7% d'Asie et 7% d'autres pays non membres de l'OCDE. La **proportion de femmes** est élevée, se chiffrant à **72%**.

Situations de formation et professionnelle

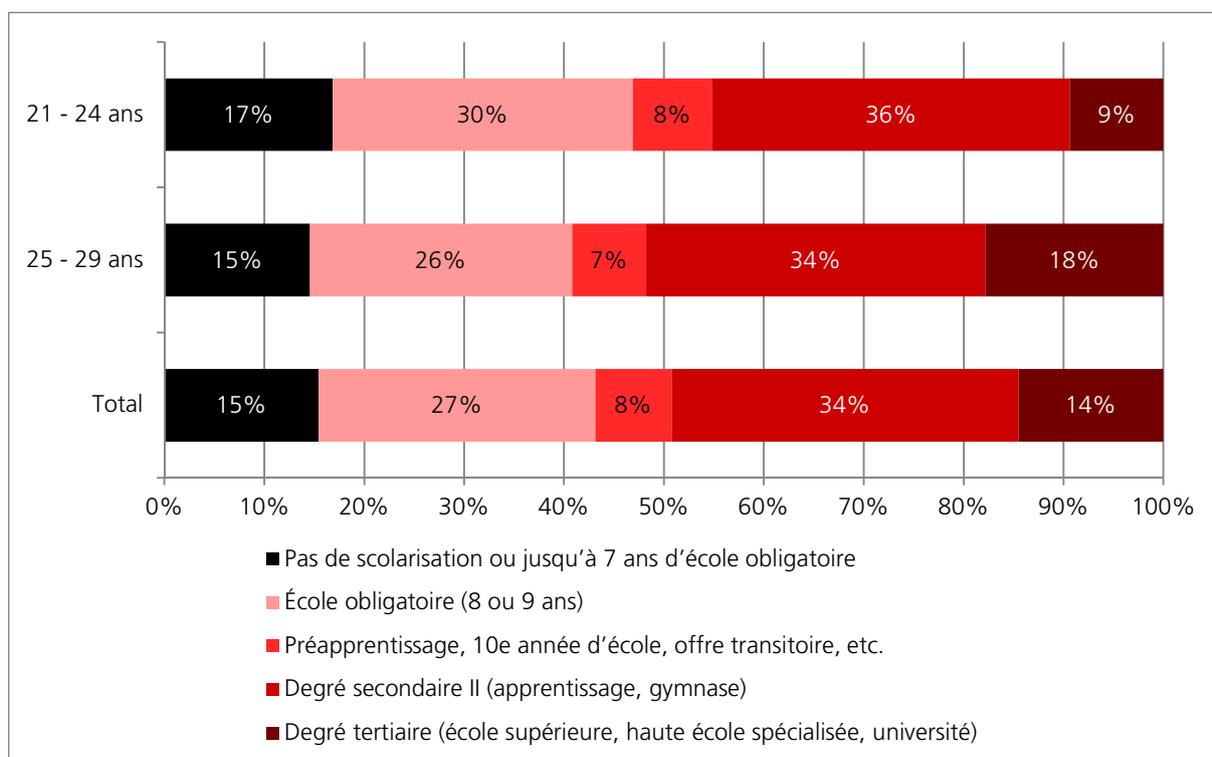
Dans ce groupe, les situations de formation et professionnelle dépendent très largement du sexe (voir la **figure 32**). La **proportion de personnes non actives parmi les femmes** est **élevée**: 44% chez les 16-24 ans et 36% chez les 25-29 ans. À titre de comparaison: chez les immigrants de deuxième génération, les valeurs sont nettement plus faibles, respectivement de 4% (chez les 16-24 ans) et de 6% (25-29 ans). Les **hommes** ayant rejoint leur partenaire exercent en revanche **souvent une activité professionnelle** (70%, voire 78% après 25 ans). Femmes et hommes confondus, les personnes de ce groupe suivent rarement une formation (10%). Celles qui se forment le font environ pour moitié au degré secondaire II et pour moitié au degré tertiaire.

Figure 32: **statuts professionnel et de formation** des personnes âgées 16 à 29 ans arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire (permis B, C ou F) (2012-2016)



Les pourcentages indiqués entre parenthèses se fondent sur une extrapolation à partir de moins de 50 observations. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, OFS, calculs BASS

Figure 33: **plus haut niveau de formation achevé** par les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire (permis B, C ou F) (2010-2016)



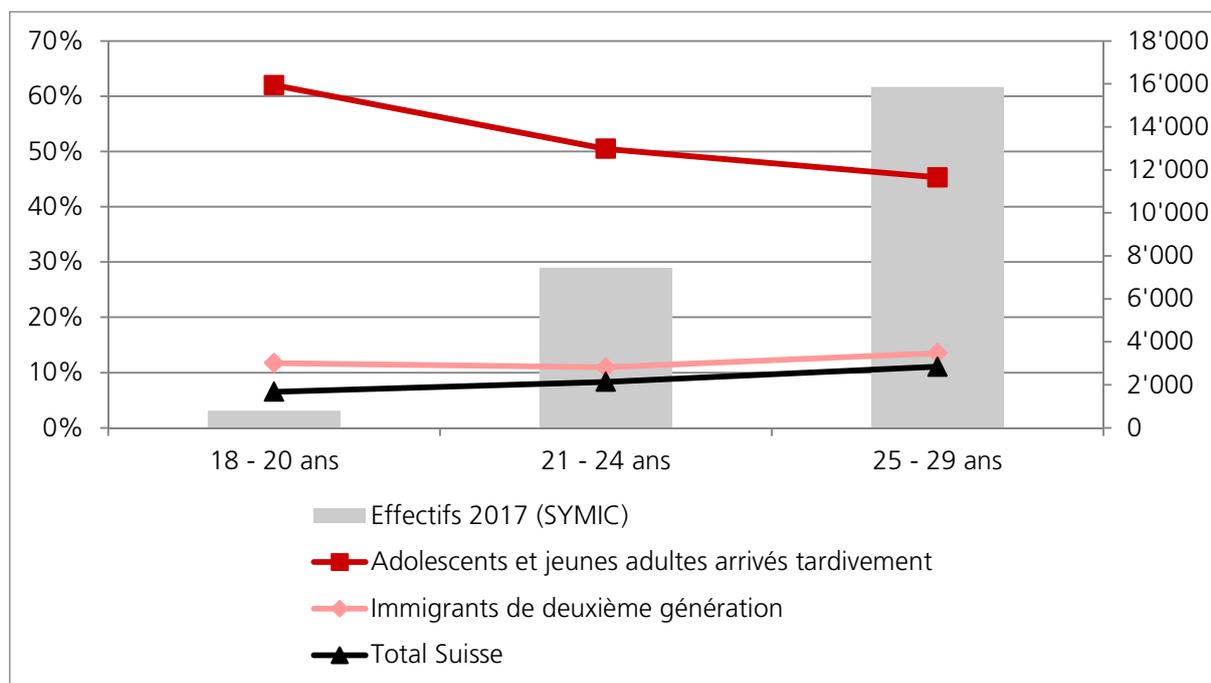
Remarques: comme la majorité des personnes ayant rejoint un partenaire sont âgées de plus de 21 ans, seules les tranches d'âge à partir de 21 ans sont représentées. Comme les valeurs sont arrondies, il est possible que le total des proportions n'équilibre pas à 100%. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs BASS

L'analyse portant sur le **plus haut niveau de formation achevé** révèle que seulement 45% des 21-24 ans et 52% des 25-29 ans sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II au moins (voir la **figure 33**). Par contre, seule une faible proportion n'a pas achevé la scolarité obligatoire. Dans la perspective d'élaborer d'éventuelles offres de formation, on peut donc affirmer que les personnes de ce groupe ont généralement l'habitude de la scolarité.

Besoins en formation

Dans ce groupe, la proportion des personnes qui **ne sont pas en cours de formation et ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II** diminue avec l'âge, mais le niveau reste élevé, se chiffrant à 45% (voir **figure 34**). Dans toutes les tranches d'âge, les proportions sont considérablement plus élevées que dans les groupes de contrôle (immigrants de deuxième génération et population totale). Aucune différence significative n'a pu être constatée concernant le **sexe**. Étant donné que les personnes de ce groupe étaient pour la plupart âgées de 25 à 29 ans au moment de l'enquête, ces constatations s'appliquent également aux personnes présentant potentiellement des besoins en formation. À l'inverse, seul un nombre restreint de personnes étaient âgées de moins de 21 ans au moment de l'enquête.

Figure 34: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, par tranche d'âge (permis B, C ou F) (2010-2016)



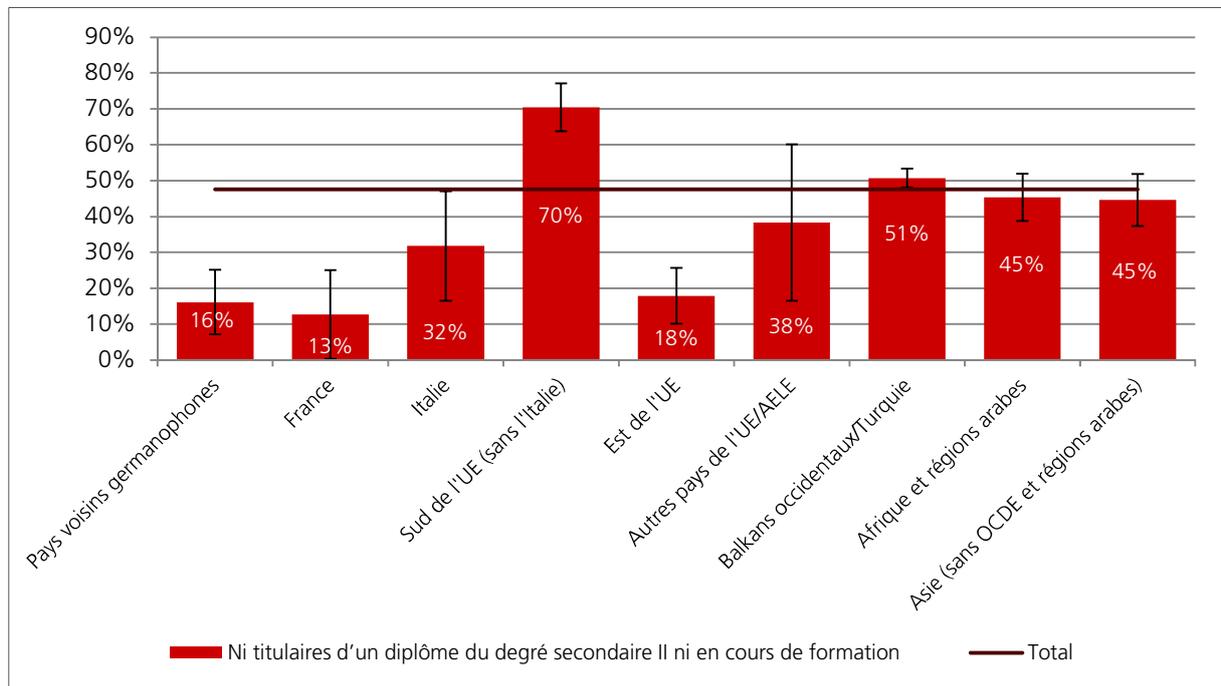
Aide à la lecture: les séries grises représentent le nombre total de personnes dans le groupe correspondant, avec ou sans besoins en formation.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Besoins en formation selon les régions d'origine

Par comparaison avec les personnes originaires de pays voisins, les personnes originaires de pays du **sud de l'UE** (sans l'Italie) ayant rejoint un partenaire sont de nouveau **considérablement plus nombreuses à ne pas suivre de formation et à ne pas être titulaires d'un diplôme du degré secondaire II** (70%) (voir la **figure 35**). Cette proportion est également élevée chez les personnes originaires de la région des Balkans occidentaux ou de Turquie (51%). Au sein d'une même région d'origine, on ne constate pas de différences importantes selon le **sexe**.

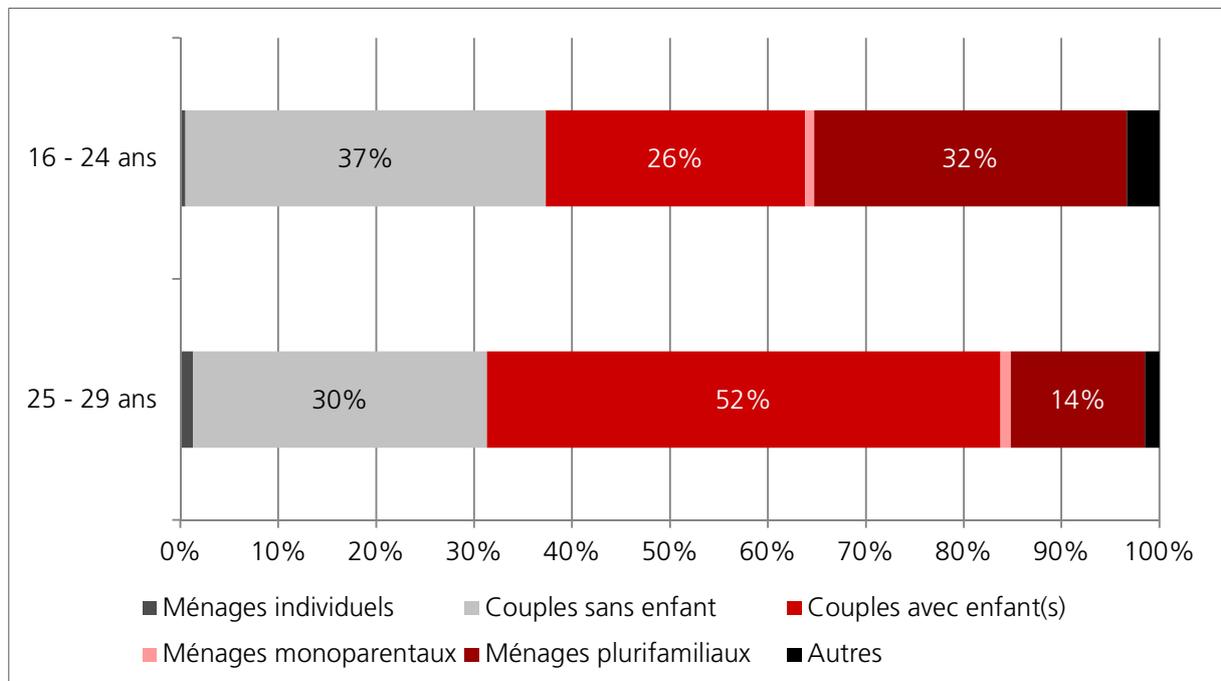
Figure 35: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, par **région d'origine** (permis B, C ou F) (2010-2016)



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone (\pm) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 36: **types de ménage** des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, par groupe d'âge (permis B, C ou F) (2010-2016)



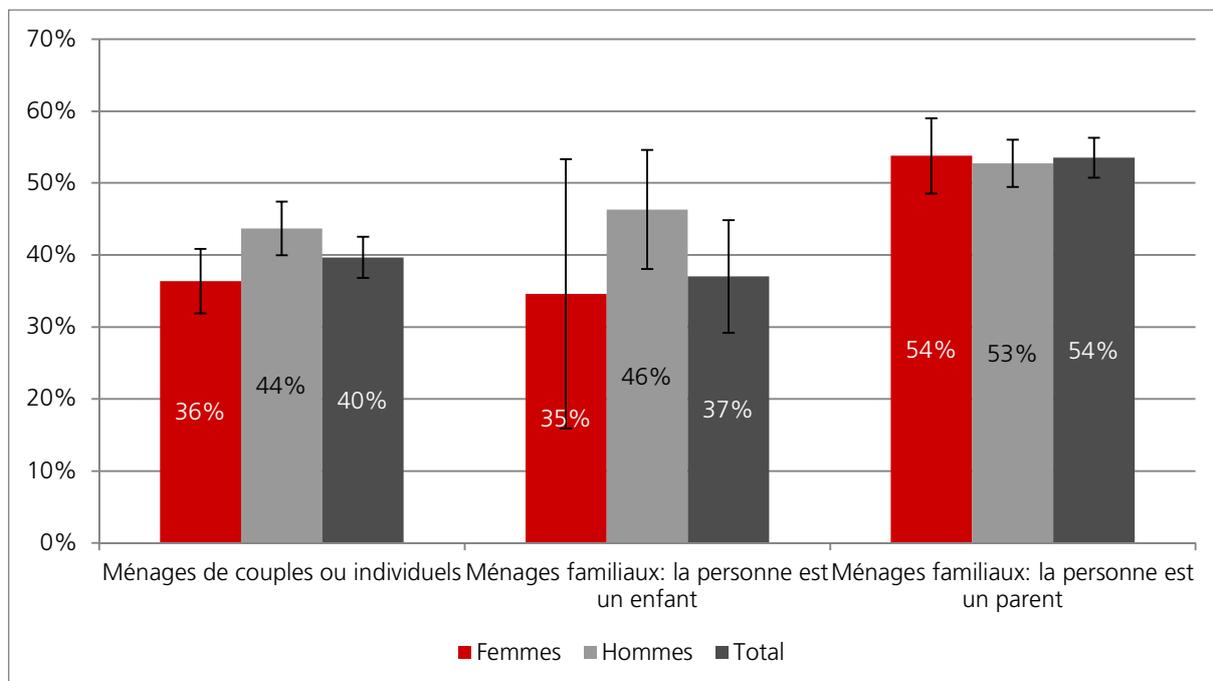
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Besoins en formation selon les situations de ménage et familiale

Comme illustré à la **figure 36**, la plupart des personnes appartenant à ce groupe vivent dans des ménages constitués d'un couple avec ou sans enfants. Par ailleurs, un tiers des personnes âgées de moins de 25 ans vivent au sein de ménages multigénérationnels: en général, le jeune couple vit avec les beaux-parents de la personne arrivée tardivement. À partir de 25 ans, cette proportion diminue et un plus grand nombre de personnes venues rejoindre un partenaire vivent en couple dans un ménage avec des enfants. Dans ce groupe, les ménages privés et les ménages monoparentaux ne représentent qu'une faible part.

On constate à la **figure 37** que dans ce groupe également, la proportion de personnes présentant des besoins en formation est la plus élevée chez les parents vivant au sein d'un ménage familial avec enfants (plus de 50%). Cependant, les valeurs sont relativement élevées (plus d'un tiers) pour l'ensemble des personnes arrivées tardivement pour rejoindre un partenaire, indépendamment du type de ménage. Ce constat vaut pour les femmes comme pour les hommes. On n'observe pas de différence statistiquement significative selon le sexe quant à la probabilité de présenter des besoins en formation.

Figure 37: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, par **type de ménage** (permis B, C ou F) (2010-2016)

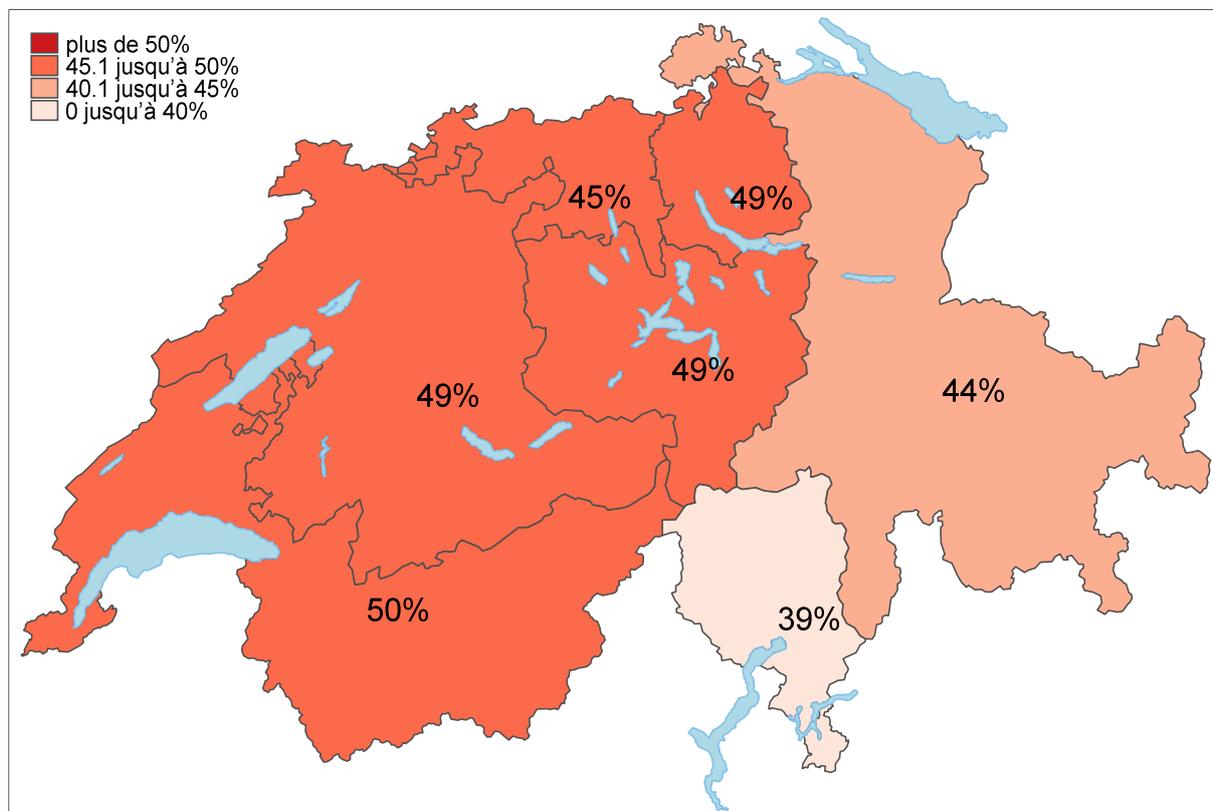


Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Besoins en formation selon les grandes régions

Dans ce groupe, les différences entre grandes régions sont relativement faibles concernant les personnes arrivées tardivement qui ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et ne suivent pas de formation (voir la **figure 38**). Au Tessin, les proportions sont de nouveau un peu plus faibles, mais ces différences ne sont pas significatives si l'on tient compte de l'origine et d'autres facteurs d'influence.

Figure 38: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, par grande région (permis B, C ou F) (2010-2016)



Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Analyse des corrélations

Pour terminer, l'étude a de nouveau vérifié, à l'aide de méthodes statistiques multivariées, quels sont les facteurs influençant la probabilité que des personnes arrivées tardivement ne soient ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. L'analyse confirme les corrélations déjà évoquées, mais fournit des données complémentaires. Dans ce groupe, le risque de ne pas être en formation ni titulaire d'un diplôme du degré secondaire II...

- est plus faible pour les femmes que pour les hommes, mais uniquement à âge et situation familiale égales; les femmes arrivées tardivement ont cependant plus souvent des enfants que les hommes;
- est plus élevé pour les «plus jeunes» au sein du groupe;
- est plus faible pour les personnes arrivées tardivement en provenance de pays voisins, de l'est de l'UE, d'autres pays de l'UE/AELE ou des pays de l'OCDE ainsi que pour les personnes originaires des Balkans occidentaux, de Turquie ou des pays du sud de l'UE.

3.2.4 Personnes arrivées tardivement issues du domaine de l'asile

L'essentiel en bref

- Dans ce groupe, le **niveau de formation** est plus **précaire** que dans tous les autres. Environ un tiers des personnes sont allées à l'école pendant moins de sept ans, un autre tiers sont allées à l'école mais n'ont pas de diplôme postobligatoire, moins d'un quart sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et les diplômes du degré tertiaire sont rares (environ 6%).
- Les 40% de personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 24 ans issues du domaine de l'asile qui suivent actuellement une formation se répartissent comme suit: **5%** sont en **préapprentissage** ou suivent une offre de **formation transitoire**, **27%** suivent une formation du **degré secondaire II** et **8%** du **degré tertiaire**.
- La **proportion** de personnes arrivées tardivement issues du domaine de l'asile qui **ne sont ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II augmente fortement à partir de 25 ans**.
- En revanche, on ne note **pas de différences significatives selon le sexe ou la région d'origine** quant au risque de se trouver dans cette situation. Cependant, les personnes ayant des enfants sont nettement plus nombreuses à ne pas suivre de formation et ne pas être titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (67%), et cette proportion est beaucoup plus élevée chez les femmes (74%) que chez les hommes (53%).

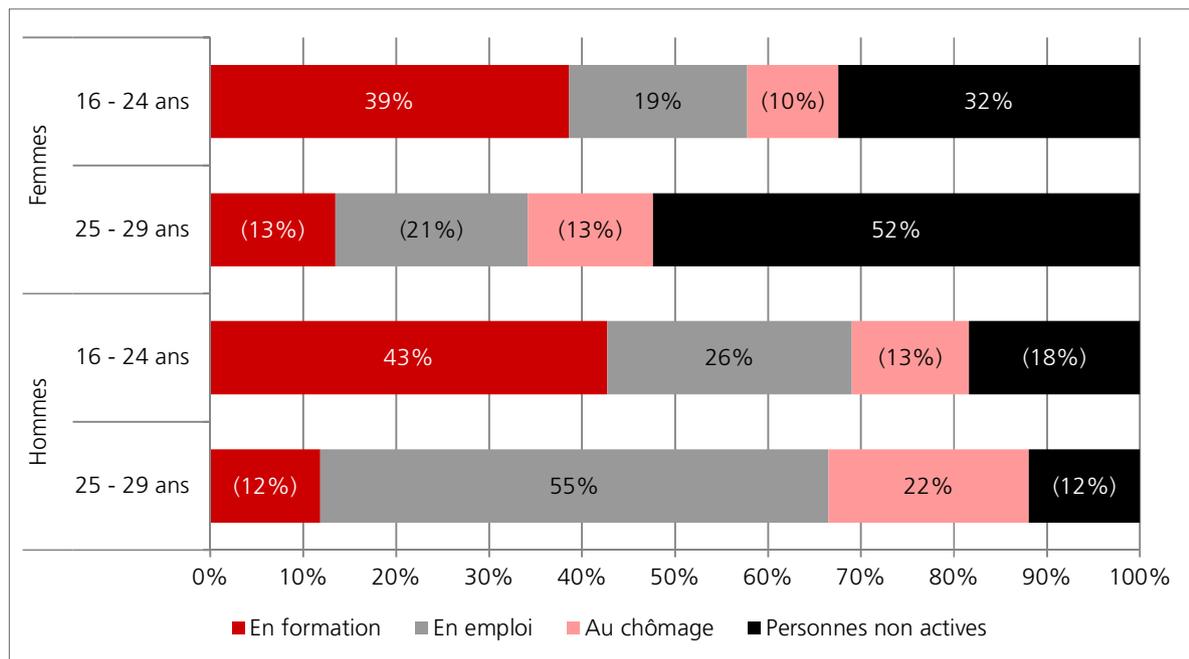
Bien que la présente étude n'examine pas en détail le domaine de l'asile et qu'elle reproduit, comme mentionné, uniquement la situation de personnes vivant dans des ménages privés, elle présente ici, à titre de comparaison, les plus importantes caractéristiques de ces groupes (permis B, C ou F).

Fin 2017, les adolescents et jeunes adultes issus du domaine et arrivés tardivement en Suisse étaient environ **11'600** pour la tranche d'âge **des 16 à 24 ans** et au moins **7'600** pour celle **des 25 à 29 ans** (sans les requérants d'asile de type N). Ces personnes représentent 14% du total des personnes arrivées tardivement et sont majoritairement originaires de pays africains et de régions arabes (68%) ou d'Asie (26%, en particulier d'Afghanistan). Dans ce groupe, la proportion de femmes est faible, se chiffrant à 32%.

Situations de formation et professionnelle

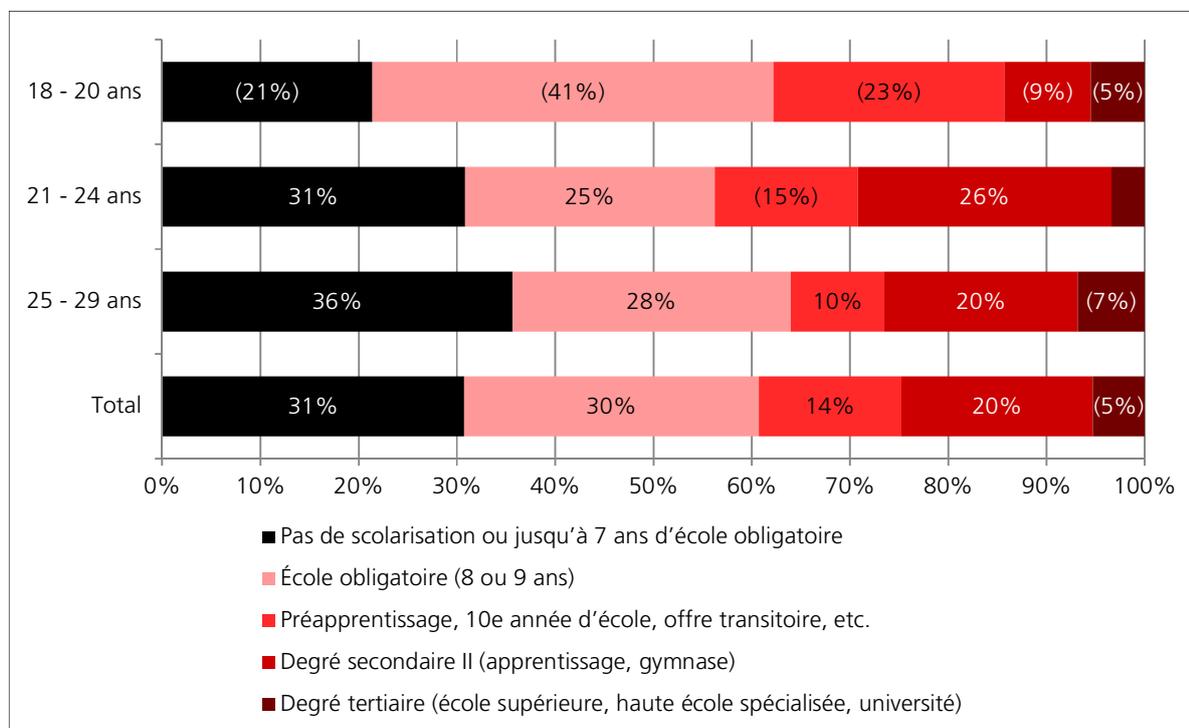
L'on constate à la **figure 39** que ce groupe présente également des **différences selon le sexe** en matière de situations de formation et professionnelle. Ces différences sont moins marquées dans la tranche d'âge des 16 à 24 ans que par la suite. Dans cette tranche d'âge, les hommes sont plus nombreux que les femmes à terminer une formation (43% contre 39%) et la proportion de personnes non actives est déjà plus élevée chez les femmes (32%). Cette proportion n'est cependant pas négligeable chez les hommes, ce qui indique que les personnes issues du domaine de l'asile souffrent fréquemment de problèmes de santé. À partir de 25 ans, les différences entre les sexes sont importantes. Dans cette tranche d'âge, les femmes issues du domaine de l'asile sont plus de 50% à ne pas être actives et la proportion de femmes exerçant une activité lucrative est particulièrement faible, se chiffrant à 21%, alors que, chez les hommes, elle est tout de même de 55%. Il convient de souligner que les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire ont bien plus fréquemment des enfants, mais que celles-ci présentent néanmoins une proportion plus faible de personnes non actives. La proportion élevée pour les personnes issues de l'asile reflète donc aussi toujours la situation difficile sur le marché du travail.

Figure 39: **statuts professionnel et de formation** des personnes arrivées tardivement avec pour motif l’asile (y compris asile accordé à la famille) âgées de 16 à 29 ans et bénéficiant d’une résidence permanente (permis B, C ou F) (2010-2016)



Les pourcentages indiqués entre parenthèses se fondent sur une extrapolation à partir de moins de 50 observations. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs BASS

Figure 40: **plus haut niveau de formation achevé** par les personnes arrivées tardivement avec pour motif l’asile (permis B, C ou F) (2010-2016)



Les pourcentages indiqués entre parenthèses se fondent sur une extrapolation à partir de moins de 50 observations. Les résultats doivent être interprétés avec une grande prudence. Comme les valeurs sont arrondies, il est possible que le total des proportions n'équivaille pas à 100%. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

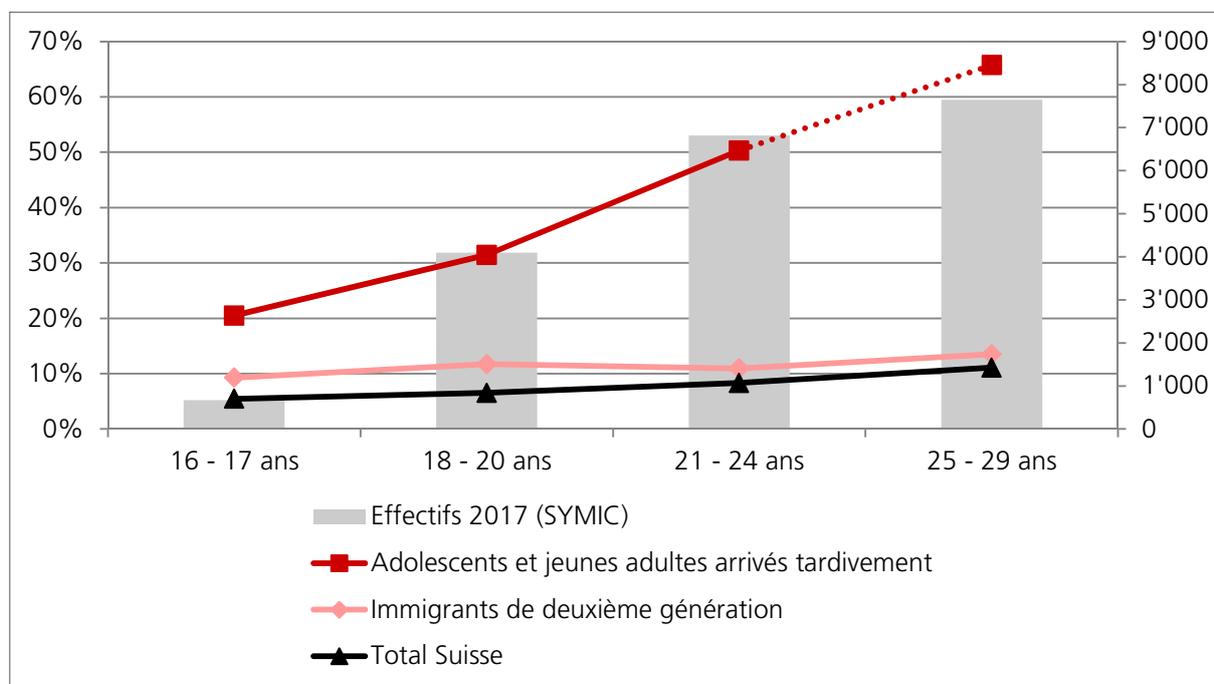
Dans ce groupe, le **niveau de formation** est **particulièrement précaire** (voir la **figure 40**). Près d'un tiers des personnes sont allées à l'école obligatoire pendant moins de sept ans et environ un autre tiers ont fini l'école obligatoire, mais n'ont pas d'autre diplôme de formation. On remarque cependant aussi que presque un quart des 18-20 ans ont suivi une offre de formation transitoire ou terminé un préapprentissage. Chez les personnes plus âgées, cette proportion diminue, mais elle est encore de 10% dans la tranche d'âge des 25-29 ans. Chez les 21-24 ans, un quart des personnes sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Chez les plus de 25 ans, ce sont seulement un cinquième. Seulement 5% des personnes ont un diplôme du degré tertiaire (autodéclaration).

Besoins en formation

La proportion des personnes présentant des besoins en formation (celles qui ne sont ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II) s'élève à environ 23% au total. Elle augmente fortement avec l'âge (voir la courbe rouge à la **figure 41**). Cela peut être notamment lié au fait qu'en général, à partir de 25 ans, la priorité est mise sur l'intégration professionnelle et que l'on octroie plus de financements pour des formations, même si la personne concernée n'est pas titulaire d'un diplôme du degré secondaire II. Cette situation peut également s'expliquer par un autre facteur, à savoir que les mesures de formation dans le domaine de l'asile ne se sont multipliées que récemment. On ne constate pas de différence significative selon le sexe ou la région d'origine quant à la probabilité de présenter des besoins en formation.

Ce groupe a un point en commun avec les autres: les personnes qui ont déjà des **enfants** n'ont bien plus fréquemment pas de formation en cours ni de diplôme du degré secondaire II (67%), un phénomène qui touche encore plus les mères (74%) que les pères (53%).

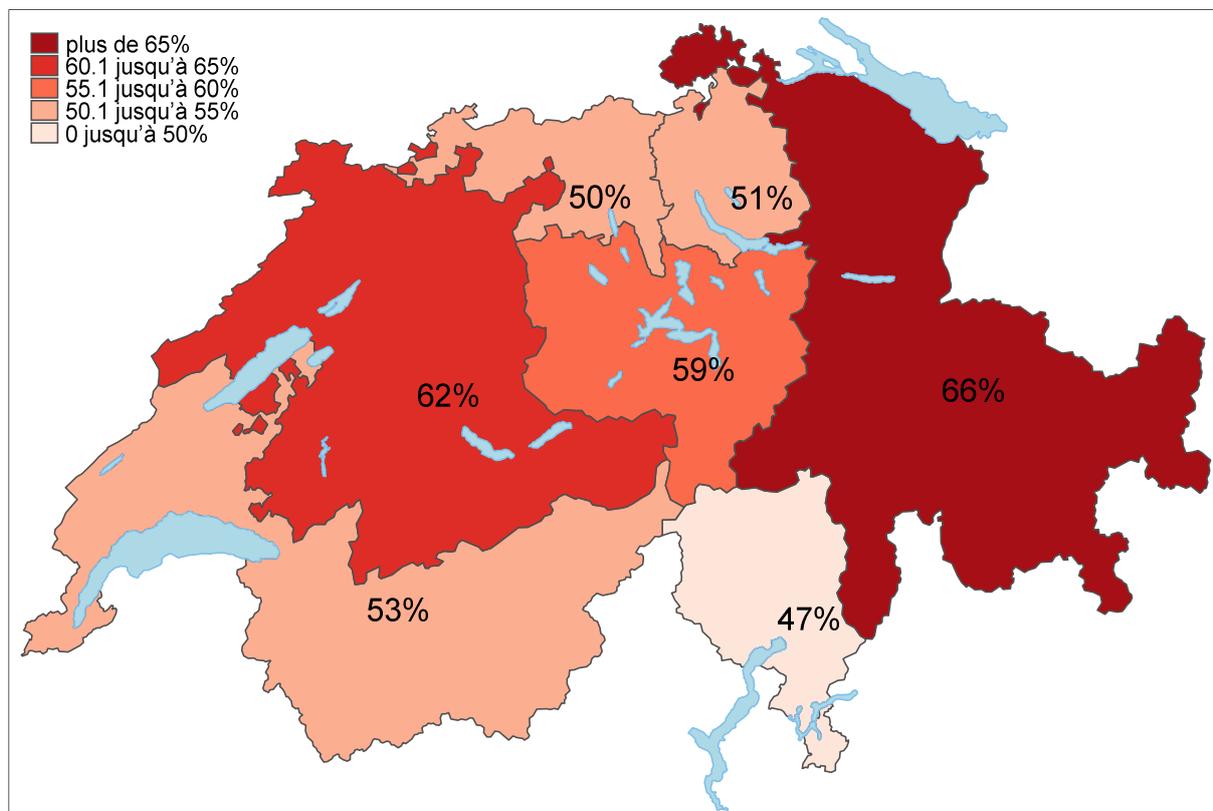
Figure 41: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement avec pour motif l'asile (permis B, C ou F), par **tranche d'âge** (2010-2016)



Aide à la lecture: les séries grises représentent le nombre total de personnes dans le groupe correspondant, avec ou sans besoins en formation.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 42: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement avec pour motif l'asile, par grande région (2010-2016)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, Office fédéral de la statistique, relevé structurel 2010-2016, calculs du BASS

On constate d'importantes différences entre les **grandes régions** quant aux proportions de personnes arrivées tardivement issues du domaine de l'asile qui ne sont pas en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (voir la **figure 42**). Ces proportions sont particulièrement élevées en Suisse orientale (66%), et dans l'Espace Mittelland (62%). Le Tessin affiche sur ce point encore les valeurs les plus faibles (47%).

3.2.5 Personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative

L'essentiel en bref

- **Quatre cinquièmes** des personnes âgées de 16 à 29 ans arrivées tardivement dans le but de travailler en Suisse **exercent une activité lucrative** au moment de l'enquête; 12% sont en formation (pour certains en parallèle d'un emploi), dont la plupart au degré tertiaire.
- Chez les 25-29 ans, la proportion des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative et qui ne sont ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II est de 19%, soit un peu plus que chez les immigrants de deuxième génération de la même tranche d'âge (14%). Les personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative sont donc **bien mieux formées que celles appartenant aux autres groupes**.
- Dans ce groupe, les **hommes** sont **plus nombreux à ne pas suivre de formation et ne pas être titulaires d'un diplôme de degré secondaire II**: la proportion est de 23%, contre 15% chez les femmes.
- On constate d'**importantes différences** selon les **régions d'origine**: les personnes originaires des pays du sud de l'UE sont bien plus souvent ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation (56%) par rapport à celles originaires d'Allemagne ou d'Autriche (5%).

Fin 2017, le nombre des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement dans le but d'exercer une activité lucrative qui vivaient en Suisse s'élevait à environ **14'200** pour la tranche d'âge des **16 à 24 ans** et à au moins **44'900 pour celle des 25 à 29 ans**. Ce groupe représente environ un tiers (32%) de toutes les personnes arrivées tardivement. La moitié sont originaires de pays voisins et 43% des pays du sud de l'UE. Moins de 2% proviennent de pays hors UE/AELE. Dans ce groupe, la proportion de femmes s'élève à 45%.

Situations de formation et professionnelle

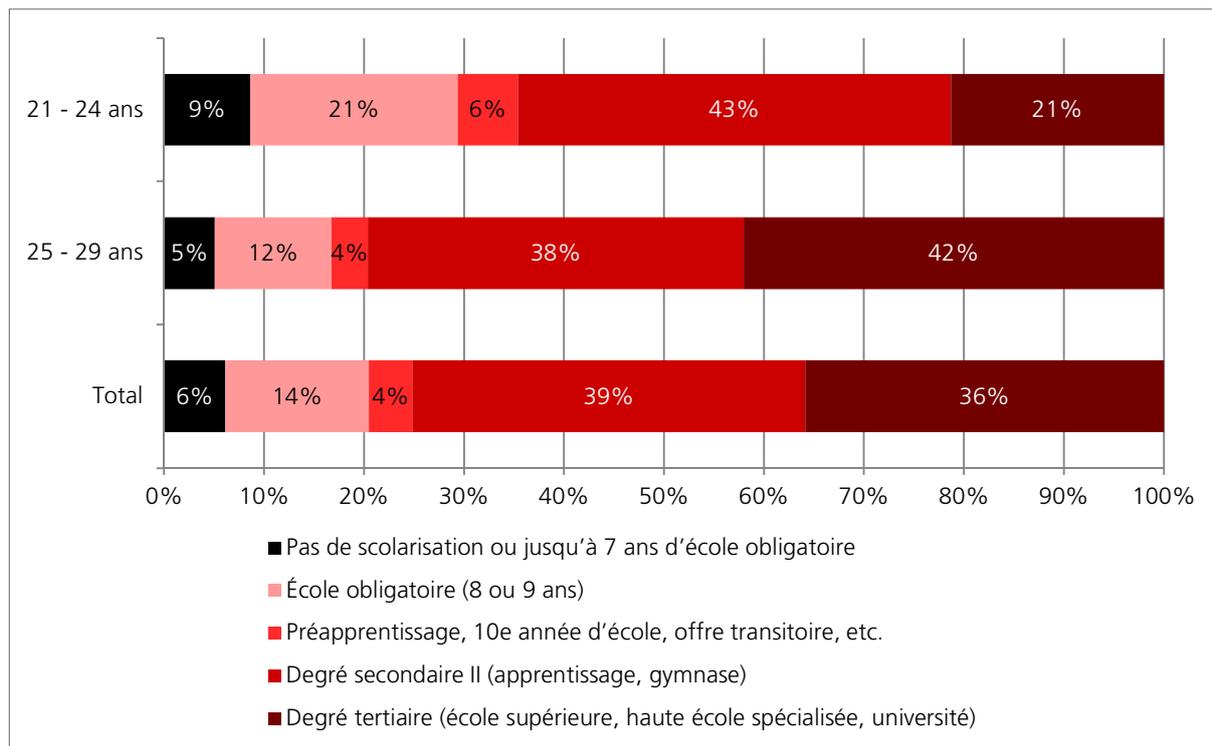
Les quatre cinquièmes des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative qui exercent toujours une activité lucrative au moment de l'enquête travaillent en moyenne 41 heures par semaine, donc en règle générale à temps plein. 12% sont en formation (pour certains en emploi), dont la plupart au degré tertiaire (9% de 12%) et 5% sont au chômage, ce qui correspond à la moyenne de la population suisse pour ce groupe d'âge. Les personnes non actives jouent un rôle très secondaire. On n'observe que de très faibles différences entre les **sexes**: parmi les femmes, environ 4% sont non actives, alors que chez les hommes cette proportion est marginale et la part des personnes exerçant une activité lucrative supérieure de quelques pourcents.

Chez les 21 à 24 ans, le **plus haut niveau de formation achevé** est pour 64% d'entre eux le degré secondaire II, voire le degré tertiaire (voir **figure 43**). Chez les 25 à 29 ans, cette proportion s'élève à 80%.

Besoins en formation

La proportion de personnes qui ne sont **ni en cours de formation ni** titulaires d'un **diplôme du degré secondaire II** est de presque 50% dans la tranche d'âge la plus jeune, mais recule à 19% chez les 25-29 ans (voir la **figure 44**). Elle est légèrement plus élevée que chez les immigrants de deuxième génération du même âge (14%). Par rapport aux femmes, les **hommes** ne sont **nettement plus souvent ni en cours de formation ni** titulaires d'un diplôme de **degré secondaire II** (au moins). Dans le groupe des 25-29 ans, les proportions s'élèvent respectivement à 23% chez les hommes et seulement 15% chez les femmes. Dans ce groupe également, la situation familiale influe sur la proportion de personnes présentant

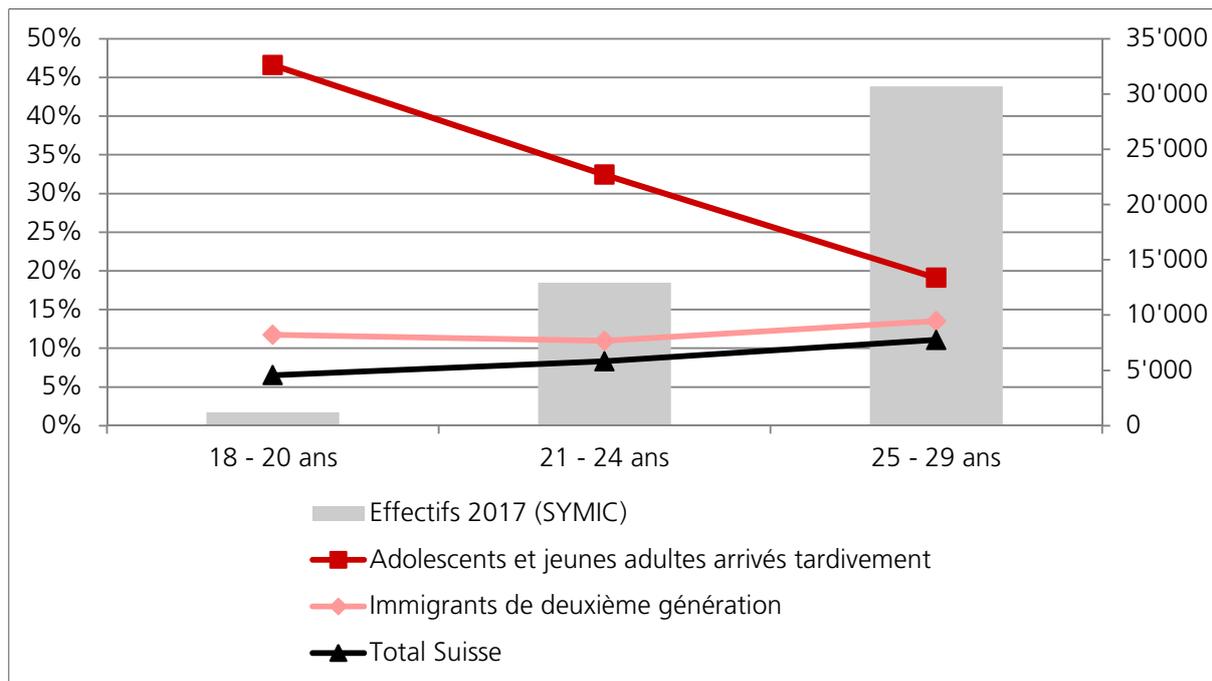
Figure 43: plus haut niveau de formation achevé par les personnes arrivées tardivement avec pour motif l’asile (permis B, C ou F) (2010-2016)



Remarques: comme la majorité des personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial sont âgées de plus de 21 ans, seules les tranches d'âge à partir de 21 ans sont représentées. Comme les valeurs sont arrondies, il est possible que le total des proportions n'équivaille pas à 100%.

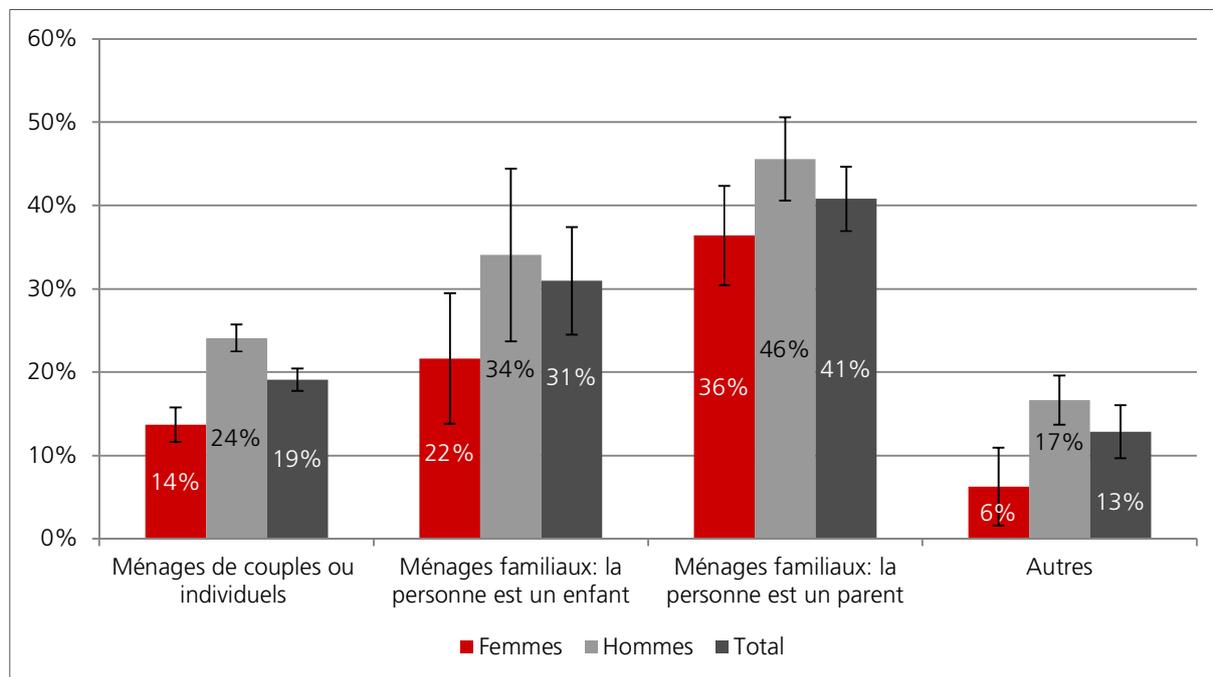
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 44: proportion des personnes ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative (permis B, C ou F) (2010-2016)



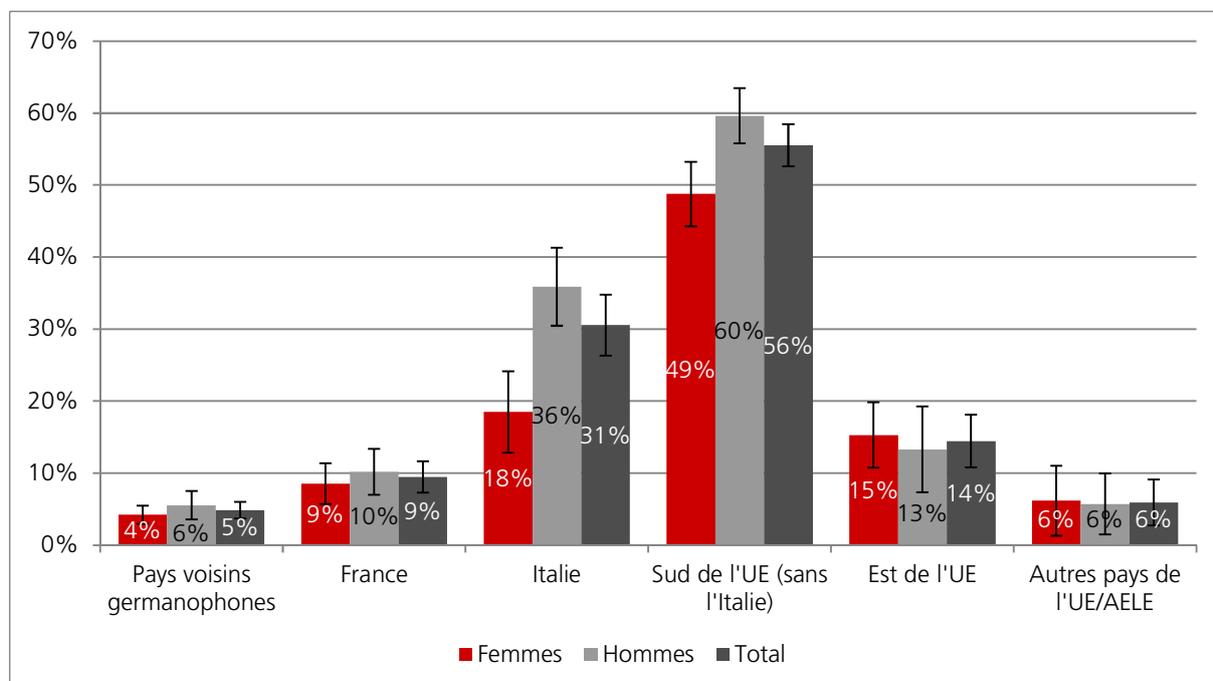
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 45: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative (permis B, C ou F), par **type de ménage** (2010-2016)



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone (\pm) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer.

Figure 46: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative (permis B, C ou F), par **région d'origine** et par sexe (2010-2016)



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone (\pm) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer. Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs BASS

des besoins en formation. Ces besoins sont considérablement plus élevés chez les hommes et les femmes ayant des enfants (41 %, voir la **figure 45**).

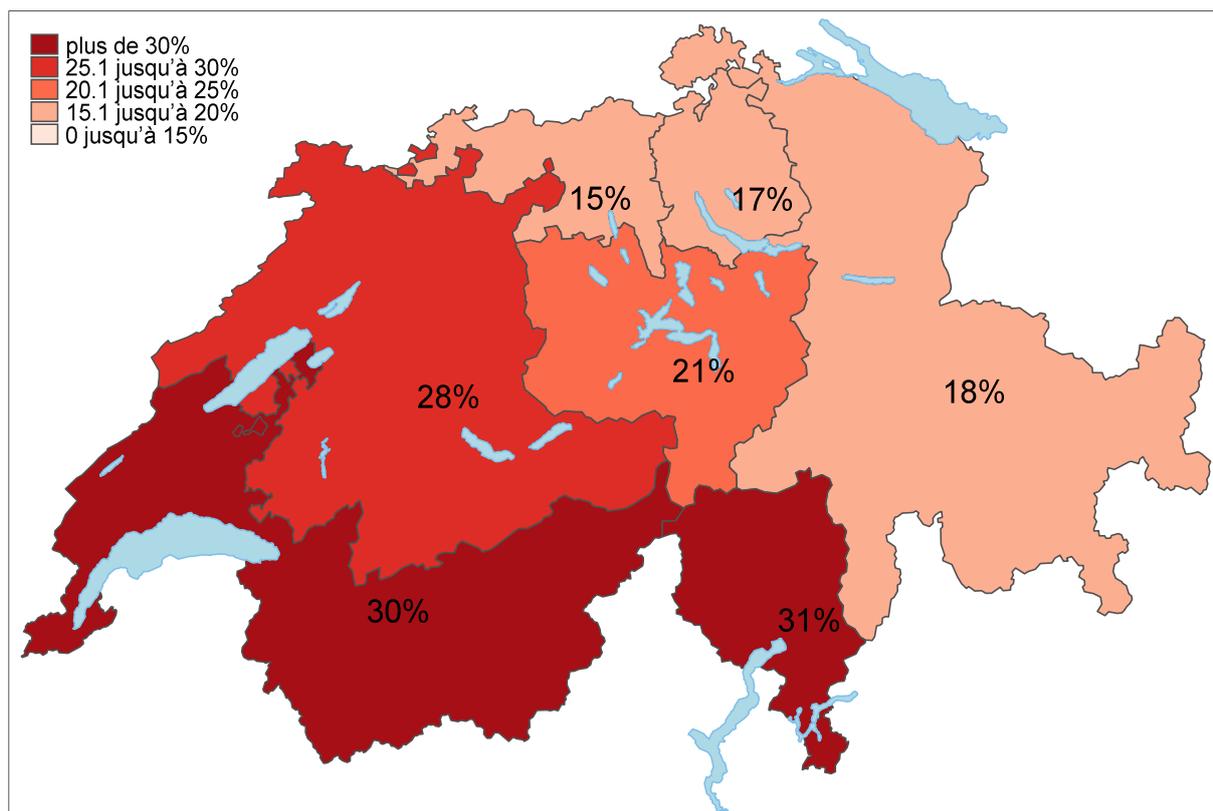
Besoins en formation selon les régions d'origine

Il existe des **différences importantes** entre les régions d'origine. Par exemple, le nombre de personnes qui ne sont ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II est considérablement plus élevé chez les personnes originaires de pays du sud de l'UE (56%) que chez celles venant des pays germanophones voisins (5%). Hormis concernant les pays du sud de l'UE et l'Italie, les écarts selon le sexe sont négligeables.

Besoins en formation selon les grandes régions

La **figure 47** illustre, par grande région, la proportion des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative qui ne sont ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Cette proportion est bien plus élevée dans la Région lémanique, au Tessin et dans l'Espace Mittelland que dans le reste de la Suisse. Les personnes originaires de pays du sud de l'Europe sont particulièrement fortement représentées dans ces régions d'arrivée.

Figure 47: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative (permis B, C ou F), par grande région (2010-2016)



Sources: Secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, Office fédéral de la statistique, relevé structurel 2010-2016, calculs du BASS

Des **analyses des corrélations** fondées sur des méthodes statistiques multivariées confirment les influences présentées plus haut, concernant l'âge, la situation familiale et le sexe.

3.3 Perception de l'aide sociale chez les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement

L'essentiel en bref

Bien que la qualité des données de l'aide sociale ne permette pas toujours de poser des affirmations précises, les constatations suivantes se dessinent.

■ **Une bonne moitié** des personnes âgées de 16 à entre-temps 34 ans arrivées tardivement et qui bénéficient de l'aide sociale (8'600) sont issues du **domaine de l'asile**, mais presque la moitié ne la touchent pas (7'600). Toutefois, environ trois fois plus de personnes ne relevant pas du domaine de l'asile intègrent la population résidante permanente (permis B ou C). Dans l'ensemble, la proportion des personnes bénéficiant de l'aide sociale est donc plus faible dans ce groupe.

■ Dans le domaine de l'asile, l'Afrique (sans les régions arabes) se place largement en tête des **régions d'origine**, avant l'Asie (Afghanistan avant tout) et les régions arabes. En-dehors du domaine de l'asile, la région des Balkans occidentaux et de la Turquie prend la première place, suivie de nouveau de l'Afrique, puis des pays du sud de l'UE (sans l'Italie).

■ **Plus de la moitié** des personnes bénéficiant de l'aide sociale ne sont **pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II** et présentent donc potentiellement des besoins en formation, mais seuls **22%** des moins de 25 ans suivent actuellement une formation grâce à l'aide sociale. Au-delà de 25 ans, cette proportion chute fortement.

■ Les **hommes** reçoivent **beaucoup plus fréquemment** une subvention de formation **que les femmes**. Cela s'explique en grande partie par le fait que les hommes sont surreprésentés parmi les personnes issues du domaine de l'asile (deux tiers des personnes de cette tranche d'âge). Les subventions de formation allouées à des femmes avec enfants sont particulièrement rares.

■ **Plus d'un tiers des femmes de moins de 25 ans bénéficiant de l'aide sociale ont déjà des enfants**. Cette proportion est moins élevée dans le domaine de l'asile qu'en dehors de celui-ci (40% hors asile). La proportion de femmes avec enfants augmente fortement après l'âge de 25 ans.

■ Les personnes **ne relevant pas du domaine de l'asile** arrivées tardivement et qui bénéficient de l'aide sociale ont également **de la peine à intégrer le marché du travail**. Le chômage est pour un bon tiers d'entre elles la raison pour laquelle elles bénéficient de l'aide sociale. Dans ce groupe, la proportion de personnes exerçant une activité lucrative mais dont le revenu est insuffisant s'élève à un bon quart, ce qui est plus élevé que pour le domaine de l'asile. Ces deux constats sont vraisemblablement de nouveau liés au manque de diplômes professionnels.

■ La **proportion de personnes non actives est** dans tous les groupes **d'environ un tiers**. Elle est légèrement inférieure en-dehors du domaine de l'asile, bien que la part de jeunes mères y soit plus élevée. Cela montre qu'outre les responsabilités familiales, d'autres aspects, comme les problèmes de santé, jouent ici un rôle. En-dehors du domaine de l'asile également, 20% des personnes n'ayant pas d'enfants et ne suivant aucune formation sont non actives.

La difficulté de certains groupes d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tardivement à être autonomes financièrement se reflète, entre autres, dans le nombre de personnes parmi eux qui perçoivent l'aide sociale. Il est peu surprenant de constater qu'une grande proportion des personnes bénéficiant de l'aide sociale est issue du domaine de l'asile. Concernant les personnes arrivées pour d'autres motifs, souvent la question de l'aide sociale ne se pose pas directement, mais au bout de quelques années. Il est donc intéressant d'observer dans tous les groupes l'évolution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale l'âge avançant, en particulier dans les cas où le revenu devrait suffire pour un ménage avec enfants. C'est pourquoi l'étude inclut également dans ses analyses relatives à la perception de l'aide sociale la tranche

d'âge des 30-34 ans.¹⁶ Les données de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale présentent cependant quelques limites à ce sujet (voir également la section 0). Pour 5% des bénéficiaires de l'aide sociale notamment, les données manquent concernant la date d'arrivée. Pour ces cas, nous ne savons pas si les personnes concernées sont arrivées entre 16 et 25 ans et n'avons donc pas pu les inclure dans l'analyse.¹⁷ Par ailleurs, dans 31% des cas, nous ne disposons d'aucune donnée concernant la formation¹⁸ et dans 13% des cas concernant la situation professionnelle¹⁹. Ces limites doivent être prises en compte dans l'interprétation des résultats.

Les analyses qui suivent intègrent exclusivement des cas faisant partie de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale ou de la base de données SH-FlüStat en 2016. Cela n'inclut donc pas les cas des requérants d'asile de type N ni, pendant les sept premières années, les personnes admises à titre provisoire sans statut de réfugié. Ces personnes sont enregistrées dans la base de données SH Asyl, qui ne contient pour l'instant presque aucune information sur les statuts professionnel et de formation (bien que ce soit prévu).²⁰ Les analyses des caractéristiques des personnes bénéficiant de l'aide sociale incluent toutes les personnes qui ont bénéficié au moins une fois de l'aide sociale en 2016 (sans doubles comptages).²¹ Cela correspond, dans le large groupe des 16 à 34 ans, à environ 16'200 personnes.²²

Cette partie de l'étude commence par un aperçu de la répartition des statuts de séjour, des différents groupes de pays d'origine, des statuts de formation et des situations de ménage parmi les personnes au bénéfice de l'aide sociale (section 3.3.1). Dans un deuxième temps, il est examiné dans quelle mesure l'aide sociale aide les personnes de ce groupe à assurer un minimum vital pendant leur formation, d'autant plus que celles-ci n'ont souvent pas droit à des bourses d'études (section 3.3.2). Troisièmement, l'étude s'intéresse au nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui ont déjà fondé leur propre famille (section 3.3.3). La question se pose ensuite de savoir quels sont les autres bénéficiaires, qui ne suivent pas de formation et n'ont pas de famille à financer. L'accent est mis en particulier sur les personnes de cette catégorie qui ne sont pas issues du domaine de l'asile (section 3.3.4). Les sections qui suivent abordent respectivement les différences liées au sexe (section 3.3.5) et celles entre les groupes de pays d'origine parmi les bénéficiaires de l'aide sociale (section 3.3.6). Ce chapitre se termine également par une brève conclusion. Des tableaux détaillés supplémentaires figurent dans les tableaux annexés séparément.

3.3.1 Aperçu

Les 16'200 bénéficiaires de l'aide sociale mentionnés ci-avant, arrivés en Suisse entre l'âge de 16 et de 24 ans et âgés de 16 à 34 ans en 2016 se répartissent comme suit: **8'600 personnes** sont issues du do-

¹⁶ Contrairement au SYMIC, la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale permet d'identifier les adolescents et jeunes adultes arrivés en Suisse avant 2008. Il est donc également possible ici d'analyser la tranche d'âge des 30-34 ans.

¹⁷ Dans les cantons du Valais et de Neuchâtel, les données manquent dans 20 % des cas, voire plus. Il n'est donc pas possible de procéder à des analyses spécifiques pour ces cantons.

¹⁸ Ce sont en particulier les cantons suivants qui présentent de vastes lacunes dans les données: AG, AR, JU, LU, NE, SG, SZ, VD et ZG.

¹⁹ Cependant, la situation professionnelle n'est pas systématiquement relevée, en particulier dans le canton de Vaud. Comme il s'agit d'un grand canton, le manque de données se répercute fortement sur la moyenne globale.

²⁰ Il n'est déjà pas aisé d'évaluer simplement le nombre de personnes concernées, car les statuts changent fréquemment et les doubles comptages sont légion. L'étude y renonce, parce que l'on sait aussi que les requérants d'asile notamment bénéficient presque tous de l'aide sociale.

²¹ L'étude exclut les cas de versement unique sans budget, les cas où aucune prestation n'est allouée au cours de la période d'enquête ainsi que les doubles comptages aux niveaux suisse, cantonal, d'un district ou d'une commune.

²² Comme les chapitres précédents décrivent des effectifs pour la fin d'une année, il s'agit pour que les calculs de proportions de la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale soient corrects de prendre en compte uniquement les personnes bénéficiant de l'aide sociale en fin d'année. Cela correspond à environ 8'900 personnes. Cependant, comme certaines données manquent, il est presque impossible de calculer des proportions avec précision.

maine de l'asile et **7'600 personnes** sont arrivées en Suisse pour d'**autres motifs**. Il faut relever ici que ces chiffres sont faibles par rapport à l'ensemble des 273'273 bénéficiaires de l'aide sociale pour la même année (5.9%).

Tableau 9: nombre d'étrangers bénéficiant de l'aide sociale arrivés en Suisse à l'âge de 16 à 24 ans, **sans le domaine de l'asile**, selon l'âge des personnes en 2016, pour toute la Suisse

Âge à l'arrivée	16 à 24 ans					25 - 29 ans	30 - 34 ans	25-34 a. en %
	16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 - 24 ans	Total 16 - 24 a.	16-24 a. en%			
Âge en 2016								
Total	47	385	1'327	1'759	100%	2'608	3'215	100%
Sexe								
Hommes	29	190	578	797	45%	1'067	1'371	42%
Femmes	18	195	749	962	55%	1'541	1'844	58%
Par statut de séjour								
Séjour annuel B	36	336	1'165	1'537	87%	1760	1'249	52%
Établissement C	1	16	110	127	7%	826	1'960	48%
Court séjour L	2	4	26	32	2%	13	2	0%
Réfugiés admis à titre provisoire 7+								
Personnes admises à titre provisoire 7+								
Réfugiés reconnus B 5+								
Réfugiés reconnus B (jusqu'à 5 ans)								
Réfugiés admis à titre provisoire (jusqu'à 7 ans)								
Autres								
Absence de données sur le statut de séjour	8	29	26	63	4%	9	4	0%
Par plus haut niveau de formation achevé								
Moins de 7 ans de scolarité, pas en cours de formation	3	20	60	83	5%	152	200	6%
Moins de 7 ans de scolarité, en cours de formation	6	3	6	15	1%	6	1	0%
École obligatoire, pas en cours de formation	12	170	578	760	43%	1'165	1'526	46%
École obligatoire, en cours de formation	14	81	84	179	10%	78	37	2%
Formation prof. élémentaire, pas en cours de formation	0	5	37	42	2%	134	149	5%
Formation prof. élémentaire, en cours de formation	0	0	6	6	0%	7	1	0%
Degré secondaire II, pas en cours de formation	0	17	186	203	12%	425	543	17%
Degré secondaire II, en cours de formation	0	7	26	33	2%	28	15	1%
Diplôme du degré tertiaire	0	1	33	34	2%	98	125	4%
Absence de données sur la formation	12	81	311	404	23%	515	618	19%
Par situation professionnelle								
En emploi	2	51	267	320	18%	694	1'007	29%
Au chômage	7	120	453	580	33%	890	1'093	34%
En formation	22	99	137	258	15%	139	65	4%
Aitres personnes non actives	7	67	340	414	24%	652	836	26%
Absence de données sur la situation professionnelle	9	48	130	187	11%	233	214	8%
Par structure de cas								
Vit chez ses parents ou des proches	42	217	356	615	35%	321	208	9%
Autres situations individuelles	5	100	296	401	23%	615	790	24%
Couples sans enfant	0	33	171	204	12%	190	93	5%
Couples avec enfant(s) (pers. est un parent)	0	23	339	362	21%	933	1'207	37%
Parent seul avec enfant(s)	0	11	158	169	10%	540	905	25%
Autres	0	0	6	6	0%	4	6	0%
Abs. de don. ou don. peu claires sur la structure de cas	0	1	1	2	0%	5	6	0%

Remarques: personnes ayant bénéficié de l'aide sociale en 2016 (sans doubles comptages)

Sources: statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale et SH-FlüStat (OFS), calculs du BASS.

On observe de nettes différences entre le groupe des personnes issues de domaine de l'asile et celui des personnes relevant de la LEI. Le **Tableau 9** présente un aperçu des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement qui bénéficient de l'aide sociale et ne sont **pas issus du domaine de l'asile**. En ce qui concerne la répartition par tranche d'âge dans ce groupe, les personnes de moins de 25 ans constituent une minorité (23%), **les 30-34 ans forment le plus grand groupe** (42%) et les 25-29 ans se situent au milieu. Cette répartition montre que de nombreuses personnes ne bénéficient pas de l'aide sociale directe-

ment après leur arrivée, mais seulement des années plus tard. Les femmes sont majoritaires: cette différence est encore plus marquée chez les 25-34 ans (58%) que chez les moins de 25 ans (55%). Alors que dans la tranche d'âge la plus jeune, les personnes titulaires d'un permis B (annuel) représentent 87% des cas, chez les personnes âgées de 25 ans ou plus, presque la moitié bénéficient d'une autorisation d'établissement de type C (48%). Les personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L bénéficient très rarement de l'aide sociale.

Dans 19% à 23% des cas, aucune donnée n'est disponible concernant le plus haut niveau de **formation** achevé. La proportion de personnes présentant des **besoins en formation**, qui ont donc tout au plus terminé l'école obligatoire et ne sont pas en cours de formation, s'élève néanmoins à **50%** (et à 57% à partir de 25 ans). Il s'agit là d'une **valeur minimale**. En effet, si les personnes pour lesquelles nous ne disposons pas d'information présentent également des besoins en formation, cette proportion pourrait encore augmenter sensiblement. Seule une minorité de personnes sont déjà titulaires d'un diplôme du degré secondaire II au moins (16% chez les moins de 25 ans et 22% à partir de cet âge). La proportion de personnes en cours de formation est faible (15% chez les moins de 25 ans et 4% à partir de cet âge).

Dans 10% des cas environ, la **situation professionnelle** est inconnue. Souvent, le chômage est un motif pour bénéficier de l'aide sociale (33% chez les moins de 25 ans et 34% à partir de cet âge). D'autres bénéficiaires exercent une activité lucrative mais ne disposent d'un revenu suffisant (18% chez les moins de 25 ans et 29% à partir de cet âge). La proportion des personnes non actives s'élève à un quart environ. Elle est donc aussi relativement élevée.

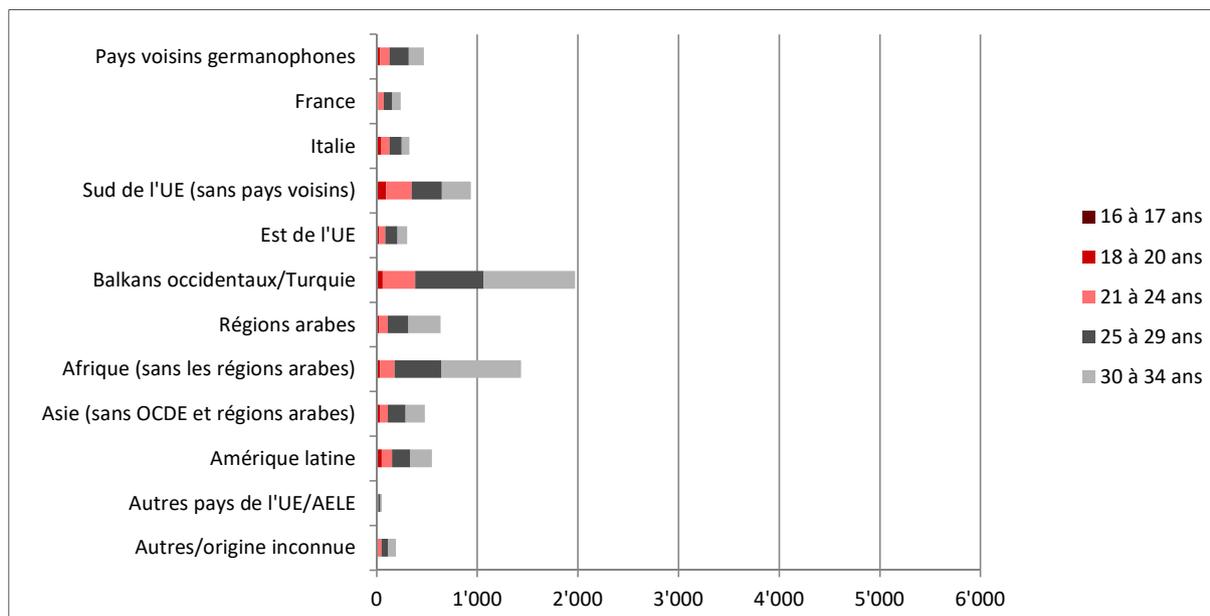
Cette situation s'explique notamment par la **structure des cas**. Par exemple, chez les moins de 25 ans, presque un tiers des personnes ont déjà des enfants (43% des femmes), et cette proportion atteint presque deux tiers (79% des femmes) dans les groupes plus âgés. Dans ce groupe, la nécessité que le revenu soit suffisant pour couvrir les besoins d'une famille est un des facteurs importants entraînant potentiellement le recours à l'aide sociale. Concernant le cadre de vie, il faut également relever que plus d'un tiers des moins de 25 ans (46% des hommes) vivent chez leurs parents ou chez des membres de la famille.

Le tableau ci-dessous n'illustre pas la **répartition régionale**, nettement plus inégale que chez les personnes issues du domaine de l'asile. En comparaison avec la population totale, les bénéficiaires de l'aide sociale sont particulièrement en surnombre dans les cantons de Genève et de Vaud, mais aussi dans ceux de Berne et de Bâle-Ville. Avec Zurich, ces cantons accueillent deux tiers de l'ensemble de ce groupe.

La **figure 48** montre de quels groupes de pays d'origine proviennent les personnes bénéficiant de l'aide sociale en-dehors du domaine de l'asile. La répartition est large. La région regroupant les Balkans occidentaux et la Turquie se place en tête. L'Afrique (sans les régions arabes) occupe ici également une position importante. Au troisième rang, on trouve les pays du sud de l'UE (sans l'Italie). Les pays de l'est de l'UE et les pays voisins sont à peine représentés. Dans tous les groupes de pays d'origine, on constate que la perception de l'aide sociale est plus importante après 25 ans.

Par rapport aux bénéficiaires en-dehors du domaine de l'asile, les bénéficiaires de l'aide sociale issus du **domaine de l'asile** sont plus fréquemment âgés de moins de 25 ans et sont pour les deux tiers des hommes. Il manque souvent des données sur la formation. Lorsque celles-ci sont disponibles, elles confirment que les lacunes en termes de formation sont plus conséquentes chez les bénéficiaires de l'aide sociale que chez les personnes relevant de la LEI. Seule une faible proportion de personnes est déjà titulaire d'un diplôme du degré secondaire II, en revanche la proportion des personnes en cours de formation est plus élevée. Le chômage et l'insuffisance des revenus sont également dans ce groupe des motifs de perception de l'aide sociale. La proportion des personnes non actives y est aussi élevée.

Figure 48: étrangers bénéficiant de l'aide sociale arrivés en Suisse à l'âge de 16 à 24 ans, **sans le domaine de l'asile**, par groupe de pays d'origine et âge des personnes en 2016, pour toute la Suisse



Remarques: personnes bénéficiant de l'aide sociale en 2016 (sans doubles comptages).

Sources: statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale et SH-FlüStat (OFS), calculs du BASS.

3.3.2 Aide sociale visant à subventionner une formation

Comme indiqué à la **section 3.1.5**, les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en provenance de pays hors UE/AELE n'ont souvent pas droit à des bourses de formation. L'aide sociale sert ici en partie à suppléer les bourses en aidant au besoin à financer une formation. Cette situation se présente pour 22% des moins de 25 ans et 10% des 25-29 ans. Ensuite, la proportion diminue à quelques pourcents seulement. Les résultats doivent être interprétés avec prudence. D'une part, ils peuvent constituer un indicateur révélant la volonté d'un canton ou des services sociaux d'investir dans la formation d'adolescents et de jeunes adultes arrivés tardivement. D'autre part, il se peut que la proportion des bénéficiaires de l'aide sociale soit peu élevée du fait, précisément, que des cantons comme Zurich, Genève, Berne ou Vaud disposent d'un solide système de bourses, ce qui réduit la probabilité que les personnes en formation doivent recourir à l'aide sociale durant leur formation. Cette réflexion s'applique en particulier au canton de Vaud, qui dispose de bourses d'études calculées pour couvrir les besoins vitaux et sort en principe les personnes en formation de l'aide sociale.

Malgré tout, il est intéressant de savoir qui sont ces quelque 2'000 personnes arrivées tardivement dont la formation est subventionnée par l'aide sociale. Elles sont à 80% issues du domaine de l'asile, ont pour les deux tiers moins de 25 ans et sont à 63% des hommes. En-dehors du domaine de l'asile, chez les moins de 25 ans, plus de 90% des personnes sont titulaires d'une autorisation de séjour annuelle de type B. Chez les personnes plus âgées, moins nombreuses, la proportion de personnes titulaires d'une autorisation d'établissement de type C est plus élevée (environ la moitié). Il s'agit rarement de formations suivant directement un diplôme du degré secondaire II (8% avérés chez les moins de 25 ans et 16% à partir de cet âge). En règle générale, il s'agit plutôt d'étapes de formation indéfinies en vue d'un diplôme du degré secondaire II.

Y compris chez les moins de 25 ans, seul un bon tiers des personnes en formation (36%, 43% chez les femmes) vivent chez leurs parents ou des membres de la famille. La plupart des autres personnes vivent

dans des ménages individuels. Les personnes ayant déjà des enfants sont fortement sous-représentées (4%). Chez les plus de 25 ans, seule une petite minorité de personnes (12%) vivent encore chez leurs parents ou des membres de la famille. La proportion des personnes vivant en ménage individuel est toujours prédominante. La proportion de personnes avec enfants augmente (26% au total et 44% chez les femmes), mais les jeunes parents restent sous-représentés.

En ce qui concerne la répartition régionale, les données confirment qu'un engagement accru du canton dans ce domaine peut avoir deux conséquences: si le système de bourses s'améliore et devient plus accessible, le nombre de personnes en formation bénéficiant de l'aide sociale diminue, phénomène observé de manière très nette dans le canton de Vaud, mais aussi dans d'autres cantons bénéficiant d'un solide système de bourses, tels que Berne ou Zurich. Si, en revanche, l'aide sociale participe au financement de formations plus souvent que la moyenne, la proportion de personnes en formation bénéficiant de l'aide sociale augmente inéluctablement, comme c'est le cas dans les cantons de Fribourg, Genève, Lucerne et dans le Valais.

3.3.3 Aide sociale dans le contexte de la famille

Dans les tranches d'âge analysées, lorsque les personnes arrivées tardivement ont des enfants, ceux-ci sont en général en bas âge. La grossesse et la petite enfance ne facilitent pas le suivi d'une formation ni l'intégration professionnelle, en particulier pour les mères. Par ailleurs, dans ces cas le revenu du ménage doit subvenir aux besoins d'un plus grand nombre de personnes. Il n'est donc pas étonnant que les personnes arrivées tardivement ayant des enfants sont plus susceptibles d'avoir besoin de l'aide sociale. Les femmes sont bien plus touchées. Elles représentent 84% des personnes de 16 à 24 ans avec enfants et 77% des personnes plus âgées. Environ **deux tiers** des personnes arrivées tardivement ayant des enfants et qui bénéficient de l'aide sociale **ne sont pas issues du domaine de l'asile**. Les deux grands groupes de pays d'origine sont l'Afrique (sans les régions arabes), dans le domaine de l'asile (35%), et les Balkans occidentaux et la Turquie (25%) pour le reste.

Les parents célibataires représentent un peu moins de 40% des personnes bénéficiant de l'aide sociale dans les jeunes tranches d'âge, un peu plus chez les personnes plus âgées. Il s'agit dans la **majorité des cas de couples avec enfants**. Les personnes concernées **exercent rarement une activité professionnelle** (16% chez les moins de 25 ans, 28% à partir de cet âge) et une proportion à peu près équivalente est au chômage (20% chez les moins de 25 ans, 24% à partir de cet âge). Le plus souvent, elles sont catégorisées comme des personnes non actives (47% chez les moins de 25 ans et 36% à partir de cet âge). Il s'agit dans plus de 90% des cas de jeunes mères. Conformément aux normes CSIAS, ces femmes n'ont pas besoin de rechercher une activité professionnelle l'année suivant la naissance d'un enfant. Étant donné que cette règle n'est entrée en vigueur qu'en 2016 et que les anciennes directives prévoyaient un «délai de grâce» de trois ans, il se peut que les services sociaux n'aient pas encore tous appliqué ce nouveau délai plus court durant l'année de base considérée (2016). La situation est cependant susceptible d'évoluer pour les années qui suivent. Il est très rare que les personnes arrivées tardivement ayant des enfants et bénéficiant de l'aide sociale suivent une formation (6% chez les moins de 25 ans, 3% à partir de cet âge).

Cependant, le **manque de diplômes de formation** constitue également dans ce groupe un problème. Plus de la moitié des personnes (55%) ont tout au plus terminé l'école obligatoire. Seuls 10% des personnes environ sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Dans un tiers des cas environ, on ne dispose pas de données concernant le plus haut niveau de formation achevé. La **répartition régionale** est à nouveau inégale. Ainsi, de nombreux bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants vivent dans les

cantons de Zurich, de Berne, de Vaud ou de Genève (56% des personnes au total, ce qui dépasse largement la proportion de 45% au sein de la population totale).

3.3.4 Autres bénéficiaires de l'aide sociale

Une bonne moitié des personnes arrivées tardivement bénéficiant de l'aide sociale sont en formation ou ont des enfants. Pour le reste, soit quelque 8'000 personnes (un peu moins de la moitié), aucun de ces facteurs explicatifs ne s'applique. Chez les moins de 25 ans, 69% des personnes sont issues du domaine de l'asile, alors que cette proportion n'est que de 50% chez les personnes à partir de cet âge. Les personnes arrivées tardivement **en-dehors domaine de l'asile** qui bénéficient de l'aide sociale sont au total quelque **3'100**, dont seulement 32% ont toujours moins de 25 ans. Presque deux tiers d'entre elles sont des hommes, originaires le plus souvent des groupes de pays d'origine suivants: Afrique (sans les régions arabes), pays du sud de l'UE ou Balkans occidentaux et Turquie. Chez les femmes, c'est en revanche le groupe des Balkans occidentaux et de la Turquie qui arrive en tête, suivi des pays du sud de l'UE et de l'Afrique (sans les régions arabes). Dans la moitié des cas, les personnes perçoivent l'aide sociale pour cause de **chômage**. Ce motif est même légèrement plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. Un quart des personnes bénéficiant de l'aide sociale exercent une activité professionnelle mais ne perçoivent pas un revenu couvrant leurs besoins vitaux et un cinquième sont non actives. Dans cette dernière catégorie, les femmes ne représentent que quelques pourcents de plus que les hommes; les problèmes de santé constituent vraisemblablement la principale raison expliquant le statut de non-activité.

L'intégration professionnelle est par ailleurs difficile pour les membres de ce groupe du fait de leur **faible niveau de formation**. Une bonne moitié de ces personnes ont tout au plus terminé l'école obligatoire. Cependant, un quart d'entre elles sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ou, dans de rares cas, du degré tertiaire. Les données concernant le plus haut niveau de formation achevé manquent pour un cinquième des personnes.

Si chez les moins de 25 ans, presque la moitié des personnes vivent encore chez leurs parents ou chez des membres de la famille, cette proportion diminue chez les personnes à partir de cet âge mais représente encore presque un quart. Les personnes vivant en ménage individuel représentent un tiers des cas chez les moins de 25 ans, et presque deux tiers chez les personnes plus âgées. Par contre, la proportion des couples sans enfants diminue lorsque l'âge augmente (passant de 20% à 13%), vraisemblablement parce que le partenaire (homme ou femme) est davantage susceptible d'avoir également un revenu et de pouvoir contribuer financièrement en cas de besoin.

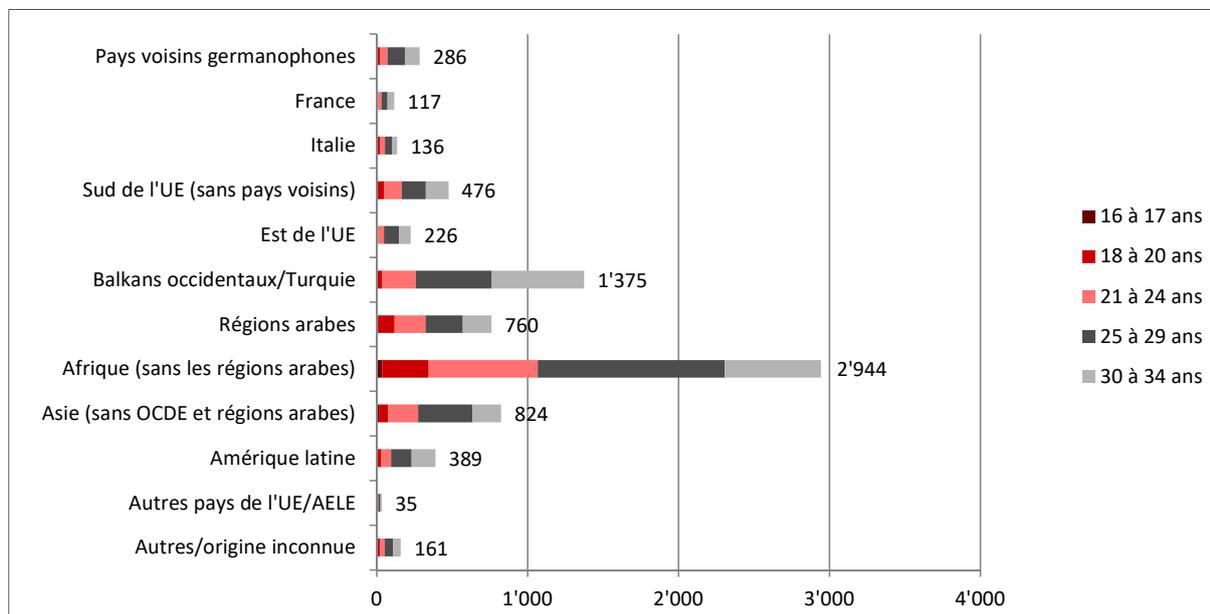
Dans cette catégorie également, les personnes percevant l'aide sociale sont concentrées principalement dans les cantons de Vaud, de Zurich, de Berne et de Genève.

3.3.5 Différences liées au sexe

L'étude a déjà abordé de nombreuses différences liées au sexe. Ici, il s'agit de préciser qu'il existe des différences entre les hommes et les femmes bénéficiant de l'aide sociale en termes de pays d'origine. Cette différence en termes de pays d'origine est très nette en comparant les pays d'origine des femmes à la **figure 49** avec ceux des hommes à la **figure 50**. Les différences concernant la région des Balkans occidentaux et de la Turquie sont particulièrement marquées: les femmes arrivées tardivement originaires de cette région sont bien plus nombreuses que les hommes à bénéficier de l'aide sociale. Ces femmes arrivent souvent en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. En revanche, parmi les personnes venant de pays africains, les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes, même si l'Afrique est la principale région d'origine (hommes et femmes confondus) des personnes bénéfici-

çant de l'aide sociale. Dans les autres groupes de pays d'origine, les proportions hommes-femmes sont plus équilibrées.

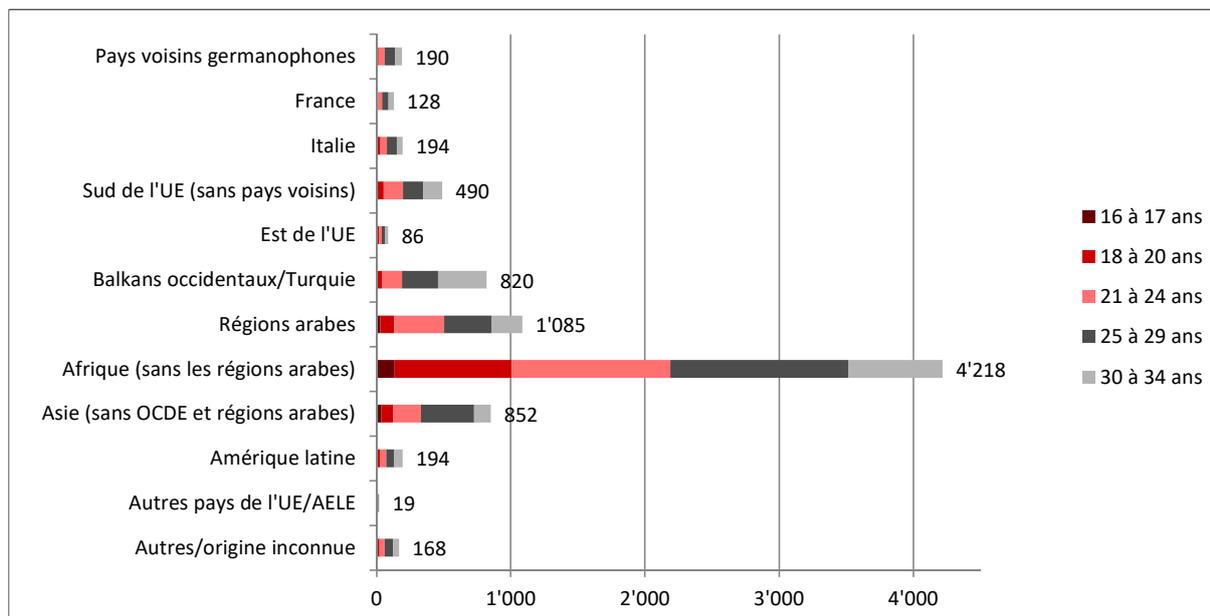
Figure 49: **femmes** étrangères bénéficiant de l'aide sociale arrivées en Suisse à l'âge de 16 à 24 ans, par groupe de pays d'origine et âge des personnes en 2016, pour toute la Suisse



Remarque: personnes bénéficiant de l'aide sociale en 2016 (sans doubles comptages)

Sources: statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale et SH-FlüStat (OFS), calculs du BASS.

Figure 50: **hommes** étrangers bénéficiant de l'aide sociale arrivés en Suisse à l'âge de 16 à 24 ans, par groupe de pays d'origine et âge des personnes en 2016, pour toute la Suisse



Remarque: personnes bénéficiant de l'aide sociale en 2016 (sans doubles comptages)

Sources: statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale et SH-FlüStat (OFS), calculs du BASS.

Les tableaux 24 et 25 figurant dans les tableaux annexés séparément illustrent des caractéristiques supplémentaires. En ce qui concerne les personnes arrivées tardivement qui bénéficient de l'aide sociale et n'ont pas achevé de formation post-obligatoire du degré secondaire II, les hommes et les femmes sont

représentés à proportions à peu près égales, mais les hommes de cette catégorie sont un peu plus souvent en cours de formation. Par rapport à la situation professionnelle, on constate que les hommes exercent à peine plus souvent une activité lucrative que les femmes, mais sont considérablement plus souvent au chômage (33%, contre 23% chez les femmes). Les femmes sont en revanche plus souvent catégorisées comme des personnes non actives (36%). Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que les femmes assument plus souvent des responsabilités familiales. Chez les hommes également, environ 20% des personnes sont cependant non actives. Étant donné que chez les hommes, l'exercice de responsabilités familiales est en général moins fréquemment une raison pour ne pas exercer d'activité lucrative, d'autres motifs (problèmes de santé, par exemple) sont vraisemblablement déterminants dans cette catégorie. Plus d'un tiers (35%) des femmes de 16 à 24 ans ont déjà des enfants (couples avec enfants et mères célibataires) contre seulement 4% chez les hommes. Dans la tranche d'âge suivante, les proportions augmentent, s'élevant à 82% chez les femmes et à 36% chez les hommes.

3.3.6 Différences liées aux groupes de pays d'origine

Des analyses comparatives approfondies ont été effectuées pour les grands groupes de pays d'origine (voir également les **tableaux 10 à 13 dans les tableaux annexés séparément**).

Afrique (sans les régions arabes)

Les pays africains forment le groupe de pays d'origine qui compte, avec **7'162 personnes**, le plus grand nombre de personnes arrivées tardivement bénéficiant de l'aide sociale (45% de tous les bénéficiaires étrangers de l'aide sociale). Près de la moitié de ces personnes ont toujours moins de 25 ans. Plus de 90% sont issues du domaine de l'asile. Leur niveau de formation est en général peu élevé. Chez les moins de 25 ans, plus de 26% suivent cependant une formation à l'heure actuelle. Cependant, cette proportion diminue fortement à partir de 25 ans. La proportion des personnes exerçant une activité lucrative (10% chez les moins de 25 ans et 26% chez les plus âgés) est plus faible que celle des personnes au chômage (26%). Bien que les femmes en représentent une part importante, le pourcentage de personnes non actives est élevé (31%). 30% ont des enfants et il s'agit majoritairement de ménages monoparentaux (55%). Les personnes vivant en ménage individuel représentent une proportion beaucoup plus élevée que dans les autres groupes de pays d'origine; rares sont les personnes ayant des parents ou des membres de la famille chez qui elles peuvent loger.

Balkans occidentaux et Turquie

Regroupant **2'195 personnes**, la taille de ce groupe est plus de deux fois moins importante que dans le groupe précédent. Ce groupe se distingue par une proportion élevée de femmes (comme déjà mentionné), mais aussi par une grande proportion de bénéficiaires de l'aide sociale ayant tôt des enfants, ce qui est lié au fait que ces personnes viennent majoritairement en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. Chez les 16-24 ans, 44% des personnes ont déjà des enfants, une proportion qui s'élève jusqu'à 76% dans les groupes plus âgés. Le niveau de formation est toujours relativement bas: on suppose qu'une bonne moitié de ces personnes ont tout au plus terminé l'école obligatoire. Par ailleurs, dans un quart des cas, on ne dispose pas de données concernant le plus haut niveau de formation achevé. Comme pour le reste des bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants, la proportion des personnes suivant une formation est assez restreinte (9% chez les moins de 25 ans). Plus de la moitié (55%) sont au chômage ou exercent une activité lucrative mais disposent d'un revenu insuffisant; ces deux sous-groupes représentant des proportions à peu près égales. Il convient de souligner que malgré la proportion élevée des bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants et de la proportion élevée de femmes, seulement 30% des personnes de ce groupe sont catégorisées comme des personnes non actives, une propor-

tion donc plus faible que la moyenne globale. Outre les grands cantons systématiquement cités, ceux de Bâle-Ville et de Soleure accueillent aussi une proportion comparativement grande des personnes de ce groupe bénéficiant de l'aide sociale.

Régions arabes

Environ deux tiers des 1'676 personnes arrivées tardivement en provenance des régions arabes et qui bénéficient de l'aide sociale relèvent du domaine de l'asile. La proportion des personnes issues du domaine de l'asile est considérablement plus importante chez les moins de 25 ans (72%) que dans les groupes plus âgés (33%). En ce qui concerne le niveau de formation et la situation professionnelle, les caractéristiques sont similaires à celles de l'Afrique (sans les régions arabes). En prenant en compte l'incertitude liée aux données manquantes (35%), l'on peut affirmer qu'environ 40% des personnes ont au maximum achevé l'école obligatoire. 25% sont actuellement en formation, seules 14% exercent une activité lucrative, 28% sont au chômage et 25% sont non actives. Environ la moitié (49%) des personnes arrivées tardivement en provenance de pays arabes et qui bénéficient de l'aide sociale vivent seules. Un bon tiers de ces personnes vivent chez leurs parents ou alors sont des personnes aidées individuellement mais ne vivant pas seules (35%). Environ 10% ont des enfants.

Asie

Chez les moins de 25 ans, 78% des personnes sont des réfugiés reconnus et 2% des réfugiés admis à titre provisoire (avant tout d'Afghanistan). Dans les groupes plus âgés, les personnes issues du domaine de l'asile représentent environ la moitié des cas. 20% des personnes de moins de 25 ans ont déjà des enfants, une proportion qui s'élève à 50% dans les tranches d'âge à partir de 25 ans. Le regroupement familial des personnes originaires du Sri Lanka joue un rôle important. Dans l'ensemble de ce groupe, 17% des personnes sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ou plus élevé. Dans 30% des cas, on ne dispose pas de données concernant le plus haut niveau de formation achevé. 49% des personnes ont tout au plus terminé l'école obligatoire. Seulement 16% des personnes de moins de 25 ans sont en cours de formation et seulement 14% exercent une activité lucrative. En revanche, 22% sont au chômage. Environ un tiers des personnes sont non actives. À partir de 25 ans, la proportion des personnes exerçant une activité lucrative passe à 26%, mais la proportion des personnes au chômage reste plus élevée (29%).

Pays du sud de l'UE (sans l'Italie)

Ce groupe comprend 966 personnes, réparties de manière équitable entre les sexes. Chez les moins de 25 ans, 87% des personnes sont titulaires d'un permis B. Dans les groupes plus âgés, 70% des personnes possèdent une autorisation d'établissement de type C. La proportion de personnes ayant achevé tout au plus l'**école obligatoire** est très élevée (61%). Chez les moins de 25 ans, 20% suivent actuellement une formation. La raison principale pour laquelle ces personnes perçoivent l'aide sociale est le chômage (39%). Une autre catégorie de personnes (29%) perçoit certes un revenu, mais celui-ci ne couvre pas les besoins vitaux. En revanche, la proportion de personnes non actives est faible (14%). Chez les moins de 25 ans, plus de la moitié des personnes vivent chez leurs parents ou chez des membres de la famille. On observe ici le phénomène décrit dans les chapitres précédents: les personnes rejoignent, dans le cadre d'un regroupement familial, des parents arrivés plus tôt en Suisse en provenance de pays où le taux de chômage est élevé chez les jeunes, notamment l'Espagne et le Portugal. 17% des moins de 25 ans ont déjà des enfants, dont 11% sont des parents célibataires. Dans les tranches d'âge à partir de 25 ans, la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants augmente et atteint environ la moitié. Plus d'un tiers des personnes arrivées tardivement en provenance de pays du sud de l'UE qui bénéficient de l'aide sociale vivent dans le canton de Vaud.

4 Résultats de l'approfondissement qualitatif

Trois grands thèmes ont été abordés dans les groupes de discussion associant experts, d'une part, et personnes issues du groupe cible, d'autre part (un groupe de chaque type en Suisse romande et en Suisse alémanique).

- Quels sont les **besoins et les difficultés** auxquels sont confrontées, en matière d'intégration dans la formation, les personnes arrivées tardivement en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire?
- De quelles **offres de formation** font-elles usage? Quel est leur **parcours de formation**?
- Comment les différentes parties prenantes considèrent-elles le **besoin d'agir**? Quelles sont les **possibilités d'amélioration** de leur point de vue?

Les experts de Suisse alémanique, en particulier, ont souligné l'importance de ne pas adopter une définition trop étroite du groupe cible afin de ne pas exclure d'autres personnes (regroupement familial pour rejoindre les parents, immigration pour exercer une activité lucrative). D'après eux, il convient plutôt de se poser les questions suivantes: pourquoi le groupe cible est-il si peu représenté dans les offres proposées? Comment les structures ordinaires devraient-elles être conçues pour mieux atteindre le groupe cible?

Le dernier point, à savoir le fait que les personnes arrivées en Suisse pour rejoindre leur partenaire font très peu usage des offres de formation conçues pour les jeunes nouveaux arrivants, a été confirmé dans tous les groupes de discussion. C'est notamment pour cette raison qu'il a été difficile de trouver des personnes concernées disposées à participer aux groupes de discussion. Les experts romands comme alémaniques ont tous observé que la difficulté d'atteindre ce groupe constituait une différence notable par rapport au domaine de l'asile ou aux personnes en fin de scolarité peinant à accéder à une formation professionnelle: ce groupe ne dispose d'aucune porte d'entrée institutionnelle telle que l'école ou l'aide sociale.

Les principales conclusions auxquelles sont parvenus les groupes de discussion sont résumées ci-après.

4.1 Besoins et difficultés

L'essentiel en bref

- Les **motivations et les objectifs** des personnes concernées sont **hétérogènes** et varient notamment en fonction de **facteurs d'influence** tels que les **offres existantes**, le **degré d'information**, la **motivation intrinsèque**, la **situation familiale** et le **soutien du partenaire et de la famille**, ainsi que la **(non-)reconnaissance des diplômes**.
- Les personnes concernées, y compris celles qui ne sont pas titulaires d'un diplôme professionnel, ont généralement **achevé l'école obligatoire**. Elles ont donc en principe toutes un **parcours scolaire**, mais les programmes du degré secondaire I ne sont pas toujours conformes aux exigences suisses.
- La **conception des rôles et le soutien du partenaire et de la famille** constituent des facteurs très importants, mais ils varient d'une situation à l'autre. Le modèle du pourvoyeur unique correspond rarement à la réalité. Il est important d'associer les partenaires dans le processus d'intégration dans la formation.
- Les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire ont besoin de **soutien** pour pouvoir accéder à une formation. Dans l'environnement personnel, le rôle des **personnes relais** est déterminant. Dans le contexte de l'**orientation professionnelle**, le fait de se sentir pris au sérieux, la confiance et la continuité sont importants.
- La langue constitue un obstacle de taille. Les **efforts nécessaires pour apprendre la langue locale sont sous-estimés** par les personnes concernées, mais aussi par le système éducatif.

- Parallèlement, le **bouleversement personnel** lié au changement de vie (séparation de la famille d'origine, etc.) ainsi que le **risque d'isolement** associé au nouveau cadre de vie **mobilisent beaucoup d'énergie**.
- Le **découragement et la frustration** que peuvent générer l'**incompatibilité des systèmes éducatifs** et la **longue recherche de places de stage ou d'apprentissage** constituent d'autres obstacles de taille.
- Si l'intégration dans la formation ne s'effectue pas rapidement après l'arrivée, **des problèmes de conciliation** entre parcours de formation et vie de famille, ainsi que **les difficultés d'accès à une formation professionnelle pour adultes** viennent s'ajouter.
- La **problématique des ressources financières** est double. D'une part, les personnes concernées ont souvent **peu de moyens**. Les familles ne disposent d'aucunes réserves financières, l'accès à une bourse est impossible ou les montants sont bas. D'autre part, la formation des jeunes femmes ne constitue **pas forcément une priorité** dans le budget familial.

Les différents points abordés dans les groupes de discussion sont présentés depuis la perspective des personnes concernées et complétés par le point de vue des professionnels du domaine (experts).

Motivations et objectifs des personnes concernées

Les jeunes femmes qui rejoignent leur partenaire en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial ont-elles réellement l'intention de suivre une formation? Il n'est **guère possible de donner une réponse générale** à cette question. Les motivations des jeunes femmes varient selon qu'elles ont suivi leur mari dans le but de s'installer provisoirement en Suisse, comme cela a été le cas d'un grand nombre de personnes originaires du sud de l'UE pendant la période considérée, ou qu'elles ont épousé un homme de même origine qui a grandi en Suisse. Une chose est sûre: **certaines personnes arrivent en Suisse avec l'intention de suivre une formation, d'autres ne se rendent compte qu'une fois sur place de la nécessité de se former**. Il ne faut pas sous-estimer le fait que, pour les jeunes femmes, l'attrait d'un mariage en Suisse peut être directement lié aux meilleures perspectives d'avenir qui s'offrent potentiellement à elles en comparaison avec leur pays d'origine.

Pour A., par exemple, les possibilités de formation en Suisse faisaient partie des raisons pour lesquelles elle a décidé de quitter le Kosovo à un jeune âge. Elle s'est mariée à 19 ans et a emménagé chez ses beaux-parents. Aujourd'hui âgée de 25 ans, elle a achevé un apprentissage d'assistante dentaire et souhaite poursuivre sa formation, toujours aussi enthousiaste quant aux possibilités qui lui sont offertes en Suisse. La Macédonienne A. a grandi en Italie, où elle a commencé une école de culture générale avant de partir pour la Suisse, où elle souhaitait poursuivre sa formation. Elle est aujourd'hui titulaire d'une maturité type économie, travaille dans une société fiduciaire et souhaite se former en tant qu'agente fiduciaire dans les années à venir. V. a étudié à l'université au Kosovo, avant que son futur mari ne se rende compte que la formation qu'elle effectuait n'était pas reconnue en Suisse. Elle a donc mis un terme à ses études au Kosovo avec l'intention de les poursuivre en Suisse. Une fois en Suisse, elle n'a toutefois pas mené à bien son projet, bien qu'elle ait participé à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) pendant la première année. L'obstacle de la langue s'est révélé plus problématique que prévu. Même si l'Université de Lausanne n'exigeait que le niveau B1, la jeune femme n'a pas osé se lancer dans des études sans bien maîtriser le français. Elle a ensuite eu des enfants, ce qui l'a contrainte à adapter son activité professionnelle à sa situation familiale et à accepter des emplois sans qualification. Ce n'est qu'autour de la trentaine qu'elle a repris un parcours de formation et effectué un stage dans le domaine de la garde d'enfants, qui lui a permis d'accéder à son emploi actuel à temps partiel dans l'accueil paras-

colaire. Elle a décidé de commencer une formation dans ce domaine d'ici une année, lorsque son fils cadet entrera à l'école.

Les intentions des nouvelles arrivantes ne sont pas toujours aussi claires. Certaines n'ont aucune idée de ce qu'elles peuvent entreprendre en Suisse. Au Kosovo, le parcours scolaire de F. s'est arrêté à l'école primaire. F. est ensuite restée à la maison, où elle s'est ennuyée; elle n'a jamais trouvé de travail. Lorsqu'elle est arrivée en Suisse, elle avait une priorité: «Ich will raus, ich will nicht zuhause bleiben. Ich wollte immer arbeiten.» (Je veux sortir, je ne veux pas rester à la maison. J'ai toujours voulu trouver du travail.). Son mari lui a clairement fait comprendre que cela ne serait pas possible sans formation. Elle s'est donc engagée sur cette voie, mais avec anxiété et une faible confiance en elle. Elle a été admise pendant deux ans en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). À défaut de place d'apprentissage, elle a ensuite trouvé un stage dans le domaine qui l'intéresse, à savoir la garde d'enfants. La première année a été «mega mega schwer» (très, très dure), car F. était sans cesse confrontée dans son travail aux difficultés de compréhension et d'expression dans la langue locale. Au terme de cette première année, la langue n'a plus été un problème et F. était alors certaine de vouloir travailler avec des enfants. À la fin de sa deuxième année de stage, elle a demandé à effectuer une troisième année en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle), pour laquelle elle avait économisé les 5000 francs nécessaires. Aujourd'hui, parallèlement à un autre stage, la jeune femme de 27 ans se rend deux jours par semaine à l'école et commencera cet été un apprentissage dans l'entreprise dans laquelle elle effectue son stage. «Ich bin sehr zufrieden» (je suis très satisfaite), déclare-t-elle fièrement. Elle se sent aujourd'hui prête pour l'apprentissage.

D. est de nationalité espagnole. Lorsqu'elle est arrivée en Suisse, elle n'avait pas l'intention d'effectuer une nouvelle formation. Elle voulait apprendre la langue et trouver du travail. Or, sans diplôme suisse, elle n'est pas parvenue à trouver un emploi qui lui permette d'exercer son métier de coiffeuse. Elle a travaillé dans un restaurant, pris des cours de langue le soir puis suivi le cours d'auxiliaire de santé CRS pendant sa grossesse. Elle a décroché depuis un emploi à temps partiel dans un service d'aide et de soins à domicile. Ses conditions de travail ne sont toutefois pas très favorables. À 30 ans, avec le soutien de son mari et de ses beaux-parents, elle souhaite mener à bien une formation professionnelle dans le soin aux personnes âgées qui lui permette de prétendre à un salaire correct. L., qui travaillait comme vendeuse au Kosovo, a connu une situation analogue. Elle ne s'attendait pas à ce que la barrière de la langue soit aussi problématique. Après une année en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle), elle a cherché en vain une place d'apprentissage dans la vente, avant d'accepter un poste chez McDonald's afin de pratiquer la langue. Aujourd'hui, elle est mère de jumeaux de 5 ans et travaille toujours chez McDonald's. Elle rêve toujours d'effectuer une formation, mais n'a pas d'objectifs concrets.

E. est originaire de Serbie. Elle est arrivée en Suisse il y a deux ans et a depuis dépassé sans le savoir la limite d'âge de 21 ans pour participer à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). En Serbie, elle avait terminé l'école obligatoire mais n'avait pas effectué de formation professionnelle. Aujourd'hui, son but est déjà d'apprendre la langue. Elle a commencé à prendre des cours auprès de bénévoles, mais elle a constaté qu'elle ne progressait pas assez vite. Elle a donc suivi des cours intensifs pendant un mois et s'est inscrite à un cours subventionné d'une demi-journée par semaine pendant trois mois. E. ne sait pas encore quelle profession elle pourrait exercer mais elle est déterminée à apprendre un métier.

Les **jeunes femmes originaires des Balkans occidentaux** ne considèrent pas leur détermination à acquérir une formation comme une exception, mais pas non plus comme une règle. Elles sont unanimes sur le fait que la plupart des femmes mariées souhaitent travailler plutôt que rester à la maison, mais elles savent que les hommes et leur famille n'y sont pas toujours favorables. Si elles-mêmes sont déterminées à

exercer une activité lucrative tout en élevant des enfants, elles n'en font pas une généralité. Elles rappellent toutefois que les limites ne sont pas fixes et qu'elles dépendent toujours de la situation concrète et de la manière dont celle-ci évolue. D'après elles, **les femmes qui ne parviennent pas à s'intégrer dans une formation ou dans une activité professionnelle** ont toujours la **possibilité de se rabattre sur le principe de la répartition du travail fondée sur le sexe**.

Facteurs d'influence sur la motivation du point de vue des experts

Dans les deux groupes de discussion réunissant exclusivement des experts, les participants font remarquer que les professionnels en **savent peu sur le groupe cible** des jeunes personnes arrivées en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire. Ces dernières ne sont **pas forcément en contact avec des professionnels dans le cadre d'offres de conseil et/ou de formation**, comme c'est le cas dans le domaine de l'asile. Les professionnels ne voient que des personnes qui s'intéressent à des étapes de formation spécifiques. Cependant, tous s'accordent à dire que c'est ce groupe qu'il convient de cibler si l'on veut améliorer les possibilités d'intégration dans la formation. Les experts déduisent des contacts qu'ils ont avec les personnes concernées que la motivation de ces dernières dépend de divers facteurs. À savoir:

- **Les offres:** les personnes concernées font usage des offres disponibles, qu'elles soient ou non adaptées à leurs besoins. Il est donc important de proposer des offres facilement accessibles et disponibles, qui débouchent effectivement sur une formation professionnelle.

- **La motivation intrinsèque:** la formation est-elle une priorité pour les personnes concernées? On constate que la motivation intrinsèque dépend également de la formation préalable. Plus celle-ci est importante, plus la motivation de décrocher un diplôme est forte.

- **Le degré d'information** sur l'importance des diplômes professionnels en Suisse et en particulier sur la formation professionnelle duale. Pour beaucoup, celle-ci constitue au début un facteur dissuasif.

- **La situation familiale:** les personnes qui se sentent à l'aise et bien accueillies dans leur nouvelle famille sont dans de meilleures dispositions pour amorcer une formation et le défi que cela représente. Inversement, le fait d'avoir dû quitter son cercle d'amis et sa famille dans son pays d'origine peut être traumatisant. La famille constitue par ailleurs un facteur important d'encouragement ou de dissuasion en matière d'accès à la formation. Le partenaire et la famille peuvent soutenir moralement et financièrement les efforts des personnes concernées pour accéder à une formation ou les en dissuader; ils peuvent donc être soit une ressource, soit un obstacle. Eux-mêmes ou des personnes de leur entourage peuvent servir d'intermédiaires pour aider les personnes concernées à accéder aux offres de conseil et d'orientation.

- **La (non-)reconnaissance des diplômes:** personne n'a envie de recommencer ses études ou de devoir effectuer une formation d'un niveau inférieur à celle entreprise dans son pays d'origine. Pourtant, la reconnaissance des diplômes pose problème et il n'existe pratiquement aucune passerelle dans le cas des formations inachevées. La représentante de GGG Migration (centre de conseil et d'assistance pour les migrants à Bâle) explique: «Nous avons constaté que les personnes qui arrivent en Suisse sont très motivées par les possibilités qui s'offrent à elles en matière de formation. Mais dès que nous voulons leur présenter le système de formation duale, elles ne se déclarent pas intéressées. C'est surtout le cas des personnes originaires des Balkans. Des jeunes femmes de 19 ans qui viennent de se marier se présentent parfois chez nous avec les parents. Les parents veulent éviter qu'on propose aux jeunes femmes des offres de formation professionnelle. Ils disent qu'ils sont là pour obtenir des informations sur la reconnaissance des parcours de formation, dans le but que les jeunes puissent poursuivre leurs études.» Les experts de Suisse romande font par ailleurs remarquer qu'il est souvent difficile pour les nouveaux arrivants de se rendre compte des exigences d'une formation.

■ **Les aspects financiers:** la question des moyens financiers se pose à divers égards. Il se peut que les beaux-parents aient des revenus modestes, que le partenaire ne soit pas encore en mesure de fournir un bon salaire et que le couple se soit endetté pour se marier. Tous ces facteurs pèsent sur le budget potentiellement dédié à la formation de la jeune femme, qui est elle-même déjà dissuadée par le prix élevé, en comparaison avec son pays d'origine, des cours de langue pourtant subventionnés. Il est possible que la priorité soit donnée à l'intégration professionnelle, la personne souhaitant être indépendante le plus vite possible pour ne plus avoir à vivre avec les beaux-parents ou pour s'offrir un autre cadre de vie. Dans ce cas de figure également, la maîtrise de la langue est essentielle pour avoir de meilleures chances de décrocher un travail. Tous n'y parviennent pas. Et ceux qui y parviennent constatent bien souvent ultérieurement que seule une formation professionnelle permet de prétendre à un bon salaire.

Conception des rôles et attentes des partenaires et de la famille

Les *jeunes femmes ayant participé aux groupes de discussion* mettent l'accent sur le rôle important qu'a joué le **soutien apporté par leur partenaire et leur famille** dans leur parcours de formation. Le soutien de la famille du partenaire a également été essentiel, car la plupart des interlocutrices ont commencé par vivre avec leurs beaux-parents, une situation qui a duré au moins cinq ans pour plusieurs d'entre elles. L. précise que c'est sa belle-mère qui l'a inscrite à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). N. tient le même discours à propos de ses beaux-parents: «Ce sont de bonnes personnes, ils m'ont beaucoup aidée.» Si le couple vient de déménager, c'est parce que le logement était petit et que la jeune femme est enceinte, maintenant qu'elle a décroché son diplôme. Mais la réussite n'est pas toujours au rendez-vous: N. raconte l'histoire d'une amie ayant un parcours analogue, qui a commencé son apprentissage dans la même entreprise mais qui a abandonné en troisième année. Elle ne supportait plus la pression, notamment parce qu'elle ne s'entendait pas avec ses beaux-parents. Aujourd'hui, cette amie envisage de déménager, que son mari la suive ou non, et de recommencer sa troisième année cet été. L'entreprise a laissé cette option ouverte.

Dans bien des cas, les jeunes femmes étaient moins convaincues que leur mari ayant grandi en Suisse de la nécessité de mener à bien une formation. F. raconte: «Er hat mir immer geholfen zu lernen. Ich habe immer gesagt: Nein, ich kann das nicht, ich will das nicht. Er hat gesagt: Doch, du kannst das, du schaffst das. Dann habe ich gesagt: Also, ich schaffe das, ich probiere. Ich habe auch viel mit meinen Eltern im Kosovo telefoniert. Sie haben auch gesagt: Du schaffst das! Aber ich habe Angst gehabt. Kann ich oder nicht? Mein Vater hat immer gesagt: Geh einfach, probier mal.» (Il m'a toujours encouragée à apprendre. Je disais toujours que je n'y arriverais pas, que ce n'est pas ce que je voulais. Il insistait et me disait que j'y arriverais. Alors j'ai fini par me laisser convaincre et par y croire. J'ai essayé. Je téléphonais souvent à mes parents au Kosovo. Eux aussi m'ont beaucoup encouragée. Mais j'avais peur. Je n'étais pas sûre d'y arriver. Mon père me disait toujours: vas-y, essaie.) Le mari de V. lui a aussi toujours dit qu'il était important qu'elle suive une nouvelle formation: «Mais je n'étais pas prête au début. Mon mari était sûr que j'allais y arriver. Je ne l'ai pas écouté. Je voulais commencer une formation uniquement en étant certaine de pouvoir la terminer et avec mon niveau de français de l'époque, je ne pensais pas y arriver. Au début, il y a beaucoup de choses à intégrer en même temps: le changement de famille, le manque de la famille, des amis, tout change. Ça fait déjà beaucoup; commencer directement une formation universitaire, ça faisait trop. Après mon année de cours de français, j'ai vu que c'était difficile de continuer ma formation et aussi de trouver du travail. Comme ma famille me manquait beaucoup, j'ai voulu avoir un enfant, c'était ça ma priorité.»

Les jeunes femmes sont conscientes que toutes n'ont pas la chance de pouvoir compter sur un tel soutien. L'une d'elles a raconté l'histoire de l'épouse du cousin de son mari, elle aussi Macédonienne: «Sie darf nicht normal in eine Schule, so wie ich angefangen habe. Er ist ziemlich eifersüchtig und möchte nicht,

dass sie allein in der Schule ist mit anderen Männern. Es gibt auch immer noch Fälle, wo die Schwiegereltern eine andere Mentalität haben, obwohl sie seit 20 Jahren hier sind.» (Elle n'a pas le droit d'aller de nouveau à l'école, comme je l'ai fait au début. Son mari est assez jaloux, il ne veut pas qu'elle côtoie d'autres hommes à l'école. Il y a aussi des cas où les beaux-parents ont une mentalité différente, même s'ils habitent en Suisse depuis 20 ans.) Les participantes expliquent avoir connu d'autres femmes qui ont quitté la «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) lorsqu'elles rencontraient des difficultés, souvent liées à un manque de soutien. Elles ont des amies qui ont été en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) pendant deux ans et qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage. L'une d'elles a essayé un refus parce qu'elle ne voulait pas ôter son voile. D'autres ont peut-être réussi à trouver un stage mais ont ensuite eu des enfants. L'entourage ne les a peut-être pas beaucoup soutenues. Les jeunes femmes connaissent des Kosovares qui restaient toujours à la maison: elles n'avaient pas vraiment envie de commencer une formation et leur mari ne les y encourageait pas. Il faut dire qu'au Kosovo, il n'y a pas autant de possibilités qu'en Suisse.

Est-ce qu'elles-mêmes **continueraient à travailler si elles avaient des enfants**? «Ja, das würde ich sehr, sehr gerne machen.» (Oui, j'aimerais beaucoup.) «Ich auch, das war schon in Serbien so.» (Moi aussi, c'était déjà le cas en Serbie.) Est-ce que cela va de soi pour tout le monde? «Nicht für alle. Es ist nicht selbstverständlich, dass der Mann will, dass die Frau arbeiten kann.» (Non. Cela ne va pas de soi que le mari accepte que sa femme travaille.) Mais est-ce que les femmes le souhaitent, elles? «Ja» (oui), A. en est convaincue. Mais elle-même ne souhaiterait pas que ses enfants aillent à la crèche. Elle aimerait que son mari puisse, lui aussi, rester en partie à la maison pour s'occuper des enfants. Dans son cas, il serait envisageable que ses beaux-parents gardent les enfants, mais ceux-ci travaillent tous les deux.

Pour deux des jeunes femmes, le fait qu'elles n'aient pas obtenu de diplôme est tout à fait indépendant d'une éventuelle conception traditionnelle des rôles. Toutes deux ont participé pendant une année à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle), mais aucune offre ne leur a ensuite été proposée malgré des compétences linguistiques insuffisantes pour suivre une formation. Elles n'ont donc pas trouvé de place d'apprentissage. Elles se sont tournées vers des emplois à bas salaires et ont acquis avec le temps un niveau de langue suffisant. Aujourd'hui, elles ont la trentaine et des enfants. Elles ont beau être motivées, la situation ne s'est pas simplifiée pour concrétiser leurs objectifs de formation.

Les **experts** confirment eux aussi que la conception des rôles et le soutien du partenaire sont des facteurs déterminants. Dans les contacts qu'ils entretiennent avec le groupe cible, les centres de consultation et de formation sont régulièrement confrontés à la **norme sociale selon laquelle la femme ne devrait pas travailler**, même si cela ne **correspond souvent pas à la réalité**. La directrice du centre bâlois des offres transitoires, qui propose notamment des offres d'intégration/de préparation professionnelle, considère que **les contraintes et les attentes familiales constituent un obstacle de taille**. D'après elle, la conception traditionnelle des rôles est encore solidement ancrée dans certaines communautés et les jeunes femmes concernées l'ont déjà bien intégrée. On attend souvent des femmes qu'elles aient des enfants et qu'elles en assurent l'essentiel de la prise en charge, même si elles ont la possibilité de suivre une formation professionnelle. La question qui se pose est alors la suivante: est-ce que le jeu en vaut la chandelle? «Da kommt es sehr auf die Lehrpersonen an. Da haben die Integrationsklassen den Vorteil, dass es Regelstrukturen sind und der Zugang einfach ist. Die Kostenlosigkeit ist hier in Basel wichtig.» (Cela dépend beaucoup du personnel enseignant. Les classes d'intégration ont l'avantage d'être des structures ordinaires et d'être faciles d'accès. La gratuité est importante à Bâle.) La directrice du centre bâlois estime par ailleurs qu'il est plus facile de trouver son rôle dans une classe. Au cours de ces deux années

scolaires, les femmes gagnent confiance en elles. D'après elle, on ne peut toutefois pas parler d'égalité des chances. C'est pourquoi il est très important à ses yeux d'**intégrer les maris** dans le processus.

Soutien extra-familial

Toutes les **personnes concernées** indiquent qu'elles ont eu besoin d'aide à leur arrivée pour avoir une vue d'ensemble des possibilités qui s'offraient à elles en matière de formation. Premièrement, elles ont souvent bénéficié du soutien de personnes relevant de l'environnement personnel direct, que l'on pourrait qualifier de **personnes relais**: un collègue du beau-père, le père d'un ami du partenaire ou encore l'une de ses collègues, elle-même immigrée. Ces personnes ont accompagné les nouvelles arrivantes dans les centres de consultation.

Un deuxième aspect a été déterminant pour les participantes aux groupes de discussion: le fait d'avoir été orientées vers le **service adéquat**, qui n'était pas le même pour toutes. Pour A., il s'agissait de l'office de l'orientation professionnelle d'Aarau («ask!»). A. a été encouragée à participer à une offre transitoire cantonale d'intégration et invitée à reprendre rendez-vous quand elle le souhaitait pour discuter des étapes suivantes. Par la suite, les enseignants de sa «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) lui ont aussi été d'un grand soutien. Ils l'ont accompagnée à un entretien avec le directeur d'une école de culture générale pour lui permettre d'y entrer de manière anticipée malgré ses connaissances encore rudimentaires de l'allemand. Ainsi, A. a pu suivre les cours de première année en tant qu'auditrice: ses notes ne comptaient pas. Lorsqu'elle a obtenu des notes suffisantes aux examens, elle est passée au régime normal. Dès lors, elle a pu suivre le parcours classique jusqu'à la maturité spécialisée. La **dispense des frais** accordée par le canton a également été d'une grande aide pour sa formation.

N. a été orientée vers une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) par un autre centre de consultation cantonal. Elle aussi s'est **sentie très encouragée**. Elle a même gardé contact avec sa conseillère, qui s'est réjouie des bonnes notes qu'elle a obtenues. Elle aussi a pu bénéficier d'une dispense partielle des frais. Tout comme A., N. ne tarit pas d'éloges sur ses enseignants, qui lui ont non seulement appris la langue, mais aussi transmis beaucoup d'autres choses sur la Suisse. Et depuis son premier stage, elle se sent très soutenue par son chef actuel, auprès de qui elle a également effectué son apprentissage. Elle estime avoir eu de la chance et s'être donné les moyens d'atteindre ses objectifs.

V. a été orientée vers l'office de l'orientation professionnelle par l'ORP. Elle a eu plusieurs entretiens avec sa conseillère: «Cette personne m'a beaucoup motivée.» Elle lui a expliqué dans le détail les possibilités de formation en Suisse et lui a imprimé une feuille précisant qu'elle n'avait besoin que du niveau B1 pour étudier à l'Université de Lausanne. Cette feuille est restée longtemps sur son frigo.

Tous ces témoignages montrent à quel point il est important que les personnes concernées se sentent prises au sérieux, encouragées, et qu'une relation de confiance s'établisse avec les professionnels qui les aident.

Les **experts** confirment que les **personnes relais** issues de l'environnement personnel jouent un rôle déterminant. Le responsable de l'encouragement de l'intégration de la Ville de Zurich livre le témoignage suivant: «An unseren Informationsschalter kommen in der Regel Leute, bei denen eine Begleitperson unterstützend und motivierend da ist und ein geeignetes Angebot sucht. Bei dieser Frage scheint mir der wichtigste Aspekt: Es braucht jemanden aus dem Umfeld, der motiviert, in diese Angebote zu gelangen. Es gibt auch Angebote, die beginnen erst im August, dafür muss man sich aber bereits jetzt im März anmelden. Was machen die, die später kommen? Es braucht jemanden, der sich darum kümmert. Und es braucht auch Angebote, in die mehrmals im Jahr eingetreten werden kann.» (Les personnes qui se pré-

sentent à nos guichets d'information sont généralement accompagnées par quelqu'un qui les aide et les encourage. Cette personne relais doit être déterminée à trouver la solution adéquate. Pour moi, c'est cela le plus important. Certaines offres commencent en août mais nécessitent une inscription en mars. Comment font les personnes qui ne s'y prennent pas suffisamment à l'avance? Elles ont besoin de quelqu'un qui s'occupe de ces questions. Mais il doit aussi exister des offres auxquelles on puisse accéder plusieurs fois dans l'année.) L'institution de formation pour adultes ECAP, qui s'adresse spécifiquement à une population migrante, dresse le même constat, comme l'explique son directeur: «Ich habe nicht das Gefühl, dass diese Leute von sich aus an eine Informationsstelle gelangen, ausser es ist eine motivierende Verbindungsperson vorhanden, die das Berufsbildungssystem gut kennt und die Leute orientiert und begleitet.» (Je n'ai pas l'impression que ces personnes se présentent d'elles-mêmes à un guichet d'information. Elles sont orientées et accompagnées par des personnes relais motivées, qui connaissent bien le système de formation professionnelle.)

Formation préalable

À l'exception d'une personne, **toutes les jeunes femmes ayant participé aux groupes de discussion** ont achevé la scolarité obligatoire dans leur pays d'origine, voire commencé une formation postobligatoire.

Parmi les **experts**, la directrice du centre bâlois des offres transitoires confirme que les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire disposent généralement d'un **bon bagage scolaire. Cependant, le processus d'adéquation avec le choix professionnel n'a pas encore commencé.** Les centres de consultation constatent également qu'un certain nombre de jeunes femmes originaires des Balkans occidentaux possèdent une maturité qui n'est pas nécessairement reconnue en Suisse. Les experts des deux groupes de discussion évoquent les **problèmes de reconnaissance des diplômes étrangers** ainsi que la **difficulté de transférer dans notre système éducatif les compétences** très différentes acquises à partir du degré secondaire. Ils considèrent qu'il faudrait procéder à une analyse précise des acquis antérieurs et donner la **possibilité** aux nouveaux arrivants **d'acquérir, dans le cadre de modules, les connaissances qui leur font défaut.** La formation préalable ne correspond en effet pas toujours aux exigences des entreprises formatrices. Or les offres qui permettraient de combler de manière ciblée ces lacunes n'existent pas forcément.

Les experts estiment que les **connaissances de la langue locale acquises dans le pays d'origine** constituent un **atout majeur.**²³

Obstacles

Pour les **personnes concernées comme pour les experts**, les principaux obstacles à l'obtention d'un diplôme professionnel sont les suivants: l'apprentissage de la langue locale et les difficultés posées par le changement radical qui se produit dans la vie des personnes concernées, dans la mesure où elles quittent leur pays d'origine, leur cercle d'amis et leur famille, avec le risque d'isolement qui en découle. Le découragement et la frustration interviennent souvent lorsque les personnes concernées se rendent compte que leurs acquis antérieurs sont peu reconnus et qu'il est ardu de remplir ne serait-ce que les conditions préalables pour espérer accéder à une formation. Dans la formation professionnelle duale, les jeunes sont confrontés à la difficulté tout à fait concrète de trouver des stages, afin d'avoir un aperçu du monde du travail et des différentes filières professionnelles, puis une place d'apprentissage. S'ils n'y parviennent pas, des problèmes de conciliation entre formation et famille se posent plus tard. Et il est très difficile pour ce

²³ Depuis le 1^{er} janvier 2019, le niveau A1 est exigé dans la langue locale pour le regroupement familial auprès de personnes originaires d'États tiers.

groupe de satisfaire aux conditions d'accès à une formation pour adultes, certains ne parvenant jamais à trouver un emploi qui leur permette d'atteindre les cinq années d'expérience professionnelle requises. Les différents obstacles sont examinés ci-après dans le détail.

■ **Langue:** presque toutes les **personnes concernées** avouent avoir complètement sous-estimé le temps qu'elles allaient devoir consacrer à l'apprentissage de la langue. F. témoigne: «Als ich nach zwei Jahren Integrationsklasse das Praktikum anfang, habe ich fast kein Deutsch geredet. Ich habe nichts verstanden. Es war megaschwierig. Nach einem Jahr habe ich nachher alles verstanden. Sie haben mir geholfen zu reden, unterstützt. Sie haben mich etwas gefragt, und ich habe nichts verstanden. Ich habe es immer auf einen Block geschrieben. Und als ich heimkam, sagte ich meinem Mann: Schau mal, sie haben das gesagt: Was heisst das? Sie sagten: Du sprichst schon gut Deutsch, aber ich fühlte mich schlecht.» (Quand j'ai commencé mon stage après deux ans en classe d'intégration, je ne parlais presque pas l'allemand. Je ne comprenais rien. C'était extrêmement difficile. Il m'a fallu une année pour être à l'aise. Mes collègues m'ont aidée et encouragée à parler. Quand ils me demandaient quelque chose, je ne comprenais jamais de quoi il s'agissait. J'écrivais sur un carnet. Quand je rentrais à la maison, je demandais à mon mari: regarde, ils ont dit cela, qu'est-ce que ça signifie? Ils me disaient que je parlais déjà bien l'allemand, mais moi j'avais l'impression de mal le parler.) A., qui a ensuite obtenu une maturité type économie, pleurait elle aussi de découragement les premiers temps lorsqu'elle rentrait de l'école. C'est la langue qui a constitué pour elle le principal obstacle; elle a notamment beaucoup souffert des moqueries de ses camarades de classe lorsqu'elle faisait des erreurs. La méconnaissance de la langue est un facteur d'isolement. L. raconte qu'au début, elle n'osait même pas saluer les inconnus.

Le directeur d'ECAP est conscient du problème posé par la sous-estimation de l'obstacle linguistique, qui concerne tout autant les autorités. Son appréciation: «Bevor eine Person in der Lage ist, dem Unterricht in der Berufsschule zu folgen, müssen etwa zwei Jahre Sprachkurse besucht werden.» (Pour être en mesure de suivre un cours dans une école professionnelle, il faut avoir environ deux ans de cours de langue derrière soi.) Les personnes qui ne peuvent effectuer ces deux années en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) doivent trouver une autre solution ainsi que le financement nécessaire, sachant que dans de nombreuses localités, il n'existe aucun cours linguistique intensif subventionné jusqu'au niveau B1 requis. Les **experts** de Suisse alémanique estiment que l'acquisition des connaissances linguistiques demandées constitue un grand problème. Côté romand, on signale que, selon les modalités de financement des cantons, les personnes concernées peuvent accéder à des offres de formation via l'ORP. Mais il n'existe pas vraiment de règles, cela dépend beaucoup de l'appréciation de la conseillère ou du conseiller. Les experts considèrent qu'il faudrait proposer des cours linguistiques intensifs qui permettraient un apprentissage et une progression rapides.

■ **Séparation de la famille et changement de vie:** dans les **groupes de discussion avec les personnes concernées**, le sentiment de déracinement, la tristesse de ne plus voir sa famille et ses amis ainsi que la solitude initiale constituent des thèmes récurrents, même si les interlocutrices vivent avec leurs beaux-parents. Ces seuls facteurs génèrent un profond sentiment d'inconfort, auquel s'ajoutent les difficultés de compréhension et les problèmes d'accès à la formation. La plupart traversent des moments de découragement. A.: «Es gab Zeiten, wo ich es einfach hier oben hatte und nicht weitermachen wollte, alles stehen lassen und zurück. Dort habe ich meine Freunde gehabt, mein ganzes Leben. Ich bin dort aufgewachsen. Und hier musste ich alles von Anfang an wieder anfangen.» (Il m'est arrivé d'en avoir vraiment marre, de vouloir tout abandonner et de retourner au pays. Tous mes amis sont là-bas, toute ma vie est là-bas. J'ai grandi là-bas. Ici, j'ai dû tout recommencer à zéro.) F. confirme: «Es gab bei mir auch viele Momente, wo ich nach Hause gekommen bin und gesagt habe, ich kann einfach nicht mehr. Mein Mann hat gefragt: Warum? Und ich habe gesagt, es ist mega schwierig für mich, ich verstehe nicht, was sie mir sagen. Ich will zurück in mein Heimatland und fertig.» (Il m'est aussi arrivé souvent de rentrer à la

maison en disant que je n'en pouvais plus. Mon mari me demandait pourquoi je disais cela. Je lui répondais que c'était extrêmement difficile pour moi, que je ne comprenais rien de ce qu'on me disait. Je voulais retourner chez moi, un point c'est tout.) Toutes deux étaient en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle) et disposaient à ce titre d'une structure de jour; elles ont appris la langue, rencontré de nouvelles personnes; elles ont finalement surmonté cette phase difficile et repris confiance en elles. La Colombienne C. a un vécu différent: «Ici, je suis très isolée. Je parle encore très mal le français. Je ne peux rien faire à cause de cette barrière de la langue. J'ai aussi une sensation de xénophobie: quand j'arrive quelque part, par exemple dans un magasin, les personnes changent tout de suite d'attitude quand ils voient que je n'arrive pas à parler en français. Je ressens du rejet.» D. explique: «Cela m'est arrivé aussi. C'est normal au début, c'est une question de confiance en soi. Au début aussi, je pensais que tout le monde me regardait. J'ai beaucoup souffert au départ de ne connaître personne, de me sentir seule.» Et V. de conclure: «On est toutes passées par là.»

Les **experts** évoquent également la problématique du déracinement en relation avec la nécessaire adaptation à de nouvelles normes culturelles. Ils soulignent que les femmes n'ont souvent pas accès à une structure qui rythme leurs journées. Lorsqu'elles restent à la maison, l'isolement s'installe et il devient de plus en plus difficile de sortir de chez soi. La naissance d'enfants peut encore renforcer cet isolement.

L'expérience montre que ces femmes ne se tournent vers des centres de consultation destinés aux femmes que si elles se séparent de leur mari à cause de problèmes familiaux. Mais lorsqu'elles se retrouvent seules avec leurs enfants, le temps et l'argent manquent d'autant plus pour rattraper les occasions de formation manquées et trouver du travail.

■ **Découragement et frustration:** ce point est principalement soulevé par les **professionnels**, en premier lieu par ceux qui conseillent les personnes issues du regroupement familial et qui constatent à quel point les attentes de ces dernières sont déçues. Les diplômes ne sont pas reconnus et il n'existe souvent pas d'offre adéquate pour combler les lacunes de manière ciblée. Les personnes concernées doivent non seulement apprendre une nouvelle langue, mais aussi parfois repartir de zéro. Les centres de consultation leur présentent les difficultés et les coûts. Plusieurs conseillers font remarquer qu'ils sont confrontés à ce type de situation quotidiennement et qu'il est souvent difficile d'expliquer le fonctionnement de la formation professionnelle duale. Certaines personnes venant du Portugal, par exemple, étaient maîtres artisans dans leur pays. Pour elles, recommencer un apprentissage constitue une perte de statut considérable, d'autant plus que beaucoup comptent retourner au pays après un certain temps.

■ **Recherche de places de stage et d'apprentissage:** dans les **discussions avec les personnes concernées**, il ressort clairement que les stages jouent un rôle déterminant dans la recherche ultérieure d'une place d'apprentissage. Les stages donnent en effet l'occasion de faire ses preuves. Il arrive cependant que les personnes concernées ne trouvent aucune place d'apprentissage, ce qui met invariablement un terme à leur parcours de formation. Lorsque plusieurs personnes postulent pour la même place d'apprentissage, l'âge souvent plus avancé, les lacunes linguistiques et le parcours scolaire différent des personnes arrivées tardivement en Suisse constituent autant de désavantages. Plusieurs **professionnels** évoquent également le manque de places de stage. Le programme genevois Camarada, qui aide en continu un millier de femmes à s'intégrer professionnellement, s'investit très activement dans ce domaine en collaboration avec des entreprises engagées. Une entreprise constitue une possibilité d'immersion au même titre qu'une famille d'accueil lors d'un séjour linguistique, explique la représentante du programme. Les femmes qui ne progressent pas en cours de langue font très rapidement des progrès considérables en entreprise. L'expérience professionnelle joue par ailleurs un rôle déterminant dans l'accès à une formation pour adultes. Le modèle genevois inspire d'autres programmes et cantons, comme celui de Lucerne. Si la recherche de places de stage n'est pas aisée, toutes les parties prenantes font néanmoins l'expérience que les entreprises jouent le jeu dès lors qu'une collaboration étroite se met en place.

■ **Conciliation entre famille et formation:** il ressort clairement des *discussions avec les personnes concernées* que la conciliation entre vie de famille et parcours de formation ne pose problème qu'à partir de la naissance des enfants. Les jeunes femmes (et hommes) qui se marient en Suisse ne sont pas encore parents. Si leur intégration dans la formation s'opère rapidement et qu'ils savent quand elle se terminera, ils adaptent généralement leur planification familiale. C'est du moins le cas pour les interlocutrices qui ont obtenu un diplôme ou qui en ont un en vue. Il ressort néanmoins du groupe de discussion valaisan qu'après la première année en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle), les femmes concernées n'avaient pas le niveau de langue nécessaire pour continuer. Des années plus tard, après la naissance de leurs enfants, elles tentent à nouveau leur chance. V. explique: «Je voyais que les années passaient. Je me suis inscrite au chômage et je me suis dit que j'allais faire le nécessaire pour trouver quelque chose qui me plaise. Le plus difficile était de trouver ma voie.» Après avoir effectué un stage, elle a décroché un poste à temps partiel de remplaçante dans l'accueil parascolaire. Son objectif est d'obtenir un diplôme professionnel dans le domaine de la garde d'enfants. D. a suivi d'autres cours de langue, jusqu'à ce qu'elle atteigne le niveau requis pour effectuer le cours d'auxiliaire de santé CRS. Elle travaille depuis à temps partiel dans un service privé d'aide et de soins à domicile mais elle sait qu'un diplôme professionnel lui permettrait d'améliorer ses conditions de travail ainsi que son salaire. Elle aimerait effectuer l'apprentissage d'assistante en soins et santé communautaire, mais déclare que les enfants la «bloquent actuellement encore un peu». Aucune des mères participant aux groupes de discussion n'exclut d'emblée la possibilité de suivre une formation à temps plein en plus des enfants. Elles préfèrent toutefois attendre que leurs enfants aient l'âge d'aller à l'école.

Les *experts* estiment également qu'il ne serait **pas judicieux d'orienter ce groupe en priorité vers un diplôme professionnel pour adultes**. Mais le facteur temps est important et les jeunes mariées peuvent elles-mêmes hésiter entre formation et parentalité. Il n'est pas rare de voir des femmes enceintes en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). Celles-ci abandonnent alors leur formation si personne ne les en dissuade. S'il n'existe (plus) aucune possibilité pour ces personnes d'accéder rapidement à une formation à temps plein dans une école professionnelle, en plus des difficultés que rencontre tout parent – et en particulier toute mère – qui vise un diplôme professionnel pour adultes, le problème de la langue et celui de l'incompatibilité des parcours scolaires se posent. Des difficultés rencontrées lors de la première tentative de formation peuvent également conduire à ce type de situation. L'**accès** à la formation peut constituer un **premier problème**, dans la mesure où certaines personnes, en particulier des jeunes femmes, ne parviennent pas à s'insérer durablement sur le marché du travail et acquérir l'expérience professionnelle qui leur permettrait d'accéder directement à une procédure de qualification ou de validation des acquis de formation. La **conciliation** entre famille et formation constitue un **deuxième obstacle**, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer une formation professionnelle initiale à un taux d'occupation inférieur à 80%. Le **troisième obstacle**, qui n'est pas le moindre, est la **capacité de financement**, puisque même les bourses ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux d'une famille dans la plupart des cantons. L'accès à un diplôme professionnel pour adultes est considéré comme moins problématique par les professionnels des cantons romands que par les autres experts, car les structures de soutien sont davantage développées dans ces cantons.

Importance des ressources financières

La question financière revient régulièrement dans les discussions avec les *personnes concernées*. **L'accès aux ressources financières pour une formation n'allait complètement de soi pour aucune des femmes**, même si elles ont toutes pu compter sur le soutien de leur partenaire et de leur famille. Moins les proches sont convaincus de l'utilité d'une formation pour les jeunes femmes, plus les risques sont élevés que des problèmes de financement se posent.

Les participantes aux groupes de discussion ont salué à plusieurs reprises la possibilité donnée par les offres transitoires cantonales d'intégration d'accéder à des conditions avantageuses à des cours de langue intensifs, cinq jours par semaine. Les personnes qui ne participent à aucune offre d'intégration et de préparation professionnelle et qui souhaitent tout de même apprendre la langue sont confrontées à des coûts subjectivement très élevés, malgré le subventionnement des cours de langue. Les femmes sont par ailleurs tout à fait conscientes que c'est leur mari qui doit assurer le financement. P. témoigne: «Pour choisir la durée du cours de français, c'est le prix qui a été décisif. Si le prix avait été plus bas, j'aurais pris plus de trois semaines. Mais quand je regarde combien d'argent cela représente en Colombie, je me sens mal que mon mari doive payer 300 francs par semaine, car cela équivaut à deux salaires en Colombie. Mais c'était le cours intensif le moins cher.» Le même problème s'est posé pour E., qui, pour des raisons de coûts, a opté pour un cours moins intensif. Conséquence: bien qu'elle soit en Suisse depuis deux ans déjà, elle n'a pas encore atteint le niveau A2.

À 30 ans, V. a acquis le niveau de langue nécessaire pour intégrer une formation mais elle hésite à se lancer dans un apprentissage pour des raisons financières. Son mari y est favorable, mais elle considère le budget familial et les sacrifices que le couple et leurs deux enfants vont devoir faire pour elle. Elle envisage d'effectuer une formation en cours d'emploi au lieu d'un apprentissage tardif, mais elle doit pour cela encore trouver une place de formation. F. ne voit désormais plus seulement les coûts, mais aussi l'utilité. Les 5000 francs qu'elle a dû déboursier pour participer à une nouvelle offre transitoire de préparation à l'apprentissage représentaient pour elle une somme considérable. Elle a économisé une partie du petit salaire qu'elle percevait pendant ses stages et son mari l'a aidée. L'offre transitoire lui a été d'un grand soutien. Elle a enfin signé un contrat d'apprentissage et elle se sent maintenant prête à relever les défis de l'école professionnelle.

Les **experts** s'accordent à dire que les questions financières jouent un rôle très important pour la motivation. GGG Migration (centre de conseil et d'assistance pour les migrants à Bâle) aide par exemple ces personnes en effectuant des demandes de financement auprès de fondations proposant un remboursement échelonné sur une longue période. Le centre considère qu'il est indispensable pour les personnes arrivées tardivement d'approfondir en continu leurs connaissances linguistiques pour pouvoir se lancer dans une nouvelle formation. Les **problèmes de financement** prennent généralement **deux dimensions**, comme en témoignent les personnes citées précédemment: **premièrement**, les personnes concernées ont des **ressources financières globalement limitées** et **deuxièmement**, **le budget familial ne prévoit pas forcément d'accorder la priorité aux dépenses pour la formation des jeunes femmes**. Ces deux aspects contribuent à la forte sensibilité au prix du groupe cible en matière de formation, d'autant plus que les nouveaux arrivants en provenance d'États tiers n'ont pas encore accès aux bourses et que la perception de l'aide sociale risque, selon les cas, de compromettre le statut de séjour de la famille ou sa future naturalisation.

À propos du premier point: le responsable de l'encouragement de l'intégration de la Ville de Zurich fait remarquer que le **regroupement familial constitue déjà un investissement en soi** pour des familles qui ont généralement des ressources limitées et dont la priorité est de couvrir les besoins du quotidien. La **formation ne constitue donc pas toujours une priorité** pour elles. Les experts de Suisse romande s'accordent également sur le fait que les **familles ont souvent des revenus modestes** et que cela constitue un frein supplémentaire à l'intégration dans la formation. Ils font néanmoins remarquer que lorsqu'une formation est engagée, on trouve souvent des moyens d'alléger la charge financière. Les deux groupes d'experts évoquent le paradoxe suivant: si les familles concernées disposent de revenus confortables, c'est parce que **tous les membres du foyer travaillent et gagnent bien leur vie**. Dans ce con-

texte, ils n'ont souvent pas le temps d'effectuer une formation en parallèle. Si la recherche d'emploi est infructueuse, le renoncement au revenu ne joue toutefois aucun rôle.

Les experts sont unanimes sur le fait que les **problèmes s'amplifient si la formation est reportée jusqu'à la naissance d'enfants**. Les jeunes couples quittent le domicile des beaux-parents. Les dépenses augmentent encore. La famille a besoin d'argent et la partenaire non qualifiée gagne mal sa vie. C'est ainsi qu'émerge le phénomène des travailleurs pauvres, comme le souligne le responsable de l'encouragement de l'intégration de la Ville de Zurich: «Sie sind in unserer Informations- und Motivationssarbeit eine unserer Hauptproblemgruppen. Familienarmut ist ein wichtiges Thema.» (Ils font partie des groupes les plus problématiques dans notre travail d'information et d'encouragement. La pauvreté des familles est un sujet important.) D'autres experts soulèvent également le défi posé par les situations de perte de revenus et la simple nécessité de couvrir les dépenses courantes. Lorsque les revenus sont vraiment bas, même les frais de garde des enfants pour raisons de formation peuvent constituer un problème.

À propos du deuxième point, concernant le niveau de priorité accordé à la formation dans le budget familial, les experts mentionnent également le **dilemme entre vision à court terme et vision à long terme**. Si les personnes arrivées tardivement en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire trouvent immédiatement un travail, le revenu ainsi obtenu peut offrir des perspectives alléchantes à court terme. C'est souvent dans un deuxième temps que des problèmes de revenus se posent, lorsqu'il devient plus difficile de rattraper le retard de formation.

Plusieurs experts font par ailleurs remarquer qu'au manque de ressources personnelles s'ajoute le financement lacunaire des offres adéquates. Les cantons ne seraient pas toujours enclins à investir dans ce domaine et préféreraient faire la sourde oreille.

4.2 Utilisation des offres de formation et parcours de formation

L'essentiel en bref

- Dans leur parcours d'intégration dans la formation, les personnes concernées empruntent soit la voie des **offres transitoires cantonales d'intégration**, soit une **voie distincte**.
- Si la **voie de la «classe d'intégration»** (offre d'intégration/de préparation professionnelle) est suivie, une année suffit rarement, deux ans suffisent parfois et trois ans presque toujours pour intégrer une formation professionnelle.
- Dans la **voie sans «classe d'intégration»** (offre d'intégration/de préparation professionnelle), le risque de se retrouver en échec est considérablement accru. Un grand nombre de personnes concernées ne dépassent pas le stade des cours de langue ou des cours d'intégration sans aide institutionnelle (par ex. programmes des ORP ou de l'aide sociale), or l'aide à l'intégration dans la formation fait souvent défaut.

D'après les témoignages des participantes aux quatre groupes de discussion, il convient d'opérer une distinction entre deux groupes de personnes: celles qui s'insèrent dans le système de formation professionnelle ordinaire par le biais des offres transitoires cantonales d'intégration, et celles qui n'ont pas ou n'utilisent pas cette option. Ces deux groupes sont présentés ci-après de manière distincte.

Les participantes aux **groupes de discussion avec des personnes concernées** qui ont suivi une **offre transitoire d'intégration** en Valais ou en Argovie l'ont fait relativement rapidement après leur arrivée en Suisse et avec une connaissance plutôt rudimentaire de la langue. Une seule personne avait préalablement suivi des cours de langue dans une école ECAP pendant six mois. Les retours des personnes concernées

sur les offres d'intégration/de préparation aux écoles professionnelles cantonales sont tous très positifs. «Le fait d'avoir des cours cinq jours par semaine m'a permis de m'immerger pleinement dans ma nouvelle vie», explique l'une des participantes. Elle fait non seulement allusion à l'apprentissage de la langue, mais aussi à toute l'aide qu'elle a reçue de ses enseignants sur différents aspects de sa nouvelle vie. Une autre interlocutrice salue l'orientation rapide vers une filière de formation après la période d'intégration. À la question de savoir quels conseils elles pourraient aujourd'hui donner aux nouveaux arrivants, elles répondent à l'unisson: participer le plus rapidement possible à une «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle).

Elles font néanmoins remarquer que certaines de leurs camarades ont abandonné les cours et qu'elles-mêmes ont par la suite rencontré des difficultés à intégrer une formation. En Valais, personne n'a pu commencer d'apprentissage après un an. En Argovie, l'intégration dans la formation après deux ans n'a réussi qu'à quelques personnes. D'autres ont fait un stage, mais beaucoup ont ensuite abandonné et n'ont pas, comme F., effectué un nouveau stage puis participé à une nouvelle offre transitoire jusqu'à conclure enfin un contrat d'apprentissage.

Du côté des **experts**, on précise en outre que certains cantons proposent si nécessaire une troisième année d'intégration. Dans le canton de Bâle-Ville, environ un tiers des personnes concernées en font usage. La directrice du centre bâlois des offres transitoires explique qu'il s'agit souvent de femmes venues en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire et qu'elles trouvent généralement une solution de formation après la troisième année. Selon elle, l'un des **avantages des offres transitoires d'intégration** est qu'elles permettent d'**attirer des personnes qui ne s'étaient initialement pas orientées vers une formation professionnelle**. Certaines y voient d'abord une possibilité d'apprendre rapidement l'allemand à des conditions avantageuses et décident ensuite de poursuivre. L'une des clés du succès des «classes d'intégration» (offres d'intégration/de préparation professionnelle), estime la directrice du centre bâlois, est qu'elles font partie des structures ordinaires mais imposent une limite d'âge de 25 ans à l'admission. La limite d'âge est élevée, car il s'agit avant tout d'une formation scolaire et que la formation professionnelle duale constitue au début un obstacle de taille. Pour que l'intégration dans la formation fonctionne, il est également important d'associer les proches, «d'embarquer les maris dans l'aventure», comme elle le formule, et ce avec les mêmes outils que dans le travail avec les parents.

Aujourd'hui, les conditions d'admission aux offres transitoires cantonales d'intégration se sont durcies depuis la période à laquelle les interlocutrices y ont participé. Le canton d'Argovie, par exemple, exige le niveau A1 dans la langue locale. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la même condition s'applique pour le regroupement familial auprès d'un partenaire originaire d'un État tiers. L'Agenda Intégration prévoit même de relever le seuil au niveau A2.

Pour les personnes qui **ne participent à aucune offre transitoire cantonale**, des **cours d'intégration et de langue** plus courts constituent généralement une première étape. Mais atteindre par cette voie le niveau B1 requis pour intégrer une formation est plus cher, plus difficile ou les deux, malgré un éventuel subventionnement. Les personnes qui cherchent à effectuer une formation se tournent également vers les centres d'**orientation professionnelle**, en particulier vers ceux qui mettent tout en œuvre pour simplifier l'accès à la formation, comme c'est le cas de la **Cité des Métiers du Grand Genève**²⁴ ou du **Portail Migration**²⁵ vaudois destiné aux 15-25 ans. Dans certains cantons, les **offices régionaux de placement**

²⁴ La Cité des Métiers du Grand Genève s'inscrit dans un réseau international. Elle a été créée en 2008 et elle est rattachée à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (<http://citedesmetiers.ch/geneve>).

²⁵ <https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/trouver-une-formationprofession-lorsquon-vient-darriver-dans-le-canton-de-vaud/>

(ORP) peuvent aussi constituer un soutien. Les conditions d'accès sont variables, puisque le groupe cible n'a pas droit aux prestations de l'assurance-chômage et que des mesures ne sont possibles que si le canton est disposé à les financer. Les personnes qui parviennent à trouver une place d'apprentissage sans bénéficier d'aucun soutien sont extrêmement rares.

D'après l'expérience du directeur d'ECAP, on n'atteint les femmes de 21 ans ou plus arrivées en Suisse pour se marier presque uniquement dans des cours d'intégration et de langue. Le parcours de bon nombre d'entre elles consiste dans un premier temps à apprendre la langue (ce qui prend plusieurs années) puis à essayer de mettre un pied dans le marché du travail. Si elles trouvent un emploi, elles ne s'orientent qu'après quelques années vers une formation, qui prendra alors la forme d'une formation professionnelle initiale de durée raccourcie ou d'un accès direct à la procédure de qualification. Dans cette deuxième phase, les **offres d'orientation professionnelle et d'accompagnement proposées par des organisations privées** telles que Camarada (GE), CAP (VD) ou Frac (Bienne) jouent également un rôle de porte d'entrée. Cependant, les femmes ne se tournent souvent vers ces organismes que si elles ne parviennent pas à générer un revenu suffisant sur le marché du travail. La stratégie consiste alors à décrocher un diplôme professionnel par le biais de l'une des quatre voies principales.

4.3 Mesures nécessaires et améliorations possibles du point de vue des personnes concernées et de celui des professionnels

L'essentiel en bref

Les groupes de discussion ont fait ressortir les points présentés ci-après.

■ **Prise de contact et information en réseau:** à l'exception du contact au contrôle des habitants, ce groupe n'entretient **aucun lien avec les institutions**. Il faut donc intervenir activement pour établir le contact. Par points de contact, on entend les guichets donnant des renseignements sur les cours d'intégration et de langue, les associations culturelles, les cours de langue et l'orientation professionnelle.

■ **Soutien continu intégrant les partenaires et la famille:** les personnes arrivant dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire ne trouvent pas une formation d'elles-mêmes. Ces personnes et leurs familles ont souvent besoin d'un accompagnement adapté. Étant donné que le soutien de la part du partenaire et de la famille est très important pour que la personne réussisse, il convient d'intégrer cet entourage également. Il faut par ailleurs garder une vue d'ensemble de la situation (financement et garde des enfants inclus).

■ **Amélioration des possibilités d'apprendre la langue locale rapidement et réduction des barrières linguistiques:** pour atteindre le niveau linguistique B1, nécessaire pour suivre une formation, il faut compter au moins deux ans. Malgré les subventions pour des cours de langue, les cours intensifs soulèvent souvent des problèmes de financement. Il faut chercher des possibilités pour que les personnes concernées puissent mieux combiner l'apprentissage de la langue et leur formation professionnelle.

■ **Rôle essentiel de l'orientation professionnelle:** dans certains cantons, l'orientation professionnelle ne prend pas en compte ce groupe cible. Dans de tels cas, il s'agirait d'améliorer l'accès à l'orientation. Il est essentiel de procéder à une évaluation détaillée des compétences qui permette de construire sur les aptitudes existantes.

■ **Intégration dans la formation le plus tôt possible et de manière intensive:** les offres des écoles professionnelles qui proposent une transition de deux ou trois ans avec accès direct à la formation professionnelle possèdent un fort potentiel pour ce groupe. Les personnes devraient commencer la formation le plus tôt possible après leur arrivée. Le financement peut être assuré en partie par le crédit d'intégration et en partie par le crédit de formation. Comme le groupe cible a souvent un a

priori négatif sur la formation professionnelle duale, il serait opportun de commencer par des offres de type scolaire (cours de langue, compléments pour combler les lacunes en termes de compétences scolaires). La limite d'âge fixée à 21 ans exclut les personnes de ce groupe. Il est par ailleurs important que les écoles prennent des mesures pour que les femmes puissent continuer leur formation après une grossesse.

■ **Implication des employeurs:** les personnes qui entrent rapidement en contact avec le monde du travail améliorent leurs perspectives professionnelles. De plus, l'entreprise dans laquelle les personnes effectuent un stage sert en quelque sorte de «famille d'accueil», accélérant l'apprentissage de la langue locale. C'est pourquoi il est essentiel que les personnes concernées puissent trouver des places de stage et d'apprentissage. De bonnes expériences ont été faites en collaborant de manière rapprochée avec des associations professionnelles sectorielles et des entreprises dans les différentes régions.

■ **Deuxième et troisième chances:** si une personne n'intègre pas une formation dès son arrivée, l'accès à une formation se complique souvent par la suite, lorsque la famille s'agrandit et que les charges financières augmentent. Les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire sont ensuite confrontées aux mêmes problèmes de conciliation entre vie de famille et vie professionnelle, de financement et d'accès que tout autre adulte cherchant à obtenir un diplôme professionnel. Il est essentiel de mettre en place un accompagnement personnalisé tel que le proposent déjà des organisations privées dans certains cantons. Toutes les mesures qui flexibilisent et modularisent la formation professionnelle sont bénéfiques pour ces personnes. Cela exige d'instaurer des formations professionnalisantes dans différents secteurs qui puissent être validées par la suite, comme c'est le cas du cours d'auxiliaire de santé CRS.

■ **Accroissement des échanges:** les mesures d'intégration dans la formation des personnes arrivées tardivement diffèrent selon les cantons, tant du point de vue des contenus que de celui de l'organisation. Dans ce domaine relativement nouveau, il serait important d'accroître les échanges afin d'identifier et de reprendre des modèles de bonnes pratiques. Il conviendrait d'impliquer dans ces échanges non seulement le domaine de la formation professionnelle, mais aussi les services concernés des domaines de l'intégration et du social.

Les **experts** ont clairement relevé qu'il existe de **très importantes différences régionales** concernant l'accès à la formation pour les groupes considérés. Selon le directeur d'ECAP, le fait que **le Tessin obtienne de meilleurs résultats que les autres cantons** concernant la proportion de personnes issues d'un regroupement familial auprès d'un partenaire et qui suivent une formation s'explique par l'organisation particulière de ses structures ordinaires. L'expert explique qu'il existe dans ce canton une culture du préapprentissage, héritée du temps où les places d'apprentissage étaient rares. Les offres en question, pensées à l'origine pour les nationaux mais ouvertes à tous, sont aujourd'hui utilisées par les personnes arrivées tardivement en Suisse. Par ailleurs, les exigences relatives aux compétences linguistiques sont moindres en début de formation: apprendre la langue est considéré comme un objectif, non comme un prérequis. Le postulat de base est donc différent. Cependant, toujours d'après le directeur d'ECAP, l'apprentissage de la langue locale est moins encouragé.

Les représentants des cantons de **Genève**, de **Vaud**, mais aussi des villes de **Bâle** et de **Zurich**, considèrent que **toutes les offres nécessaires sont disponibles** dans leur région. Il s'agit simplement, d'une part, de ne pas en limiter l'accès à des groupes spécifiques comme les personnes bénéficiant de l'aide sociale ou celles issues du domaine de l'asile, et, d'autre part, d'**améliorer l'intégration** dans la formation des personnes arrivant dans le cadre d'un mariage en leur fournissant des informations et des conseils ciblés et en simplifiant **les possibilités de financement des formations**. Il faudrait en outre renforcer la

collaboration avec les entreprises et les associations professionnelles sectorielles afin de garantir un nombre suffisant de places de stage et d'apprentissage. Il s'agirait également d'entretenir une collaboration plus étroite entre les acteurs concernés des domaines de l'intégration et de la formation afin que personne ne soit laissé de côté.

D'autres cantons, **en particulier les cantons de petite taille**, ont encore une grande marge d'amélioration. Leurs spécialistes se battent pour chaque offre et pour chaque subvention de cours de langue. La déléguée à l'intégration du canton du Jura, par exemple, explique qu'intégrer dans la formation les personnes arrivées tardivement en-dehors du domaine de l'asile est un tour de force que le canton ne pourra pas réaliser sans soutien financier de la part de la Confédération. Dans les faits, il n'existe pour l'instant **aucune offre dans les domaines qui ne sont pas cofinancés par la Confédération**. À l'heure actuelle, les personnes arrivées tardivement qui ne sont pas issues du domaine de l'asile sont donc déjà en partie exclues des offres de formation existantes.

Heureusement, il existe un large consensus concernant les orientations à prendre. La responsable du centre d'information professionnelle BIZ, dans le canton de Lucerne, résume sa position comme suit: «Les problématiques sont les mêmes que chez les adolescents et les jeunes adultes suisses, avec en plus le facteur temporel, la langue et les différences de culture et de valeurs. Comment gérer ces aspects particuliers et en tenir compte? Ce sont ces défis supplémentaires qu'il faut relever.» Plusieurs experts reposent la question de savoir comment gérer ces aspects sans exclure d'autres groupes et comment créer des offres qui soient tout aussi accessibles aux nationaux. Ces points, plusieurs fois mentionnés comme importants, seront traités ci-après. La parole revient maintenant aux personnes concernées, à qui il a été demandé de formuler les conseils qu'elles donneraient aux personnes qui arrivent aujourd'hui dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire.

Conseils des personnes concernées aux nouveaux arrivants

Il ressort en premier lieu que les conseils prodigués ne concernent en général pas des possibilités de formation concrètes (à l'exception de la personne qui recommande de rejoindre une classe d'intégration), mais cherchent plutôt à **encourager les nouveaux arrivants à découvrir le pays et les possibilités qu'il offre**. Les conseils de F.: «Ich würde sagen: Geh in die Schule, such etwas zum Deutschlernen, geh arbeiten, aber bleib nicht zuhause. Zuhause bleiben ist das Schlimmste. Hör nicht auf die, die sagen, du solltest nicht raus gehen. Geh, schau was passiert draussen. Du lernst die Sprache, du lernst Leute kennen, findest Freunde.» (Je dirais: vas à l'école, trouve un moyen d'apprendre l'allemand, vas travailler, ne reste pas à la maison. Rester à la maison, c'est ce qu'il y a de pire. N'écoute pas ceux qui te disent que tu ne devrais pas sortir. Sors, vas voir ce qui se passe dehors. Tu apprendras la langue, tu rencontreras des gens et tu te feras des amis.) A. souhaiterait également encourager les personnes peu sûres d'elles à oser sortir de leur zone de confort: «Doch, du schaffst das, du musst einfach durch diese Zeit mit den Sprachproblemen durch und probieren, es ist nötig. Sonst wird dir das Land, in dem du lebst, unheimlich. Du kennst dich nicht aus, dir gefällt es hier nicht. Aber wenn du rausgehst, siehst du: Es ist doch nicht so schlimm.» (Tu peux le faire, tu dois simplement passer par une étape où tu auras de la peine à t'exprimer dans la langue, il faut essayer, c'est nécessaire. Si tu ne le fais pas, tu ne pourras jamais te sentir à l'aise dans ton pays d'accueil. Tu connaîtras mal les lieux, tu n'aimeras pas l'endroit où tu vis. Mais si tu sors, tu verras que ce n'est pas si difficile.) C. donne des conseils plus concrets: «Findet die richtige Stelle, die euch berät und unterstützt, damit ihr an den richtigen Ort kommt zum Lernen. Ich habe die Erfahrung gemacht: Wenn man in diesem Land selber will, dann wird einem auch geholfen.» (Cherche le bon service qui te conseillera et te soutiendra. Tu trouveras ainsi l'endroit approprié pour suivre une formation. Je parle d'expérience: dans ce pays, quand on veut, on trouve de l'aide.) V. recommande d'apprendre la langue tout de suite: «Les cours permettent aussi de rencontrer d'autres personnes, de se sentir moins

seul. D'aller boire un café avec quelqu'un, cela fait déjà beaucoup. Je leur dirais de ne pas baisser les bras.» D. conseille de commencer à apprendre la langue de la région d'accueil dans son pays d'origine et de poursuivre avec un cours intensif à l'arrivée. Elle recommande également aux nouveaux arrivants de s'armer de patience: «Il faut aussi reconnaître que cela prend plus de temps qu'on pense pour s'intégrer et bien maîtriser la langue.»

Prise de contact et information en réseau

Les **experts** soulignent que le seul endroit où les nouveaux arrivants entrent nécessairement en contact avec les institutions helvétiques est le **contrôle des habitants** ou le **premier entretien d'accueil** (lorsqu'il y en a un). Ils sont d'avis qu'il faudrait, dans ce cadre, interroger les personnes sur leur niveau de formation et les informer des offres de conseil, pour que la formation soit une **option** envisageable. Les experts s'accordent à dire qu'il est encore trop tôt pour aborder tout autre aspect dans ce contexte. Les personnes doivent encore régler de nombreux détails, si bien que la formation n'est pas encore une priorité pour elles. À Bâle, les nouveaux arrivants sont immédiatement informés de l'existence de cours d'allemand gratuits (80 leçons). Ils reçoivent en outre un bon pour un entretien d'orientation professionnelle. Cependant, à ce jour aucun arrivant n'a fait usage de ce bon. La responsable du centre d'information professionnelle BIZ de Lucerne confirme que les bons pour des entretiens dans le centre ne sont pas toujours utilisés, y compris par les personnes de nationalité suisse. Le délégué à l'intégration de Martigny présente le modèle intéressant en vigueur dans sa commune. Son bureau se situe à proximité du contrôle des habitants: les employés des guichets viennent lui rendre visite avec les nouveaux arrivants. Il rencontre ainsi environ 90% de ces personnes, qui savent alors immédiatement où le trouver. Il leur transmet les informations principales et les encourage à revenir le voir en cas de questions. Ce premier contact individuel favorise de nouvelles visites de la part des arrivants.

Dans le canton d'Argovie, jusqu'à présent, dans le cas des personnes arrivant en provenance d'États tiers dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, un accord d'intégration était passé lors d'un entretien individuel à l'office des migrations. Cet accord prévoyait en substance que ces arrivants suivent un cours de langue. L'entretien était aussi l'occasion de discuter d'autres possibilités d'intégration et de formation. Cependant, depuis que le niveau de langue A1 est exigé pour les personnes arrivant en provenance d'États tiers dans le cadre d'un regroupement familial, les accords d'intégration ont été supprimés. Les contacts individuels n'existent donc plus.

Le prochain point de contact se trouve à tous les **guichets transmettant des informations relatives aux cours d'intégration et de langue**. Toutefois, seules les personnes déjà intéressées se présentent à ces guichets. La question, abordée à plusieurs reprises par les experts dans leurs discussions, est de savoir comment atteindre les autres personnes. Le directeur d'ECAP est convaincu que «les institutions publiques ne voient pas forcément ces personnes ou ne les revoient pas après le premier contact. Ces personnes sont cependant relativement vite intégrées à des communautés bien organisées de la diaspora. Il s'agit de travailler avec ces communautés. Cela permet par ailleurs d'éviter que ces communautés ne se transforment en ghettos.» Cette approche est déjà celle adoptée dans plusieurs localités. Dans cette optique, la responsable du centre d'information professionnelle BIZ de Lucerne estime que les **associations culturelles** sont des partenaires fondamentaux: «Nous prenons contact avec elles et incitons leurs membres (avant tout les parents) à venir à nos manifestations. Selon les cas, les manifestations ont lieu soit au BIZ, soit dans les centres culturels. Lors de ces événements, nous voyons parfois des personnes que nous ne verrions jamais autrement.» Le centre de conseil GGG procède de manière similaire pour établir un contact avec des jeunes difficilement accessibles en mettant également à profit les réseaux sociaux et des personnes d'influence. D'autres services essaient d'utiliser les associations culturelles comme «ambassadrices» pour promouvoir l'orientation vers la formation dans une communauté.

Le responsable du Case Management Formation professionnelle de Bâle évoque un problème inhérent au système de formation, qui ne se pose en général pas la question de savoir «où se trouvent les jeunes qui errent dans le no man's land». Les offres de formation ont toujours lieu au sein des structures de formation. Personne ne se sent responsable des jeunes qui n'en font pas partie. Pour lui, il s'agit de s'interroger sur la manière dont on veut proposer des perspectives à cette catégorie de personnes pour ne pas les exclure. D'autres font remarquer que chercher ces jeunes représente un important travail informel, qui sort des habitudes. Dans certains cantons, ce n'est cependant pas un problème. Dans les cantons de Genève et de Vaud, les centres d'**orientation professionnelle** constituent un premier interlocuteur essentiel. Ainsi, la Cité des Métiers du Grand Genève adopte une approche internationale bien connue. Elle est conçue comme un point de contact facilement accessible et met donc l'accent sur sa visibilité. Le bâtiment qui abrite ses locaux affiche sans équivoque: CITÉ DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION.²⁶ À Genève, il va par ailleurs de soi que les conseillers d'orientation professionnelle sortent de leurs bureaux pour aller à la rencontre des intéressés là où ils se trouvent et leur présenter les parcours de formation et leur financement. Ces formations peuvent être celles d'associations culturelles (par exemple de l'Université populaire albanaise de Genève), mais aussi des cours d'intégration ou de langue.

De manière générale, les **cours de langue** sont mentionnés comme étant d'autres points de contact importants. Le responsable du service d'encouragement de l'intégration de la Ville de Zurich va même jusqu'à affirmer: «Nous ne devons pas chercher à motiver les personnes qui se fichent d'apprendre la langue locale à suivre une formation.» Les autres se manifesteront bien quelque part. Les écoles de langue et leurs enseignants sont d'avis qu'il existe un vaste potentiel en matière d'information et de motivation. Les experts alémaniques et romands s'accordent à dire qu'il conviendrait de mieux mettre à profit les cours de langue pour sensibiliser les personnes et leur transmettre des informations sur le système de formation. Cependant, les opinions des experts divergent quant à ce qu'il est réellement possible de faire. L'expérience de la Cité des Métiers montre que la diffusion d'informations erronées dans le cadre des cours de langue peut être problématique. Pour obtenir des informations concrètes, il vaut mieux se rendre sur place en personne. D'autres centres d'orientation professionnelle soulignent qu'on se rend vite compte qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation détaillée des compétences, d'autant plus que les systèmes de formation ne sont souvent pas compatibles entre eux. Le délégué à l'intégration du canton de Schwytz pense qu'il s'agit là d'un vœu pieux. Selon lui, il importe avant tout de déterminer comment faire en sorte que les personnes concernées intègrent au plus vite une formation professionnelle. Quoi qu'il en soit, il existe un **consensus** quant à la **nécessité de procéder à une évaluation ou de définir la voie à suivre le plus rapidement possible**, et quant au besoin d'assurer dans ce but une **étroite collaboration entre les centres de consultation, les cours de langue et les centres d'orientation professionnelle**.

Soutien continu intégrant les partenaires et la famille

Les **experts** se sont aussi accordés sur le fait que les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire **ne trouvent en général pas une formation d'elles-mêmes** et que leur partenaire et leur famille ne sont pas toujours compétents pour les soutenir en la matière. Un **accompagnement personnalisé** doit être fourni par différents services. Il ne faut cependant pas oublier de **prendre en compte la situation globale** des jeunes (femmes ou hommes). Ainsi, il faut garder en tête les **questions de financement et de prise en charge des enfants** et associer **les partenaires ainsi que les familles** au processus, car leur soutien pendant la formation est extrêmement

²⁶ Il existe par ailleurs la brochure «L'emploi à Genève, guide pratique pour personnes migrantes» (<https://www.ge.ch/document/bie-emploi-geneve-guide-pratique-personnes-migrantes>).

important. Il ne s'agit pas – et c'est ici un point important selon le responsable du service d'encouragement de l'intégration de la Ville de Zurich – de créer une nouvelle prestation, mais bien d'offrir de manière globale un accompagnement et des conseils personnalisés à toutes les personnes qui en ont besoin. Cela **permet** ensuite d'intégrer les **personnes concernées dans les offres de formation existantes**.

Le Case Management Formation professionnelle, qui a été mis sur pied antérieurement et qui n'est plus que partiellement opérationnel, est manifestement rarement utilisé dans ce but. Dans le cadre du projet Camarada à Genève, conçu spécifiquement pour faciliter l'intégration professionnelle des femmes migrantes, on a pu constater qu'un **accompagnement étroit était essentiel avant tout au début**, jusqu'à ce que la personne concernée dispose de perspectives professionnelles (comment puis-je utiliser mes compétences en Suisse?). Il est toutefois important que les femmes puissent revenir consulter leur conseillère en cas de difficultés ultérieures ou de transitions difficiles. À partir d'une certaine phase, les personnes appartenant à ce groupe sont donc généralement plus indépendantes que les jeunes traditionnellement accompagnés par le Case Management. Si les femmes concernées peuvent en outre compter sur le soutien de leur mari suisse, elles disposent de sources de connaissances supplémentaires.

Amélioration des possibilités d'apprendre la langue locale rapidement et réduction des barrières linguistiques

Il faut que les personnes puissent pratiquer la langue au quotidien pour pouvoir progresser dans leur apprentissage. Une participante d'un **groupe de discussion avec des personnes issues du groupe cible** considère qu'il s'agit là d'un facteur déterminant pour accéder à une formation. Elle mentionne par ailleurs qu'un des **prérequis** pour suivre une **formation intensive** est de **pouvoir la financer**. Dans le cadre de leurs **groupes de discussion, les experts** ont également réfléchi à des possibilités d'accélérer l'apprentissage de la langue locale. Il faut chercher en particulier des moyens d'aider les personnes concernées à **mieux combiner l'apprentissage de la langue et leur formation professionnelle**. Sont discutés, outre le modèle tessinois (la langue comme objectif et non comme prérequis, possibilités d'apprentissage en parallèle), les stages et en particulier le modèle de préapprentissage d'intégration que le canton de Vaud a ouvert aussi aux personnes qui ne relèvent pas du domaine de l'asile. Dans ce canton, le projet «**Prolongations d'apprentissage pour l'intégration (PAI)**»²⁷ permet aux participants d'effectuer une année de préapprentissage en disposant déjà d'un contrat d'apprentissage et d'un salaire d'apprenti. Les participants utilisent cette année pour acquérir les compétences linguistiques nécessaires (spécifiques à un domaine) et combler leurs lacunes scolaires. Une formation sanctionnée par une attestation fédérale dure ainsi trois ans (au lieu de deux) et un apprentissage débouchant sur un CFC quatre ans (au lieu de trois) ou cinq ans (au lieu de quatre). Les cours de langue se poursuivent tout au long de la formation et sont complétés par un accompagnement individuel. Les experts romands, en particulier, **déconseillent de s'intéresser uniquement aux compétences linguistiques dans un premier temps**. Il est important selon eux de travailler sur plusieurs aspects en parallèle: combler d'éventuelles lacunes scolaires pour que les personnes concernées puissent accéder à une formation, construire une identité professionnelle, prodiguer des conseils concrets sur les cursus de formation, etc. Les personnes arrivées tardivement doivent savoir ce que les cours de langue leur permettront d'atteindre.

Rôle essentiel des centres d'orientation professionnelle

Dans le cadre d'un des **groupes de discussion entre experts**, le directeur d'ECAP a expliqué que «l'expérience des migrantes et des migrants adultes avec les centres de consultation n'est pas toujours

²⁷ <https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/trouver-une-formationprofession-lorsquon-vient-darriver-dans-le-canton-de-vaud/#c2041421>

très bonne». Dans presque tous les cantons, les centres de consultation sont conçus pour accompagner les personnes en fin de scolarité dans la recherche d'un apprentissage. Ils ne seraient donc **pas habitués à traiter le cas des personnes arrivées tardivement**. Le directeur affirme que «les centres d'orientation professionnelle devraient se développer, s'adapter aux besoins et se poser la question suivante: que devons-nous changer pour que ces personnes se sentent bien accompagnées par nos équipes?»

Il existe cependant des cantons (Vaud, Genève ou Lucerne) dans lesquels les centres d'orientation professionnelle sont engagés depuis longtemps dans cette démarche. Beaucoup soulignent dans ce contexte qu'il est essentiel de sensibiliser les conseillers afin que les **groupes cibles considérés reçoivent les informations appropriées**. Les représentants des cantons les plus actifs dans ce domaine font valoir la nécessité de procéder à une **évaluation approfondie des compétences**, cette évaluation constituant selon eux un important point de départ. Il s'agit en effet d'un instrument essentiel pour renforcer la confiance des personnes en leurs propres compétences et pour aborder les défis d'une formation complémentaire. Selon l'expérience du BIZ de Lucerne, une évaluation des compétences ou du potentiel correspond à sept à huit heures de consultation. Cette offre est gratuite. Selon la responsable du BIZ, «il ne s'agit pas d'expliquer notre système de formation à ces personnes, mais plutôt d'évaluer les compétences et le potentiel de celles-ci, de déterminer les possibilités professionnelles qui s'offrent à elles ainsi que les besoins d'encouragement.» La responsable estime qu'il est important de rencontrer les personnes à plusieurs reprises afin d'approfondir les différents points et de faire en sorte que celles-ci comprennent notre système et les possibilités qu'il offre. Les conseillers constatent souvent que cet investissement en temps permet aux personnes concernées d'avoir une vision claire de l'état des lieux: leurs acquis, leurs champs d'action possibles et les moyens d'accéder à ces champs d'action.

Selon plusieurs centres de consultation, les personnes arrivent souvent en ayant en tête des perspectives professionnelles typiquement genrées. Il est alors important de les aider à élargir leur horizon professionnel pour mieux concilier leurs souhaits avec les besoins du marché du travail.

Intégration dans la formation le plus tôt possible et de manière intensive

Les femmes ayant participé aux **groupes de discussion avec les personnes concernées** s'accordent largement à dire qu'il est plus facile de suivre une formation lorsqu'on commence celle-ci **le plus tôt possible après l'arrivée en Suisse**. Le témoignage de M.: «C'est mieux de faire une formation de plusieurs années dès l'arrivée en Suisse qui ne s'arrête pas après une année et qui puisse directement mener à la formation professionnelle. Une fois qu'on a des enfants, c'est plus compliqué de s'investir.»

Les analyses des données ont déjà montré que les personnes arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire se retrouvent largement exclues si la limite d'âge de ce groupe est fixée à 21 ans pour les principales offres d'intégration et de préparation professionnelle. Dans ce cas de figure, ces personnes rencontrent beaucoup plus de difficultés à obtenir un diplôme professionnel en Suisse que celles vivant dans des cantons où la limite est fixée à 25 ans. Les expériences faites tant par les personnes concernées que par les institutions de formation montrent bien qu'il est presque impossible d'intégrer une formation professionnelle au bout d'une seule année de cours, principalement pour des raisons linguistiques. Il est donc primordial que les personnes concernées aient accès à des «classes d'intégration» (offres d'intégration/de préparation professionnelle) supplémentaires. Les **experts** mettent l'accent sur cet aspect. Selon les expériences faites au centre bâlois des offres transitoires, il faut prévoir pour ce groupe cible la possibilité d'effectuer une troisième année en «classe d'intégration» à l'issue des deux premières. Dans leurs discussions, les experts romands ont également abordé le problème de la du-

rée et ont confirmé que **deux ou trois ans sont nécessaires jusqu'à ce que les personnes concernées puissent commencer une formation professionnelle.**

Le responsable du service d'encouragement de l'intégration de la Ville de Zurich estime que ce n'est pas uniquement le fait d'avoir des enfants en bas âge qui entrave l'accès à la formation pour les personnes arrivées tardivement âgées de moins de 25 ans, mais parfois également **la détermination de ces personnes à intégrer la vie professionnelle dès leur arrivée.** Dans de tels cas, il faut parfois mener de nombreux entretiens, car la personne concernée a déjà une idée préconçue: «Je dois gagner de l'argent et rapporter un revenu à la maison.» Lorsqu'il est en contact avec des personnes âgées de moins de 25 ans, le service tente d'aller plus loin en travaillant avec les structures de formation traditionnelles et en présentant ces dernières aux personnes concernées. Une des propositions est de renforcer la collaboration avec des **personnes modèles issues de la communauté de la personne concernée**, car il existe un très grand nombre de jeunes de deuxième génération qui ont fait un apprentissage et ont réussi leur vie professionnelle. Ces exemples ne sont pas des cas isolés: ils concernent des personnes tout à fait ordinaires. Le message à faire passer serait le suivant: j'ai effectué un apprentissage. Rien d'autre. Les discussions ont également porté sur la possibilité de créer une sorte de système de parrainage selon lequel les personnes modèles accompagneraient les nouveaux arrivants.

Les deux groupes d'experts ont mentionné l'idée de **rendre obligatoire le diplôme du degré secondaire II** pour la langue, comme c'est le cas dans le canton de Genève, avant tout pour des raisons de financement. Ce point ne fait pas consensus. Les **formations sanctionnées par une attestation fédérale** ont également fait l'objet de discussions. D'un côté, elles constituent un instrument précieux pour l'obtention rapide d'un diplôme qualifiant. De l'autre, certains font remarquer que ces formations ne sont pas disponibles pour toutes les filières professionnelles. Les experts ont aussi abordé la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux d'assurer une plus longue préparation à l'apprentissage, qui permettrait aux personnes concernées de rejoindre ensuite directement un apprentissage débouchant sur un certificat de capacité (CFC), précisément parce que les personnes arrivant en Suisse dans le cadre d'un mariage ne sont pas simplement un groupe de personnes peu qualifiées.

Il est également souvent question des **grossesses en cours de formation.** Il n'est pas rare de voir des femmes enceintes en «classe d'intégration» (offre d'intégration/de préparation professionnelle). La directrice du centre bâlois des offres transitoires explique que les institutions de formation jouent ici un rôle prépondérant. Dans son centre, elle parvient souvent à maintenir les femmes enceintes en formation. Le centre garde contact avec elles et les aide à organiser la garde des enfants. Il n'offre cependant pas de formations à temps partiel, car la durée de formation serait trop longue dans ce cas. Les experts romands estiment eux aussi que les institutions de formation devraient tenir compte du fait que les apprenants sont susceptibles d'avoir des enfants pendant leur formation. Il est primordial d'aider ces personnes à organiser la garde de leurs enfants.

Un autre point fait également consensus: s'il paraît judicieux d'intégrer les personnes concernées le plus tôt possible dans une formation compte tenu de notre système de formation et des structures de notre société, il se peut que les personnes concernées aient d'autres priorités et qu'elles ne s'intéressent à une formation que dans un deuxième temps. Le système de formation et les institutions proposant des conseils devraient rester plus durablement présents dans la vie de ces personnes. Il faut **rester ouvert.** Les **personnes souhaitant suivre une formation sur le tard** sont en général **parents.** Il faut donc réfléchir à ces cas également: de quelle manière peut-on intégrer ces personnes dans les structures existantes, qui, pour nombre d'entre elles, offrent en théorie une large palette de possibilités? Souvent, les offres sont suffisantes, mais les personnes concernées sont confrontées à des **problèmes d'accès à la formation** et

à un **manque de soutien**, en plus des difficultés que rencontre tout adulte cherchant à obtenir un diplôme professionnel.

Implication des employeurs

Les **experts** ont mentionné à plusieurs reprises l'intérêt d'un accès rapide au marché du travail par l'intermédiaire de **stages d'orientation ou de courte durée**. Ces expériences pratiques permettent non seulement de renforcer les **compétences linguistiques** des stagiaires, mais aussi de procéder à une **évaluation réaliste de leurs besoins en formation** et de leurs motivations sous-jacentes. Pour l'apprentissage en tant que tel, il faut ensuite trouver des entreprises qui soient prêtes à donner une chance aux personnes arrivées tardivement, qui ont quelques années de plus, des lacunes linguistiques et un niveau de formation différent.

La responsable du centre d'information professionnelle BIZ de Lucerne explique qu'il vaut la peine d'entamer un dialogue avec les entreprises à propos de l'intégration des migrants dans la formation professionnelle initiale. Le centre dispose de conseillers d'intégration professionnelle chargés spécifiquement de trouver des entreprises formatrices et d'accompagner les personnes y travaillant. Le **développement d'un groupe d'employeurs** avec qui travailler dépend des structures et de la collaboration avec les milieux économiques. Les experts relèvent à plusieurs reprises que les **associations professionnelles sectorielles** jouent également un rôle important de tremplin et qu'il vaut la peine de collaborer étroitement avec celles-ci. Ils discutent de la possibilité de remettre un prix aux entreprises exemplaires. Le responsable du Case Management Formation professionnelle de Bâle ajoute qu'il est important d'offrir un cadre adéquat auquel les entreprises puissent se référer. Les formations professionnelles duales seraient alors également rentables.

Deuxième et troisième chances

Les discussions avec des personnes concernées illustrent ce que les experts ont affirmé: même en améliorant les modalités et les conditions d'accès aux formations, on ne parviendra jamais à faire en sorte que l'ensemble des personnes arrivées tardivement pour rejoindre leur partenaire qui ne sont pas encore titulaires d'un diplôme professionnel puissent intégrer une formation à plein temps peu après leur arrivée. Certains arrivants feront passer leurs enfants et leur famille en priorité et d'autres trouveront le moyen de rejoindre le monde du travail, directement ou après avoir suivi un cours de langue. Cependant, il n'est pas rare que ce type de personnes se rende compte après plusieurs années qu'elles auraient tout intérêt à suivre une formation pour améliorer leurs perspectives de revenus sur le marché du travail. Si les jeunes femmes restent non actives, le budget familial est souvent serré à l'arrivée des enfants. Plusieurs années après leur arrivée, ces femmes ne trouvent cependant pas plus facilement un emploi, sans compter qu'elles peuvent avoir été isolées à la maison, sans la possibilité de développer leurs compétences linguistiques.

Lorsque ces femmes exercent une activité lucrative, elles se rendent compte au fil du temps que leurs conditions de travail et leur salaire seraient potentiellement bien meilleurs si elles possédaient un diplôme. De plus, il se peut que le couple se sépare: les femmes concernées se retrouvent alors mères célibataires, avec la charge financière qui en découle. Par ailleurs, certaines personnes ont fait les démarches pour suivre une formation mais ont échoué, parce qu'elles n'avaient subjectivement pas assez d'argent pour suivre des cours de langue, qu'elles n'ont pas su concilier formation et vie de famille ou qu'elles n'ont pas trouvé de place d'apprentissage après avoir suivi une offre d'intégration/de préparation professionnelle ou effectué un stage. Conçu spécifiquement pour ce groupe cible, le programme d'information du frac, à Bienne, accueille des personnes qui se présentent d'elles-mêmes (elles ne sont pas envoyées par l'aide

sociale ou l'ORP). Il s'agit presque systématiquement de travailleurs pauvres ou de femmes séparées. Leur priorité est donc de gagner de l'argent.

Elles auraient toutes besoins d'une deuxième, voire d'une troisième chance pour intégrer une formation. Les personnes de ce groupe plus âgé rencontrent avant tout les difficultés suivantes lorsqu'elles cherchent à obtenir un diplôme professionnel: elles doivent combler des lacunes linguistiques pour accéder à une formation, or les conditions en la matière ne sont souvent pas optimales pour elles. La formation professionnelle initiale n'offre par ailleurs généralement aucune flexibilité aux **femmes avec enfants**, ce qui pose des **problèmes pour concilier formation et vie de famille**. Les personnes de ce groupe sont également confrontées à des difficultés pour faire valider une formation professionnelle initiale, car les compétences linguistiques sont essentielles en la matière; les structures accompagnant les personnes au cours de cette procédure de validation diffèrent largement selon les cantons; des problèmes financiers se posent, car les dépenses courantes sont nettement plus élevées pour les personnes avec enfants. Or, pour les personnes à faible revenu, toute perte de revenu peut devenir problématique, en particulier dans les cas où une demande d'aide sociale viendrait mettre en danger le statut de séjour.

Comment répondre aux besoins en formation que présente ce groupe? Les deux groupes d'experts considèrent que les **programmes d'organismes (semi-)privés** (tels le frac, le CAP, le projet Camarada ainsi qu'AMIE, pour les limites d'âges plus élevées) qui proposent des **accompagnements personnalisés** constituent des points de départ essentiels. Ce sont ces organismes qui offrent des perspectives réalistes et une première étape d'intégration qui permet aux personnes de consolider leurs compétences et de renforcer leur confiance en elles. Ils cherchent à regrouper des femmes vivant des situations similaires afin qu'une dynamique d'encouragement mutuel se mette en place et, plus généralement, à améliorer leur intégration sociale via d'autres projets d'intégration tels que le projet Femmes-Tische. Ils accompagnent les femmes tout au long de la procédure de validation et peuvent faire le lien avec des filières de formation et des possibilités de financement (via des fondations le cas échéant, si aucune autre possibilité n'a pu être trouvée). Le Chèque annuel de formation (CAF) en vigueur à Genève facilite grandement la procédure.²⁸ En cumulant trois chèques sur une période de trois ans, les personnes peuvent notamment financer le cours d'auxiliaire de santé CRS. De nombreux acteurs considèrent que ce cours constitue une bonne solution, car il s'inscrit dans une filière professionnelle qui offre des débouchés concrets sur le marché du travail.

Les représentantes des programmes d'intégration professionnelle destinés aux femmes sont unanimes sur le fait qu'il serait souhaitable de disposer, dans d'autres secteurs également, de **plus d'offres modulaires** comme celle-ci et de **formations de courte durée pouvant être validées** par la suite dans le cadre d'une formation professionnelle. Plus les possibilités de formation sont variées, plus les chances que chaque personne trouve sa voie sont élevées. De nombreuses personnes sont **effrayées à l'idée d'entamer directement une formation à plein temps de plusieurs années**, mais **ne remplissent pas** non plus **les critères pour faire valider** leur expérience professionnelle. Il existe quelques autres offres, mais elles sont réservées au domaine de l'asile, comme c'est le cas dans le canton de Schwytz pour l'hôtellerie et la restauration. Le délégué à l'intégration du canton de Schwytz estime qu'il n'est pas envisageable d'ouvrir ces offres à des personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial, car la de-

²⁸ Le Chèque annuel de formation de maximum 750 francs par an vise à financer des cours de formation utiles sur le plan professionnel, dispensés par des établissements d'enseignement du canton de Genève. Il est possible de cumuler au maximum trois CAF dans une même année pour un montant de 2250 francs (750 x 3) par période de trois ans. Cette modalité ne concerne pas toutes les formations, mais uniquement celles éligibles à un CAF selon les critères de cumul définis par la loi. La gestion de l'attribution du CAF est assurée par le service des bourses et prêts d'études. Condition d'éligibilité: être majeur et domicilié dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée. <https://www.ge.ch/caf/welcome.asp>

mande est déjà très élevée dans le domaine de l'asile. Pour les différents programmes, il ne faut pas non plus négliger le fait que les femmes concernées ont pour certaines perdu l'habitude d'apprendre et qu'elles ont besoin de soutien en matière de techniques d'apprentissage. Pour ce public, il importe également de ne pas trop restreindre les délais de formation. La question de la **prise en charge des enfants revient régulièrement** et la recherche de solutions de soutien est encouragée.

Les deux groupes d'experts accordent une **grande priorité à la modularisation et à la flexibilisation de la formation professionnelle**. Si l'offre n'est ni modulaire ni flexible, **les personnes les plus touchées sont celles qui ont des revenus modestes et qui travaillent pendant des durées excessives**. Le responsable du service d'encouragement de l'intégration de la Ville de Zurich a constaté que ces personnes avaient déjà des difficultés à prendre des cours d'allemand ne serait-ce que deux soirs par semaine: «Un des principaux obstacles réside dans le fait que ces personnes travaillent beaucoup.» Le problème est d'autant plus important que, dans cette situation, le **droit aux allocations pour la formation professionnelle initiale est peu élevé dans de nombreux cantons**. Ces personnes peuvent donc rarement se permettre de travailler moins. Les deux groupes d'experts estiment qu'il faudrait améliorer la reconnaissance des compétences acquises dans des secteurs d'activité informels et faire valider celles-ci par la suite dans le cadre d'un diplôme professionnel. Les secteurs des cosmétiques, des soins et du nettoyage ont été évoqués. Il serait par ailleurs utile de pouvoir faire valider les compétences acquises lors de formations de courte durée ainsi que la participation à des initiatives de travail bénévole au niveau local.

Échange de bonnes pratiques

Les **experts** suggèrent également de renforcer et de systématiser, entre les cantons et les institutions chargées de l'intégration, de la formation professionnelle et de l'accès au marché du travail, les échanges relatifs aux nouvelles expériences acquises et aux bonnes pratiques.²⁹

²⁹ Sont cités dans ce contexte le «Guide pratique d'emploi pour les personnes migrantes» à Genève (<https://www.ge.ch/document/bie-emploi-geneve-guide-pratique-personnes-migrantes>) et «l'espace formation» dans le canton du Jura (<https://www.jura.ch/DES/SEE/AMT/Emploi-Chomage/EFEJ-Espace-Formation-Emploi-Jura/Espace-Formation-Emploi-Jura-EFEJ.html>).

5 Bibliographie

- CDIP Offres transitoires dans les cantons: informations publiées sur les sites internet cantonaux : année scolaire 2018-2019. Berne: Centre d'information et de documentation IDES (état juin 2018)
- Département fédéral de justice et police (DFJP), Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférences des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) (2018): Agenda Intégration Suisse. Rapport du groupe de coordination du 1^{er} mars 2018. Berne
- KeK Consultants (2015): Berufsbildung für spätmigrierte Jugendliche und niedrigqualifizierte Ausländerinnen und Ausländer im Kanton Graubünden. Analyse der Situation und des Verbesserungsbedarfs. Im Auftrag der Interdepartementalen Arbeitsgruppe Integration. Zurich. Disponible uniquement en allemand
- Landert Charles, Daniela Eberli (2015): Solutions transitoires au moment de la transition I – état des lieux, rapport. Pour le compte du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Zurich
- SEFRI - Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (2014): Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes. Offres existantes et recommandations pour les développements futurs, Berne
- SEFRI - Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (2017): Formation professionnelle 2030. Berne
- Stutz Heidi, Severin Bischof et al. (2016): Bestandsaufnahme zur Bildungsintegration von spät eingereisten Jugendlichen und jungen Erwachsenen. Version longue uniquement en allemand. Résumé disponible en français sous le titre «États des lieux de la formation des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse». Sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
- SEM - Secrétariat d'État aux migrations (2017): Modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers. Berne

6 Annexes

6.1 Annexe à la section 3.1

Nombre de personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L

Prendre la fin de l'année comme base pour l'analyse des **personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L** n'est pas idéal, car c'est le moment où il y a globalement le moins d'emplois saisonniers. Les personnes séjournant pour une courte durée sont le plus souvent en Suisse durant les mois d'été. Le nombre absolu de personnes exerçant une activité lucrative dans ce groupe est donc sous-estimé. Cependant, fin 2017, on dénombrait tout de même **quelque 16'000** personnes arrivées tardivement en Suisse titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L, avec des proportions à peu près égales entre femmes et hommes (voir le **Tableau 10**). La plupart de ces personnes (environ 12'100) ont moins de 25 ans. Parmi les **pays d'origine** représentés, les pays voisins arrivent en tête (33%), suivi des pays du sud de l'UE (22%) et des pays de l'est de l'Europe (28%). Au total, environ 82% des personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée sont originaires de pays de l'UE/AELE. L'exercice d'une **activité lucrative** représente le principal **motif** d'arrivée en Suisse (**69%**). Une partie de ces personnes (25%) viennent également pour suivre une formation. Une analyse complémentaire relative à la **répartition par canton** montre que la plupart des personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée se trouvent dans les cantons densément peuplés **de Zurich et de Vaud** et surtout dans les **cantons de sports d'hiver**, notamment les Grisons, le Valais et Berne (voir le tableau 1 dans les tableaux annexés séparément).

Tableau 10: nombre de personnes âgées de 16 à 24 ans arrivées tardivement et titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L (fin 2017)

Âge à l'entrée en Suisse Âge en 2017	De 16 à 24 ans					Total 25-29 ans	25-29 ans en%
	16-17 ans	18-20 ans	21-24 ans	Total 16-24 ans	16-24 ans en%		
Total	433	2'512	9'160	12'105	100%	3'908	100%
Par sexe							
Hommes	158	1'092	4'639	5'889	49%	2'165	55%
Femmes	275	1'420	4'521	6'216	51%	1'743	45%
Par groupe de pays							
Pays voisins germanophones	17	338	1'626	1'981	16%	647	17%
France	5	149	857	1'011	8%	292	7%
Italie	28	237	904	1'169	10%	341	9%
Pays du sud de l'UE (sans l'Italie)	35	388	1'443	1'866	15%	878	22%
Pays de l'est de l'UE	40	488	2'043	2'571	21%	1'098	28%
Balkans occidentaux et Turquie	16	28	105	149	1%	62	2%
Régions arabes	4	4	23	31	0%	17	0%
Afrique (sans les régions arabes)	2	20	88	110	1%	49	1%
Asie (sans l'OCDE ni les régions arabes)	52	173	461	686	6%	139	4%
Amérique latine	41	82	120	243	2%	23	1%
Reste de l'UE/AELE (11)	24	233	777	1'034	9%	203	5%
Autres	169	372	713	1'254	10%	159	4%
Motif d'immigration							
Activité lucrative	20	1'483	6'456	7'959	66%	3'055	78%
Formation	343	862	2'230	3'435	28%	639	16%
Regroupement familial	62	66	138	266	2%	85	2%
Autre motif d'immigration	8	101	336	445	4%	129	3%

Sources: secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

Nombre de requérants d'asile de type N

Le nombre de personnes arrivées tardivement qui vivaient en Suisse en tant que **requérants d'asile de type N** fin 2017 s'élève à **8'160**, un nombre bien moins important que celui des personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de type L (voir le **Tableau 11**). Dans cette catégorie également, la plupart des personnes (environ 7'000) ont moins de 25 ans. Chez les requérants d'asile, les **hommes** sont clairement majoritaires (77%). Au moment de l'enquête, les régions d'origine principales étaient les régions arabes (42%), l'Afrique (35%) et l'Asie (18%).

Tableau 11: nombre de requérants d'asile arrivés tardivement âgés de 16 à 29 ans (fin 2017, pour toute la Suisse)

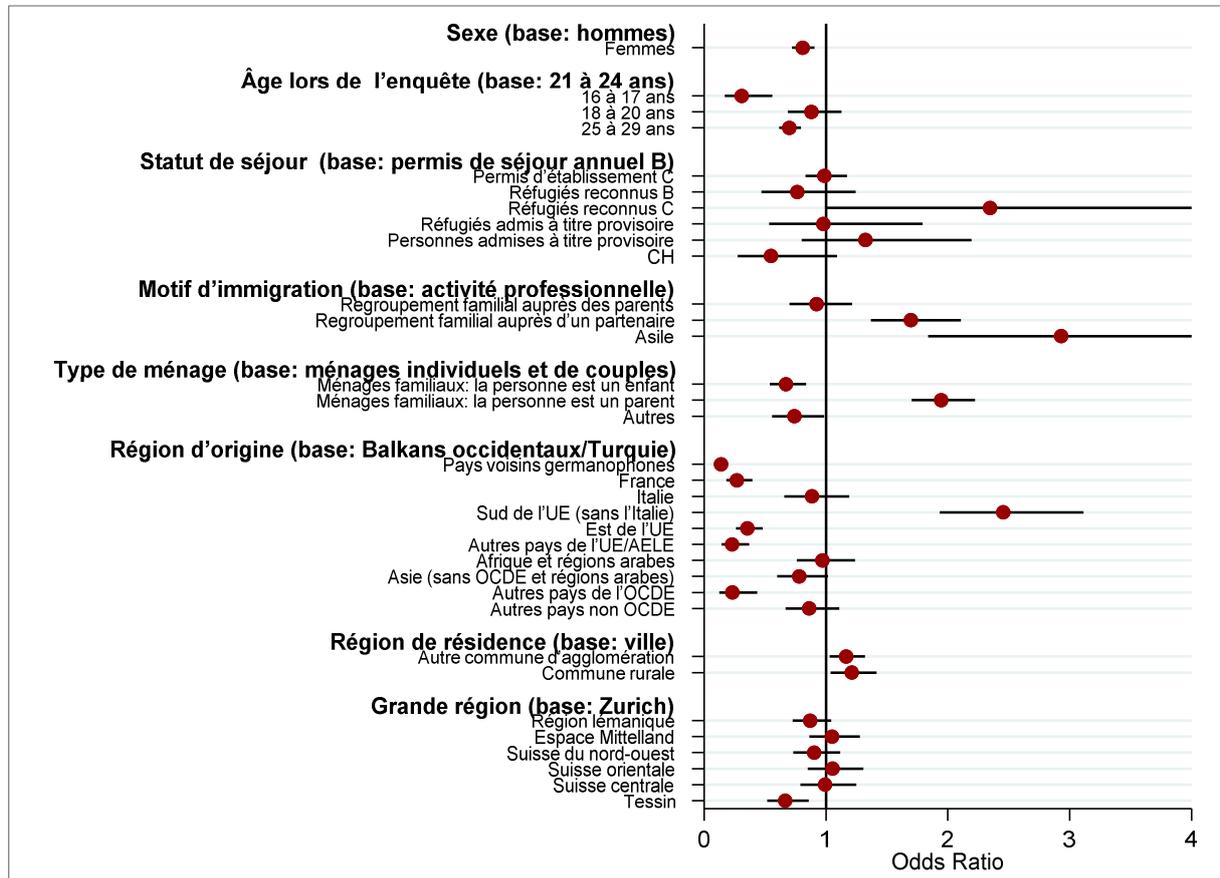
Âge à l'entrée en Suisse Âge en 2017	De 16 à 24 ans					Total 25-29 ans	25-29 ans en%
	16-17 ans	18-20 ans	21-24 ans	Total 16-24 ans	16-24 ans en%		
Total	277	3'134	3'542	6'953	100%	1'208	100%
Par sexe							
Hommes	197	2'565	2'628	5'390	78%	917	76%
Femmes	80	569	914	1'563	22%	291	24%
Par groupe de pays							
Balkans occidentaux et Turquie	15	49	105	169	2%	30	2%
Régions arabes	80	1'539	1'529	3'148	45%	508	42%
Afrique (sans les régions arabes)	155	1'362	1'430	2'947	42%	420	35%
Asie (sans l'OCDE ni les régions arabes)	20	137	406	563	8%	221	18%
Amérique latine	3	2	5	10	0%	2	0%
Autres	4	45	67	116	2%	27	2%

Sources: secrétariat d'État aux migrations, SYMIC, calculs du BASS

6.2 Annexe à la section 3.2

Aperçu de l'analyse des corrélations

Figure 51: corrélations entre les variables structurelles et la probabilité que les personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 29 ans ne soient ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II – rapport des chances relatives pour une régression logistique



Base: pour chaque catégorie, la base sert de point de comparaison par rapport aux lignes suivantes. La base prend toujours la valeur de 1.

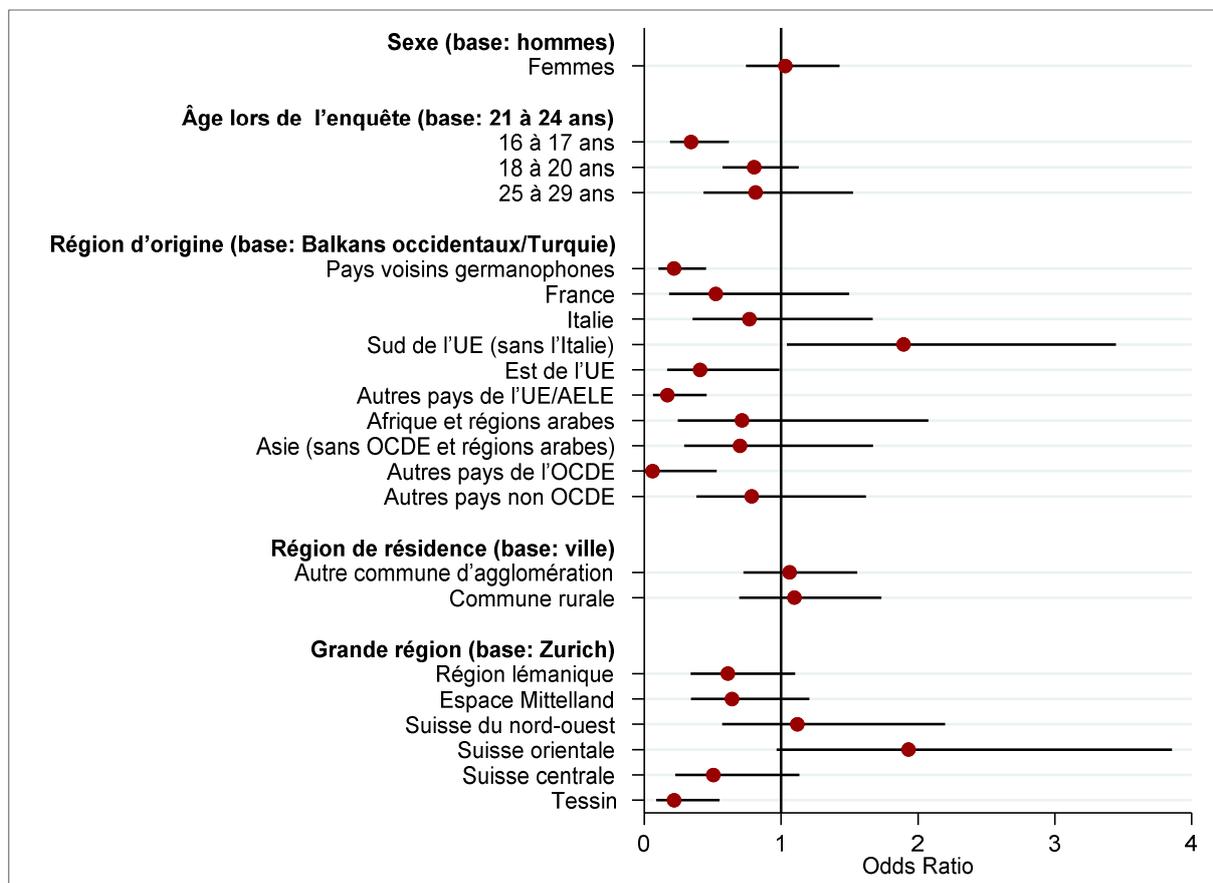
Les **rapports de chances relatives** (odds ratio) renseignent, pour certaines variables, sur l'évolution de la probabilité que les personnes arrivées tardivement ne soient ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation. Si la valeur est supérieure à 1, la probabilité est plus élevée que si elle est inférieure à 1. L'intervalle de confiance encadre la valeur que l'on cherche à estimer: il donne une plage qui contient cette valeur avec une certitude de 95%. Si l'intervalle de confiance (ligne horizontale) ne coupe pas la valeur de 1 (ligne verticale), on parle alors d'effet significatif. Plus l'écart entre l'intervalle de confiance et la ligne verticale (1) est important, plus l'effet est important.

n sans pondération = 11'628 (dont 308 personnes pour lesquelles les données manquent), N = 89'214 personnes arrivées tardivement

Sources: jeu de données liées SYMIC (2017), Office fédéral de la statistique, relevé structurel 2010-2016, calculs du BASS

Regroupement familial auprès des parents

Figure 52: corrélations entre les variables structurelles et la probabilité que les personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 29 ans ne soient ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II – rapport des chances relatives pour une régression logistique



Base: pour chaque catégorie, la base sert de point de comparaison par rapport aux lignes suivantes. La base prend toujours la valeur de 1.

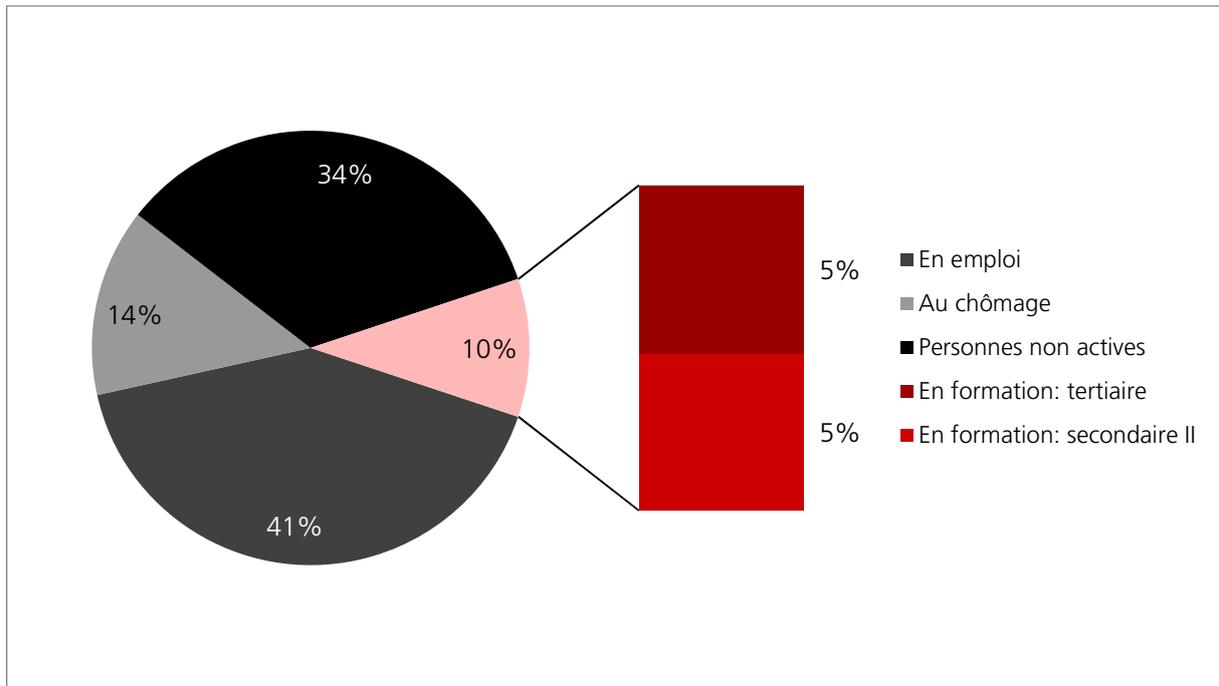
Les **rapports de chances relatives** (odds ratio) renseignent, pour certaines variables, sur l'évolution de la probabilité que les personnes arrivées tardivement ne soient ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation. Si la valeur est supérieure à 1, la probabilité est plus élevée que si elle est inférieure à 1. L'intervalle de confiance encadre la valeur que l'on cherche à estimer: il donne une plage qui contient cette valeur avec une certitude de 95%. Si l'intervalle de confiance (ligne horizontale) ne coupe pas la valeur de 1 (ligne verticale), on parle alors d'effet significatif. Plus l'écart entre l'intervalle de confiance et la ligne verticale (1) est important, plus l'effet est important.

n sans pondération = 1'494 (dont 23 personnes pour lesquelles les données manquent), N = 13'615 personnes arrivées tardivement avec une autorisation pour rejoindre leurs parents dans le cadre d'un regroupement familial

Sources: jeu de données liées SYMIC (2017), Office fédéral de la statistique, relevé structurel 2010-2016, calculs du BASS

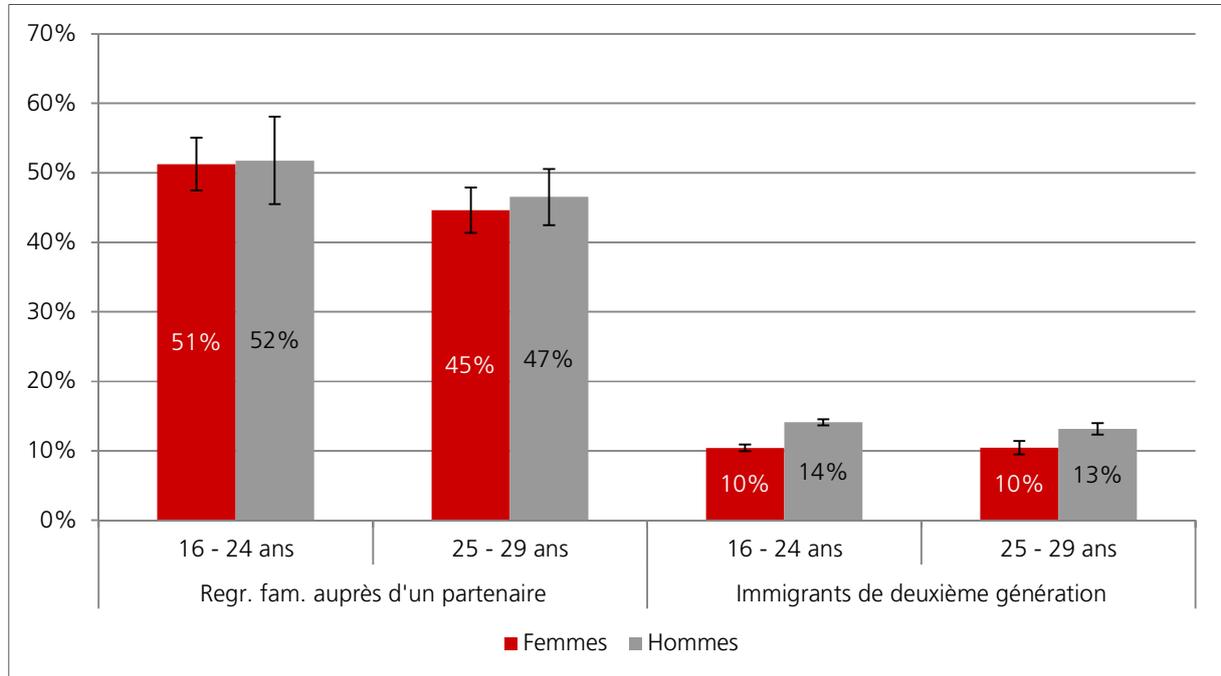
Regroupement familial auprès d'un partenaire

Figure 53: **statuts professionnel et de formation** des personnes âgées de 16 à 24 ans et bénéficiant d'une résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire



Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

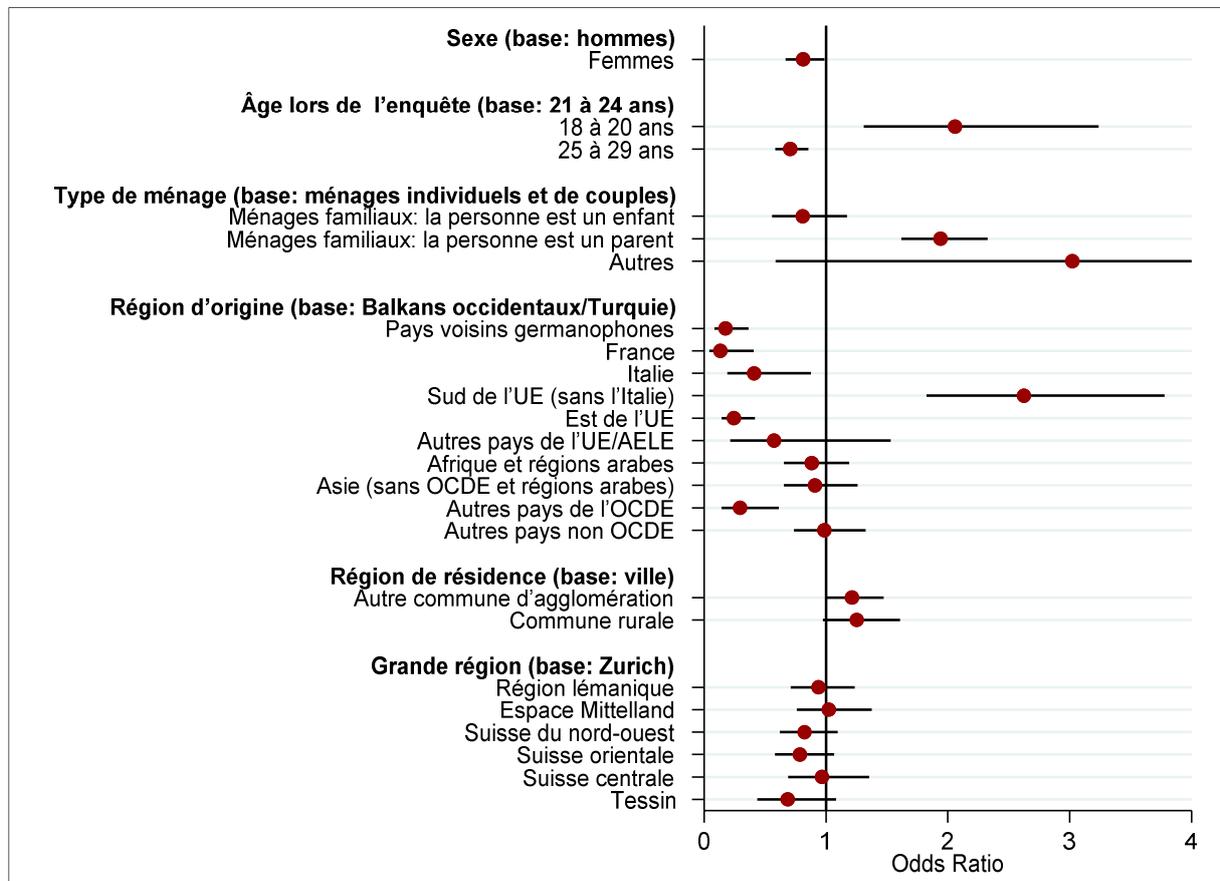
Figure 54: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement dans le cadre d'un regroupement familial auprès d'un partenaire, par tranche d'âge et par **sexe** (2010-2016)



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone (\pm) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 55: corrélations entre les variables structurelles et la probabilité que les personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 29 ans ne soient ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II – rapport des chances relatives pour une régression logistique



Base: pour chaque catégorie, la base sert de point de comparaison par rapport aux lignes suivantes. La base prend toujours la valeur de 1.

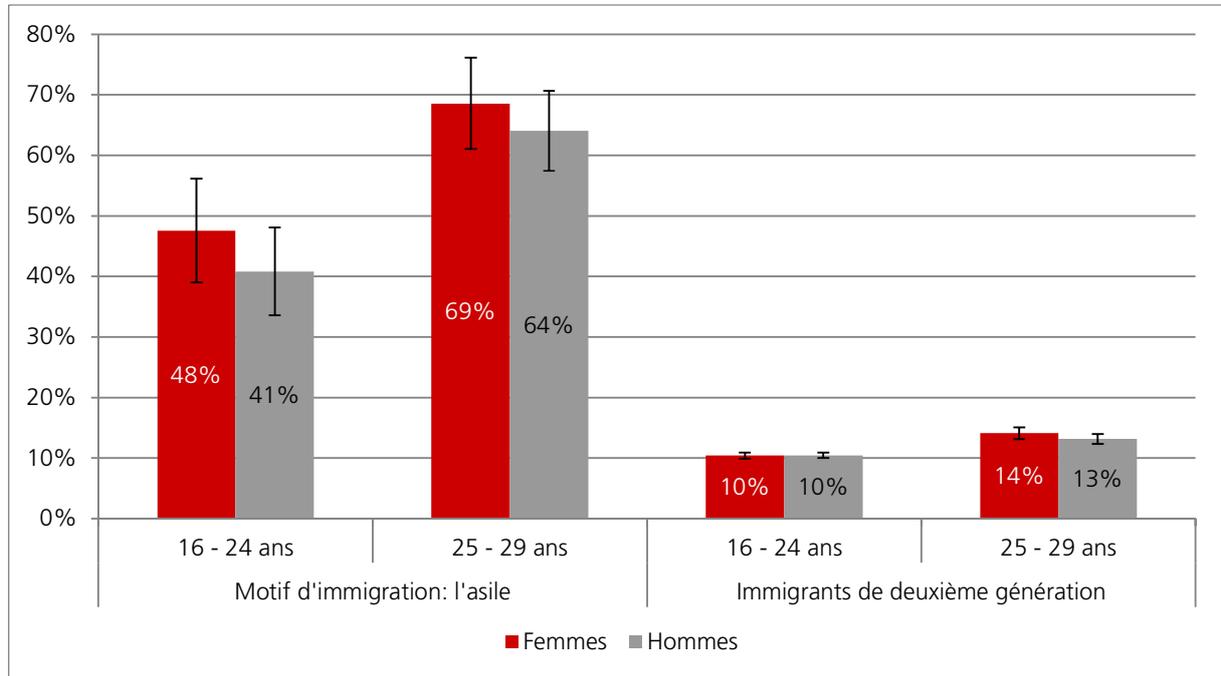
Les **rapports de chances relatives** (odds ratio) renseignent, pour certaines variables, sur l'évolution de la probabilité que les personnes arrivées tardivement ne soient ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation. Si la valeur est supérieure à 1, la probabilité est plus élevée que si elle est inférieure à 1. L'intervalle de confiance encadre la valeur que l'on cherche à estimer: il donne une plage qui contient cette valeur avec une certitude de 95%. Si l'intervalle de confiance (ligne horizontale) ne coupe pas la valeur de 1 (ligne verticale), on parle alors d'effet significatif. Plus l'écart entre l'intervalle de confiance et la ligne verticale (1) est important, plus l'effet est important.

n sans pondération = 3'574 (dont 153 personnes pour lesquelles les données manquent), N = 27'633 personnes arrivées tardivement avec une autorisation pour rejoindre un partenaire dans le cadre d'un regroupement familial

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Personnes arrivées tardivement issues du domaine de l'asile

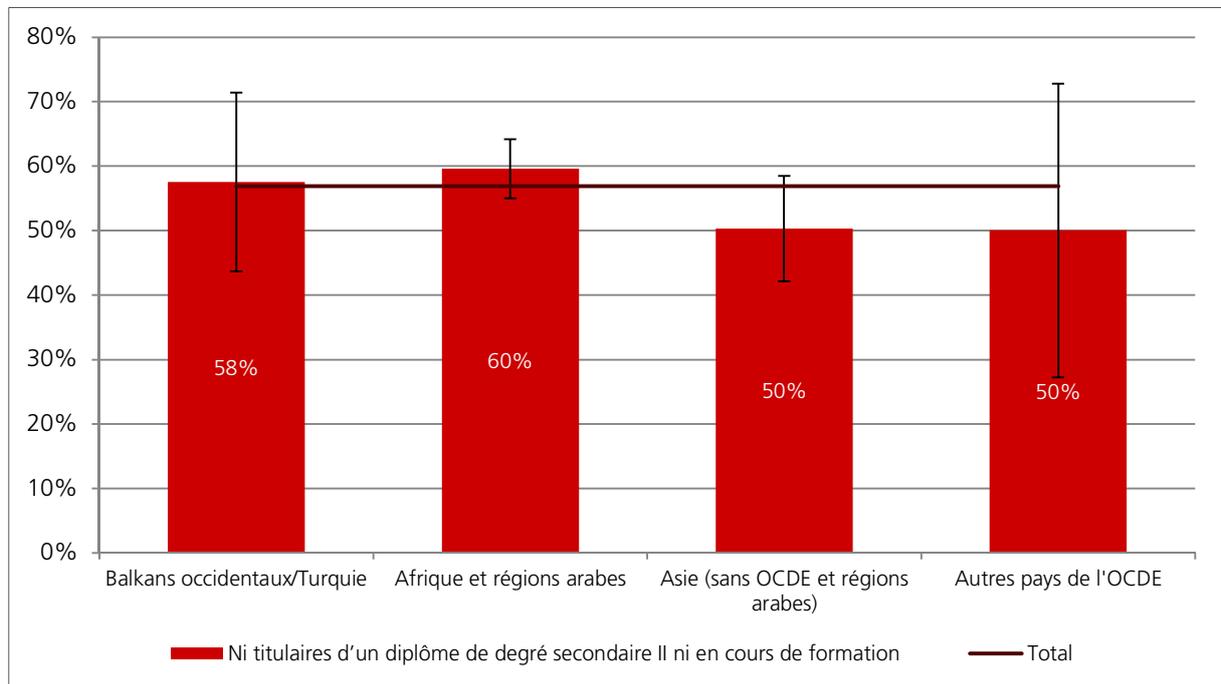
Figure 56: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement avec pour motif d'immigration l'asile, par tranche d'âge et par **sexe** (2010-2016)



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone (\pm) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer.

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

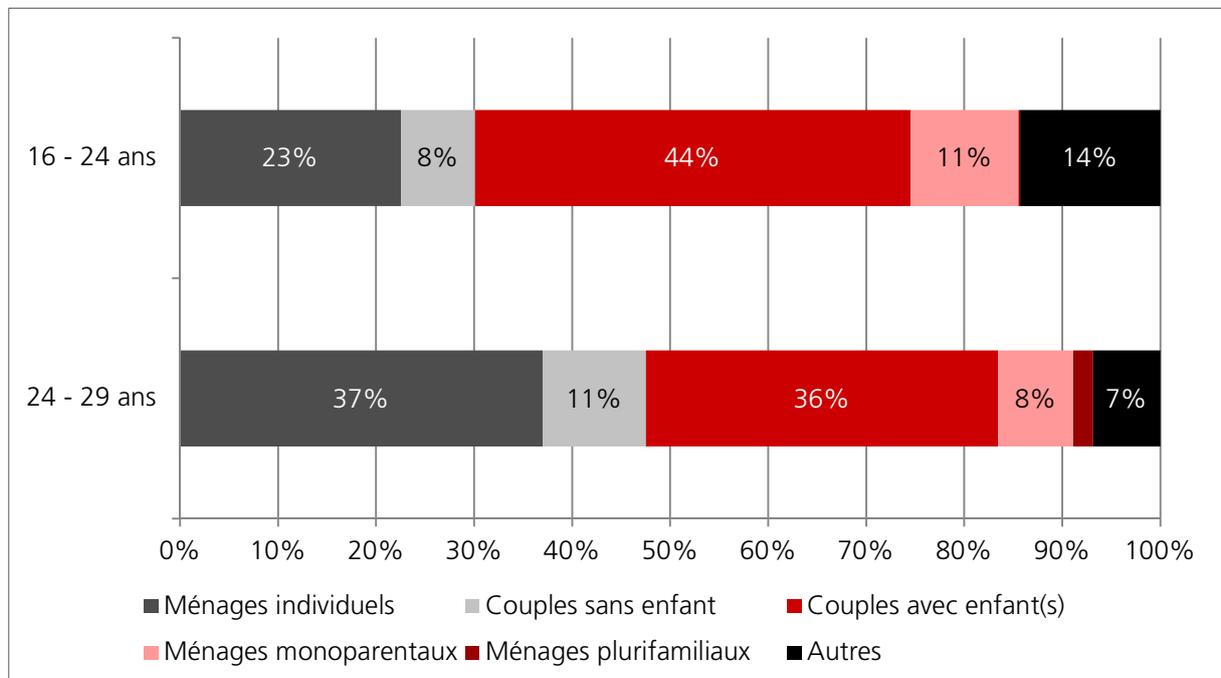
Figure 57: proportion des personnes **ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation** par rapport à la totalité des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement avec pour motif d'immigration l'asile, par **région d'origine** (2010-2016)



Lignes verticales noires: intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle de confiance illustre la zone (\pm) qui encadre, avec une probabilité de 95%, la valeur que l'on cherche à estimer.

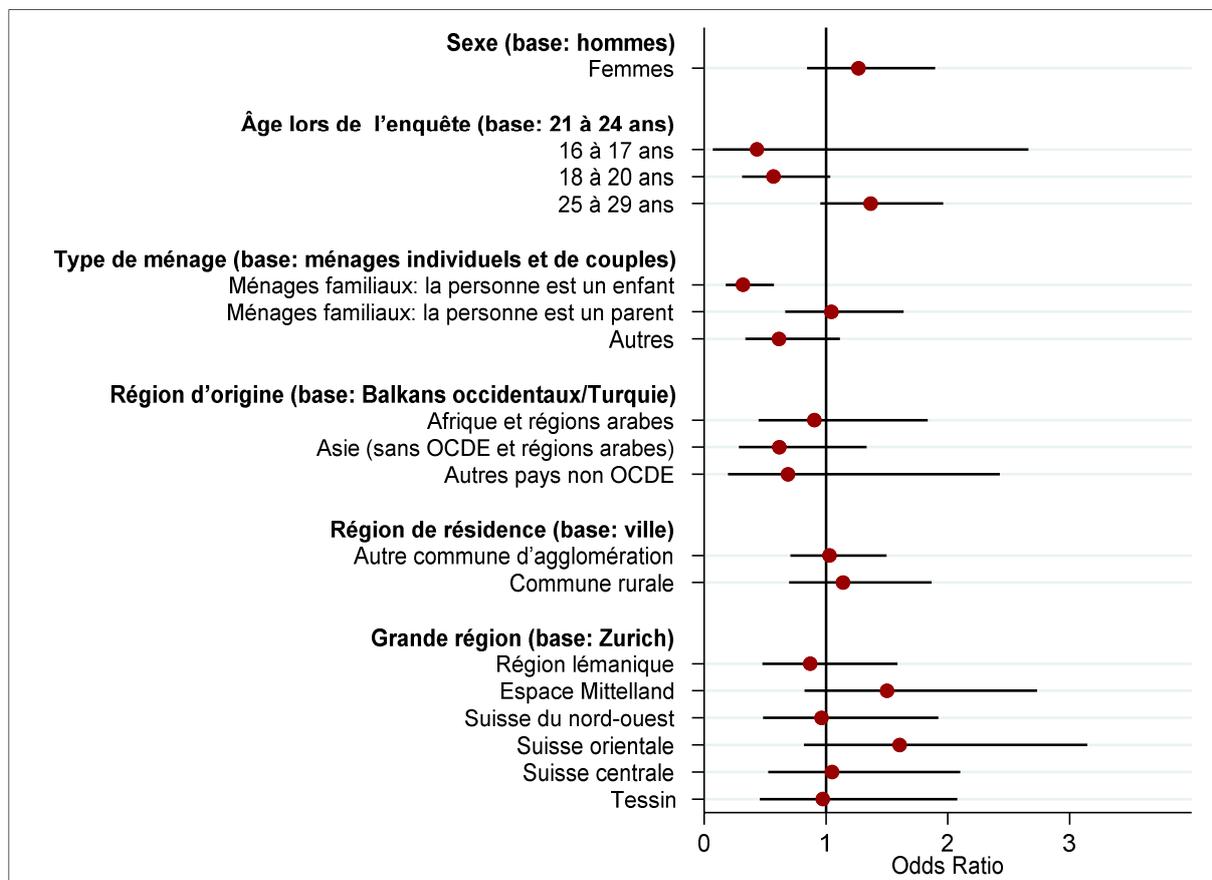
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 58: **types de ménage** des personnes avec résidence permanente (permis B, C ou F) arrivées tardivement et issues du domaine de l'asile



Sources: jeu de données liées SYMIC (2017), Office fédéral de la statistique, relevé structurel 2010-2016, calculs du BASS

Figure 59: corrélations entre les variables structurelles et la probabilité que les personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 29 ans ne soient ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II – rapport des chances relatives pour une régression logistique



Base: pour chaque catégorie, la base sert de point de comparaison par rapport aux lignes suivantes. La base prend toujours la valeur de 1.

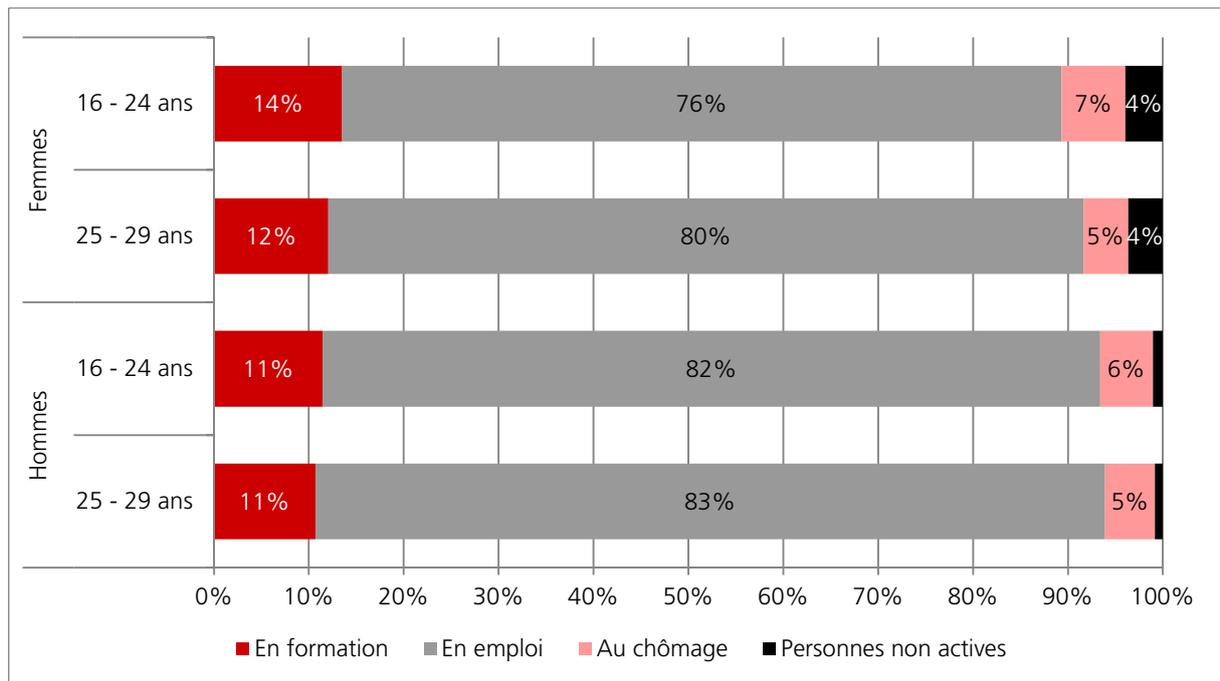
Les **rapports de chances relatives** (odds ratio) renseignent, pour certaines variables, sur l'évolution de la probabilité que les personnes arrivées tardivement ne soient ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation. Si la valeur est supérieure à 1, la probabilité est plus élevée que si elle est inférieure à 1. L'intervalle de confiance encadre la valeur que l'on cherche à estimer: il donne une plage qui contient cette valeur avec une certitude de 95%. Si l'intervalle de confiance (ligne horizontale) ne coupe pas la valeur de 1 (ligne verticale), on parle alors d'effet significatif. Plus l'écart entre l'intervalle de confiance et la ligne verticale (1) est important, plus l'effet est important.

n sans pondération = 938 (dont 25 personnes pour lesquelles les données manquent), N = 8'605 personnes arrivées tardivement avec une autorisation liée à l'asile

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative

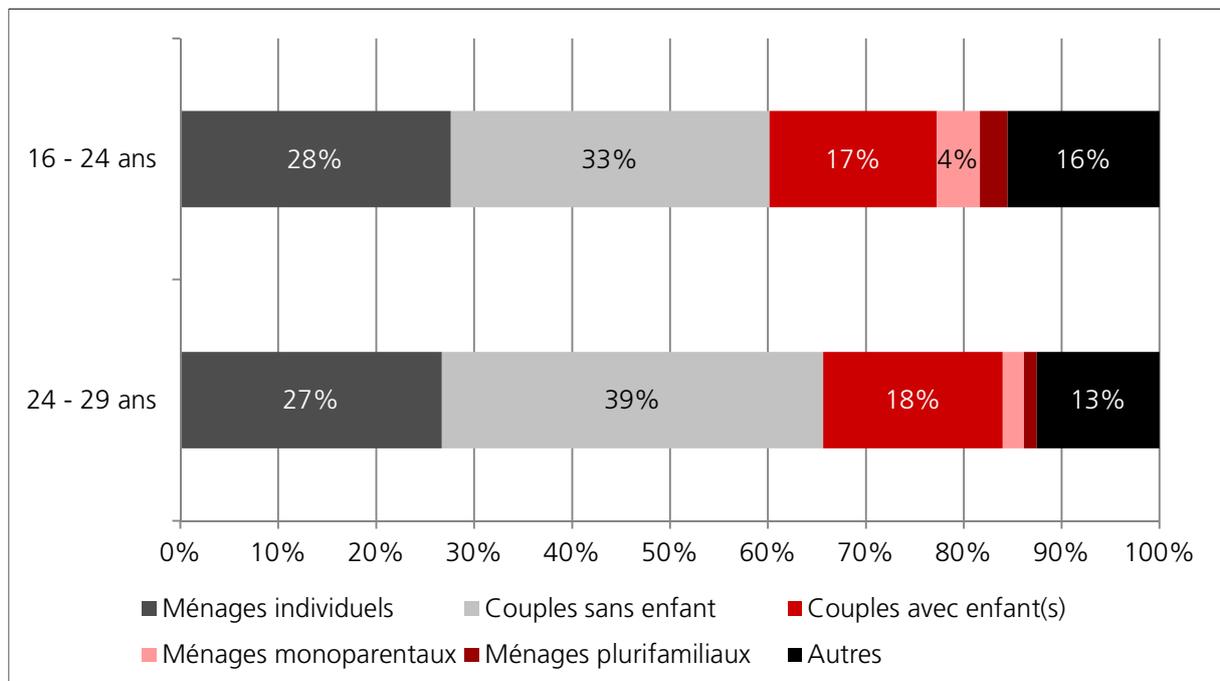
Figure 60: statuts professionnel et de formation des personnes âgées de 16 à 29 ans arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative et bénéficiant d'une résidence permanente (permis B, C ou F) (2012-2016), par **sexe**



Pour des raisons de lisibilité, les séries avec des valeurs inférieures à 4% ne sont pas représentées.

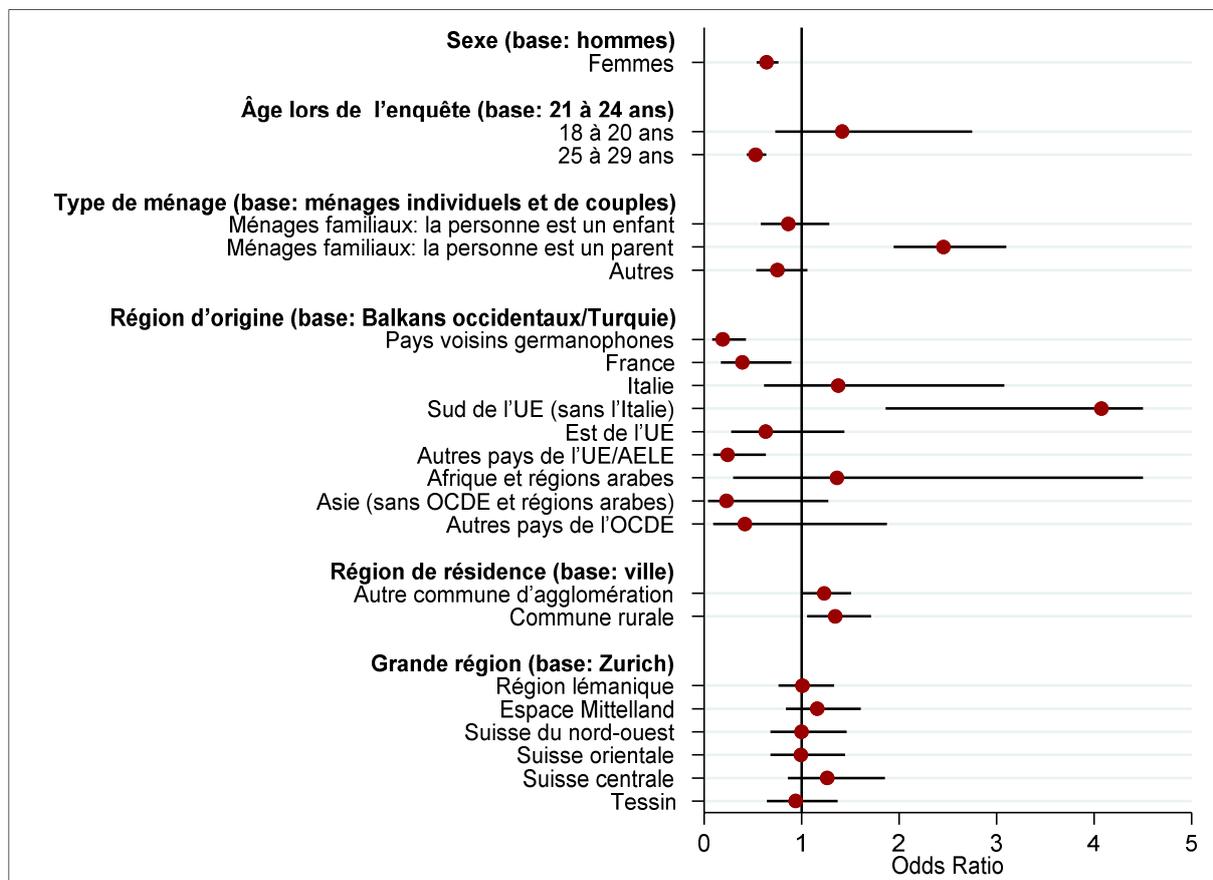
Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

Figure 61: **types de ménage** des personnes arrivées tardivement pour exercer une activité lucrative et ayant une résidence permanente (permis B, C ou F)



Sources: jeu de données liées SYMIC (2017), Office fédéral de la statistique, relevé structurel 2010-2016, calculs du BASS

Figure 62: corrélations entre les variables structurelles et la probabilité que les personnes arrivées tardivement âgées de 16 à 29 ans ne soient ni en cours de formation ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II – rapport des chances relatives pour une régression logistique



Base: pour chaque catégorie, la base sert de point de comparaison par rapport aux lignes suivantes. La base prend toujours la valeur de 1.

Les **rapports de chances relatives** (odds ratio) renseignent, pour certaines variables, sur l'évolution de la probabilité que les personnes arrivées tardivement ne soient ni titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ni en cours de formation. Si la valeur est supérieure à 1, la probabilité est plus élevée que si elle est inférieure à 1. L'intervalle de confiance encadre la valeur que l'on cherche à estimer: il donne une plage qui contient cette valeur avec une certitude de 95%. Si l'intervalle de confiance (ligne horizontale) ne coupe pas la valeur de 1 (ligne verticale), on parle alors d'effet significatif. Plus l'écart entre l'intervalle de confiance et la ligne verticale (1) est important, plus l'effet est important.

n sans pondération = 5'649 (dont 113 personnes pour lesquelles les données manquent), N = 39'241 personnes arrivées tardivement avec autorisation pour exercer une activité lucrative

Sources: jeu de données liées SYMIC/RS, Office fédéral de la statistique, calculs du BASS

6.3 Participants et participantes aux discussions entre experts

- Benedikt **Arnold**, Leiter Gap - Case-Management Berufsbildung, Erziehungsdepartement Basel-Stadt
- Nicole **Bart**, Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme, Jura
- Bettina **Beglinger**, Leiterin des Berufsinformationszentrums BIZ, Luzern
- Franziska **Berger**, Stellvertretende Leiterin der Fachstelle Arbeitsintegration, Biel / Seeland
- Katja **Blanc**, Service jeunesse et cohésion sociale de la ville d'Yverdon: Pôle intégration, Yverdon
- Giuglielmo **Bozzolini**, Directeur d'ECAP Suisse, Zurich et Tessin
- Julia **Collis**, Service de l'orientation scolaire et professionnelle: Programme Femmes et Emploi, Genève
- Etienne **Corbaz**, Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, Portail Migration, Vaud
- Markus **Cott**, Fachstelle Integration Kanton Schwyz
- Christelle **Dick**, Service Social Lausanne (SSL), Lausanne
- Thomas **Di Falco**, Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes du canton de Fribourg
- Marie-Hélène **Eglin**, CAP: Conseil et accompagnement professionnel pour femmes migrantes, Vaud
- Carole **Friderich**, Prolongation de l'apprentissage pour l'intégration (PAI VD), Vaud
- Andrea **Frommherz**, Geschäftsführerin frac (Informations- und Beratungszentrum Arbeits- und Berufsleben gestalten), Biel / Seeland / Berner Jura
- Christof **Meier**, Leiter Integrationsförderung der Stadt Zürich
- Perrine **Necker**, Cité des métiers (Service de l'orientation professionnelle), Genève
- Tzolmon **Puchelt**, GGG Migration (Beratungs- und Anlaufstelle der Migranten und Migrantinnen), Basel
- Marlise **Ravessoud**, Camarada, Centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes, Genève
- Mahamadou **Sognane**, Service de la Population et des Migrations de la ville de Martigny: Délégué à l'intégration, Martigny
- Dagmar **Voith**, Rektorin des Zentrums für Brückenangebote Basel-Stadt
- Stéphanie **Zbinden**, Cheffe suppléante de la Section développement et intégration, Secrétariat d'État aux migrations (SEM)